This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

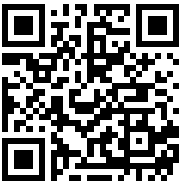

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE

DE

BELGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

— VINGT-SEPTIÈME ANNÉE —

DEUXIÈME SÉRIE. T. XIII

BRUXELLES
P. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
ÉDITEUR
45, RUE DU POINÇON, 45

1895

Digitized by Google

F-331.41

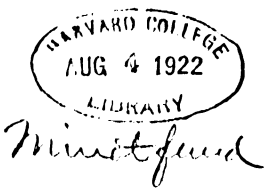

Digitized by Google

L'ENQUÊTE DU TRAVAIL EN ANGLETERRE

Avant et plus que tout autre pays d'Europe, l'Angleterre a vu se produire les phénomènes issus du régime économique actuel. Terre d'industrie et de commerce s'il en fut, elle a assisté, la première, à ce magnifique mais parfois terrifiant spectacle de la grande fabrication se substituant aux petits ateliers d'autrefois; remplaçant, servie par l'invention de machines de plus en plus perfectionnées, le labeur individualisé par la division et la spécialisation du travail faisant forcément appel, pour s'installer et se soutenir, aux capitaux entreprenants, et plaçant finalement en présence, non plus un maître et un ouvrier comme naguère, mais les capitalistes et les travailleurs.

Ce dont elle a été témoin aussi, c'est de la modification continue de la législation et des conditions du travail. Depuis 1813, elle a supprimé les lois qui permettaient aux magistrats de fixer les salaires; depuis 1825, elle a partiellement abrogé celles qui s'opposaient aux coalitions et elle a achevé son œuvre, sous ce rapport, en 1871. Dans l'intervalle, ses ouvriers et ses artisans s'étaient groupés et avaient fondé les *Trade Unions* universellement connues. En une vingtaine d'années, ces ligues fameuses avaient recruté près de 1,250,000 membres, répartis entre 594 sociétés et possédant un revenu annuel de 45 millions de francs environ (1). Elles se composent surtout d'ouvriers appartenant aux districts manufacturiers et miniers du nord de l'Angleterre et comprennent

1) Ces chiffres sont ceux de 1892.

Digitized by Google

à peu près le quart de la main-d'œuvre *virile*, les districts agricoles, d'une part, ne se prêtant guère à la création de telles associations, et certains métiers, d'autre part, y étant réfractaires en eux-mêmes Certaines de ces sociétés, constituées d'abord dans un but de combat, pour résister aux lois coercitives et affirmer le droit de coalition, sont aujourd'hui devenues, au contraire, des instruments de paix et de concorde. Ainsi, la société des mécaniciens, qui compte 71,000 membres et possède un revenu annuel de plus de 5 millions de francs, a clôturé ses comptes de 1891 par un solde à l'actif de 6 millions environ, n'ayant contribué à des fonds de grèves que pour 175,000 francs, tandis qu'elle dépensait 1,375,000 francs à délivrer des indemnités de chômage et à solder des frais de voyage et d'émigration, et qu'elle en répartissait 2,100,000 francs entre ses membres trop âgés pour continuer à travailler. En fait, la mutualité s'exerce de préférence et est devenue l'objet principal de la ligue, bien que celle-ci ne renonce nullement à intervenir dans les conflits surgissant entre ses membres et leurs patrons, mais dans un sens généralement pacifique et modérateur.

Dans une certaine mesure, des sociétés comme celles-là remplacent nos conseils des prud'hommes et nos conseils d'arbitrage. Tel est le cas, entre autres, des bureaux du travail du fer et de l'acier pour le Nord et le Centre, où patrons et ouvriers, délibérant en commun dans l'esprit de justice et d'équité le plus complet, ont depuis des années tranché, sans conflit, toutes les questions de salaires et d'heures de travail. De telles organisations sont donc à juste titre considérées comme indispensables par les patrons eux-mêmes. Elles donnent aux ouvriers qui les composent un sentiment légitime de dignité et de fierté, elles mettent le travail sur un pied d'égalité parfait en face du capital et établissent entre eux des rapports empreints d'une déférence réciproque. Elles atténuent et suppriment presque toujours les causes d'hostilité et de rupture.

On conçoit d'ailleurs aisément que les chefs de ces ligues puissantes y réfléchissent à deux fois avant de se lancer dans

Digitized by Google

les aventures, que les grèves sont pour eux aussi une extrémité redoutable. De même que l'on maintient la paix en préparant la guerre, on a pu dire que la puissance même des *unions* a assuré les relations amicales du travail et du capital. Comment risquerait-on aveuglément de se lancer dans un refus de travail pour dissiper en quelques jours des ressources accumulées grâce à de si patients sacrifices et s'empêcher pendant des années à venir de faire autour de soi le bien que l'on faisait quand les caisses étaient remplies? Sous ce rapport, ce qui se passe en Angleterre se voit partout. A-t-on oublié l'opposition tenace du *Vooruit* de Gand à la grève générale, et cette opposition avait-elle d'autre motif que le désir de conserver une situation financière hautement satisfaisante?

Bien plus, les *Unions* anglaises ont pensé qu'elles devaient modérer leurs désirs et leurs prétentions. Elles comprennent qu'il est une limite au delà de laquelle les victoires sont des victoires à la Pyrrhus, et que quand les salaires ou les heures de travail entraînent une majoration excessive des prix de revient, la compétition avec le concurrent étranger est impossible, au grand péril de l'industrie et des bras qu'elle occupe. A coup sûr, on tâche d'obtenir autant que l'on peut, et c'est le consommateur qui paye les frais de l'entente. Mais quand le consommateur menace de se rebiffer et de retirer ses ordres, on s'arrête dans ses revendications et on consent à des concessions pour conserver ses débouchés.

De là, on le conçoit, un état de choses dont sont également satisfaits les patrons et les ouvriers et qui fait que, de part et d'autre, on a l'égal désir de voir se multiplier, sur de semblables bases, des organismes identiques devant produire d'identiques résultats. Par le fait, le « quatrième État » a conquis sa place au soleil et tous ses vœux tendent à ce que cette situation se consolide, par la suppression des grèves et l'entente de plus en plus cordiale avec le capital.

Mais cela ne fait point l'affaire du « cinquième État », de tous ceux qui, n'ayant pu se grouper dans les mêmes conditions, ne sont point arrivés à améliorer leur sort de la même manière. Ils sont légion, et des hommes habiles sont parvenus

Digitized by Google

à les réunir en certaines circonstances, passagèrement à la vérité, pour les entraîner à des violences et à des conflits extrêmement graves. On n'a pas oublié les grèves longues et ardentes qui se sont produites, en Angleterre, en 1889 et 1890, celle des docks de Londres, notamment. Les patrons, quoique pliant sur la question des salaires, ont eu finalement gain de cause dans leur refus d'exclure de leur personnel les ouvriers non affiliés aux ligues ouvrières, et cette victoire morale a été au cœur des organisateurs de la lutte. Ceux-ci ont fait appel à toutes les passions; ils ont tiré parti des droits électoraux conférés au grand nombre des travailleurs par les bills de réforme de 1867 et de 1884 pour imposer des compromis aux partis politiques. Soucieux de leur complaire pour assurer leur victoire et leur réélection, nombre de députés ont pris vis-à-vis d'eux des engagements qu'il faut bien remplir dans une certaine mesure.

A la veille donc des élections générales dernières, au printemps de 1891, une commission était nommée par le gouvernement pour « procéder à une enquête sur les questions concernant les relations entre les patrons et les ouvriers, les groupements desdits patrons et ouvriers et la condition des travailleurs durant les récents différends qui ont surgi dans le Royaume-Uni ». L'Angleterre cédait donc officiellement au courant général qui entraîne les gouvernements continentaux à s'occuper de ces graves questions ouvrières, elle recherchait comme elles s'il était possible de substituer un régime nouveau, définitif, durable tout au moins, au régime de transition qui avait suivi la brusque et radicale transformation de l'industrie.

Le programme que l'on vient de lire était un peu vague. Il fallait donc s'attendre à ce que les travaux de la commission manquassent de base précise. Toutefois, la composition de l'assemblée avait été faite avec un très grand soin. Trois groupes y siégeaient, celui des patrons, celui des ouvriers et, entre les deux, un groupe central, formé de légistes et d'économistes réputés. La présidence avait été confiée à un homme d'État universellement respecté, le duc de Devonshire, plus

Digitized by Google

connu sous le nom de lord Hartington, ancien leader du parti libéral uni à la Chambre des communes, mais séparé de M. Gladstone depuis sa campagne en faveur du *Home rule*. Ainsi composée, la commission devait se mettre au travail avec une grande ardeur, sinon avec une méthode parfaite. A la différence de la commission belge de 1886, dont elle était visiblement l'image dans ses lignes principales, elle ne se subdivisa pas en sous-commissions chargées de scruter chacune une branche différente; elle préféra rester une et fonctionner telle quelle. Fût-ce un tort, fût-ce une heureuse inspiration? Sans contredit, une bonne division du travail eût simplifié la tâche, l'eût rendue plus claire. Mais, dans ce cas, il y eût eu des répétitions de témoignages et des doubles emplois, peut-être aussi des conclusions contradictoires.

Déjà condensée dans la mesure du possible, l'œuvre de la commission est considérable. Pendant les trois années qu'elle a fonctionné, l'assemblée a recueilli 583 témoignages tous fort importants, et le compte rendu de ses séances comporte, avec les documents annexés, soixante-cinq gros volumes passablement touffus. On y trouve à la fois des dépositions d'ouvriers et des rapports de diplomates accrédités à l'étranger. Un fil d'Ariane ne serait pas absolument inutile pour se retrouver dans ce labyrinthe, et cependant il ne faut pas essayer d'y chercher des documents statistiques d'une grande valeur ou d'un caractère fort inédit. Sous ce rapport, mieux vaut constater les publications bien ordonnées du bureau du travail créé au ministère du commerce. Toutefois, au point de vue moral, la lecture du rapport est d'un incontestable intérêt. Quiconque voudra tracer dans l'avenir un tableau exact de la condition des travailleurs anglais à la fin du XIX^e^ siècle, ne pourra s'empêcher de consulter cette imposante collection, car il y trouvera tous les éléments propres à l'éclairer et à l'édifier. Car, retenant surtout du programme qui lui était assigné la mission de procéder à une enquête, la commission s'est attachée en première ligne à placer sous les yeux du gouvernement, du parlement et du public, le résultat de ses investigations patientes autant que consciencieuses.

Digitized by Google

Elle a été autrement sobre quand il s'est agi de conclure en faveur de tel ou tel système et ses propositions législatives sont réduites à quelques points seulement. C'est ce qui a provoqué l'amère désillusion des socialistes, des collectivistes plutôt, pour leur donner le nom qu'ils préfèrent, qui siégeaient dans la commission ou qui attendaient de ses travaux toute une montagne de projets de loi.

Les conclusions de la commission sont du reste doubles. La majorité, formée du groupe central, du groupe des patrons et d'une partie du groupe ouvrier, a résumé ses idées dans une note; la minorité, formée de quatre collectivistes déclarés, a rédigé de son côté une contre-note. Il y a même eu un troisième écrit, les « observations » du groupe central, rédigées par le président au nom de ses collègues de ce groupe.

Rien de plus nettement tranché que ces deux genres d'écrits, remarquables d'ailleurs comme fond et comme forme. Ils reflètent bien les deux tendances qui se disputent le monde en ce moment : celle qui fonde ses espérances d'avenir sur le libre développement de l'esprit de liberté et d'initiative; celle qui attend l'amélioration du sort de tous de la « nationalisation de la propriété, de la production et des échanges ».

Voyons successivement les conclusions auxquelles elles aboutissent.

La majorité, d'abord, commence par applaudir aux résultats de la législation du travail édictée depuis une trentaine d'années, et qui a pour but de protéger ceux qui sont trop faibles pour se protéger eux-mêmes ou pour arriver à un groupement leur assurant une protection collective. L'inspection établie par ces lois a eu, proclame-t-elle, de très heureux effets et il y a lieu de la conserver et de la consolider. Toutefois, il convient de la maintenir dans le cadre que lui ont tracé les législateurs et de ne pas lui donner un développement qui finirait par la transformer en nuisance. Elle applaudit sous ce rapport à l'esprit qui règne parmi les inspecteurs actuels et estime qu'aucune catégorie de fonctionnaires de l'État n'a mieux compris ni plus sagement accompli sa mission. La constatation et la réserve sont également à noter à l'heure

Digitized by Google

où l'on veut entrer chez nous dans la même voie qu'en Angleterre et même aller plus loin encore.

Dans un ordre d'idées semblable, elle recommande l'adoption de nouvelles dispositions législatives pour assurer la salubrité des usines et principalement des petits ateliers, car elle a, naturellement, reconnu que c'est surtout dans ces petits ateliers, dans les métiers où quelques ouvriers seulement travaillent ensemble, qu'existent des abus et des défectuosités inconnus dans les grandes usines. Aussi ne se borne-t-elle pas à réclamer un certificat préalable délivré par l'autorité et reconnaissant la salubrité du local où va s'installer un atelier, elle entend que l'on rende à la fois responsables des infractions à cette règle tutélaire et le patron de l'atelier et le propriétaire du local. Elle croit que, de cette façon, on coupera court aux déplorables maux dont sont victimes tant d'enfants et tant de femmes. Est-ce à dire qu'en adoptant une mesure aussi radicale on aura du coup remédié aux abus et satisfait tout le monde? La commission n'a garde de le croire. Elle reconnaît loyalement que le remède entraînera immédiatement, mais passagèrement, des conséquences assez dures pour ceux qui trouvaient du travail dans ces taudis et n'en trouveront plus dès l'instant où ils seront fermés. Mais elle envisage avec fermeté cette conséquence et tient que, tout compte fait, la balance du bien l'emportera bientôt pour s'élever ensuite rapidement et heureusement autant qu'il est possible.

Ces premières indications révèlent l'esprit de la majorité de la commission. Elles permettent aussi de deviner dans quels sentiments elle a abordé la grosse question de la limitation des heures de travail. Pour elle, c'est une utopie parfaite de songer à une législation fixant uniformément, partout et toujours, la journée de travail à huit heures. Non seulement la chose est impossible par suite de la diversité des occupations et des nécessités des diverses branches de l'industrie, elle est aussi manifestement contraire aux véritables intérêts des travailleurs. Il ne faut pas s'étonner de cette conclusion, car on sait combien les groupes les plus autorisés et les plus éclairés des ouvriers anglais se sont énergiquement prononcés

Digitized by Google

contre la journée obligatoire de huit heures. Ce sont là, dit la commission, matières à contrats particuliers entre ouvriers et patrons et où l'État n'a point à intervenir. Que si les deux parties intéressées sont d'accord pour réduire la durée de la journée de travail, une convention librement consentie de part et d'autre peut intervenir. Cela s'est fait déjà, cela peut se généraliser. Une déposition est particulièrement pertinente sous ce rapport, c'est celle de M. Mather, le grand constructeur de Salford, qui a établi dans ses ateliers la journée de huit heures et déclare s'en trouver à merveille, mais qui ajoute avec infiniment de sagesse : « La législation tuera l'esprit d'entreprise en détruisant les liens de bonne volonté et le sentiment de dépendance et d'obligation mutuelle, qui peuvent seuls encourager et développer la vie robuste de l'industrie. » Cet homme convaincu le démontre à merveille, la question est avant tout une question de bonne foi. Partout où l'on fournira durant huit heures une somme régulière et continue de travail, la limitation sera adoptée sans mal et sans difficulté; elle ne peut l'être là où on ne la réclame que dans le but à peine déguisé de fournir un effet utile moindre, partant, d'élever abusivement le coût de la main-d'œuvre et les prix de revient.

Et quand on objecte que, dans certains arsenaux de l'État, comme à Woolwich, le gouvernement anglais lui-même a adopté la journée de huit heures, la commission répond fort sagement que l'État peut agir à sa guise, puisqu'il n'a ni concurrents ni actionnaires dans les industries toutes spéciales qu'il exerce; que du moment où les contribuables consentent à payer davantage, la chose est jugée pour lui. Il s'agit uniquement, dans l'occurrence, de savoir jusqu'à quel point on peut aller et dans quelle limite le contribuable entend ainsi créer une classe de travailleurs privilégiés.

Aux yeux de la commission, la solution du problème doit être cherchée dans des rapports plus étroits entre le capital et le travail, et c'est pourquoi nous la voyons pousser à la création de nouvelles *Unions* partout où il est possible que ces organismes naissent viablement. A cet égard, la majorité est

Digitized by Google

unanime, elle expose avec force ses idées et elle y insiste longuement. Même, afin de donner plus de solidité encore aux *Unions*, elle réclame énergiquement pour elles la personnification civile. La législation actuelle s'est bornée à prescrire certaines mesures destinées à mettre l'avoir des *Unions* à l'abri des mains indélicates, qui eussent abusé d'une situation mal définie. La commission considère la personnification civile comme indispensable au double point de vue de la force des *Unions* et de leur capacité de contracter valablement.

Quelle est, dit-elle, la grande source de difficultés pour les industriels modernes? C'est l'impossibilité de compter absolument sur la permanence des conditions auxquelles la main-d'œuvre leur est fournie. Il faut qu'ils fassent des marchés à long terme pour posséder au loin des débouchés, et cependant, à tout instant, une crise ouvrière peut venir troubler l'existence de leurs ateliers et transformer en ruine les fournitures sur lesquelles on s'attendait à réaliser des bénéfices. Il en serait tout autrement si, contractant avec les représentants autorisés d'un groupe solidement organisé, les délégués des capitalistes pouvaient absolument compter sur l'exécution ponctuelle des contrats de la part de leurs ouvriers. En l'état présent des choses, la responsabilité des travailleurs pour manquement à leurs engagements de service n'existe pas. L'idée même de cette responsabilité n'entre pas dans l'esprit des ouvriers. Ce que dit sous ce rapport la commission anglaise, a été dit naguère chez nous, avec non moins de persuasive logique, par le regretté M. Pirmez, président de l'enquête en 1886. Supposez, au contraire, une *union* robuste, ayant devers elle un encaisse sérieux, traitant de puissance à puissance, si vous le voulez, mais traitant aussi avec responsabilité, la situation se modifiera du tout au tout. On objecte que les tribunaux ordinaires peuvent difficilement connaître de pareils contrats. Qu'à cela ne tienne, réplique la commission, on créera des tribunaux spéciaux, quoi qu'en somme il ne soit pas beaucoup plus compliqué pour un magistrat de se prononcer dans une question essentiellement de fait que dans une question ardue de droit.

Digitized by Google

Un autre avantage qu'envisage la commission, c'est celui qui serait conféré aux tiers. Dans leurs luttes avec les patrons, les *Unions* ont quelquefois gravement lésé ces tiers. Elles ont également, par leurs prétentions exorbitantes, privé de leur travail et réduit à la misère les ouvriers qui refusaient de s'affilier à elles. L'absence de personnification civile rend contre elles tout recours impossible, les tribunaux l'ont déclaré par maints arrêts. Devenues des êtres moraux, les *Unions* ne pourraient plus échapper aux conséquences de leurs agissements répréhensibles et l'action que l'on aurait efficacement sur elles contribuerait puissamment à les rendre plus prudentes et plus sages. Tel a été le cas en Nouvelle-Zélande et dans l'Australie du Sud, où des lois récentes ont accordé aux *Unions* ce que l'on propose pour elles en Angleterre. Tel est le cas en Angleterre même, partiellement, puisque la loi pénale vise l'hypothèse dans laquelle les coalitions ouvrières ont pour objet « de comporter des conséquences dangereuses pour la vie et la propriété des citoyens ». Ainsi, la loi de 1875 punit sévèrement les entreprises ouvrières qui arrêteraient le service des eaux et du gaz, et stipule des dommages aux dépens de ceux qui provoqueraient ou accompliraient la cessation de ces services indispensables. Or, sait-on exactement jusqu'où peut mener une grève et les conséquences indirectes qu'elle peut produire? Tout en restant pacifiques, celles des docks de Londres ont failli entraîner la famine pour la métropole impériale; celles des mineurs, en 1893, ont privé de travail des milliers d'ouvriers qui n'avaient rien de commun avec le conflit et n'en pouvaient mais. Que, cédant à de pernicieux entraînements, des grévistes en viennent un jour aux extrémités qui ont désolé, l'été passé, le centre des États-Unis, ce sera la guerre civile déchaînée avec toutes ses horreurs et toutes ses suites. La responsabilité effective des groupes ouvriers, correspondant, au surplus, à la responsabilité non moins effective des patrons, serait à la fois le frein nécessaire à de semblables tendances et l'instrument le plus sûr de la vulgarisation des notions essentielles de justice et de droit au sein des classes laborieuses.

Digitized by Google

Cette réforme salutaire et capitale, les grandes *Unions* l'appellent de leurs vœux, et leurs représentants au sein de la commission en ont été les plus chaleureux promoteurs. Mais la minorité l'a combattue avec passion, sentant bien qu'elle tuerait dans l'œuf les théories collectivistes qui lui sont chères. Une indiscrétion avait permis de connaître le texte projeté des « observations » du groupe central sur ce point si important. Aussitôt une levée de boucliers terrible se produisit dans le camp collectiviste. Tous ses écrivains, tous ses journaux jetèrent feu et flamme, et depuis lors rien n'a désarmé leurs colères, ils lutteront avec acharnement pour empêcher que la réforme s'accomplisse.

Bien entendu, ils ne révèlent pas ouvertement le caractère et le mobile de leur hostilité. La minorité collectiviste de la commission, au contraire, a rédigé sa contre-note avec une habileté consommée. Elle expose ainsi son objectif : « Faire tendre toute la force des hommes d'État démocrates à la substitution, aussi rapide que possible, des entreprises publiques aux entreprises capitalistes, à la réglementation stricte et détaillée de toutes les opérations industrielles, de façon à assurer à chaque travailleur toutes les conditions d'existence d'un citoyen complet. » Mais ce sont là des termes généraux. Quand il s'agit de préciser, d'indiquer nettement ce que l'on veut, la minorité devient discrète. On sent qu'elle craint d'effrayer la masse de l'opinion au lieu de la conquérir, et, comme on l'a spirituellement observé, elle redoute que l'intelligence positive de John Bull ne s'aperçoive trop vite du but vers lequel on veut se diriger. La note est même rédigée avec tant d'adresse et de talent que l'on a prétendu qu'elle n'émanait point de ses signataires, mais d'un écrivain socialiste d'un rare mérite, M. Sidney Webb, qui a écrit avec sa femme une histoire du *Trade Unionisme* justement réputée.

Nous en convenons, il serait malaisé d'assimiler ce publiciste distingué aux agitateurs de profession; mais ses tendances sont hautement collectivistes et comme eux il rêve, quoi que dans des fins différentes, la main mise sur l'État, afin d'arriver à la réalisation de ses vues. C'est ce qui fait que,

Digitized by Google

tous ensemble, ils s'opposent à la consolidation des *Unions,* car ils sentent à merveille que cette consolidation éloignera les ouvriers du collectivisme au lieu de les y amener.

On ne change point, en effet, en quelques années, si expert que l'on soit à se servir des circonstances, la nature et le caractère d'un peuple. Or, le peuple anglais est foncièrement individualiste. Rien ne lui répugne plus que les lisières de l'État et l'intervention des fonctionnaires. Aucune assimilation sérieuse n'est possible entre lui et le peuple français ou le peuple allemand, accoutumés à l'action perpétuelle de l'État en toutes choses ou à l'impulsion presque exclusive d'un pouvoir central vigoureux et respecté. D'autre part, une politique libre-échangiste, depuis longtemps suivie et qui est entrée dans les mœurs, a empêché les travailleurs anglais, comme les travailleurs français ou allemands, de se prévaloir à bon droit de la protection assurée au capital pour réclamer en faveur du travail une protection équivalente. Considération d'une importance capitale que celle-là, et sur laquelle il est bon d'arrêter son esprit.

Ce qui explique donc l'hostilité des collectivistes anglais contre les *Unions,* c'est que celles-ci se montrent en général fort réfractaires à leurs plans. Elles ne se laissent pas influencer, les principales du moins, par ces arguments grossiers à l'aide desquels on surexcite les sans-travail; à peine même se soucient-elles des exemples de collectivisme officiel qu'on ressasse sans cesse. Elles savent qu'une ville fabricant du gaz, un comité scolaire confectionnant des vêtements, un conseil de comté construisant des habitations à bon marché, sont en fait des gouttes d'eau dans l'océan de l'industrie et n'en peuvent modifier la nature essentiellement individualiste. Aussi voit-on les chefs du mouvement socialiste s'efforcer de gagner du terrain dans les congrès annuels en introduisant au sein de la fédération qui organise ces congrès des délégués de petits groupes plus accessibles à leurs influences et qui viennent bouleverser le programme ancien des *Trade Unions.* Ils escomptent la faiblesse des anciens chefs ouvriers, leur crainte de ne pas paraître suffisamment dans le mouvement, et c'est

Digitized by Google

de la sorte que, durant ces dernières années, ont été émis des votes dont on a fait si grand état dans les régions socialistes. Mais ces votes n'ont pas été enlevés sans protestations ; la majorité a été mince et des signes révélateurs ont été remarqués qui décèlent un mouvement fort vif d'opposition. « Sommes-nous dans un congrès ouvrier ou dans un congrès socialiste ? » s'écriait un délégué des mineurs de Durham, après le vote de la résolution prescrivant le mandat impératif et l'adhésion formelle au programme collectiviste de la part des candidats sollicitant les suffrages des *Union-men*. Il ne faut pas être grand prophète pour inférer de cette exclamation un état d'esprit fort résistant aux visées de ceux qui, suivant la forte expression de M. Challemel-Lacour, « reprennent et présentent, sous des déguisements plus ou moins nouveaux, les rêveries qui, de tout temps, ont formé l'héritage de la folie humaine ».

Il en sera d'autant plus ainsi que les chefs des vieilles *Unions* prévoient à merveille l'effet le plus certain des exigences préméditées des meneurs, qui sera de réduire à la misère la plus noire les ouvriers qui se trouveraient hors d'état de fournir le maximum d'effet utile. Certaines dépositions ont été typiques à ce point de vue, et elles cadrent nécessairement avec ce qui a été dit et démontré dans notre pays. Qu'on lise celle de M. Ludlow, ancien greffier en chef des sociétés de secours mutuels, on y verra quels funestes résultats aurait pour le budget de la bienfaisance publique d'abord, pour ceux des sociétés de mutualité ensuite, la limitation des heures de travail et la réglementation excessive de la production industrielle. Et l'on redoute d'autant plus cette triste et fatale conséquence, que l'on a conquis, indéniablement, un terrain énorme en ce qui concerne la situation matérielle et morale des classes laborieuses. Le confort des habitations s'est accru, le taux moyen des salaires s'est élevé, la durée de la vie s'est allongée. Comment prétendre, en face de ces faits éloquents, que l'on va de mal en pis et que l'hydre capitaliste a dévoré le prolétariat ?

Cependant, il reste à faire, et beaucoup. La majorité de la commission le prouve quand, restant sur la base solide de la

Digitized by Google

pratique, elle demande que l'on facilite davantage encore l'acquisition de leurs demeures, celle de leurs champs aux ouvriers et aux laboureurs, quand elle émet un vœu en faveur de l'assurance sur les accidents en laissant s'exercer l'initiative privée, quand elle favorise le projet de comités s'intéressant, sous l'œil bienveillant du gouvernement, mais sans son intervention directe, à la condition des ouvriers employés dans des branches d'industrie temporairement ou indéfiniment menacées de ruine.

Mais, encore une fois, ceci est de la pratique, ce n'est pas de l'utopie. La majorité de la commission s'est refusée à tracer des plans de législation soi-disant rénovatrice; elle n'a pas pensé que l'on pût, à son gré, faire naître l'âge d'or en ce bas monde. De là les critiques acerbes lancées à son œuvre dans les meetings et les publications socialistes. On l'a traitée, en anglais s'entend, de « pitoyable avortement, d'échec, de banqueroute », car ce sont mots à la mode pour le quart d'heure dans certains milieux. Comment en eût-il été autrement? La plus grande division de la propriété foncière, l'entente établie entre le capital et le travail, au grand profit de tous les deux, la besogne assurée par là à un taux rémunérateur, une existence digne, honorée, paisible des travailleurs, n'est-ce pas la mort du mouvement socialiste ou collectiviste? Comme en Angleterre, nous avons entendu chez nous des révélations naïves dans leur cruauté et qui disaient tout haut que le malaise et le mécontentement des masses étaient le meilleur de tous les facteurs pour le triomphe des idées de bouleversement social.

Un écrit de rare valeur, auquel nous avons emprunté beaucoup des indications reproduites ci-dessus (1), tirait de l'enquête anglaise cette conclusion : « Le flot du socialisme perdra sa force et son caractère bourbeux quand on aura vu se produire les résultats espérés par la grande masse populaire, c'est-à-dire quand le pouvoir central interviendra plus vigoureusement pour régler les conditions du travail et que les autorités locales

(1) *Edinburgh Review*, octobre 1894.

Digitized by Google

seront animées d'un esprit plus large et plus actif. Ces mouvements de l'opinion publique et des masses sont comme des rapides se dressant de place en place, à de longs intervalles, sur les flots longs et tranquilles de la rivière du temps. En dépit des apparences, les rapides sociaux du moment sont bien plus franchis que beaucoup ne le pensent, tout au moins dans notre pays, qui, sous ce rapport, a toujours marché à la tête des nations d'Europe et d'Amérique. »

La conclusion est peut-être optimiste. En tout cas, elle est encourageante. Puissions-nous être bientôt en mesure de l'appliquer à ce qui se passe dans notre pays !

JULES CARLIER.

Digitized by Google

L'AGRICULTURE

L'évolution économique du siècle oblige les États à s'occuper très sérieusement des intérêts agricoles.

La crise intense qui paralyse l'agriculture n'est nullement passagère; ses causes déterminantes (1) ne peuvent que prendre de l'extension et, partant, l'aggraver de plus en plus. La gêne grandissante des cultivateurs ne leur permet pas de livrer à l'industrie les matières premières aux conditions les plus avantageuses pour le producteur (quantité, qualité) et pour l'acquéreur (produits à bas prix sur place); la vente enrayée par des causes normales (concurrence des vendeurs, misère de la grande masse des consommateurs) et anormales (spéculations, impôts) entrave les transactions commerciales, réduit le profit et annule le rôle, *capital,* du campagnard comme consommateur des produits urbains. Le producteur rural voit compléter sa gêne, parfois sa ruine, par le prélèvement des fermages et des impôts, et beaucoup ne peuvent satisfaire à leurs obligations, lésant l'État et les propriétaires, consommateurs amoindris. La campagne tend à se dépeupler par l'émigration patronale vers les pays agricoles d'outre-mer ou le commerce des villes, et l'exode plus sensible des bras ruraux vers l'industrie, la domesticité, le service militaire ou l'expatriation.

A un présent assombri semble devoir succéder un avenir plus noir encore, car la dépopulation due à la misère des campagnes vient aggraver les charges des communes urbaines,

(1) PIERRE LARAIRE, *Agriculture de l'avenir*. Verviers, Gilon.

Digitized by Google

déprimer le salariat et compromettre la production par l'insuffisance de la consommation, c'est-à-dire qu'elle crée la misère des villes, les hordes grossissantes des sans-travail, l'affaissement du commerce, la déroute du capitalisme. C'est là un stade de la crise économique qui se retrouve sous toutes les latitudes, sous toutes les formes de gouvernement, sous toutes les législations, ce qui prouve l'inanité des réformes purement politiques, et qui est le fait de la prééminence trop longtemps acquise à la production industrielle et au délaissement de l'agriculture.

A la crise agricole, crise d'anémie, succédera une crise industrielle tout aussi intense et prolongée, qui menacera le capitalisme d'effondrements subits ou d'une fructification graduellement descendante jusqu'à se montrer inférieure aux faibles taux des placements agricoles. Ce pourrait bien être le réveil pour l'agriculture, l'insécurité des placements industriels ramenant le capital vers les modestes, mais plus stables, opérations rurales.

Les gouvernements, avec raison, se sont attaqués à la pratique routinière et, par des cours d'agronomie s'adressant aux adultes et aux enfants des cultivateurs, ont cherché à infuser les principes d'une saine application de la science. C'est, en effet, l'enseignement qui procurera une des solutions de la crise agricole. Toutefois, à notre avis, l'enseignement, forcément élémentaire, communiqué aux vaillantes populations rurales, pourra servir les intérêts d'un régime transitoire, mais il se montrera insuffisant pour la rénovation de l'agriculture, qui appartient à la science, donc à des praticiens d'élite.

Le préjugé qui endort les campagnes depuis des siècles consiste à croire que la science du métier réside uniquement dans la parfaite exécution de leurs rudes travaux. Ces travaux, l'avenir les confiera uniquement à l'aveugle mécanique, laquelle épargnera au corps l'épuisement, la déformation, et, à l'intelligence, un fatal alourdissement. C'est en la science directrice que se trouve le pouvoir producteur, et c'est surtout aux intelligences formées, libres de tout joug héréditaire, que les gouvernements doivent diffuser la science agricole. Les

Digitized by Google

États feraient appel à cette jeunesse qui, aujourd'hui, se jette de gaieté de cœur dans la misère et s'interdit tout avenir, en encombrant les quelques carrières libérales ouvertes (ou plutôt fermées) à leur activité, où elle crée l'armée grossissante des sans-travail bourgeois, isolés, sans force, sans défenseurs, cent fois plus malheureux par leurs aspirations, leurs déceptions, leur incapacité absolue, que les sans-travail ouvriers qui, en rangs serrés, peuvent encore émouvoir les pouvoirs publics et stimuler la charité privée. L'extrême misère assemblera les deux armées et amènera l'explosion spontanée d'une terrible révolution universelle.

C'est cette course précipitée vers l'anarchie qu'il faut prévoir et prévenir.

Diversifier les aptitudes par l'enseignement, solliciter les intelligences vers des carrières nouvelles, faire comprendre aux jeunes générations la solidarité de toutes les ramifications du travail humain, serait, nous semble-t il, le seul moyen pratique de prévenir les catastrophes futures par une rationnelle dispersion des intelligences, forcément suivie d'une égale dispersion des bras et des capitaux. Les États, les administrations publiques, les familles, sont également intéressées à cette solution d'un problème qui se rattache directement à la sécurité des nations, des individus, et à la moralité publique.

L'enseignement de l'agronomie générale devrait figurer de droit aux programmes de tous les établissements d'instruction comme branche obligatoire. Il ne peut s'agir, évidemment, d'un cours professionnel proprement dit, mais bien d'un cours d'initiation à la première branche de l'activité humaine, celle qui fit sortir socialement l'homme de l'animalité, celle qui, source motrice de l'activité urbaine, physique et morale, empêche l'homme de retourner à l'animalité. Quel que soit l'intérêt de l'histoire ou de la littérature, ce sont sciences d'ornementation qui, dans un enseignement général, devraient céder le pas à la science de la civilisation. Mais nous ne prêchons pas de proscriptions : le développement normal physique et intellectuel de l'enfance et de l'adolescence demande

Digitized by Google

l'enrayement de cette funeste précocité que l'on inflige à la jeunesse, par une certaine tardiveté des premières études et une prolongation des années scolaires.

Le programme serait à adapter aux degrés de scolarité, tout en constituant un ensemble complet.

Le but à poursuivre dans les enseignements moyen et supérieur viserait :

1° La connaissance des principes qui doivent régler la production;

2° L'importance de la production quant à la vie animale;

3° L'importance de la production quant à la vie sociale;

4° L'extension que peut comporter la pratique agronomique et les multiples carrières qu'elle offre aux initiatives. (Le spécialisme dans les productions végétales et animales, le travail mécanique agricole, les industries utilisatrices des produits, la force motrice, les matières premières ouvrent plus de *cent* carrières à débouchés certains);

5° Les caractères intellectuels, hygiéniques et moraux de ces carrières et les ressources qu'elles offrent à la jeunesse des villes;

6° Le développement des aptitudes commerciales.

Le commerce ne doit pas ignorer les relations qui rapprochent l'agriculture de toutes les industries qui utilisent les matières premières qu'elle produit. Il en comprendra mieux les notables changements survenus dans la qualité des produits, leur raison d'être, souvent l'apparence du bon marché qui en résulte, la déconsidération du négoce par l'article pacotille, les diverses substitutions qui rendent le progrès douteux et qui deviennent criminelles quand elles s'attaquent aux produits alimentaires. Le commerce souffre de la misère grandissante des consommateurs, et le bon marché qui lui est imposé, s'il ne repose sur l'abondance de la production et la réduction des frais généraux, s'établit au détriment de l'honnêteté des échanges, de l'effet utile demandé par l'acheteur et de la considération du vendeur, sans que la limitation de la vente permette à ce dernier de retirer un profit suffisant pour équilibrer les charges qui l'écrasent. De là la concurrence par

Digitized by Google

le charlatanisme et l'insécurité croissante des entreprises commerciales.

Une crise morale sévit également, et il y a lieu d'en tenir compte. La diffusion d'un enseignement antique plutôt que moderne, plus classique que pratique; le rôle trop prépondérant d'une presse qui sacrifie le fond à l'information; le livre jetant bruyamment dans la masse les discordes des écoles, et discrètement la pensée des philosophes ou l'expérience des observateurs, n'ont produit que des esprits à l'indépendance entière, à l'absolutisme farouche, qui ne peuvent se rassembler sans se heurter, qui multiplient les dissensions et transforment nos sociétés en pétaudières où sombrent les intérêts généraux faute d'orientation. On ne doit pas se dissimuler que le malaise des affaires ne fera qu'exaspérer cette discordance des esprits et la violence des manifestations qui les traduiront, lesquelles doivent forcément aboutir à l'instabilité des gouvernants et à la stabilité de l'anarchie.

Contre de pareils aboutissements, l'impuissance des États n'est pas absolue. Vouloir l'apaisement des esprits et la prospérité des individus par la cessation radicale des crises serait chimérique, les causes de ces dernières étant multiples; mais à s'attaquer à la première d'entre elles, à vouloir réparer l'injustice dont, depuis tant de siècles, l'agriculture est victime — elle s'en venge cruellement — on serait, comme pour toute réparation, devant une œuvre de paix, et la paix toujours est féconde.

L'État, en poursuivant le progrès agricole par tous les moyens en son pouvoir, abattrait une à une les causes déterminantes de la crise agraire :

1° Il arrêterait l'émigration des ruraux, dont les forces seraient mieux utilisées et mieux payées;

2° La conséquence en serait une moindre concurrence des bras urbains, la réduction numérique des sans-travail, moins de misère, c'est-à-dire moins de capitaux stérilement consacrés à la bienfaisance, aux hôpitaux, aux hospices, à la répression policiaire et judiciaire;

3° L'encombrement des cinq à six carrières libérales

Digitized by Google

urbaines serait soulagé par la création de professions libérales *rurales* limitées en nombre par la seule initiative des intelligences;

4° La science — une science pratique, large, non pédante — s'introduirait dans le domaine de l'agriculture, qui en réclame plus que tout autre, étant, si nous pouvons dire, *la nature appliquée*. D'où des progrès certains qui permettraient aux nations de suffire à leurs besoins; l'appel des capitaux, placés sûrement et fructueusement, au détriment de la spéculation, mais au grand profit de l'épargne privée et des fonds d'État eux-mêmes;

5° Dans le domaine économique, la répercussion du progrès des campagnes sur l'activité sociale (industrie, commerce, transports, salaires et consommation) sera évidente, et pour l'État, le service des impôts se montrera fécond, tant pour les recettes que pour les dépenses publiques;

6° Dans le domaine démographique, une meilleure répartition des bras et des intelligences activera le travail national, calmera les agitations et les menaces de la misère;

7° Dans le domaine législatif, on réalisera une direction plus sûre des intérêts de la nation, les députés ayant retenu de l'école, et peut-être appliqué dans la vie, les notions indispensables à la compréhension des intérêts généraux.

Telles seraient, après *deux ou trois générations*, les conséquences d'une extension *immédiate* de l'enseignement de l'agronomie et de l'obligatoirité du cours à tous les degrés de l'instruction publique.

Le département de l'Instruction publique coopérerait à une rénovation indispensable en préparant la jeunesse par un enseignement général — subissant une adaptation spéciale pour les écoles des filles — à donner : dans une école normale agricole, pour la préparation du personnel enseignant; dans les écoles primaires rurales (programme spécial) et urbaines (programme général); dans les cours d'adultes à la campagne; dans les écoles moyennes et les *athénées;* dans les *universités*.

Au ministère de l'Agriculture, seul compétent, appartiendrait l'inspection scientifique des cours d'agronomie et l'orga-

Digitized by Google

nisation des écoles professionnelles : écoles agricoles pratiques, à certificat, pour ouvriers ; écoles moyennes agricoles mi-théoriques, mi-pratiques, à certificat, pour jeunes gens, employés ; cours volants se rapportant à diverses spécialités agricoles, pour garçons et filles ; enseignement conférentiel ;

Enseignement supérieur groupé par spécialité : 2 années d'enseignement, 1 de stage (diplôme).
- École de technologie agricole ;
- École de zootechnie ;
- École d'agriculture générale et spéciale ;
- École de médecine vétérinaire ;

2 années d'enseignement (certificat).
- École préparatoire pour les spécialités ci-dessus ;

et subsidierait les écoles pratiques (brasserie, laiterie, sucrerie, etc., etc.) créées par l'initiative des syndicats professionnels.

Et le budget?

L'agriculture, qui est la science de la paix, ira le prendre par pièces et morceaux à l'immoral, suranné et odieux budget de la guerre : une garde vraiment nationale et l'institution de l'arbitrage international pouvant suffire à réprimer nos intermittences de barbarie. Pourquoi ne chercherait-on pas à obtenir, sagement, par la paix, ce qu'un mouvement révolutionnaire, un jour, pourrait prendre par la violence, sans grande protestation dans un pays qui a le bon sens de n'être ni chauvin ni militariste?

Vouloir c'est pouvoir, et prévoir c'est guérir.

LÉON DUMAS.

Digitized by Google

NETTIE[1]

ŒUVRE POSTHUME

CHAPITRE VII.

Le jour qui devait ramener Mme Baudoux à Vilvorde trouva Germaine debout avec le soleil; de toute la nuit, elle n'avait pas pu dormir, le cœur tout à cette visite si ardemment, si secrètement attendue; mais, à part son teint enfiévré, rien en elle ne trahissait l'agitation; à la voir, personne n'aurait pu deviner la nature de ses sentiments, et lorsque, dans le courant de la journée, sa sœur lui demanda l'heure de l'arrivée du train de Chaudfontaine, elle répondit d'une voix indifférente :

« A quatre heures, je crois. »

Pour abréger l'attente, elle activait les préparatifs, mettait de la coquetterie à parer la table, afin de lui donner un aspect plus accueillant. Gênée de la pauvreté du menu, elle y ajouta une crème et prit sur elle la responsabilité de commander une tarte aux fraises. Elle aurait bien voulu y joindre une bouteille de champagne, mais toute sa diplomatie échoua devant le refus de l'aînée. L'envoi d'un panier de truites à l'adresse de Germaine arriva fort à propos. L'adresse indiquait l'écriture de Michel, une jolie écriture courante, tracée de main ferme; à sa vue, les battements du cœur de la jeune fille soulevèrent l'étoffe de son corsage. Il aura pêché ces poissons pour elle; ces poissons pareils à ceux pris ensemble dans l'Ourthe par de tièdes

(1) Suite, voir livraison du 15 décembre 1894.

Digitized by Google

après-midi d'automne, pendant que, sur les hauteurs, Mme Baudoux et Nettie se promenaient à travers les bruyères. Lui, de crainte qu'elle ne s'enrhumât, l'enveloppait de son manteau, choisissait les endroits secs pour préserver ses pieds de l'humidité; et on causait, à deux, à mi-voix, des truites que le moindre bruit effarouche. Tous ces détails vécus lui revenaient très nets, très doux, avec la joie inhérente aux souvenirs pleins de lendemains. Devant le panier ouvert, elle regardait, oublieuse de l'heure, les poissons étendus sur un lit d'orties encore imprégnées de l'eau de la rivière. Sa mère la surprit dans cette immobilité rêveuse, les bras pendants le long de son corps aminci, et si jolie dans ce rayonnement d'amour, que la négociante en fut frappée.

« Il ne faut pas vous demander comment vous vous portez aujourd'hui, lui dit-elle; cela se voit. Que dira ma sœur en vous trouvant si bien remise?

— Elle sera contente, dit Germaine avec un sourire triomphant.

— Quelle grande nouvelle va-t-elle nous annoncer? Le mariage de mon beau neveu, sans doute?

— J'apporte justement une lettre de tante, dit Thérèse... Tenez, maman.

— De tante! Alors, elle ne vient pas, s'écria Germaine désappointée.

— Nous allons le savoir... Non, elle ne vient pas, elle s'est foulé le pied hier matin... Que vous disais-je, ajouta Mme Vermeulen, qui continuait à lire à demi-voix : mon beau neveu a l'intention de se marier, paraît-il.

— Vraiment! fit Germaine, qui joua l'étonnement.

— Oui.

— Avec qui, maman? »

Elle avait un grand battement de cœur à l'idée de cette demande en mariage, arrivant tout à coup, en l'absence de sa tante, sur l'appui de laquelle sa timidité avait compté.

« Vous me demandez avec qui Michel se marie, demanda

Digitized by Google

Mme Vermeulen, qui déchiffrait laborieusement l'écriture de sa sœur; attendez, je vais vous le dire. »

Elle se penchait vers le jour de la fenêtre pour mieux voir le nom illisible.

« Je comprends que c'est avec une Américaine, mais le nom!... Aidez-moi, Thérèse... là... Miss..., Miss quoi?

— Votre doigt m'empêche de distinguer, maman. Quelle écriture! Miss Edith Duck, Dark... Je ne sais au juste. En tout cas, la demoiselle est Américaine. Ah! elle est jolie, la grande nouvelle. »

Germaine reçut le coup en plein cœur, sans rien montrer de la blessure mortelle d'où s'échappait sa vie. Elle referma le panier de truites et l'emporta dans la cave, d'où elle revint les paupières abaissées et, sans dire un mot, elle traversa la grande pièce pour monter dans sa chambre, pendant que sa mère et sa sœur commentaient le mariage de Michel.

« Une Américaine, disait la négociante avec un méprisant sourire; une excentrique, sans doute, qu'il aura rencontrée sur un champ de courses. J'ai toujours dit qu'il ferait des folies, ce garçon-là. »

Thérèse plissait les lèvres d'un air entendu en remisant les provisions du dîner; elle n'avait jamais aimé son cousin, dont les manières aisées, les goûts dispendieux la choquaient. Elle le trouvait trop grand seigneur, taxait sa libéralité d'extravagance et trouvait sa droiture de mauvais goût.

« Michel tient de sa mère, il ne fait rien comme les autres, conclut-elle; ce mariage est insensé. »

Le bruit sourd d'une masse qui tombait dans la chambre de Germaine, située au-dessus de leur tête, poussa les deux femmes à courir au premier étage, mues par un triste pressentiment. Nettie aussi avait entendu et se trouvait déjà auprès de son amie, qui gisait sur le plancher, les yeux clos, les lèvres bleuies.

« Le docteur! cherchez vite le docteur! » commandait la mère, dont les doigts se glissèrent sous le corsage de son enfant pour y chercher les pulsations du cœur.

Digitized by Google

Nettie se releva aussitôt et partit, tête-nue, vêtue seulement de son peignoir clair. Au dehors, la pluie tombait lourdement, pareille à cette autre pluie à travers laquelle elle était courue, un soir, chercher le docteur Demey.

Encore sous la terreur d'avoir vu ce corps étendu sans un semblant de vie, elle ne songeait ni à son amour, ni à sa mise négligée, ni à l'eau qui collait ses vêtements sur elle. Elle était toute à la pensée de chercher du secours et courait haletante, poussée par le désir d'arriver à temps.

Germaine était-elle vraiment morte? Et elle, Nettie, allait-elle se retrouver seule, plus seule que jamais, loin de Vilvorde, où quelque chose qu'elle ne définissait pas très bien lui tenait si chaud au cœur?

Elle courait, se dirigeant d'instinct vers la maison aux persiennes vertes.

Là, elle vit la porte entrebâillée par un client qui sortait; alors, sans sonner, sans reprendre haleine, elle alla droit au cabinet du docteur.

Philippe était seul; assis devant son bureau, il laissait courir sa plume sur une feuille de papier. Au bruit léger que fit la jeune fille en entrant, il leva la tête, la reconnut et, faisant deux pas au-devant d'elle :

« Vous ici, Miss?

— Oui... Germaine est... »

Elle ne put achever, la voix coupée par un sanglot.

« Ne pleurez pas ainsi, dit-il, ne pleurez pas, je vous en prie, Nettie. »

Il avaitp rononcé son nom très bas, en prenant dans ses mains les deux petites mains qui tremblèrent dans les siennes, et il l'enveloppa d'un long regard d'amour.

« Nettie », répéta-t-il.

Rappelée à elle-même, la jeune fille se dégagea vivement pour partir, mais il lui barra le passage.

« Pas encore... pas avant de m'avoir écouté... J'attends depuis trop longtemps l'occasion de vous dire : « Je vous

Digitized by Google

aime » pour vous laisser partir sans vous demander : « M'aimez-vous? »

La jeune fille eut un battement de paupières, puis se reculant un peu :

« Germaine se meurt... Venez.

— Répondez-moi d'abord... Ne voyez-vous donc pas que je souffre? »

Il avait reprit les petites mains qu'il serrait avec la violence caressante d'une passion longtemps contenue, ses noires prunelles fixées sur le beau regard levé sur lui.

« Me répondrez-vous, Nettie? M'aimez-vous?

— ... De toute mon âme! Venez! »

Elle se sauva et reprit, comme dans un rêve, le chemin parcouru. Demey suivait, allongeant le pas pour la rattraper, et tous deux arrivèrent presque en même temps rue des Thérésiennes, où ils trouvèrent Germaine couchée sur son lit, sa mère à côté d'elle.

« Impossible de la faire revenir à elle, docteur », dit Mme Vermeulen, aussi pâle que sa fille.

Il tâta le pouls, examina les yeux du pauvre visage déjà amaigri et garda le silence.

« Elle est morte, n'est-ce pas?

— Oui, madame. »

La mère garda son calme en vraie Vermeulen, mais une expression d'austère douleur se figea sur sa figure d'ascète. Thérèse sanglotait auprès d'Adrien qui, tout blanc, les yeux secs, regardait Germaine, tandis que Nettie priait silencieusement, effacée dans un des angles de la vaste pièce.

Demey s'approcha d'elle :

« Courage, Nettie; songez que vous êtes maintenant ma fiancée. »

Personne ne pouvait l'entendre. Il parlait à demi-voix, d'un ton grave, et, en l'écoutant, la jeune fille sentait, malgré ses larmes, rayonner en elle un monde nouveau, un monde de sensations ineffables que là, devant la morte, un scrupule lui

Digitized by Google

fermait. Quelles tristes fiançailles, oh! oui, bien tristes et, cependant, combien douces au cœur de l'orpheline!

Le bruit des cloches qui sonnaient le glas des trépassés la redressa. Philippe avait disparu. Auprès du lit, des formes agenouillées récitaient les prières des morts pendant que le prêtre, un grand vieillard imposant, étendait, d'un geste de bénédiction, les mains au-dessus de la jeune vierge dont le corps se dessinait sous la minceur des draps.

Elle paraissait dormir, tant était profonde la paix répandue sur ses traits en repos. Miss se tenait près d'elle, si près que sa joue effleurait l'oreiller. Elle priait bas, isolant sa prière des prières des autres, dont les paroles se perdaient dans un lent et monotone murmure.

Telle était sa ferveur que, quand tout fut fini, Thérèse dut lui toucher l'épaule pour la faire se relever, et elle se trouva debout, en face de M^me^ Vermeulen, qui, ayant déjà recouvré sa présence d'esprit, donnait des ordres pour les derniers devoirs à remplir, discutait l'heure de la messe, réglait les détails des funérailles en rangeant sans bruit le désordre autour d'elle. Sa haute taille se redressait plus droite encore sous une énergie de fer, pendant qu'Adrien, au contraire, restait écrasé sous l'effondrement de sa vie. Son regard allait de Germaine à Miss avec une expression navrante; la mort de sa sœur le frappait doublement, car, en la perdant, il perdait Nettie. Que ferait-il sans elle? Que ferait-il lorsque les heures s'écouleraient dans la lenteur triste des séparations sans retour, lui qu'un jour d'attente faisait déjà souffrir? Toutes ces réflexions s'enfonçaient en lui, douloureuses, avec des meurtrissures de chair, et sa souffrance lui faisait envier Germaine morte.... Que lui importait l'existence maintenant! Et dire qu'il devait garder pour lui seul cet horrible chagrin qui déjà le tuait, qu'à personne il ne pourrait parler de l'absente, qu'aucune créature humaine ne pourrait lui alléger le poids de son secret! Oh! Nettie, Nettie aimée! Et il mordait ses poings pour ne pas crier.

« Retirez-vous, Adrien, lui dit Thérèse, je vais commencer la dernière toilette de notre sœur. »

Digitized by Google

Il partit docile, et Nettie, qui avait entendu, s'approcha de Mlle Vermeulen.

« Mademoiselle Thérèse, accordez-moi la triste satisfaction de faire la toilette de Germaine à votre place.

— Si vous y tenez absolument...

— Absolument. Me permettez-vous de faire ce que je veux?

— Oui... Toutefois, il est inutile de mettre à la pauvre enfant sa plus belle robe.

— Oh!

— Ne devons-nous pas respecter les goûts simples de ma sœur?

— Elle-même aurait choisi sa moins bonne robe, vous le savez bien », ajouta l'aînée, qui quitta la chambre avec un demi-sanglot.

Quand la porte fut refermée, Nettie éprouva le besoin de se recueillir dans la solennité de la chambre mortuaire. L'orage avait cessé, l'accalmie se faisait après la tourmente, mettant sa tranquillité dans le ciel. Un rayon de soleil glissa jusque sur Germaine, et ce rayon, qui se jouait dans sa chevelure, réchauffait d'un reflet d'or sa pâle tête, si belle encore dans sa beauté d'au delà. Dans l'apaisement absolu du dernier repos, la mort perdait sa terreur. La vie, avec ses luttes, son désenchantement, apparaissait mesquine, vide, à côté de cette majestueuse sérénité qui élevait l'esprit jusqu'à Dieu. Cette impression transportait l'âme de Nettie, l'arrachait à sa tristesse, fortifiait sa foi devenue plus vive, pendant que ses mains préparaient pour le cercueil le corps encore tiède. Pauvre Germaine!... Mais qu'est-ce donc que ces fleurs fanées, posées sur sa poitrine, près de son cœur qui a soudain cessé de battre? Quelques clochettes de muguets qu'à sa fête Michel lui a données, quelques clochettes seulement qui sont venues mourir là, un jour, dans un rêve, comme elle. Peu à peu, sous les regards pieux de l'amie, ces fleurs révèlent le drame poignant des choses irrémédiables. Ce que sa lèvre, à jamais close, a tu sévèrement, elles le disent maintenant, et l'amour, que ces deux cœurs se cachaient comme

Digitized by Google

une honte, éclate et retentit à travers le grand silence de la mort.

Miss a compris. Mais, pour que d'autres ne devinent pas ce qu'ils ne comprendraient point, elle replace les fleurs séchées à côté du scapulaire, près du cœur qui ne bat plus; puis, sur la secrète relique, elle serre le suaire et agrafe la robe, sa robe de fête.

CHAPITRE VIII.

Tout ce que Vilvorde contient de notabilités se fit un devoir de se grouper autour d'Adrien, dans le salon transformé en chapelle ardente, et chacun s'apitoyait sur cette enfant enlevée si brusquement, et venait serrer la main du frère, dont les vêtements de deuil accentuaient la pâleur.

Nettie avait atténué le froid cérémonial des funérailles en répandant à profusion des roses blanches sur ce cercueil de jeune fille, qui s'en allait vers l'éternel repos, enveloppée d'un parfum de fleurs fraîches.

Mme Baudoux, malgré l'extrême difficulté qu'elle éprouve à se tenir debout, a voulu venir à Vilvorde, avec Michel, apporter un dernier témoignage d'affection à sa nièce, un dernier bouquet de cette villa des Roses, où elle a été si heureuse. Et maintenant que la triste cérémonie s'achève, la bonne tante pleure auprès de Nettie, aussi toute en larmes. Miss sent que le secret de la jeune morte doit rester à jamais enseveli avec elle dans sa tombe, mais, sous la grande secousse morale qu'elle éprouve, encouragée par la chaude étreinte dont Mme Baudoux l'enveloppe, c'est son secret à elle qui lui échappe du cœur. Elle avoue à sa chère bienfaitrice son grand amour, profond comme son âme, d'abord sans espoir et maintenant partagé, légitimé par la parole d'un homme d'honneur dont elle est la fiancée, dont elle sera la femme. — Mais comment faire en attendant ?

Elle demande conseil à la vieille dame.

Digitized by Google

« Conseil ? Il n'y en a qu'un à vous donner, petite ; revenez à la villa et, si le docteur est vraiment ce que vous dites, il viendra vous y épouser.

— Encore faut-il pouvoir le lui dire ; comment entamer un tel sujet ? Songez, madame, que j'ai à peine parlé à M. Demey, que nos fiançailles se sont faites à voix basse, rapidement, près d'une morte. Bien que je lui aie donné ma vie, il m'est étranger.

— Je parlerai au docteur demain... Me voici donc chargée de négocier votre mariage, ma chère enfant, moi qui espérais vous voir la compagne de mon fils... Oui, j'avais bâti un château en Espagne sur vos chères têtes ; mais les mères proposent et Dieu dispose. Michel me donne une bru qui ne vous ressemble guère... Après tout, c'est lui qui épouse, il est juste qu'il choisisse pour son propre compte, ainsi que je l'ai fait autrefois.

— Comment est sa fiancée ? demanda Nettie, dont le cœur se serrait à la pensée de Germaine.

— Américaine, avec une frimousse chiffonnée sur un mince corps de rousse, l'air déluré, des yeux fripons, bredouillant assez gentiment le français et avec cela une manière de mener son monde qui amuse et choque à la fois. Michel en est toqué ; elle parie aux courses, monte à cheval suivie de ses chiens et cravacherait un homme qui se permettrait de la regarder de trop près. — Sans être précisément « province », je n'apprécie guère ce genre-là.

— Miss Dark modifiera peut-être ses goûts en Belgique.

— Elle ne paraît guère en avoir l'intention ; elle proclame très haut son indépendance et rit volontiers de nos mœurs européennes. Rien ne l'amuse comme de voir chaperonner nos jeunes filles. Les femmes doivent savoir se faire respecter elles-mêmes, prétend-elle. Je l'approuve sous ce rapport, mais quant à admettre qu'elles doivent faire de l'escrime, apprendre la boxe et rouler en vélo, c'est autre chose. »

Elle pinçait positivement les lèvres et cela donnait une

Digitized by Google

expression si drôle à la bonhomie de ses traits, que sa compagne se prit à sourire.

« Vous trouvez ma bru bien extraordinaire, n'est-ce pas?

— Je souris à voir votre visage, madame, si peu fait pour la sévérité... Miss Dark s'en apercevra vite.

— Oh! je sais être sévère quand il le faut. Mais à quoi bon tenir tête à mon fils? La demoiselle lui plaît; elle est spirituelle, honorable, fille de général, et sa nationalité excuse ses manières. Donc, rien à objecter de sérieux : elle ne me plaît point, voilà tout. Pauvre raison, vous l'avouerez, et, franchement, Michel aurait tort de s'y arrêter. Bonsoir, enfant. Demain, je verrai le docteur Demey. »

Il se glissait bien un peu d'amertume dans la philosophie de la maman, mais une amertume dans laquelle entrait plus de désappointement que de rancune. Si elle avait rêvé une femme autre pour son fils, elle ne se reconnaissait pas le droit de lui refuser, pour cela, celle qu'il préférait.

Elle se reportait aussi au temps de sa jeunesse, lorsque, forte de son amour, elle avait bravé l'opinion publique pour devenir Mme Baudoux. Bien que ne montant pas à cheval, bien que ne faisant ni l'escrime ni la boxe, on l'avait aussi traitée de folle. Tout est relatif; elle avait produit sur les autres l'effet que miss Dark produisait sur elle. — C'est égal, Michel aurait mieux fait de choisir Nettie. Le cœur bon, l'âme haute, très femme sans être efféminée, elle semblait devoir répandre le bonheur dans son intimité, et quelle vieillesse heureuse eût été celle de Mme Baudoux entourée de ses petits-enfants! L'Américaine semblait, au contraire, avec son air de touriste, peu faite pour les joies calmes de la famille; il fallait à son caractère l'imprévu des voyages, une existence mouvementée au gré de la fantaisie.

La jambe toujours allongée par l'entorse, sur deux chaises, la pauvre femme se plongeait dans ces pensées auxquelles ne souriaient plus des projets d'avenir. C'était fini, bien fini, son rêve de grand'mère. Une inconnne lui enlevait son fils pour courir de par le monde, et elle, devenue vieille, resterait isolée,

Digitized by Google

n'ayant plus que des souvenirs. C'était donc vrai, cette chose horrible, que les mères élèvent leurs fils pour que, tôt ou tard, on les leur prenne et deux yeux les leur volent? Et Nettie, on la lui prenait aussi; deux séparations à la fois, c'était beaucoup. Son cœur en saignait, car elle l'aimait comme sa fille cette enfant d'une autre, bien que cela parût impossible. C'était bien la peine!

Sa générosité l'emporta bientôt sur son chagrin; elle ne vit plus, dans le mariage de sa protégée, qu'un grand bonheur, la fin d'une fausse position pour l'enfant abandonnée. Mais, au fait, où était ce père? Vivant, où le trouver pour obtenir son consentement; mort, comment se procurer son acte de décès? Ces obstacles, auxquels l'excellente femme n'avait pas songé, la préoccupaient à présent, au point de lui faire oublier miss Dark. Comment M. Demey accepterait-il la situation exceptionnelle de sa fiancée? Ayant déjà fermé les yeux sur sa pauvreté, les fermerait-il sur ce père peu avouable? Il fallait compter avec les préjugés, d'autant plus forts en province que les mœurs, y étant plus commentées, y sont plus sévères. En tout cas, la vérité était due au docteur; dès le lendemain, Mme Baudoux fit part de ses réflexions à Nettie, qui pâlit aux premiers mots.

« Mon père m'a abandonnée, dit-elle; il est mort pour moi.

— Soit, mais il n'est pas mort pour la loi, qui reconnaît son autorité sur vous, ma pauvre enfant.

— La loi reconnaît-elle aussi les devoirs de mon père envers moi, madame?

— L'oubli des devoirs ne supprime pas les droits; si M. Clerbois refuse son consentement, vous ne pouvez vous marier avant l'âge révolu, pour faire ce qu'on nomme, par ironie, je suppose, des sommations respectueuses.

— En ma qualité d'Anglaise, je ne crois pas avoir besoin du consentement de mon père pour me marier.

— C'est vrai, je n'y avais pas songé. Mais avez-vous votre acte de naissance?

— Non.

Digitized by Google

— Savez-vous où vous êtes née ?

— En Angleterre ; mais j'ignore où.

— Voilà ce qu'il importe de savoir ; toutefois, avant de s'aventurer dans des recherches, je dois avoir un entretien sérieux avec le docteur au sujet de M. Clerbois.

— Mon Dieu, fit Nettie, les mains croisées en un geste de désespoir, mon Dieu ! Si M. Demey allait ne plus m'aimer à cause de mon père !

— Ma chère enfant, si le docteur est capable de ne plus vous aimer à cause de votre père, c'est qu'il n'est pas digne de vous, voilà tout !

— Mais je l'aime, madame, je l'aime, moi ; son indifférence me rendrait l'existence insupportable et mieux vaudrait mourir.

— Nous n'en sommes heureusement pas là ; nous n'y serons jamais, j'espère. Voyons, un peu de calme ; venez m'embrasser et fiez-vous à moi pour mener à bonne fin vos intérêts de cœur. J'attends le médecin d'un moment à l'autre ; quand il viendra, laissez-nous seuls et veillez à ce que personne ne nous dérange. »

Peu après, Philippe entrait ; il était venu, croyant de bonne foi devoir donner des soins à Mme Baudoux ; elle ne lui laissa pas le temps de parler.

« Ce n'est pas pour mon compte que je vous ai prié de venir, docteur ; j'ai à vous parler. Je suis la protectrice de Mlle Clerbois, lui dit-elle sans autre préambule ; je lui tiens lieu de famille et, à ce titre, me crois autorisée à me mêler de ses affaires. Permettez donc, monsieur, que j'entame un sujet qui vous concerne tous les deux. »

De la main, elle l'engageait à s'asseoir.

« Avant d'entamer les confidences, continua-t-elle sans paraître remarquer l'ennui de Philippe, permettez-moi de vous demander si vous avez sérieusement l'intention d'épouser Nettie.

— Ayant donné ma parole, la question est superflue, répondit-il, blessé de cette entrée en matière.

Digitized by Google

— Ne vous offensez pas d'une franchise un peu brusque, mais bien intentionnée. Vous aimez Mlle Clerbois, vous n'avez reculé ni devant sa pauvreté, ni devant l'infériorité de son rang et, en la demandant en mariage, vous avez commencé par où les autres finissent; c'est d'un honnête homme. Vous ne vous êtes même pas enquis de sa famille.

— Mlle Clerbois est orpheline, madame.

— Vous vous trompez, répondit Mme Baudoux, dont la voix trembla au moment de risquer par un aveu le bonheur de la jeune fille; Nettie n'est orpheline que de sa mère; son père est parti pour l'Amérique après l'avoir mise dans un pensionnat. »

Il souleva très haut ses sourcils.

« Est-ce possible?

— C'est ainsi.

— Un homme capable d'abandonner sa fille est capable de tout. Qu'est-il devenu?

— Nous l'ignorons.

— A votre tour, madame, demanda-t-il après une pause, donnez-moi votre parole que Nettie ne porte pas un nom déshonoré.

— Pas que je sache, je vous le jure. »

Philippe respira.

— Il a dû vous paraître étrange qu'un homme de mon âge et de ma position se fiançât dans de pareilles conditions; mais je n'ai pas agi à la légère, croyez-le. Je savais, en offrant mon nom à Mlle Clerbois, qu'elle en était digne et, sa famille m'eût-elle laissé un doute, la respectabilité de Mme Vermeulen m'eût suffisamment renseigné. Madame votre sœur ne pouvait donner pour compagne à ses filles qu'une personne irréprochable... Puis, certaines natures inspirent de grands sentiments; j'éprouve pour Nettie un amour unique, je n'ai jamais aimé avant de la connaître, je n'aimerais plus jamais si je devais la perdre. »

Il avait parlé sans un geste, posément, avec une lenteur voulue pour donner plus de portée à ses paroles; seules ses dures prunelles s'étaient adoucies au nom de Nettie.

Digitized by Google

Mme Baudoux le regardait bien en face et il soutenait ce regard, qui cherchait à scruter le fond de sa pensée.

« Maintenant que vous êtes fiancés, comment allez-vous vous arranger jusqu'à votre mariage? Vous ne pouvez courtiser Nettie chez ma sœur, à supposer qu'elle y reste quelque temps encore.

— J'ai l'intention de faire part de mes projets à mes parents; ma fiancée habitera avec eux et ne les quittera que pour entrer chez son mari.

— Vos paroles me répondent du bonheur de la chère enfant; merci pour elle. Laissez-moi cependant vous donner un conseil : ne parlez de vos fiançailles que lorsque les papiers de la jeune fille seront en règle. Nous devons d'abord retrouver son père; cela prendra du temps, beaucoup de temps peut-être. D'ici là, il est inutile de mettre les gens au courant de cette triste histoire, pas même vos parents, qui en seraient peut-être contrariés.

— Que faire, alors?

— Voici : Nettie reviendra chez moi; là, vous pourrez la voir aussi souvent que vous voudrez.

— Que je pourrai... — Vous avez peut-être raison, reprit le médecin, dont le front se rembrunissait, et je vous remercie de l'intérêt que vous nous portez... Je ne puis néanmoins m'empêcher de me plaindre d'un projet qui me sépare de Mlle Clerbois, d'autant plus que nos rapports ont été contrecarrés jusqu'à présent. Je n'ai jamais pu avoir un entretien sérieux avec elle et j'ai dû profiter de la première circonstance — circonstance bien triste — pour me déclarer. Si j'ai commencé par où d'autres finissent, c'est que j'ai voulu me donner le droit d'aimer, devant tous, celle qui sera ma femme. »

Il avait perdu son ton hautain et ses paroles prenaient peu à peu l'aimable familiarité des confidences. La franchise affectueuse de Mme Baudoux avait rompu la glace entre eux. Il se sentait attiré vers cette femme de cœur qui remplaçait la mère de Nettie et, comme elle ne répondait pas, il ajouta :

Digitized by Google

« Mais si vous le jugez préférable, je ne le montrerai que devant vous.

— Nous en reparlerons, car il va sans dire que mon entorse aura besoin de vos soins... assidus, n'est-ce pas, cher docteur? demanda-t-elle avec un malicieux sourire.

— Je vais d'abord examiner votre pied...

— Non, non, laissez... du moins pour aujourd'hui... Demain, quand Nettie sera là.

— Je n'osais vous demander de la voir, madame.

— Pourquoi pas? J'ai été jeune autrefois, bien qu'il n'y paraisse plus guère; il m'est même resté dans le cœur assez de jeunesse pour comprendre les amoureux. »

En parlant, son regard cherchait un cordon de sonnette.

« Veuillez, dit-elle en riant, frapper contre le mur, pour remplacer la sonnette absente. »

Philippe s'exécuta en riant aussi; c'était drôle, quand même, ce mode d'appel chez une millionnaire.

Mme Vermeulen apparut aussitôt. Elle entra, sèche et droite, dans ses vêtements de deuil, serra la main à Demey et s'assit sans la moindre allusion à Germaine.

« Avez-vous besoin de quelque chose, Philomène?

— Non; de quelqu'un. Pouvez-vous m'envoyer Nettie?

— Je la crois occupée. Ne puis-je pas la remplacer?

— Pas précisément, répondit Mme Baudoux en souriant. Qu'en pensez-vous, docteur?

— Ce que vous en pensez vous-même, madame.

— Et Thérèse? Ne peut elle remplacer Miss, insista la veuve?

— Miss est-elle donc si terriblement occupée, ma sœur?

— Dame, ce n'est pas la besogne qui manque au lendemain d'un aussi triste événement... Comment va votre pied? Mieux?

— Pas encore; vous serez, je le crains, obligée de me garder quelque temps à Vilvorde, dit Mme Baudoux, qui mentalement élaborait un plan. Heureusement, Nettie vous évitera l'ennui

Digitized by Google

de me soigner en attendant que je puisse reprendre avec elle le train pour Chaudfontaine, où m'attend Michel.

— Mon intention était de garder Miss malgré la mort de Germaine.

— Vraiment!

— Oui... elle fait partie de la famille.

— Et elle est très au courant du ménage, dit la tante amèrement, tandis que sa sœur se levait et saluait le médecin.

« Miss va venir tout de suite », fit-elle en se dirigeant vers la porte.

Miss vint tout de suite en effet, mais si blanche, si émue, que Demey s'avança au-devant d'elle pour la conduire doucement auprès de l'amie, dont les yeux humides s'arrêtaient sur le couple. Était-ce ressouvenance, était-ce regret des jours écoulés qui jamais ne reviendraient ? Qui jamais définira les tristesses d'une vie au déclin?... L'âme droite de Philomène Baudoux eut vite raison de ces velléités. Il lui restait à contribuer au bonheur des autres et elle se mit immédiatement à l'œuvre en ménageant des entrevues aux deux fiancés qui, grâce à la bienheureuse entorse, pourraient se voir tous les jours et causer de leur avenir en sa présence.

Il y a des heures dans la vie qui effacent des années de souffrances. La jeune fille traversait un de ces rares moments pendant qu'elle regardait Philippe de ses grands yeux profonds qui n'avaient plus de secrets pour lui, et quand l'amie eut cessé de parler, elle se laissa glisser à genoux, puis d'une voix qui devait longtemps retentir dans le cœur de son fiancé :

« Soyez bénie, madame.

— Et vous, enfant, répondit Mme Baudoux, dont la main se posa sur la tête inclinée vers elle, soyez aimée! L'amour est encore ce que Dieu a mis de meilleur sur la terre. »

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

C'était le bon moment pour Mlle Céleste de s'insinuer chez ses cousines. Elle pouvait leur rendre de petits services et même des grands, tout cela si tranquillement, sans bruit, que personne ne s'en serait douté. Elle arrivait tôt, donner un coup de main, pour remettre un peu d'ordre dans le désarroi d'une mort subite, seconder Nettie pendant que la négociante et sa fille tenaient tête au commerce un instant négligé.

« Heureusement, les commandes abondent, disait Léocadie; les occupations nous arrachent au souvenir. »

Ce fut sa seule phrase sentimentale.

Adrien avait perdu sa belle ardeur au travail, causait peu ou point, s'isolait le plus possible et ne reprenait vie qu'à la vue de Miss. Oh! cette Miss! comme elle occupait son cœur et comme sa pensée envahissait tout son être! S'il l'avait pu, il l'aurait épousée, bien qu'elle fût pauvre, lui dont pas un ancêtre n'avait pris femme sans une dot au moins égale à son avoir. Mais il n'osait braver sa mère; pareil à un enfant craintif, il baissait la tête devant son regard et, faute d'énergie, se laissait dépérir de chagrin. L'influence de Mme Vermeulen avait fait son œuvre; toutes les volontés s'étaient annihilées autour d'elle. Après Germaine, c'était Adrien qui ployait sous la main de fer, incapable de se redresser. Il le sentait trop tard. N'eût été sa passion, il ne se serait pas aperçu des liens invincibles qui paralysaient sa volonté, pas plus que l'insecte ne s'aperçoit de la toile que l'araignée tisse pour le rendre captif.

La passion, en lui ouvrant les yeux, lui montrait aussi le côté mesquin de l'existence qu'on menait dans sa famille. Devenu généreux en aimant, il aurait foulé aux pieds ses principes d'autrefois pour épouser Miss, s'il avait eu un « home » à lui donner. L'aimait-elle? D'humeur égale, elle le traitait avec la tranquille affection d'une sœur. Si elle avait pu continuer à

Digitized by Google

rester sous le même toit, il se serait contenté de sa présence, toujours, sans autre désir... Mais de ce chaos d'idées, une seule surgissait : elle allait quitter Vilvorde et il ne pourrait plus la revoir. Cette pensée fixe l'obséda bientôt.

Mlle Céleste s'aperçut vite que le jeune homme n'était plus le même ; sa sollicitude, toujours en éveil, s'empressa d'attirer sur lui l'attention de sa mère.

« Qu'a donc Adrien, cousine ? Je le trouve si changé !

— Adrien ? Il n'a rien.

— En êtes-vous bien sûre ?

— Du moins rien que je sache... Pourquoi ?

— Il ne mange plus ; il maigrit. Aurait-il un chagrin ?

— Nous avons tous du chagrin ; la mort de Germaine n'est pas faite pour nous réjouir.

— A qui le dites-vous ? répondit l'amie. Mais il se laisse abattre plus que de raison ; il paraît si absorbé !

— Il regrette beaucoup sa sœur : le vide est plus grand pour lui.

— Il deviendra plus grand encore après le départ de Miss ; elle était toujours auprès de Germaine et elle la remplace un peu, remarqua Mlle Maes d'un ton de sympathie.

— Elle la remplace un peu, c'est vrai, répondit innocemment Mme Vermeulen, et si elle partait, elle nous manquerait à tous ; seulement, Miss n'est pas prête à partir. »

La phrase frappa Adrien de joie comme il revenait du dehors, une joie prompte dont l'expression se refléta sur son visage fatigué qui regardait, en souriant, Mlle Maes.

« J'ai dit à Miss, continua la négociante, que la mort de Germaine ne changeait rien à sa position et qu'elle pouvait continuer à se considérer ici comme chez elle.

— C'est d'un bon cœur, cousine.

— Miss n'a pas de famille ; où voulez-vous qu'elle aille ?

— Chez Mme Baudoux... A propos, comment se porte votre sœur ?

— Mieux ; le docteur vient la masser tous les matins et croit qu'elle pourra marcher d'ici à quelques jours. »

Digitized by Google

D'ici à quelques jours! Adieu alors pour Nettie les rendez-vous en présence de l'aimable dame qui avait fait, à ses côtés, aux amoureux, un coin de paradis. Là, on discourait à trois de l'avenir. Philippe s'élevait contre le départ de la jeune fille; à Vilvorde, elle était proche, à quelques pas seulement de sa demeure. Quand elle viendrait au jardin, il pourrait la voir et on s'arrangerait de façon à correspondre tous les jours; car, maintenant qu'elle était conquise, la chère fiancée, il n'était guère disposé à la laisser s'éloigner : puisque Mme Vermeulen insistait pour qu'elle restât, mieux valait rester.

« Croyez-vous que ce serait bien de ma part? » interrogea Nettie, qui avait des scrupules.

Mme Baudoux haussa les épaules.

« Belle question! En quoi, je vous prie, portez-vous préjudice à ma sœur? Soyez tranquille, petite, si elle vous demande de rester, c'est que vos services lui sont précieux. Vous ne pouvez lui donner de votre temps que ce que vous possédez. Aura-t-elle plus de vous si vous lui annoncez votre mariage? Non, n'est-ce pas? Alors mieux vaut se taire.

— Je partage cet avis », appuya le médecin.

La jeune fille, maintenant rassurée, approuvait de la tête les arguments de Philippe. Il leur semblait à tous deux se connaître depuis des années, tant ils avaient vécu, côte à côte, dans l'intimité de la pensée. Le docteur gardait son air sérieux, grave jusque dans la joie, tandis que Nettie souriait, trop heureuse pour parler, et comme recueillie en son bonheur.

Michel faisait de fréquentes apparitions, accourant, entre deux trains, embrasser sa mère, serrer la main à sa tante, qui le recevait avec une froideur polie, juste assez affectueuse pour maintenir leurs relations de famille. De ses fiançailles, pas un mot, et ce parti pris de passer sous silence un événement aussi important indiquait un blâme, mais ce blâme glissait sur l'insouciance de Michel. Il prenait un malin plaisir à vanter l'éducation libre des Américaines, lui opposant l'éducation « bébête » des demoiselles belges. En l'entendant parler, Mlle Céleste

Digitized by Google

prenait des mines offusquées et, à son tour, faisait ressortir les avantages des jeunes femmes élevées chrétiennement en vue de leurs devoirs futurs.

« Il en est des femmes comme des couleurs, répondit Michel pour l'ennuyer, il en faut pour tous les goûts. Mon idéal vous scandalise, le vôtre m'horripile, vous voyez.

— Je vois que vous êtes « fin de siècle ».

— Dame! à moins de retarder. Vous ne voudriez pas me voir « commencement de siècle », je suppose; nous serions contemporains », ajouta-t-il en riant.

Elle lui jeta un mauvais regard.

« Vous y gagneriez peut-être.

— Je préfère y perdre. »

Tout le monde était réuni autour de la table et prenait le café, seul extra qu'on se permît le dimanche à la fin du dîner. Mme Baudoux avait pu reprendre sa place habituelle en s'appuyant au bras de son fils et, depuis le commencement du repas, elle faisait signe à Michel de cesser l'escarmouche; mais lui, trouvait la partie trop belle pour y renoncer.

« Car, continua-t-il avec amabilité, si j'étais votre contemporain, je ne serais plus jeune et vos idées d'autrefois, si belles qu'elles puissent paraître, ne me valent pas ma jeunesse. Je préfère le présent au passé.

— On ne peut être plus galant, observa sèchement la négociante.

— Oh! je ne me permettrais pas de l'être envers Mlle Maes, ma tante; ce serait déplacé.

— Michel, montre donc le portrait de ta fiancée, dit Mme Baudoux, qui voulait éviter l'orage; tu l'as sur toi. »

Il fouilla dans la poche de son habit.

« Ma tante, je vous présente ma future. »

En plein air, sur un alezan superbe, on voyait une amazone suivie de hauts lévriers, dont les fins museaux se tournaient de son côté. Très mince, très souple, la cravache à la main, elle regardait droit devant elle.

Digitized by Google

Mme Vermeulen l'examina un instant sans rien laisser paraître de son impression, puis le passa en silence à Thérèse qui, à son tour, le passa sans rien dire à Mlle Céleste.

« Mes compliments sincères, jeune homme. Mais que tient-elle donc à la main votre fiancée ?

— Une cravache, parbleu !

— J'avais pris cela pour un revolver. Il est vrai que les Américaines...

— Se servent volontiers d'un revolver. Oh ! Miss Dark tire admirablement !

— De mieux en mieux, dit la veuve; votre future fait-elle aussi partie d'un cirque ?

— Pas encore, ma tante; ses rentes l'en dispensent, pour le moment du moins.

— Les Américaines ne sont-elles pas hérétiques ? demanda la vieille fille avec intérêt.

— Généralement, mademoiselle. Ainsi miss Dark ne croit qu'en Dieu et en Christ, la malheureuse. »

Mlle Céleste, sans répondre, leva sa tasse à la hauteur de ses lèvres et but la dernière gorgée de son café.

« Excellent, votre chéribon, cousine.

— Laissez-moi vous en verser encore une toute petite tasse.

— Merci, je n'en prendrai plus, dit-elle en secouant les miettes de pain éparpillées sur ses genoux ; je pars.

— Déjà ! »

C'était chaque fois le même reproche amical et hypocrite. Bien que la cousine le sût, elle n'en eût pas moins été offensée si on n'avait pas essayé de la retenir par un semblant de regret.

« Oui, déjà. C'est l'heure des vêpres. Après le plaisir, le devoir. »

Elle nouait, devant la glace, les brides de sa petite capote, tout en cherchant du regard son livre de prières.

Michel alla au-devant des yeux chercheurs et lui remit, avec une politesse voulue, le missel oublié sur un meuble. Et elle, sans rancune, redevenue bonne enfant :

Digitized by Google

« Vous ne m'accompagnez pas à l'église, mauvais sujet?

— J'aurais peur de vous compromettre, chère demoiselle.

— Adrien vous accompagnera, lui dit Thérèse, qui disposait de son frère comme d'un objet de sa toilette. Lui, le savait si bien que déjà il mettait son pardessus, prêt à attendre, le chapeau à la main, la dévote qu'il suivit à Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, le sourire aux lèvres, la rage au cœur, maugréant tout bas.

« Vieille sorcière! s'écria Michel dès qu'elle eut disparu de la salle à manger; vieille sorcière, va! Il en faudrait des messes pour blanchir son âme!

— Il en faudrait à beaucoup d'autres; personne n'est parfait, répondit Mme Vermeulen. La cousine possède, à côté de ses défauts, de très grandes qualités; elle est d'une complaisance...

— Très intéressée, coupa Michel; elle donne un gland pour récolter un chêne; connu!

— N'empêche qu'elle nous a fait obtenir plusieurs commandes du bourgmestre.

— Qu'elle vous fera payer en monnaie de son espèce, soyez tranquille, ma tante.

— Vous êtes insupportable, Michel, dit Thérèse. Quand vous n'aimez pas les gens, vous les calomniez.

— Permettez, chère cousine; il serait impossible de calomnier Mlle Maes, car elle est capable des plus noires actions, ab...so...lu...ment capable des plus noires, articula-t-il en appuyant sur chaque syllabe.

— A vos yeux!

— Eh! eh! aux vôtres aussi. Seulement, vous n'en voulez convenir, histoire d'amour-propre. Mlle Maes vous mène par le bout du nez, tous autant que vous êtes, et vous vous laissez mener par crainte de sa mauvaise langue.

— Voyons, dit Mme Baudoux, qui voyait Michel s'échauffer à ses propres paroles, laissons ce personnage et parlons d'autres choses. Je compte retourner la semaine prochaine à Chaudfon-

Digitized by Google

taine; ne voulez-vous pas y venir passer quelques jours avec nous, Léocadie? Un changement vous distrairait.

— Je vous remercie, j'ai trop d'expéditions à faire.

— Venez quand vous voudrez; vous serez les bienvenus chez nous. Quant à Nettie, il est convenu que je vous la laisse, à condition qu'elle viendra passer les trois premiers jours de chaque mois à la villa des Roses.

— Ce sera gênant. »

Peu importait à Mme Baudoux; c'était chose promise aux fiancés de se revoir là-bas, et, malgré les objections intéressées de sa sœur, elle maintint fermement la parole donnée.

Il y eut encore quelques tête-à-tête, quelques paroles douces échangées en la présence de la protectrice, puis tout finit par un grand « au revoir » crié d'une portière d'un train en partance pour Bruxelles.

Bien que le bonheur fût entré dans sa vie, Nettie eut beaucoup de peine à s'habituer au vide que laissait la mort de Germaine. Rien ne sera changé à votre position, avait dit Mme Vermeulen. Le changement était grand, au contraire. Plus de causeries intellectuelles qui aidaient à la grossière besogne; plus de réunions à trois où sonnait parfois le rire. Au lieu de sa compagne aimée, la jeune fille rencontrait Mlle Maes, toujours prête à lui donner « un petit coup de main » et dont les yeux s'arrêtaient, en fureteurs, sur les gens et sur les choses. La jeune fille la tenait à distance, sans daigner s'apercevoir de cette haine grandissant à ses côtés. Toute à l'avenir, elle s'efforçait d'échapper au présent et se montrait dévouée à tous. La première levée, elle préparait le déjeuner avec maman Ninie qui, chaque matin, lui apportait une lettre du bien-aimé. Mais oui, maman Ninie s'était laissé corrompre par Mme Baudoux; elle était devenue le facteur des deux amoureux, gratuitement, bien entendu. Ah! quant à ça!... Elle était très fière de son rôle de demi-confidente, la brave femme, et elle arrivait, toute jeunette, porteuse du billet doux qu'elle donnait avec de petits clignements d'yeux très comiques. Quand Mlle Miss se rendait

Digitized by Google

seule au jardin, elle voyait bien parfois la tête de M. le docteur derrière la transparence des rideaux, mais pour rien au monde, pas même pour un palais, elle n'en aurait soufflé mot à quelqu'un.

Adrien s'était remis à la besogne avec une nouvelle ardeur. Il revenait à la maison armé d'un bel appétit, toussait un peu, il est vrai, mais si peu que vraiment cela ne valait pas la peine d'en parler. Il avait demandé à Miss s'il devait renoncer à ses leçons d'anglais. Ce serait dommage, car il commençait à faire des progrès.

« Je crois bien que ce serait dommage, appuya Thérèse; n'est-ce pas, Miss? »

Miss partageait d'autant plus volontiers cette opinion que l'enseignement de sa langue était une récréation d'esprit qui, plus ou moins, lui gardait son rôle d'institutrice.

Quand ils se retrouvèrent seul à seul devant la petite table où ils avaient coutume de s'asseoir avec Germaine, une même pensée leur courba la tête.

« Nous parlerons d'elle », fit Nettie.

Elle lui tendait la main, une main qu'il retint un tout petit instant dans la sienne.

« Pardon de vous déranger, dit une voix derrière eux. Je suis à la recherche des cousines. Pouvez-vous me dire où je pourrai les trouver? »

M^lle^ Maes venait de se glisser dans la salle.

« Je ne sais, répondit Adrien troublé.

— Je voudrais leur parler à propos du bourgmestre. Il apprécie fort l'échantillon de Johannisberg... Mais je vous dérange certainement, car vous étiez occupés lorsque je suis entrée.

— Ma mère et ma sœur étaient ici, il y a cinq minutes à peine, répondit le jeune homme, qui fit semblant de ne pas comprendre. Voulez-vous qu'à mon tour j'aille à leur recherche?

— Non. » Elle ne voulait pas interrompre la leçon; elle reviendrait tantôt.

Digitized by Google

Nettie ouvrit la grammaire. L'affection qu'elle portait au frère de Germaine n'était pas de celles qu'on cache et elle avait tendu tout naturellement la main à Adrien comme elle l'aurait tendue en la présence de Mme Vermeulen, si le dédain de celle-ci pour ce qui touchait au sentiment ne l'avait retenue. Il en était autrement d'Adrien; son amour n'avait pas le calme d'une affection tranquille. Malgré son sang-froid, il venait de se trahir devant la vieille fille, faute grave dont il se rendait parfaitement compte. Si jamais la méchante créature éveillait les soupçons de Mme Vermeulen, Miss serait renvoyée. Pour elle, ce serait le déshonneur; pour lui, le désespoir. L'idée l'angoissait, et plus jamais il ne garda dans la sienne la chère main qui chaque jour le saluait. Il renonça même aux petites attentions dont il entourait la jeune fille du vivant de sa sœur. Mais, si ses lèvres se taisaient, ses yeux parlaient; il la regardait longuement, en silence, pendant la leçon, s'efforçant de ramener au livre la pensée qui s'en éloignait toujours.

« Vous ne prêtez pas attention, monsieur Adrien.

— Si, Miss, je vous assure.

— Alors, dites-moi la différence entre les verbes « to do » et « to make ».

— « Faire. »

— Oui, mais il y a une différence.

— « To do » indique le travail manuel: exemple : « do your bed — faites votre lit ». « To make », au contraire, indique plutôt une action morale : « make your prayer — faites votre prière ».

L'erreur était si énorme, résonnait si bizarre aux oreilles de Miss, qu'au risque de perdre de son prestige devant son élève, elle éclata d'un fou rire.

« Que c'est donc drôle! Si c'est ainsi que vous m'écoutez! D'abord, on ne dit pas : « do your bed », mais « make your bed »; ensuite, on ne dit pas : « faites votre prière », mais « dites votre prière ». Avez-vous compris cette fois, monsieur Adrien?

Digitized by Google

— Oh! oui, très bien. »

Il se redressait, obéissant, comme un écolier, et écoutait l'aimée dont la présence bouleversait son être, avec des envies de la prendre dans ses bras, de l'emporter au loin, serrée contre sa poitrine dans laquelle son cœur battait si haut que sa gorge en était serrée. Était-ce lui qui était capable de sentir avec une violence pareille, lui, un Vermeulen? Il devait être fou. Mais s'il préférait sa folie à la sagesse des autres, de quel droit la lui disputerait-on? Et si, en ces moments-là, il avait été sûr de l'amour de Miss, il se serait senti la force de tout vaincre, tout, même la misère.

Pas un muscle pourtant ne trahissait la lutte intime d'Adrien, seuls ses yeux tristes et doux cherchaient à pénétrer dans ce jeune cœur, pendant que miss ramenait au livre sa pensée, à la fois si loin et si près! — Quoi! il ne se contentait plus maintenant de la voir, de l'entendre, de vivre sous le même toit; il la lui faudrait à lui, pour toujours, depuis que, seul à seul, les leçons étaient reprises.

Des nuits suivaient, de longues nuits dans lesquelles il débattait, en rêve, des projets insensés. Et le lendemain, ses yeux, avides de savoir, rencontraient le calme regard de la jeune fille qui souriait

Quand elle partit pour Chaudfontaine, il erra d'une besogne à l'autre, semblable à un corps sans âme, l'âme étant là-bas près d'elle. Et, quand les repas le mettaient en face de sa mère et de sa sœur, à la place de Germaine à jamais partie, près de la chaise inoccupée de Nettie, il ne mangeait plus, toussait, s'agitait dans l'ennui de l'attente.

« A quoi pensez-vous donc, Adrien? Je ne vous reconnais plus, fit Thérèse un jour, vous n'êtes jamais à ce qu'on vous dit.

— Laissez-moi tranquille », répondit-il avec humeur.

C'était la première révolte, la première tentative d'indépendance devant l'aînée.

« Jésus Maria! Quel propos! On voit que Michel est venu ici.

Digitized by Google

— Michel! Michel!... Il a bon dos, Michel. Je n'ai pas besoin de lui pour comprendre que je ne suis plus un enfant; je le sais depuis assez longtemps.

— Et puis?

— Et puis, je suis libre de mon humeur, c'est le moins, me semble-t-il.

— Quel langage exagéré! Vous parlez comme Miss.

— C'est Miss à présent. Ah! ça, ne suis-je pas capable d'éprouver rien par moi-même?

— Vous éprouvez singulièrement alors; je ne sais où vous allez chercher vos idées.

— Dans ma tête. »

Il claqua la porte derrière lui, énervé à la fin d'un despotisme qui voulait entraver jusqu'à sa liberté de penser. Jamais! De sa pensée, il resterait seul maître. Et il éprouvait une joie quasi sauvage à s'y réfugier pour échapper aux siens. Là, du moins, personne ne pouvait le poursuivre, et il en profitait pour songer à son idole.

Il espérait quand même. Quoi? il ne savait au juste. En tout cas, l'espoir, si vague qu'il fût, était nécessaire à sa vie, il ne pouvait l'abandonner, ne voulait le combattre; les yeux fermés, il se laissait aller à la dérive.

Pendant ce temps, Nettie vivait à Chaudfontaine dans un rêve de bonheur. Elle arrivait le samedi, Mme Baudoux se trouvait à la gare et elles gravissaient ensemble la colline tapissée de bruyères que surplombait la villa des Roses.

Le lendemain, Philippe arrivait par le premier train et alors commençait la réalisation des joies attendues pendant le mois et, dans la jolie demeure, devant laquelle s'épanouissaient les gloires de Dijon, on continuait les causeries commencées rue des Thérésiennes. A les voir, on n'aurait jamais cru que ces êtres se courtisaient, tant le sentiment qui les rapprochait était au-dessus des trivialités. Envers cette mignonne créature qui avait tant souffert, Philippe se montrait plus en protecteur qu'en amoureux. Personne, en dehors de Mme Baudoux et de

Digitized by Google

son fils, n'était au courant de leurs projets et personne ne les aurait devinés, tant était grande leur réserve.

Michel présenta sa fiancée à Nettie.

C'était, en effet, une étrange créature que miss Dark; elle vous attirait par surprise et vous ne saviez au juste, de prime abord, si elle vous plaisait ou vous déplaisait. Elle avait une façon cavalière de traiter les choses, qui choquait, comme disait Mme Baudoux; mais à côté de cette indépendance d'allures, il y avait un entrain, une bonne humeur qui vous ensorcelait positivement. Une créature composée de contradictions ; despote, brusque, avec des repentirs d'enfant, qui la faisaient câline et tendre, pour effacer la faute qu'elle était prête à recommencer.

Michel était fort épris de cette vivante énigme, insaisissable et captivante, qui le pliait à tous ses caprices, le sourire aux lèvres. Elle l'aimait pourtant beaucoup. Elle l'aimait pour son insouciance, son amour du sport, ses goûts dépensiers et aussi pour le culte qu'il lui vouait. Il était même le seul homme qui eût trouvé le chemin de son cœur. Il avait fait impression sur elle et elle l'aimait, le préférait à tout, même à Beauty, sa jument pur sang, dont la course folle la soulevait dans l'air délicieusement.

Elle accueillit Nettie d'une poignée de main à l'anglaise et s'accapara tout de suite de sa personne, par droit de conquête, en invoquant la mère patrie, car l'Angleterre, aux cœurs américains, reste la mère patrie, à cause de la langue. Nettie écoutait l'étourdissant babil de l'éblouissante jeune fille, dont le corps souple, admirablement pris dans une élégante toilette de surah mauve, avait des ondulations de félin.

Elle était venue en Europe pour y passer une saison avec sa tante, vieille demoiselle folle de voyages, peu mondaine, très éprise de chevaux, qui habitait avec elle une des plus belles maisons de Spa : « la Sirène », dont miss Dark personnifiait le nom.

Sa tante l'avait élevée à sa guise, sans souci des conve-

Digitized by Google

nances, mais avec un grand fond d'honnêteté. Elle avait même renoncé à plus d'un beau parti pour se consacrer à la fille de son frère, un général renommé qui avait peu survécu à la perte de sa jeune femme. Miss Dark avait dépassé les espérances de sa tante qui, malgré ses théories sur l'émancipation de la femme, trouvait que sa nièce les mettait trop en pratique, grondait, tâchait de la reprendre et... se laissait convertir aux paroles câlines qui l'enveloppaient malicieusement.

Oui, une vraie sirène. Et Nettie, dans ses vêtements noirs, songeait à la pauvre Germaine que, d'un sourire, elle avait tuée

(*La suite à la prochaine livraison.*) LÉONTINE MUSIN.

Digitized by Google

LOMBOK

UNE EXPÉDITION NÉERLANDAISE

Trois lignes, mentionnant dans les journaux étrangers le succès de l'expédition dirigée par le gouvernement des Indes orientales néerlandaises contre le radja hindou de l'île de Lombok, ont résumé une entreprise dont la nécessité s'était fait sentir depuis longtemps, mais dont le précédent vice-roi des Indes n'avait pas voulu prendre la responsabilité.

Le silence se fit ensuite. Les troupes hollandaises avaient débarqué sans encombre; le prince bâtard, sous l'influence duquel avait été repoussé l'ultimatum, s'était suicidé, une partie de l'indemnité de guerre avait été payée à la puissance suzeraine, et déjà les dates de rembarquement des troupes étaient fixées. Deux colonnes avaient été dirigées sur l'intérieur, plutôt dans un but de démonstration que d'opérations, et l'expédition, tout comme les peuples heureux, n'ayant pas d'histoire, ne faisait plus parler d'elle.

Ainsi qu'éclate un coup de foudre dans le ciel le plus serein, le gouverneur général recevait, le 28 août, la terrifiante nouvelle d'un guet-apens dans lequel étaient tombés cinq cents soldats, quatorze officiers, dont un général, et s'étaient perdues six bouches à feu.

Quoique les nouvelles qui suivirent eussent réduit de beaucoup ces chiffres énormes, on comprend l'émotion causée dans les Indes et dans la mère patrie, émotion justifiée par la

Digitized by Google

pensée qu'un dixième de la petite armée d'expédition était tombé.

Pour la Néerlande, qui du 95e au 141e degré de longitude est, tient sous son joug 31 millions d'indigènes répartis sur près de 45,000 lieues carrées géographiques, avec une armée coloniale qui atteint à peine 30,000 hommes, une défaite semblable équivaut à la perte d'une grande bataille pour une puissance européenne.

La douleur, ressentie aux Pays-Bas par cet échec, causa une explosion de patriotisme dont les journaux hollandais se sont faits l'écho. Des renforts expédiés en hâte, une foule d'engagements volontaires, des dons généreux à la Croix-Rouge, la traduisirent plus efficacement; aux Indes, beaucoup de souscriptions furent recueillies, mais pas un jeune enthousiaste ne revêtit la casaque bleue aux couleurs de la maison d'Orange.

Qu'importait-il du reste? Une armée réduite, mais enthousiaste, une poignée de soldats, héroïques aventuriers dévoués à une hospitalière seconde patrie, allaient rétablir la face des choses et prouver au monde, auquel le peu de diffusion de la langue hollandaise ne fait pas connaître assez les exploits des soldats bataves, que partout où est planté le drapeau orange, il y reste!

La devise qui y est inscrite n'est-elle pas: *Je maintiendrai?*

I

L'île de Lombok est située à l'est de Java et de l'île de Bali, dont elle est séparée par le détroit de Lombok à l'ouest. Le détroit d'Allas, à l'est, la sépare de l'île de Sumbara; la mer de la Sonde au nord et l'océan Indien au sud baignent ses rivages. Elle mesure environ 6,000 kilomètres carrés.

Son climat est généralement sain, grâce à sa formation volcanique et non madréporique; la fertilité du sol est très grande.

D'énormes montagnes, dont le pic principal mesure 3,500 mètres, forment plusieurs massifs; l'un d'eux comprend un énorme volcan en éruption.

Digitized by Google

Sa population, connue sous le nom de « Saşsak », compte environ 500,000 âmes de religion musulmane. Cette population a été refoulée et soumise par les conquérants venus de l'île voisine de Bali, et qui eux-mêmes sont les puissants vestiges des primitifs maîtres hindous de Java.

Le nombre des conquérants est difficile à fixer, peu de voyageurs ayant été à même de visiter sérieusement l'île ; on peut l'évaluer approximativement à 30,000.

La population, rameau de la race autochtone à cheveux lisses de Sumatra, Malacca et Bornéo, qui y remplaça la race aux cheveux crépus, dont quelques restes sont encore cantonnés dans les forêts de Sumatra, à Bornéo et aux Philippines, garda jusqu'au XVI^e^ siècle, le bouddhisme et le sivaïsme que lui avaient imposé les conquérants hindous de Java.

A cette époque, l'islam, qui marchait à l'Orient, fit son apparition victorieuse.

Le bouddhisme fut abandonné, mais, devenus mahométans, les Sassaks n'en restèrent pas moins une population agricole et industrieuse. Du reste, comme dans toutes les autres parties des Indes néerlandaises, la foi du musulman est plutôt formée de cérémonies que de croyances réelles et d'observations rituelles.

Un des princes musulmans appela à son secours, dans une guerre contre un voisin, le prince bouddhiste de Karang-Assem, de la côte nord-est de Bali. Comme dans l'éternelle fable de l'huître et des plaideurs, les bouddhistes s'installèrent en maîtres, et ce ne fut qu'en 1843 que le gouvernement des Indes, par un traité, imposa au petit royaume de Lombok une suzeraineté nominale, consistant surtout dans la prestation d'hommages au vice-roi, et dans la promesse de ne jamais traiter avec une nation européenne.

La tyrannie des conquérants balinais fut le motif d'un soulèvement des musulmans sassaks en 1855, révolte promptement réprimée par les bouddhistes, au moyen de sanglantes représailles.

Les mœurs à Lombok sont du genre de celles qui firent descendre le feu du ciel sur Sodome ; entourés d'Arabes

Digitized by Google

« nourris dans le sérail », les princes hindous se payent aux dépens de leurs sujets musulmans et des habitants des îles voisines des fêtes que la Rome impériale aurait jugées pimentées.

La femme est traitée comme la bête presque impure qu'elle est aux Indes, — il est encore d'usage parmi les hautes classes de la brûler vive sur le cadavre de son mari.

Le prince régnant de Lombok et son aristocratie balinaise sont bouddhistes et la féodalité qui est dans l'île la forme gouvernementale, leur laisse tyranniser une population musulmane certes vingt fois plus forte.

Il est difficile, à ceux qui ne savent ce que veulent dire ces mots « oppression asiatique », d'en indiquer le sens. Cela signifie le viol et l'enlèvement des femmes, les moissons foulées aux pieds, les hommes molestés, tués s'ils résistent.

La situation devenait par trop tendue. Le gouverneur général, M. Rijnaker-Hordijk, excellent juriste s'il en fut jamais, se tenant trop à un texte de traité, ne voulut intervenir autrement que par une démonstration maritime faite en 1892, ce qui laissa les Balinais parfaitement froids, les commandants des navires ayant l'ordre d'éviter les conflits.

Entre temps, un soulèvement presque général avait lieu ; mais les Balinais, quoique inférieurs en nombre, recevant sans cesse des renforts des bouddhistes de Bali, eurent l'avantage que les Sassaks payèrent de l'incendie de leurs villages et d'une famine épouvantable. L'humanité, le devoir, commandaient à la puissance suzeraine d'intervenir. A ce moment du reste, des motifs sérieux imposèrent la guerre.

Poussé par son bâtard, le tyrannique Anak Agoeng Madé, le radja avait acheté deux petits bâtiments, armés en guerre et transportant des munitions et des troupes, ainsi que les armes dont les Anglais, toujours commerçants, ont de grands dépôts à Singapore et à Penang, et qu'ils vendent *business is business* aux Siamois, aux Atjehs, aux Balinais, aux Négritos des Philippines.

Ces bateaux, battant pavillon de Lombok, alors que le seul drapeau néerlandais est pavillon national pour les Indes,

Digitized by Google

transportaient des troupes lorsque l'un des navires du blocus, voulant les arrêter, fut accueilli par trois coups de canon.

Ils furent donc confisqués, le radja ayant refusé de leur faire battre pavillon hollandais et de s'excuser vis-à-vis du gouvernement des Indes. Celui-ci se décida à envoyer un mémoire de ses griefs contre sa vassale, relatif notamment à l'importation des munitions, à la création d'une marine de guerre battant un pavillon vassal non reconnu, à la façon dont avaient été accueillis par elle les fonctionnaires néerlandais. Ce mémoire était accompagné d'une lettre du vice-roi.

Le radja refusa purement et simplement d'en prendre connaissance. Heureusement, un homme d'une grande énergie, connaissant les Indes à fond, le chevalier van der Wijck, fut à cette époque nommé gouverneur des Indes néerlandaises. Ayant conquis, depuis le modeste grade d'aspirant-contrôleur jusqu'à celui de vice-président du conseil des Indes, chacune de ses promotions par des preuves de savoir, de capacité et de tact, il était l'homme de la situation.

Aussi, dès le mois de mars 1894 arrivait une missive du gouvernement princier de Lombok, qui se montrait disposé à prendre connaissance des griefs de la Hollande.

Il était trop tard, car les termes d'un ultimatum étaient fixés et le 3 juin 1894 un fonctionnaire supérieur du gouvernement colonial le signifiait au prince héritier, à défaut du radja, qui ne voulut pas se montrer.

Des excuses au gouvernement, l'engagement de suivre ses ordres quant à l'importation du matériel de guerre, la remise immédiate entre les mains du gouvernement néerlandais du prince Madé, et l'acceptation des offices d'un résident pour mettre fin à la situation déplorable de Lombok, en étaient les points principaux. Trois jours étaient accordés pour la réponse. Le gouvernement de Lombok temporisa, espérant gagner du terrain : les ordres du gouverneur général étant précis, les 72 heures écoulées, le résident porteur de l'ultimatum se rembarqua sans réponse. C'était la guerre.

***

Digitized by Google

Une expédition de l'importance de Lombok était chose grave. On allait se heurter à un peuple guerrier, habitué à faire usage d'armes européennes et en possédant de grandes quantités.

Il fallait, en outre, que l'expédition fût assez forte pour terminer le plus promptement possible cette guerre, car distraire longtemps de l'armée coloniale quelques bataillons était difficile.

L'armée des Indes est, en effet, exclusivement recrutée de volontaires, européens ou indigènes, de nationalités diverses. Des primes, qui vont jusqu'à 300 florins pour l'engagé non astreint au service militaire hollandais, stimulent les engagements, qui ont une durée de six ans.

Ces troupes se distinguent par le calme au feu, la confiance dans le chef, qui font le soldat.

L'engagé européen peut prétendre à l'épaulette et bien des illustrations des guerres javanaises, des campagnes de Sumatra, de Bornéo, aux Célèbes, sont sorties des rangs.

Malgré un système de mutations qui envoie parfois des officiers d'Atjeh aux Célèbes, la cohésion des cadres et de la troupe est excellente.

L'armée des Indes compte une vingtaine de mille hommes d'infanterie, 600 cavaliers, vingt-trois compagnies d'artillerie, deux compagnies du génie et un corps d'ouvriers; soit au total 30,000 hommes, dont 4,000 sont immobilisés par l'armée d'occupation à Atjeh.

La marine, sous les ordres d'un commodore ou d'un vice-amiral de la flotte royale, se compose au total de 20 navires, 110 canons et 800 hommes non astreints au service militaire.

De ces forces, qui des plages d'Atjeh aux rochers de la Papouasie maintiennent sur terre et sur mer la domination hollandaise, il fallait détacher, sans affaiblir trop les troupes d'occupation diverses, la dixième partie à peu près, destinée à maintenir les droits de la Hollande.

Habilement secondé par son état-major et ses bureaux, le lieutenant général Gey van Pittius prit de rapides dispositions, qui mirent, moins de quinze jours après, une petite armée,

Digitized by Google

supérieurement encadrée et organisée, à même de s'embarquer. La difficulté était immense, car la mère patrie n'avait nullement en vue l'envoi de renforts. Une disposition législative l'empêchant d'envoyer hors d'Europe ses soldats de l'armée nationale, aurait du reste rendu la chose impossible.

Il avait été décidé dans le dernier conseil du vice-roi que l'expédition, avant de débarquer à Lombok, offrirait au radja une dernière occasion de rentrer en grâce, par l'envoi d'un dernier ultimatum en rade d'Ampenan, le port de mer des villes royales de Mataram et de Tjakranegora, situé sur le détroit de Lombok.

Les différentes fractions de cette expédition partirent de Batavia le 1er juillet, de Samarang le 2, et de Soerabaya le 3, sous les ordres du général-major Vetter, commandant en chef, du général-major van Ham, commandant en second, des états-majors et d'un capitaine d'infanterie destiné à être adjoint au commandant de la division de débarquement de la marine.

La *Société royale de transports par mer*, qui a le monopole aux Indes de la poste et des services gouvernementaux, avait été chargée de mobiliser, aux dates données, les vapeurs nécessaires, ce qui se fit avec une régularité et une exactitude à louer.

L'expédition entière se trouva réunie le 5 juillet dans la rade d'Ampenan.

Sept vaisseaux de guerre, neuf vapeurs de transport formaient une flotte imposante, appuyant l'ultimatum qui fut immédiatement envoyé.

Cet ultimatum, outre les points exigés par la lettre du gouverneur général en date du 9 juin, contenait les conditions suivantes :

1° L'engagement de confirmer par une ambassade à envoyer au gouverneur général les excuses à faire immédiatement au commandant en chef ;

2° L'abdication du prince régnant Ratoe-Agoeng-Agoeng G' dé Ngoerah Karang Assem au profit du prince héritier ;

Digitized by Google

3° L'engagement de signer un nouveau traité politique selon le gré du gouverneur général;

4° Payement d'une indemnité de guerre d'un million de florins.

Vingt-quatre heures étaient accordées et avis était donné au gouvernement princier qu'au cas où une réponse entièrement satisfaisante interviendrait, il n'en serait pas moins donné suite au débarquement des troupes qui, dans ces données, n'interviendraient pas comme belligérantes, mais occuperaient une partie de Lombok jusqu'à ce que les conditions imposées eussent été totalement remplies à la satisfaction du gouvernement des Indes.

Aucune réponse officielle n'étant parvenue, le 6 juillet au matin, le débarquement eut lieu.

Cette importante opération se fit dans des conditions qui mériteraient le nom de classiques, si les lieux, la climatologie, etc., ne s'opposaient à des comparaisons.

Les bateaux de guerre étaient en ordre de bataille, à 400 mètres du rivage, hanche de tribord vers la terre, prêts à couvrir du feu de leurs batteries le débarquement.

Tous les canots armés ayant à leurs bords les équipages et l'infanterie de marine, se tenaient sur une ligne avancée protégeant les 60 grands canots contenant ensemble l'effectif d'un bataillon de guerre.

Ces lignes d'attaque et de protection firent sans nul doute impression sur l'ennemi ; le premier bataillon prit pied sans encombre, et assura la sécurité des débarquements ultérieurs par le placement des sentinelles et postes nécessaires. Quelques heures après, l'expédition entière occupait Ampenan et devant les troupes assemblées était descendu le drapeau princier de Lombok, aussitôt remplacé par le glorieux tricolore hollandais hissé aux sons du *Wilhelmus* et des salves de l'artillerie.

Le bivac fut désigné ; les parcs d'artillerie, de vivres, du génie dressés près de la plage, ainsi qu'une série de baraquements pour les services hospitaliers et le logement de la troupe. Deux bataillons furent détachés dans les kampoengs (villages)

Digitized by Google

à proximité des capitales sœurs Mataram et Tjakra-Negara et y furent cantonnés.

Les premiers jours ne se signalèrent que par un incendie dans le camp d'Ampenan, incendie dont on se rendit promptement maître, et par l'envoi d'un parlementaire balinais qui, au nom du prince, exigeait le rembarquement des troupes comme conditions primordiales de négociations ultérieures.

Le 8, le général Van Ham, commandant en second et chef des troupes de première ligne, rencontra Goesti Djilantiek, prince de Karang-Assem, qui venait faire preuve de fidélité au gouvernement et séparait sa cause de celle de son féal et ami le radja, dont son État est vassal dans l'île de Bali. Il demandait le rapatriement des troupes qu'il avait été forcé d'amener à son suzerain et se mettait pour le reste à la disposition du général, qu'il aimait et respectait plus que son père. On commit la faute de ne pas renvoyer ces troupes immédiatement. Il n'est que trop certain qu'elles ont trempé dans le complot.

Les troupes eurent quelques jours de repos avant les opérations de guerre qui, aucune réponse n'étant venue, devaient être entreprises contre les villes de Mataram et de Tjakra-Négara, que des reconnaissances avaient démontrées n'être point fortifiées.

Le 10 juillet, le commandant en chef recevait l'adhésion du gouvernement princier aux conditions de l'ultimatum, avec la réserve qu'il lui était impossible de livrer le prince bâtard Anak Agoeng Madé, qui était entouré d'une sorte d'armée et se tournerait contre les princes.

Le général Vetter répondit à cette lettre que le gouvernement balinais, au cas où il craindrait Madé, avait à le placer sous la protection des armes néerlandaises, qui sauraient le faire respecter, qu'en tous cas, les villes de Mataram et de Tjakra-Négara seraient occupées militairement, le 11, et qu'au cas où ces places seraient défendues, femmes et enfants devaient les abandonner.

Les troupes quittèrent le bivouac d'Ampenan le 11 juillet, au matin. Les compagnies de débarquement de la flotte

Digitized by Google

prirent la garde du campement des parcs et magasins laissés en arrière.

Pendant cette marche et probablement dans le but de l'enrayer ou de la retarder, le contrôleur Liefrinck reçut une missive du Goesti Djilantik contenant l'avis du suicide du prince Madé, lettre tout à fait contradictoire avec celle du prince qui, en réponse à la lettre du général, demandait l'autorisation de bannir le bâtard princier, cause de tout le mal, et ajoutant que si Madé ne s'y résolvait de plein gré, on ne lui laisserait d'autre choix que le suicide. Les deux épîtres contenaient l'instante prière d'arrêter la marche sur les capitales.

Il ne pouvait être question de cette condition, et le contrôleur, suivi des porteurs de la lettre et de quelques Hindous ayant connu personnellement le prince, partit en avant des colonnes pour Tjakra-Négara.

Le prince ne s'était pas encore tué lorsque le contrôleur Liefrinck le trouva dans son palais, n'ayant à ses côtés que quelques fidèles.

Le fonctionnaire néerlandais voulut le persuader de se rendre de bon gré, lui promettant le traitement honorable d'un prisonnier de guerre, et sauf l'exil, nécessaire à la paix de tous, la continuation des privilèges attachés à son rang, une pension du gouvernement.

Madé ne répondit que par un sourire de dédain, mais lorsque le contrôleur lui démontra l'impossibilité d'une résistance et la certitude que, par la force des armes, on aurait raison de lui, le prince, se redressant, s'écria :

« Sache que, dans ma maison, personne n'a le droit de se servir d'armes que moi-même. »

Et arrachant de sa ceinture la large lame flamboyante de son kriss, il se poignarda et vint tomber comme une masse aux pieds du contrôleur. Sa femme favorite avait été *krissée* par lui dans son appartement.

Afin d'éviter des manifestations, ordre fut donné de noyer les deux corps, et quelques heures après, un aviso jetait en haute mer l'instigateur de la résistance qui, bravement et

Digitized by Google

héroïquement, avait payé de sa vie ses sanguinaires manières gouvernementales.

Cette mort écartait la difficulté survenue à propos de la remise du prince au gouvernement hollandais ; le général eut le même jour un entretien avec le radja de Lombok, qui s'était enfin lassé de son invisibilité.

Ce prince, âgé de 80 ans, était ou plutôt semblait être dans un ramollissement parfait : ruse de guerre excellente, on le verra.

Les troupes, entre temps, s'étaient disloquées et, tandis que le quartier général et le 6e bataillon campaient à l'est de Tjakra-Négara, le 7e établissait son bivouac dans l'intervalle ouvert entre les deux villes jumelles, plaine variant de 600 à 800 mètres de largeur.

Les deux villes royales sont composées de jardins et de bâtiments entourés de murs en terre battue, hauts de 3 à 4 mètres, formant une série de rues et ruelles étroites se coupant à angles droits.

Le 9e bataillon, étant données les pacifiques dispositions des indigènes, était retourné à Ampenan.

Le contrôleur Liefrinck fut envoyé en mission dans l'intérieur chez les principaux chefs sassaks, dans le but de les amener au général, qui désirait conférer avec eux et arriver à une solution des questions pendantes. Les diverses fractions de troupes se bornèrent à quelques reconnaissances pendant les jours qui suivirent.

Cependant, le contrôleur Liefrinck n'avait pas réussi dans sa mission. La crainte des Balinais et de leurs trahisons était si forte chez ces chefs indigènes qu'ils refusèrent de quitter leurs districts pour se rendre chez leurs ennemis, même étant sous la protection du drapeau néerlandais. Le général Vetter se rendit lui-même dans l'est et put enfin convaincre les Sassaks que des temps meilleurs étaient venus et que, sous l'égide du gouvernement des Indes, ils auraient paix et protection.

A ces conditions, les musulmans se soumirent au gouvernement princier.

Il fut, en outre, décidé que les partis reprendraient les posi-

Digitized by Google

tions qu'ils avaient avant le soulèvement sassak, et que tous les retranchements ou forts seraient rasés.

L'indemnité de guerre d'un million de florins était versée en partie, et déjà le train des munitions et de l'artillerie de place étaient réembarquées; les bataillons rapatriant étaient désignés, il restait à surveiller l'embarquement des troupes du Goesti-Djilantiek et à contrôler le rasement de quelques ouvrages dans l'intérieur.

D'autre part, les négociations et les termes du traité définitif traînaient en longueur. Les Sassaks avaient espéré que les rôles seraient renversés et continuaient à se voir rester soumis à un régime qui, malgré le contrôle hollandais promis, leur inspirait une défiance extrême.

De petites escarmouches entre eux et les troupes du radjah de Lombok avaient eu lieu, il importait donc que la puissance suzeraine venue à leur secours leur imposât les conditions qu'elle jugeait nécessaires.

Les généraux, pensant que l'effet moral sur les Balinais comme sur les Sassaks serait plus grand s'il était appuyé par des forces militaires, se décidèrent à envoyer le 16 août deux colonnes dans l'intérieur dans le but de contrôler le démantèlement des places fortes et de persuader, au besoin d'exiger, la paix des deux partis.

Ces colonnes, commandées chacune par un officier supérieur, atteignirent leur but; la première, celle du lieutenant-colonel van Lawick van Pabst, arriva sans incidents autres que quelques coups de fusil isolés, à Kotta-Radja, situé à deux jours de marche à l'est et à peu près au centre de Lombok.

Celle du lieutenant-colonel Bijleveldt se dirigea vers Soekara à environ un jour de marche au sud et y bivaqua.

Les Sassaks reçurent amicalement les deux colonnes, leur apportant de l'eau et des fruits. Les rapports des officiers supérieurs sont identiques quant au fond, ils témoignent de l'affreuse misère des populations musulmanes oppressées par les bouddhistes balinais; mourants de faim, les Sassaks se rassemblaient autour des bivacs, mendiant de leurs yeux avides un peu de riz.

Digitized by Google

La haine des tyrans bouddhistes était si intense à l'intérieur que des chefs, conseillés par les officiers, disaient en parlant d'eux : « Plutôt être les vassaux d'un chien de la Compagnie (1) qu'être ceux d'un Balinais. »

Femmes et enfants violés, villages pillés, hommes torturés, argent pressuré de toute façon était leur lot. Comment la Compagnie si juste voulait-elle, après être généreusement venue à leur secours, les replacer sous un joug si terrible, si dur? Le 25 août, le lieutenant-colonel van Lawick van Pabst réussit à déterminer certains chefs à se soumettre au désir du gouvernement, sous la solennelle promesse, que celui-ci par un contrôle incessant, les protégerait contre les bouddhistes.

Dans la nuit du 25 au 26 août, une estafette à cheval apporta un billet au colonel Lawick, billet émanant du chef d'état-major, lui donnant l'ordre de battre en retraite sur Tjakra-Négara avec toutes les précautions d'usage dans les armées en campagne.

Le bivac fut levé l'après-midi et la marche en arrière fut entreprise sans incident le premier jour.

La colonne Byleveldt n'était pas allée aussi loin que la colonne van Lawick, le séjour au bivac de Soekarara est sans incidents autres que les « palabres » incessantes et longues des chefs.

Pendant cette dizaine de jours, du 15 au 25, s'étaient passés au bivac de Tjakra-Négara de significatifs incidents. Des avertissements réitérés de la part de la population musulmane faisaient présager une trahison, mais Goesti-Djilantiek avait gagné à tel point la confiance des généraux et de l'état-major que l'on n'y attacha pas la moindre importance.

Tout du reste devait se tourner contre les Hollandais et leur inspirer confiance.

Des avis circonstanciés avaient annoncé une attaque pour le vendredi 25 août et l'attaque n'eut pas lieu. Un chef Balinais était décédé à cette date, et l'usage et la religion défendaient une effusion de sang ce jour-là, il s'ensuivit un sentiment

(1) Compagnie, nom donné au gouvernement des Indes rappelant l'ancienne Compagnie des Indes.

Digitized by Google

de sécurité complète pour les troupes. Le soir du 25, il fut encore expédié sur le bivac de Mataram 240,000 florins, complément de l'indemnité de guerre, dont une partie importante, soit 550,000 florins, se trouva ce soir-là réunie dans ledit bivac, l'autre moitié ayant déjà été embarquée sur la flotte.

Il fut pourtant décidé vers la nuit que l'état-major changerait de bivac et viendrait se loger à proximité de celui du 6e bataillon. Aucune tentative hostile n'avait été faite; les généraux jugèrent cependant plus prudent de se tenir sur un certain « qui-vive », quoique n'ayant aucune certitude d'une trahison qui devait se manifester d'une façon aussi inopinée qu'odieuse.

Le bivac où étaient rassemblés l'état-major de l'expédition et les troupes, environ un bataillon, était près d'une grande maison balinaise, et se composait de deux parties, l'une haute et entourée d'un mur, l'autre plus basse.

On se demande pourquoi toute la troupe n'a pas bivaqué dans la partie protégée, et pourquoi un bivac en pays ennemi a été mis aussi près d'un bâtiment. Il est à noter que la partie non protégée du campement se trouvait entre celle qui l'était et la grande maison balinaise. Cette faute allait être payée chèrement.

Quoi qu'il en soit, la première partie de cette fatale nuit du 25 au 26 août 1894 se passa dans le silence, et bien des appréhensions se calmaient déjà, dans le calme de la nuit pure aux cieux plaqués d'étoiles d'or.

Des coups de feu, une salve meurtrière de carabines, de tromblons, de fusils à répétition éclatèrent à 11 1/2 heures du soir, décimant les soldats. Retranchés dans le Poeri (maison balinaise), dont les murs, d'une épaisseur de 1m50, étaient percés, à hauteur de ceinture d'homme, de meurtrières faites à l'avance et cachées sous une couche de glaise et de plâtre, les Balinais fusillaient à l'aise et sans nul danger pour eux, à bout portant, le malheureux bivac surpris.

Du haut des arbres nombreux, de toutes les montagnes avoisinantes pleuvaient les balles, sans que l'obscurité et le

Digitized by Google

désarroi causé par la surprise permissent aux Hollandais de riposter et de se défendre contre un ennemi invisible. Un temple voisin fort étroit leur offrit un refuge contre la pluie de projectiles venant de toutes parts, ils purent s'y réorganiser un peu — grâce aux murs de pierre dure sur lesquelles venaient s'aplatir les balles.

La situation y était terrible — vivres, eau, médicaments manquaient et la place était si étroite qu'il était impossible d'étendre les blessés sur le sol.

Une vraie boucherie que cette traitreuse attaque, qui avait mis hors de combat une moitié de l'effectif du quartier général, et un supplice que ce siège dans un temple étroit où tout manquait. Il fut résolu que le 26 dans l'après-midi, on battrait en retraite sur le bivac du 7e bataillon qui se trouvait entre Mataram et Tjakra-Négara.

La sortie eut lieu, mais le défilé de l'étroite porte du temple bouddhiste compta à nouveau nombre de tués et de blessés, le général van Ham reçut deux balles et ne dut qu'au dévouement d'un maréchal des logis d'artillerie de ne tomber entre les mains de l'ennemi. Six officiers furent tués dans cette retraite.

La section d'artillerie de campagne eut tous ses chevaux tués et ses canons tombèrent aux mains de l'ennemi; l'ambulance subit des pertes. De tous les murs en pisé dont sont bordées les routes, de toutes les maisons, sortait un feu de mousqueterie terrible : un peu avant Mataram, le général reçut une quatrième balle et expira.

Le matin de ce même dimanche, le commandant du 7e bataillon bivaqué à Mataram avait envoyé dans la direction du feu une compagnie. Cette fraction avait à peine quitté le bivac qu'elle fut attaquée ainsi que le corps qu'elle venait de quitter. Là aussi et en suivant la même tactique, les Balinais infligèrent de terribles pertes aux Hollandais, qui purent riposter, mais avec un succès tout au moins douteux.

Le 7e bataillon, retranché à Mataram, rallia le restant du 6e bataillon et le général en chef; et quelques heures après la colonne Byleveldt qui, revenant à marche forcée de Soeka-

Digitized by Google

rara, fut attaquée dans un défilé et décimée, perdit son artillerie et ses bagages.

Le quartier général avait également perdu son artillerie, dû abandonner ses archives, ses bagages.

Il manquait encore la colonne van Lawick van Pabst.

Nous avons dit que dans la nuit du 25 au 26, cet officier supérieur avait reçu l'ordre de battre en retraite sur Tjakra-Négara. Une seconde estafette, l'avisant de la trahison et lui enjoignant de pousser à l'est, où la marine le recueillerait, ne parvint pas. Le camp fut levé le dimanche 26 au matin et eut presque immédiatement à subir une attaque molle des boud-dhistes, qui fut aisément repoussée et coûta à la colonne un blessé.

Le reste de la route, elle ne fut pas inquiétée. C'est ainsi qu'elle arriva à Tjakra Négara, sans savoir quelle terrible affaire s'y était déroulée dans la nuit et dans la matinée, le 6e bataillon étant déjà en retraite sur Mataram. L'avant-garde s'engagea, avec toutes les précautions, entre les hauts murs qui bordent chaque chemin et font de Tjakra comme de Mataram une série de parallélogrammes enfermant des villages et des jardins.

La colonne engagée complètement dans les rues étroites; le plâtre qui couvrait les meurtrières faites à l'avance fut enlevé, et le même tir à couvert où le soldat hollandais servait de cible recommença.

Les deux compagnies furent séparées par un monceau de morts formant barricade, et celle du capitaine Christan se dirigea au pas de course sur le bivac du 6e, espérant y trouver les amis, le drapeau. Amer désespoir, le bivac était abandonné. Après bien des vicissitudes, cette colonne rejoignit le mardi 28 la position d'Ampenan, ayant également perdu son artillerie, mais en rapportant les culasses ainsi que les appareils de fermeture de tous les fusils qu'il avait fallu abandonner.

La compagnie du capitaine Lindgreen s'était, après avoir subi des pertes s'élevant à la moitié de l'effectif, retranchée dans une cour entourée de murs où elle fut à l'abri des projectiles, mais où elle éprouva toutes les angoisses de la faim.

Digitized by Google

Un peloton envoyé pour trouver le contact avec la 1re compagnie fut coupé dans sa ligne de retraite et dut se retirer sur Ampenan.

Le capitaine Lindgreen se résolut le 1er septembre à tenter une sortie, mais l'avant garde avec l'officier qui la commandait fut accueillie par un feu si meurtrier, — qui en tua le commandant—que Lindgreen décida de se rendre, ne pouvant emporter ses blessés, sous la condition de se retirer avec armes et bagages.

Les Balinais accordèrent la retraite mais sans armes, et en pleurant de rage le capitaine, qui, parce qu'il n'avait quelques tonneaux de poudre pour se faire sauter lui et les siens, devait être le premier officier de l'armée des Indes se rendant à l'ennemi, donna ses fusils, un ennemi, lequel, contre la foi jurée le retint prisonnier, avec la troupe et les officiers.

Cependant le 6e et le 7e bataillon, ralliés moins la colonne Lawick von Pabst dont nous venons de raconter le sort, avait dû abandonner Mataram, et se retrancher en rase campagne à environ 600 mètres du bivac, abandonnant tout à l'ennemi, même une grande partie de l'indemnité de guerre.

La retraite eut lieu le 27 au matin, sur Ampenan. Les rumeurs et les bruits des combats de Mataram y avaient donné l'éveil et deux attaques dirigées contre cette place, le réduit des armes néerlandaises, avaient heureusement échoué. Le capitaine de vaisseau Quispel, commandant les forces maritimes, avait jeté à terre ses compagnies d'infanterie et quelques compagnies de fusiliers marins.

Cette retraite se fit dans un ordre excellent, mais non sans qu'on eût à subir un feu terrible de la part de l'ennemi. Tous les blessés purent heureusement être sauvés, et Ampenan fut atteint dans la soirée.

Le désastre était grand : 500 hommes mis hors de combat, tués, blessés ou disparus, six pièces d'artillerie aux mains de l'ennemi, un général et dix officiers tués, un lieutenant-colonel et seize officiers blessés, le trésor abandonné aux mains de l'ennemi, les bagages, archives perdues ainsi que les armes des blessés et tués.

Digitized by Google

Sans le sang-froid des généraux et officiers, sans cette discipline du feu qui caractérise l'armée coloniale, tout eût été perdu : l'honneur de cette nation batave dont on raille le flegme, sans penser que sous la mitraille, le même flegme existe.

Les traits d'héroïsme ne se racontent pas, tant ils sont nombreux.

Une défaite, ne l'oublions pas, peut être glorieuse, et une victoire ne nous eût pas montré aussi bien le courage et l'abnégation de ces troupes décimées, qui comme Antée touchant la terre, retrouvent, le lendemain de défaites pareilles, la force et les vertus militaires.

Ampenan fut immédiatement pourvu d'œuvres provisoires le retranchant solidement : il fallait attendre, pour reprendre les hostilités et châtier les traîtres, que les renforts, surtout l'artillerie, arrivassent de Java.

L'émotion causée au palais vice-royal de Batavia fut immense. Le gouverneur général était à la gare de Buitenzorg (Sans Souci), où se trouve sa résidence habituelle. Le conseil des Indes, les commandants de l'armée et de la marine, furent aussitôt réunis et décidèrent l'envoi de renforts importants à Lombok, tant en infanterie qu'en artillerie et en marine.

Ces forces furent rapidement réunies et envoyées.

Le feu était déjà commencé contre la place avant l'arrivée des renforts; il se continua plus efficace au fur et à mesure du débarquement de l'artillerie, au moyen de batteries avancées. L'ennemi s'était fortifié dans les deux places de Mataram et Tjakra-Négara, malgré les obus que la flotte y envoyait.

Le 3 septembre, une lettre du radja parvenait au camp; elle contenait l'avis qu'au cas où les Hollandais ne se retireraient pas d'Ampenan, il les attaquerait. Le 4, nouvelle lettre, offrant l'échange de 60 prisonniers contre la promesse de l'évacuation immédiate de Lombok, et la menace de mort pour les Hollandais prisonniers si le général ne consentait pas à la proposition.

Il ne fut pas répondu à ces deux lettres, et malgré cette

Digitized by Google

terrible menace de mort pour les prisonniers, il fallait, pour l'honneur et la sécurité ultérieure des Indes, imposer par la force la volonté du gouvernement à un vassal traître et rebelle.

Le 6 septembre, une colonne hollandaise sans armes s'approcha d'Ampenan. C'était celle du vaillant et malheureux Lindgreen, qui, fait prisonnier le 1er septembre, avait été retenu par les Balinais, et que le radja renvoyait, en prévenant les Néerlandais qu'il les attaquerait.

Méthodiquement commencèrent les opérations de siège des deux places, et après un bombardement régulier très intense, Mataram fut pris le 30 septembre, après une résistance désespérée des Balinais, qui se firent tuer par centaines.

La soumission totale de Lombock n'est évidemment qu'une question de temps : la Néerlande tiendra sans doute à cœur de venger ses malheureux fils tombés frappés par de traîtres indigènes, abusant de l'état de paix où se trouvait l'expédition, en détrônant à tout jamais la dynastie hindoue de Bali et en établissant dans l'île un gouvernement direct et non plus feudataire. Le gouvernement colonial exigera que le radja et les grands se rendent à merci, avant de songer à la paix. Il est décidé à punir ensuite Goesti-Djilantiek.

Dans le vieux Batavia, le Batavia de Jan Pieterzoon-Coen, se trouve la grimaçante tête d'un squelette piqué sur un pal, au haut d'un mur. C'est celle d'un traître qui essaya, il y a bientôt deux siècles, de livrer la ville.

Sous ce crâne blanchi se dresse une stèle, vouant à l'exécration de la postérité le nom du misérable, dont la maison fut rasée et sur les débris de laquelle fut semé du sel.

La place où elle s'élevait, et où ne s'élève pas d'autre bâtisse que le mur où est enchâssée la stèle, est un lieu d'horreur dont on s'écarte. Vous voyez que la Néerlande garde le souvenir des trahisons.

OCTAVE COLLET.

Digitized by Google

CE QUE NOUS DEVONS A LA GRÈCE

Que devons-nous à la Grèce? Quel est le secret de sa puissance et de sa durée? Qu'a-t-elle apporté en propre au trésor commun de l'humanité? Quelle est sa place dans l'histoire? Voilà la question à laquelle j'essayerai de répondre ici dans ses grandes lignes. Et si nous trouvons, comme je le crois, que l'hellénisme ne nous a pas laissé de quoi vivre, nous verrons pourtant combien ils comprennent mal l'esprit de la Grèce, ceux qui croient devenir des Hellènes par une excentricité mêlée de vice.

Les Grecs, d'abord, avant tout autre peuple de l'antiquité, ont possédé l'amour de la connaissance pour elle-même. C'était un instinct et une passion chez eux de voir les choses comme elles sont en réalité, d'en saisir la signification et d'en déterminer les rapports. Leurs méthodes scientifiques pouvaient être très défectueuses et leurs conclusions souvent absurdes, mais leur esprit était dépourvu de toute crainte et c'est là la première condition pour voir clair. Les poètes comme les philosophes regardaient sans sourciller tout ce qui frappait leurs yeux, l'homme et le monde, la vie et la mort. Ils interrogeaient la nature et s'efforçaient de lui arracher son secret, sans défiance et sans arrière-pensée. Une fois éprise de la vérité, la Grèce eut le courage d'ajouter foi à la raison et, sous sa conduite, de ne tenir aucun compte des conséquences. Ceux, dit Aristote, qui prétendent bien juger de la vérité,

Digitized by Google

doivent être juges et non parties (1). « Poursuivons le raisonnement, quelque part qu'il mène », peut être considéré non seulement comme la devise de la philosophie platonicienne, mais comme l'expression d'un côté du génie grec.

D'une manière générale, les peuples de l'Orient avaient aimé à se mouvoir dans une région de demi-lumière, satisfaits de cette science imparfaite qui éveille le sentiment religieux. Ils avaient considéré comme un sacrilège de déchirer le voile qui sépare Dieu de l'homme. Ils avaient reculé avec une sainte terreur devant l'étude des causes, la recherche des origines, le débrouillement des chemins embarrassés de l'univers. L'ignorance avait été le devoir sacré du laïque. La recherche et la découverte scientifiques pouvaient difficilement exister là où, dans chaque nouvelle conquête de la terre, on voyait autant de dérobé au ciel, et c'était le cas pour beaucoup de parties de l'Orient.

Au moment où la Grèce entre pour la première fois dans le courant principal de l'histoire du monde, nous trouvons un sentiment vivant et actif de la personnalité et un jeu libre de l'intelligence et de l'imagination. Le silence oppressif que la nature et ses forces inexpliquées avaient fait peser sur l'homme est rompu. Non pas que le tempérament grec soit irrespectueux ou enclin à enlever au monde le mystère qui l'entoure. Le mystère est encore là, on le sent encore et il a laissé plus d'une note de tristesse dans les souvenirs héroïques de la Grèce, mais le sentiment de mystère n'est pas encore devenu du mysticisme. A la vérité, un écrivain au tempérament mystique apparut en Grèce dans la première moitié du Ve siècle avant J. C. Empedocle d'Agrigente. A la fois poète, prêtre et philosophe, versé dans la médecine et les sciences naturelles, cette figure frappante et poétique passa en pompe à travers les villes de la Sicile, guérissant les maladies du corps et de l'âme. Il parle de lui comme d'un esprit céleste, chassé de la société des élus, condamné pour la souillure du crime à être incarné sur la terre. Comme une intelligence déchue, il a

(1) Arist. de Coelo I. 10.279 bn.

Digitized by Google

perdu la pleine et entière vision de l'univers; mais il peut encore pénétrer dans la vérité plus avant que les mortels ordinaires, il parle avec une pitié dédaigneuse de l'humanité qui, sans rien savoir, « se vante d'avoir tout trouvé, vaine prétention, car ce tout, l'homme ne l'a jamais vu, il ne l'a jamais entendu, et son esprit ne peut le concevoir » (1). Lui-même craint d'apprendre plus qu'il n'est donné à la sagesse humaine de connaître. *Il voudrait ne dire que des choses que des créatures d'un jour puissent entendre avec respect et prie la muse qui l'inspire d'amener son char léger dans la demeure de la piété.* Un respect si prudent, alternant avec des paroles téméraires dans les moments d'inspiration, se rencontre rarement dans la littérature grecque. Les penseurs de la Grèce ne craignent pas de se rendre coupables d'un empiètement sur le domaine caché des dieux. Ils s'accommodent facilement de pensées qui avaient plongé les peuples de l'Orient dans le silence et l'inaction, et dans leur clair regard il n'y a pas de terreur indigne, abjecte. A la vérité, il se produisait encore de temps à autre de l'Orient des invasions de dieux étranges et de rites fanatiques; il restait toujours des espaces à moitié obscurs, dans lesquels s'abritaient des formes de la foi et du rituel, inférieures ou supérieures à la croyance populaire; mais, en somme, nous nous trouverons désormais dans une atmosphère plus élevée et plus sereine, dans laquelle la liberté spirituelle et intellectuelle de l'homme est assurée.

« *Connais-toi toi-même* », telle est la réponse des Grecs à l'énigme du Sphinx. Comme la littérature et l'art grecs répondent fidèlement à cette maxime! Tandis que la philosophie avait à peine commencé à s'observer, les poètes—Homère, Pindare, Æschyle, Sophocle — avaient dans une large et impartiale observation reflété la vie humaine. Euripide, il est vrai, se trouve aux confins d'un âge poétique nouveau. Il élargit le champ de l'imitation poétique et dans sa tragédie

(1) Emped. 6-8. Τὸ δ' ὅλον μὰψ εὔχεται εὑρεῖν.
οὕτως οὔτ' ἐπιδερκτὰ τάδ' ἀνδράσιν οὔτ' ἐπακουστὰ
οὔτε νόῳ περιληπτά.

Ib. 13, 14. ἄντομαι ὧν θέμις ἐστὶν ἐφημερίοισιν ἀκούειν, πέμπε παρ' Εὐσεβίης ἰὼν ὄχεος εὐήνιον ἅρμα.

Digitized by Google

représenta plus exactement toute la tragi-comédie de la vie. La netteté de contour et la précision de la forme des anciens classiques s'altèrent déjà. L'image nous est présentée sous des couleurs incertaines, à travers un milieu trouble et réfringent. On voit s'introduire l'élément pathétique, la peinture d'émotions courtes et déréglées et, pour les mieux décrire, le poète cherche des situations saisissantes. Il reproduit dans son art l'agitation de son âme et l'image de son temps. Il reste un sentiment de contradiction et d'inquiétude, de besoins vagues et inexprimés. Les rayons blafards d'une lumière romantique se jouent sur la surface de la tragédie d'Euripide; on entend au loin les échos d'une musique mourante qui se dérobe aux oreilles qui s'efforcent de la saisir. Euripide provoque le doute et la réflexion. Il ne conduit pas, comme Æschyle et Sophocle, à un acquiescement respectueux au mystère des choses. Mais tous trois tiennent également l'œil fixé sur le spectacle varié de la vie et acceptent avec courage tout ce qui peut s'y produire.

Remarquez maintenant, dit M. Ruskin — parlant surtout d'Homère — que quand ils traitent tous ces sujets, les Grecs ne redoutent jamais l'horrible ; jusqu'à ses profondeurs extrêmes, jusqu'au détail physique le plus terrifiant, ils cherchent à sonder les secrets de l'affliction. Ils ne négligent pas un côté pour l'autre, ils ne détournent pas les yeux du chagrin pour les jeter sur la vanité. Qu'ils y trouvent une consolation ou non, ni l'apathie ni l'aveuglement ne les sauvera. Si, avec la connaissance qu'ils ont des maux de la terre, il peut encore rester pour eux une espérance, un soulagement quelconque, tant mieux ; mais au cas contraire, ils regardent en face la douleur sans espoir, sans remède et sans fin.

Mais pour les Grecs, « Connais-toi toi-même » ne signifiait pas seulement connaître l'homme, mais — tâche moins attrayante — connaître les étrangers. Et ils n'étaient pas seulement ou même principalement poussés à cette étude par leur instinct commercial et leur passion pour le gain, comme le furent les Phéniciens, mais par un désir sincère de connaître. C'était un fait nouveau dans le monde. L'Inde ancienne ne se

Digitized by Google

souciait pas de franchir les montagnes qui lui servaient de barrières pour connaître ses voisins. Les Égyptiens, bien qu'ils aient fait progresser certaines branches de la science, la médecine, la géométrie, l'astronomie, n'avaient pas acquis de géographie scientifique car, ils se renfermaient chez eux. Les Grecs, au contraire, étaient voyageurs. Ils est dit d'Ulysse : « Nombreux sont les hommes dont il visita les cités et dont il connut les mœurs », et sous ce rapport il est bien le type de sa race. On nous dit souvent que les Grecs avaient l'esprit exclusif et leur expression « barbare » appliquée aux étrangers semble bien un peu désobligeante et dédaigneuse. Mais ce sens péjoratif ne fut acquis que par degrés et peut-être non sans raison. En tout cas, le terme est-il moins irritant que celui de « diables » par lequel beaucoup de peuples de l'Orient ont désigné leurs voisins? Un fait plus significatif est qu'Aristote crut qu'il valait la peine d'analyser et de décrire les constitutions de 158 États, comprenant dans son étude non seulement les États grecs, mais ceux du monde barbare. Il étudia le premier ce que nous appelons la législation comparée.

La science mûrie dans Aristote se trouve déjà en germe dans l'histoire d'Hérodote. Bien que son histoire s'avance dans une forme épique et avec une rapidité toujours accélérée vers le grand conflit de l'Ouest avec l'Est, des Grecs avec les barbares, cependant il n'a pas de mots durs pour ces barbares. Il sait les voir avec une surprise et une impartialité naïves. Il n'y a pas d'arrêt, mais pas de hâte non plus. Il trouve le temps de flâner en route et éprouve le bonheur d'un enfant curieux introduit pour la première fois dans un monde étranger, où chaque chose, grand ou petite, est également intéressante et digne d'un regard attentif. Avec lui nous suivons le cours des rivières, les mouvements des tribus, nous touchons et nous manions les objets rares de la nature et de l'art ; nous l'entendons questionner les prêtres sur un ton de curiosité mondaine qui n'est tempéré que par une piété native. Il y a pourtant plus ici que l'admiration primesautière de l'enfance, il y a du doute aussi bien que de l'admiration, de la réflexion aussi bien que de l'observation ; il compare entre eux les récits

Digitized by Google

qu'on lui fait, pèse ses témoignages, il a conscience de son rôle de chercheur de la vérité. Une chose l'intéresse uniquement parce qu'elle est vraie, abstraction faite de sa valeur poétique et émotionnelle. Il ne se borne pas à noter des faits, il cherche à découvrir la loi qui les gouverne. Cette loi a ordinairement une base religieuse. La providence de la divinité se révèle même dans les mœurs des animaux; et c'est à l'intervention divine qu'il attribue les plus graves des événements humains. Cependant, en dépit de la croyance en un dieu jaloux, qui humilie la grandeur humaine et ne tolère que la sienne, le génie critique, l'esprit scientifique sont déjà éveillés.

Ce fut le privilège des Grecs de découvrir l'efficacité souveraine de la raison. Ils se mirent à la poursuite de la science avec un instinct sûr et joyeux. Ils pouvaient échouer ou être embarrassés, mais ils ne se fatiguèrent jamais de chercher. La faculté spéculative, qui trouva sa plus haute expression dans Platon et Aristote, fut, en tenant compte du temps et des circonstances, à peine moins éminente chez les philosophes ioniens. C'est l'Ionie qui donna naissance à une idée que n'avait pas connu l'Est et qui devint le point de départ de la science moderne — l'idée que la nature marche suivant des lois fixes. Un fragment d'Euripide contient ces mots : « Heureux celui qui a appris à pénétrer les causes, qui comprend l'ordre éternel de la nature, d'où il est né, qui connaît le comment et le pourquoi. »

Les premiers poètes et philosophes de l'Ionie donnèrent l'impulsion qui a porté l'intelligence humaine au delà de la limite qui sépare la connaissance empirique de la connaissance scientifique et la précocité de l'esprit grec, qui contraste en cela avec celui des Orientaux, contenait en lui la promesse d'un progrès ininterrompu dans l'avenir. grandes découvertes en mathématiques, en géométrie, en physique expérimentale, même en médecine et en physiologie. Déjà dans Héraclite, la seule chose stable, dans un monde de changement, est la loi qui le gouverne. Le monde physique est soumis aux mêmes forces que le monde moral. « Hélios ne dépassera pas les bornes qui lui sont assignées, ou bien les Éringes, qui gardent la justice,

Digitized by Google

s'en apercevront. « La forme poétique, dans laquelle la pensée est ici exprimée, s'applique à un sentiment régnant et qui subsista longtemps, d'après lequel l'homme pouvait, il est vrai, franchir les limites de la nature, mais non sans châtiment. Les poètes contenaient des exemples fameux de peines infligées aux mortels mal inspirés qui avaient évoqué les morts ou empiété de toute autre façon sur les prérogatives des dieux. Mais, vers le milieu du Ve siècle avant J.-C., la conception générale d'une loi dans le monde physique était fermement établie dans l'esprit des penseurs grecs. Les phénomènes pathologiques les plus obscurs même furent soumis à la règle. Hippocrate, parlant d'une maladie répandue chez les Scythes et qu'on croyait surnaturelle, dit : « Quant à moi, je pense que ces maladies sont aussi divines que toutes les autres, mais qu'aucune n'est plus divine ni plus humaine qu'une autre. Chacune a son principe naturel, et nulle n'existe sans sa cause naturelle. »

De plus, les Grecs découvrirent une ligne de conduite rationnelle. Ils soumirent rigoureusement leurs actions à l'épreuve de la raison, et cela non seulement par la bouche de leurs philosophes, mais par leurs poètes, par leurs historiens et leurs orateurs. Penser et agir, « *l'esprit de la réflexion et de la force* », la pensée claire et l'action noble, tout cela ne se trouvait pas en opposition pour l'esprit grec. L'antithèse marque plutôt une période où l'esprit hellénique avait dépassé sa floraison et inclinait d'un côté. Les Athéniens de l'âge de Périclès, dans lesquels nous devons reconnaître la personnification la plus pure de l'hellénisme, avaient réellement la qualité particulière, que Thucydide réclamait pour eux, de penser avant d'agir et d'agir suivant leur pensée. On place ces mots dans la bouche de Périclès : « Nous estimons que la discussion ne nuit pas à l'action ; le défaut est plutôt de se mettre à l'ouvrage sans avoir au préalable éclairci l'affaire. » Et parmi les idées communes à Thucydide et à Démosthènes, notons celle-ci : que la raison est une puissance formative et conquérante ; qu'une forte et claire intelligence peut prévaloir sur les circonstances extérieures et diriger les événements, que la victoire est

Digitized by Google

assurée à ceux qui voient les choses comme elles sont, qui évitent l'illusion et appellent à l'aide de la pensée une énergie soutenue et courageuse. Dans le divorce de la pensée et du fait, de la parole et de l'action, Démosthènes reconnut le défaut qui devait altérer la conduite et le caractère grecs. Mais aux meilleures époques, la pensée grecque ne se dépensa pas en efforts stériles. La sagesse et l'héroïsme, qu'on trouve autre part séparés, étaient combinés chez les Grecs, comme ils l'étaient chez Pallas, déesse de la guerre et en même temps de l'intelligence.

En Grèce, la pensée avait acquis pleine conscience d'elle-même un certain temps avant de trouver un véhicule approprié dans la prose. L'écriture, depuis si longtemps connue en Orient, mais à peine émancipée de la religion, se répandit en Grèce pendant le VI^e^ siècle avant J.-C. C'est à cette nouvelle influence que la littérature en prose dut ses premiers commencements. La prose, comme la poésie, fut d'abord le secret de quelques-uns, un art réservé à une société formée d'initiés. Dans la joie de la découverte, les hommes jouèrent avec l'arme nouvelle, éprouvèrent sa puissance inconnue et ne virent pas de limites à ses propriétés merveilleuses. Ce fut un moment critique et décisif pour la littérature. De ceux qui professaient l'art nouveau, quelques-uns s'adonnèrent à un culte assidu de la forme, traitant le langage non comme le serviteur dévoué de la pensée, mais comme un pouvoir indépendant et souverain. On ne sut un moment si le goût des gens cultivés, suivant les pas de Gorgias et de son école, s'abandonnerait à l'art des belles phrases et des ornements poétiques ; si la prose littéraire, se lançant dans une direction fausse, sacrifierait à la forme, rechercherait la beauté aux dépens de la vérité et s'efforcerait d'éblouir par des oppositions fausses et des subtilités. Subtilité outrée, tel est le vice vers lequel l'intelligence grecque inclinait. La pensée et son expression furent toujours menacées par la passion de l'antithèse affectée et des distinctions ingénieuses. *Græcorum ille morbus*, comme dit Sénèque. Cette maladie fut mortelle, car dans les stériles controverses des critiques d'Alexandrie, et finalement dans les

Digitized by Google

minuties des théologiens de Byzance, le courant de la littérature grecque se tarit. Mais pour le moment et même après que les Grecs eurent cessé de produire leurs meilleures œuvres, ils résistèrent à la dangereuse fascination. Une notion exacte des choses leur disait que le beau devait être aussi le vrai et les retenait en chemin. De même que dans leur conduite ils insistaient sur une énergie qui fut rationnelle, de même en art et en littérature, ils demandaient au beau d'être aussi et, avant tout, rationnel.

Comme un exemple éclatant de cette vérité, on peut citer leur éloquence. Les Athéniens eux-mêmes savaient la puissance étrange qu'un beau discours exerçait sur eux. Peuple d'artistes, qui écoutait un beau discours comme de la musique, sifflait une mauvaise prononciation, chérissait la discussion comme le spectacle, ils avaient conscience de leur sensibilité et prenaient d'avance la résolution de ne pas se laisser séduire. En présence d'un orateur habile, leur attitude était celle d'une défiante incrédulité. Se garder contre les surprises, découvrir les sophismes devint un plaisir de l'esprit et la tranquillité mesurée de la péroraison attique — la froideur, dirait-on maintenant, l'*anti-climax* apparent — est en quelque sorte un hommage que l'orateur rend à la raison : c'est à la raison, non au sentiment qu'il adresse l'appel final. Pour satisfaire un auditoire aussi difficile, on ne pouvait prendre trop de peine. C'est alors que l'idée se répandit que la parole, comme instrument de persuasion, pouvait être soumise à l'analyse, que la théorie pouvait en être développée, l'emploi en être expliqué, que les hommes pouvaient apprendre à devenir éloquents. Ce fut une idée nouvelle et féconde; car bien que le langage, dans son côté scientifique et grammatical, en tant qu'expression de la pensée, eût été soumis à une analyse minutieuse dans l'Inde, cependant en tant qu'instrument de persuasion, fondu et façonné en des formes qui s'adressaient en même temps à l'intelligence et au sentiment, et répondaient aux exigences de la beauté et de la raison, à ce point de vue le langage n'avait pas encore été traité. Cette union de l'esprit artistique et scientifique fut l'œuvre de la Grèce.

Digitized by Google

La langue des auteurs grecs doit sa beauté, non dans une faible mesure, à leur privilège de tout voir directement. Ils voient l'objet qu'ils veulent décrire, ils ne vont pas le chercher à travers les livres dans des réminiscences littéraires. Les contours tranchants de l'idée se trouvent visiblement devant l'esprit. Les prosateurs même ont le don poétique de prendre des mots communs et de leur donner la fraîcheur de pièces nouvellement frappées, les bords pleins et l'inscription encore entière. Ce fut leur bonne fortune d'employer une langue dont la fraîcheur n'était pas encore ternie. Cependant, il fallait un art accompli pour conserver intacte l'énergie primitive des mots et pour communiquer une sorte de distinction à des choses familières. Nous parlons de l'heureuse facilité et de la grâce avec laquelle les Grecs écrivaient, mais eux-mêmes considéraient leur propre aptitude comme le résultat d'efforts plutôt que d'un instinct. C'est un fait remarquable que le mot σοφία, sagesse, habileté, est choisi par eux pour désigner le don poétique où nous serions disposés à parler d'inspiration. Pindare, qui, plus que tout autre poète, insiste sur la nécessité d'une faculté innée, exalte aussi au plus haut point l'influence des moyens artificiels. Sa poésie est une science subtile, qui obéit à des lois propres et à des règles fixes (τεθμοί), transmises par les maîtres de l'art et par lesquelles le rythme et la manière de traiter le sujet sont déterminés. Ses élans d'imagination sont soumis à ce savant procédé. Tous les genres de composition littéraire inventés par les Grecs sont ainsi réglés par certaines traditions nécessaires, auxquelles le génie même ne peut échapper, ou plutôt auxquelles il n'échapperait pas même s'il le pouvait, car c'est dans le domaine de la loi — *cui servire regnare est* — que le génie exerce sa puissance. On sentait que le chemin de l'originalité se trouvait dans une certaine suppression de soi-même, que les modernes pourraient considérer comme une entrave à l'activité libre. Les prosateurs aussi bien que les poètes se pliaient aux règles d'un art conscient de lui-même, et la perfection de cet art se montre dans une absence d'exagération, un délicat esprit de choix, une modeste propriété du style. Le ton n'est pas forcé. Les effets

Digitized by Google

sont produits avec une extrême économie des matériaux et exactement conformes au besoin. On dirait qu'ils connaissent la maxime : « Le secret d'ennuyer est de tout dire. » Grâce à l'abondance même de mots justes, la simplicité devient possible et l'artiste n'est pas trompé. Le calme et la force sont également combinés et la qualité distinctive de la composition entière se révèle plutôt dans l'impression totale que dans les beautés isolées de la phrase.

Dans l'art oratoire, l'union de l'esprit artistique avec l'habileté technique ne fut réalisée que lentement. Il arrive aussi que dans l'éloquence grecque on peut suivre pas à pas un développement continuel. Le même phénomène ne se produit pas chez les Romains. La seule figure de Cicéron s'élève claire au-dessus des formes ténébreuses d'orateurs romains — liste de noms autrefois fameux, connus maintenant par les fragments les plus secs ou par la brume lointaine de la critique littéraire. Démosthènes, isolé comme il est dans sa grandeur morale, est pourtant, en ce qui concerne son style, le produit naturel de son époque et de son pays. Il ne peut être compris que comparé avec ses prédécesseurs ; sa place dans une série est bien définie. Mais il est aussi la somme et la perfection de cette série. L'éloquence civile fleurit assez tard et se renferma dans un court espace de temps, de 354 à 324 avant J.-C. Coïncidant avec la dernière lutte pour l'indépendance et tirant de là son inspiration, elle sembla apparaître un moment et s'éteindre aussitôt. Mais en réalité, elle avait passé par l'enseignement préparatoire des écoles et des cours de justice. Là, elle avait acquis la souplesse de sa langue, sa phrase pleine de majesté et d'harmonie, son habile disposition des idées, sa puissante énergie. Toutes ses forces se trouvaient prêtes à répondre à un grand enthousiasme. Une tendance double s'était déclarée dès l'origne dans l'éloquence attique. Côte à côte avaient grandi les types scientifique et artistique. Mais, jusqu'à ce jour, il n'y avait pas eu de fusion complète. Les deux types sont combinés dans Démosthènes. Le plus propre aux affaires des orateurs, il est aussi le plus artistique. N'admettant rien qui ne soit strictement évident, dédaignant l'ornement

Digitized by Google

pour lui-même, il voit son importance dans chaque détail de main-d'œuvre. La raison pratique est le fondement de ses discours, mais c'est une raison vivifiée par la passion. Il n'y eut jamais d'union plus admirable de force et de vie avec le fini littéraire et la perfection rythmique. Il néglige l'incident et les tendances du moment et s'élevant au-dessus des querelles des politiciens rivaux, tire des événements contemporains des vérités politiques que la nature humaine ratifie à tous les âges. Peu nombreux sont certainement les orateurs des temps modernes dont les discours trouvent place dans l'histoire littéraire; comme pour les chanteurs, leur temps est court, et quant leur voix ne se fait plus entendre, on les oublie. Démosthènes survit et il est toujours un magasin de sagesse politique et un modèle d'éloquence civile. La raison en est qu'aux dons de l'homme d'État et de l'orateur il joignait cet instinct de l'esprit hellénique qui veut revêtir d'une forme durable ses expressions même passagères et marque toutes ses créations du sceau de l'art. Ce qu'il avait à dire, il le disait de façon à le faire admettre de tous.

Il en fut de même en histoire. Là aussi, les Grecs furent les premiers à combiner la science et l'art, la raison et l'imagination. L'Inde, avant d'entrer en contact avec la Grèce, n'avait à peu près pas de chronologie. La fable et la légende prenaient toute la place, et au lieu d'histoire il y avait des drames et des poèmes épiques. La Chine, d'un autre côté, connaissait suffisamment de faits et de dates, et rangeait ses archives avec une laborieuse exactitude. La lettre et le mot écrit devinrent chez eux un culte auquel prenaient part le gouvernement et la religion. Un empereur qui méditait une révolution politique ne trouvait pas de meilleur moyen que de brûler les livres. L'histoire de la Chine reflète, dans une certaine mesure, sa civilisation. Cette civilisation, nous dit-on, a sa base dans la raison; mais s'il en est ainsi, c'est une raison servile et prosaïque, c'est une raison qui répudie la beauté et la liberté. Son histoire ne diffère pas beaucoup de cela : elle est soignée, encyclopédique et illisible.

La Grèce découvrit une autre espèce d'histoire, dans

Digitized by Google

laquelle la raison et la beauté étaient réconciliées — histoire que les Romains empruntèrent et qui a servi de modèle aux temps modernes. Thucydide, en savant qui a observé le cours des événements et saisi leur signification, se met à en dégager les causes et les ramène à leur source cachée dans l'âme humaine. L'ombre de semi-fatalisme qui couvrait l'histoire d'Hérodote est dissipée. L'histoire n'est plus le résultat de la vengeance ou de la jalousie des forces supérieures ; elle devient l'expression de l'intelligence humaine, un des modes de l'activité libre de la raison. C'est par là que Thucydide est philosophe et presque dans le sens dans lequel Aristote déclare la poésie plus philosophique que l'histoire. Thucydide est philosophe, non comme un théoricien qui a un système à expliquer, mais comme un savant qui regarde au delà des phénomènes particuliers qu'il traite et distingue le type universel dans et à travers l'individu.

Son histoire a aussi des affinités poétiques. Les personnes racontent elles-mêmes leur récit ; l'historien garde une réserve impartiale ; les événements se rangent dans une suite dramatique et conduisent à une catastrophe tragique. L'histoire sans imagination peut contenir beaucoup de matériaux utiles, mais ce n'est pas de la littérature. Sans doute, les incursions de la poésie furent dans les temps anciens un danger permanent pour la science et plus tard l'histoire grecque fut envahie, avec des résultats funestes par la fiction des poètes et des rhéteurs. Cependant, bien qu'elle puisse se rapprocher beaucoup de la science, l'histoire reste au-dessous d'elle par une nécessité de sa nature ; elle se trouve aux confins de la science et de la poésie. Thucydide, malgré son esprit sceptique et sa ferme résolution de ne pas quitter le terrain des faits, ne peut se défaire de l'imagination propre à sa race. Son histoire est dramatique et sous un double rapport. D'abord par les discours qui, bien qu'ils n'aient pas été prononcés comme on les trouve écrits, rapportent en tout cas les idées des acteurs sur chaque événement. S'ils ne placent pas sous nos yeux des portraits vivants de chaque orateur, ils font connaître à grands traits les Spartiates et les Athéniens ; ils sont un miroir du caractère national

Digitized by Google

se révélant aux moments critiques. Loin d'être jamais des ornements accessoires, ils sont dans une intime relation avec les faits sur lesquels ils jettent une vive lumière et qui deviennent par eux des vérités universelles.

Les réflexions contenues dans cette partie purement imaginative de l'œuvre, l'idée que se fait l'historien de la situation qu'il développe, l'analyse des causes qui donnent naissance aux événements, voilà principalement ce qui communique sa vaste science à l'histoire de Thucydide. Elle est encore dramatique dans sa manière de présenter les faits. Voltaire souhaitait de voir écrire une histoire où il y aurait, comme dans une pièce de théâtre, une situation dramatique, une action et un dénouement. C'est une histoire de ce genre que Thucydide a écrite. La période de la guerre du Péloponèse possédait une unité évidente. On ne voyait s'y dérouler qu'une grande action. Les faits étaient pleins de signification tragique ; tout ce qu'il fallait pour mettre au jour la grandeur et le pathétique qu'ils contenaient, c'était une habile disposition. Thucydide, dit le professeur Jebb, est, par exemple, dramatique quand il place le dialogue Mélique immédiatement avant l'expédition de Sicile. La simple juxtaposition de l'insolence et de la ruine est plus éloquente qu'un commentaire. En outre, la guerre du Péloponèse présente un moment bien déterminé où la situation fondamentale est renversée.

Ce moment est celui de l'expédition sicilienne. Le principal critérium des qualités dramatiques, dans une histoire de la guerre du Péloponèse, devrait être la manière dont l'historien marquerait l'importance de l'expédition de Sicile comme la révolution tragique, le point suprême de la pitié et de la terreur, le bouleversement décisif. A cet endroit de son histoire qui présente l'épreuve définitive, Thucydide fait preuve d'un réel talent dramatique. C'est par la présentation directe des faits et non par des dissertations qu'il nous fait sentir tout ce qu'il y a de tragique dans le désastre de Sicile et ce qu'il signifie, rapporté à la tragédie plus grande de la guerre.

L'application d'une intelligence claire et hardie, à chaque

Digitized by Google

domaine de la vie, fut donc un des services que la Grèce rendit au monde. Il correspondit au réveil de l'esprit laïque. En Orient, les prêtres avaient en général gardé les clefs de la science. L'écriture même tendait à devenir un secret hiératique. La littérature et la science étaient des branches de la théologie et leur étude appartenait à l'office sacerdotal. Dans l'Inde, par exemple, les Brahmanes avaient toujours caché au peuple les sources où ils puisaient leurs connaissances. Il est vrai qu'ils suivaient le cours des découvertes et les mettaient à profit, mais ils représentaient chacune d'elles comme une partie de la révélation primitive. L'empreinte laissée par les prêtres sur les arts et les sciences était encore plus profonde en Égypte. En Grèce, au contraire, depuis les temps les plus reculés, l'influence sacerdotale fut légère. Non qu'il n'y eût pas de prêtres, mais les prêtres ne se formèrent jamais en corporation, encore moins en caste. Les femmes même pouvaient remplir cet office, qui était souvent conféré par élection. Théano, dans l'*Iliade* (IV, 300), est désignée par les Troyens pour être prêtresse d'Athènes. Il n'était pas nécessaire de prononcer des vœux de célibat : la beauté personnelle était souvent condition essentielle. A première vue, les prêtres d'Homère nous apparaissent attachés à certains cultes locaux; ils ne quittent pas leur temple. Ils n'accompagnent pas l'armée à la guerre. Même en temps de paix, les héros eux-mêmes offrent les sacrifices qui précèdent le repas de la famille. Le prêtre et le devin jouissent de peu de considération, le ménestrel ou chanteur est tenu en grand honneur. Les prêtres ne pénétraient pas dans la vie privée et n'enseignaient pas la religion. Ils n'étaient pas théologiens, mais sacristains et fonctionnaires liturgiques. Ce sont les poètes et non eux qui devinrent les éducateurs de la jeunesse.

En même temps que l'affranchissement intellectuel, la Grèce trouva la liberté politique. En Orient, la société avait oscillé entre le despotisme et l'anarchie. Si elle ne tomba pas au pouvoir de l'une ou de l'autre de ces forces, ce ne fut, comme chez les Juifs, que grâce à une théocratie. En Grèce, bien que des gouvernements despotiques surgirent, ils n'eurent jamais

Digitized by Google

le caractère des États orientaux : un seul maître et un peuple d'esclaves; de plus, ils furent promptement suivis par des réactions. Étant en réalité la négation de toutes les idées des Grecs, ils ne furent jamais acceptés qu'après une lutte et le tyran apprit combien le pouvoir manque de sécurité. Dès l'abord, nous voyons que la tyrannie ne trouvera pas en Grèce un sol favorable. Le roi, dans les temps homériques, est loin d'être un monarque asiatique. Les principales différences sont indiquées par Aristote, quand il nous dit que la royauté héroïque était établie par le consentement libre des gouvernés et que ses droits étaient déterminés : le roi était général et juge, il présidait aux cérémonies des sacrifices. Des sujets libres et des prérogatives limitées, voilà bien des idées occidentales. La royauté héroïque contient en germe les républiques futures; car la ville grecque naquit de l'union libre de volontés indépendantes; c'est une communauté autonome administrée par la loi et non par la force. Une des paroles qu'on rapporte d'Héraclite est ainsi conçue : « Le peuple doit combattre pour la loi comme pour les murs de la ville. » Demarate, de Spartes, décrit ainsi ses compatriotes au grand roi : « Bien que libres, ils ne sont pas complètement libres; la loi est pour eux un maître souverain (ἔστι γὰρ σφι δεσπότης νόμος) », et Æschyle, d'Athenes, place dans la bouche d'Euménide ces mots : « Ne te réjouis ni du triomphe de l'anarchie ni de celui du despotisme. » Liberté sans restriction (pour employer de nouveau les termes d'Æschyle), telle n'était pas la conception grecque de l'homme libre, et ses tribus, ou ἔθνη, qui ne possédaient aucun centre de vie politique, qui n'avaient rien d'établi, ni loi, ni usage, comptaient à peine, bien que de sang grec, comme faisant partie de la confédération : ils n'étaient qu'un degré au-dessus des hordes nomades. Mais encore plus étrangères au sentiment grec étaient les grandes monarchies militaires qui, de temps à autre, jetaient une ombre sur leur civilisation. C'est devant une monarchie semblable que la Grèce succomba à la fin, et toute la puissance du génie de Démosthènes se dépensa à marquer les contrastes qui existaient entre les sujets d'un tel État et les libres citoyens de la Grèce. Il est

Digitized by Google

l'interprète de l'hellénisme contre la barbarie. Au nom des institutions libres, il en appelle au sentiment de l'honneur et du devoir, à la dignité humaine, à la responsabilité morale, au patriotisme éclairé — appels sans signification pour des hommes faisant partie d'une pure machine, placée dans une charpente de fer, ne connaissant que l'obéissance au maître et pour lesquels le passé ne contenait pas de souvenir qui pût les animer.

L'Orient ne tenta pas de concilier les exigences de l'État avec celles de l'individu. C'est le génie flexible des Grecs qui, le premier, fit cet effort. C'est en Grèce que prirent corps, pour la première fois, les idées du bien public, du libre dévouement du citoyen à l'État, du gouvernement dans l'intérêt des gouvernés, des droits de l'individu. Le problème des relations de l'État et de l'individu fut, il est vrai, très imparfaitement résolu en Grèce. Les prétentions de l'État, par exemple, s'élevaient trop haut et impliquaient dans ses membres des vertus presque héroïques. Même à Athènes, où la liberté individuelle était le plus respectée, c'était, au lieu de l'organisation par l'État, le procédé précaire de la générosité privée qui pourvoyait à certaines nécessités publiques. Mais si les Grecs n'ont pas donné de réponse à la question sociale, ils voyaient du moins qu'il y avait une question à laquelle il importait de répondre et ils s'y mirent d'une façon rationnelle : ils furent les premiers à agir ainsi. Ils étaient doués du talent, tout occidental, de combiner, d'ajuster délicatement des principes apparemment opposés, d'harmoniser des tendances contraires ; ils possédaient un sentiment de la mesure, une souplesse, une faculté de compromis qui contrastent avec la simplicité fatale avec laquelle les Orientaux faisaient la politique. Ce n'est ni la tyrannie, ni l'anarchie qui satisfaisaient les Grecs, c'est une liberté bien ordonnée.

Passant maintenant à un autre côté du génie grec, — leur amour de l'art, — qu'il nous soit permis de remonter pendant quelques minutes jusqu'à ce temps reculé dont Homère et Hérodote nous ont laissé un tableau. Les merveilles de l'Est arrivaient en Grèce par terre et par mer. Golgos, Idalia,

Digitized by Google

Curium, Larnaka et Nemrod nous ont légué leurs trésors et tous disent la même histoire — l'histoire de la splendeur de l'Orient et de l'admiration de l'Occident. La peinture d'Hérodote est encore fraîche : Ce marchand phénicien, — messager de l'ancien monde, — chargeant son noir vaisseau des produits de l'Égypte et de l'Assyrie; le débarquement sur la côte argienne, la foire de cinq jours, la foule des Grecs empressés. Et ces marchandises même qu'ils débitaient sont maintenant répandues dans les musées européens : écailles merveilleusement taillées, idoles de bronze, sphynx ailés, chimères, oiseaux à tête humaine — toutes choses nées de l'imagination emportée des Orientaux et travaillées avec une activité féconde dans les vallées du Nil et de l'Euphrate. L'art égyptien, comme leur pensée, respirait avec peine sous la toute-puissance des prêtres ; c'était un culte étudié des morts, hanté et défiguré par les ombres de l'enfer. C'était l'art d'un peuple qui appelait ses maisons des hôtelleries, endroits de séjour temporaire, tandis qu'il nommait ses tombeaux demeures éternelles. Parmi ses dieux se trouvaient des singes à tête de chien, dont les formes animales, nées d'un *totétisme* qui ne disparut jamais complètement, devinrent plus tard symboles hybrides, dogmes incarnés. Leurs proportions étaient conventionnelles, leur individualité flottante et confuse et leur valeur consistait plutôt dans les dimensions que dans la symétrie. L'art assyrien, d'autre part, était le produit d'un despotisme séculier, dont il portait les marques. Le roi était à l'Euphrate ce que le prêtre était au Nil. C'est avec des détails méticuleux que l'artiste assyrien peint sur les murs du palais la vaillance du monarque, ses licences effrénées, son courage surhumain, la foule abjecte qui s'avilit à ses pieds. Six mille mètres carrés ne suffisent pas aux répétitions ennuyeuses. Les rois eux-mêmes sont des types, non des individus; l'artiste travaille d'après des préceptes, presque des prescriptions. Il est le porte-voix inerte d'un système, chroniqueur servile, s'élevant tantôt jusqu'à l'emphase, puis tombant dans le bavardage.

Nous voyons tout cela à la lumière d'une critique mûre; mais comment se comportera le Grec d'il y a quelque trente

Digitized by Google

siècles, jetant ses yeux d'enfant sur ce monde de fantaisie et de merveille? Nous pourrions trembler pour l'issue si nous ne la connaissions. Il semble se dire à soi-même : « Je veux emprunter à cet artiste oriental sa légèreté de main, il m'apprendra à ciseler et à graver, à incruster le métal et à façonner l'argile. » La littérature et l'art nous montrent que c'est ainsi qu'il étudia. La boule d'argent qu'Achille donna comme prix aux funérailles de Patrocle fut fabriquée par des artistes de Sidon et apportée par delà la mer par des Phéniciens. La corbeille d'argent d'Hélène, montée sur roues, fut ciselée à Thèbes, en Égypte. Mais contre l'esprit oriental, l'esprit hellénique se révolta. Au prêtre égyptien, il sembla dire : « Je suis laïque, j'adore à la lumière du soleil un dieu qui est à la fois humain et divin, qui est pour moi un compagnon familier, qui habite au milieu des hommes, qui n'est pas éloigné de nous, inaccessible pour nous, qui n'est incarné dans la forme d'aucun animal. Je le prie debout, les mains levées comme l'homme prie l'homme. » A l'Assyrien, il dit : « Je suis un homme libre et non l'esclave d'un despote. Je rejette cette splendeur qui n'appartient qu'à un seul, cette abjection qui appartient à tous. Votre monarque est un tyran, votre orgueilleuse magnificence de la barbarie. Et à tous deux, il disait en artiste : « Votre art est monotone et sans vie, parce qu'il est l'œuvre des prêtres et des tyrans, parce que la personne de l'artiste n'est rien et tout le précepte qu'on lui a inculqué. Votre histoire, qui devrait vivre et respirer sur vos murs sculptés, est une chronique aride. Vos dieux ne sont pas des personnes, mais des attributs ; vous tolérez le laid par amour pour le dogme. Vous êtes un peuple de symboles, d'abstractions, de spéculation fantaisiste. En religion comme en art, vous êtes un moment licencieux, un autre moment rigide et didactique. Pour avoir repoussé la raison, vous êtes forcés de vous jeter dans le chimérique.

Cette profession de foi n'était pas écrite tout au long, mais nous la lisons dans l'histoire grecque. La force des choses ne fut pas aperçue en un jour. Un temps, la Grèce éblouie céda en partie à la tentation et ses artisans (par opposition à

Digitized by Google

ses vrais artistes) allèrent chercher en Orient un système d'ornementation. Des centaines de vases de tous les temps, représentant quelque conception accidentellement orientale, se lèvent pour attester ce fait. Un Pégase, une chimère, un sphynx, une sirène survivent pour dire l'histoire de l'influence orientale. Mais ce sont là des exemples épars et en nombre relativement restreint. Ils restent, comme on l'a dit très justement, des mots étrangers introduits dans une langue, mais jamais complètement naturalisés. Le VIII^e^ et le VI^e^ siècle avant Jésus-Christ assistent à la lutte d'où la Grèce sortit victorieuse. La victoire se lit jusque dans le rude naturalisme d'Héracles de Selinus. La Méduse grimaçante a déjà perdu quelque chose du formalisme oriental. Comme dans le domaine intellectuel, la Grèce détendit ses biens et, avec une heureuse souplesse, prit une direction nouvelle; de même en art, elle accomplit son émancipation. On ne voit plus signe sur signe et symbole sur symbole. Les premiers Grecs regardent étonnés leurs créations plastiques et sculpturales ou croient les voir s'animer. Dans leurs cœurs, dit Homère en parlant des servantes d'or d'Hépheste, elles ont l'intelligence, elles ont aussi la voix et la force, et elles tiennent des dieux immortels l'habileté dans le travail des mains. Les bras ne sont plus soudés au côté, les paupières ne sont plus attachées aux prunelles, et le tout, immobile, fixé sur une chaise. Les images de Daedale, que le mythe désigne comme l'auteur de ce changement, furent, dit-on, liées avec des chaînes, de crainte qu'elles ne s'échappassent comme des esclaves fugitifs. Cette courte esquisse peut servir à indiquer le sens dans lequel l'art grec réunit en lui les qualités les plus distinctives du génie grec : l'amour de la science, l'amour de la beauté rationnelle, l'amour de la liberté. Lors de leur premier contact avec l'Est, — Cad avec l'Égypte et l'Assyrie — pendant la période de l'art connu sous le nom de gréco-phénicienne, les Grecs eurent une rude épreuve à supporter. Ils en sortirent, comme nous l'avons vu, d'une façon caractéristique.

1. Leur instinct politique repoussa le despotisme assyrien.
2. Leur instinct laïque s'éleva contre le sacerdoce égyptien.

Digitized by Google

3. Leur instinct pour la beauté et la raison combinées, élément de l'art des deux nations, — assyrienne et égyptienne — ce qui était monstrueux et sans vie.

4. Leur instinct pour la science, leur curiosité, leur cosmopolitisme les amena à adopter la technique étrangère et à s'assimiler tout ce qu'il y avait de fertile dans les idées des autres nations. Ils puisèrent à toutes les sources, mais ils laissèrent sur tout ce qu'ils empruntèrent leur cachet particulier. Comme on l'a dit, les Phéniciens apprirent aux Grecs à écrire, mais ce furent les Grecs qui écrivirent. Ce principe garde sa valeur dans tous les domaines. Ils apposèrent la marque de leur génie à tous les produits importés qui n'étaient plus pour eux que les matériaux bruts de leur art.

Ce ne fut pas avant la fin des invasions perses que la Grèce, qui avait montré parfois des signes de tergiversation, rompit définitivement avec l'Orient. Le barbare, comme pour faire place au nouvel ordre de choses, avait dans son œuvre de dévastation anéanti les restes de l'art ancien. La demeure qu'avait habitée Erechteus, fils de la terre, était en ruines. L'ancien temple de Pallas-Athéné était détruit. De tels cultes, locaux, étroits, hiératiques, ne pouvaient plus satisfaire les aspirations du peuple victorieux. Il voulait de son culte qu'il fît plus que d'honorer leur dieu, il voulait qu'il les glorifiât eux-mêmes. Trouver une expression artistique pour leur sentiment de la délivrance, marquer pour toujours dans le marbre du Pentélique, l'histoire du triomphe de la lumière sur les ténèbres, de l'Occident sur l'Orient, devint chez eux une passion nationale. Leur triomphe avait été pan-hellénique ; leur culte devait être pan-olympien. Dans le nouveau temple de Pallas-Athéné, célébrée maintenant sous le nom de Parthenos, ce récit se forma. Il n'est pas une pierre dans l'édifice qui ne le raconte. Sur le fronton qui regarde vers l'est est sculpté le premier acte du drame, la première note du triomphe du peuple, la naissance de la déesse vierge.

A l'aurore, les coursiers de Helios se lèvent et le char de Sélénè, diesse de la lune, descend dans la mer; car Athéné, fille de l'Olympe, est née et les ombres se dissipent devant elle.

Digitized by Google

Elle est née, non de la terre, mais du cerveau même de Zeus, avec toute la circonstance cosmique de la mer, de la terre, du soleil et de la lune. Sur le fronton occidental est raconté le second acte : la rivalité d'Athéné et de Poseidon pour faire au pays le don le plus précieux. Poseidon apporte ses gracieux chevaux et l'empire de la mer, mais le don d'Athéné est préféré : l'olive verte comme la mer, invincible, renaissant d'elle-même. Dans les métopes sculptées qui ornent la frise dorienne, le contraste, je dirai même le conflit, est encore plus marqué. L'ancêtre Lapithe, de maint noble Athénien, le Grec ami de la loi, lutte contre le monstrueux centaure, l'homme-cheval, le type de la licence barbare dans la Gigantomachie. La phalange entière des Olympiens est rangée en bataille contre les géants nés de la terre et rebelles. Les héros d'Athènes triomphent ici du peuple de femmes sans loi des Amazones, las de la cité mi-orientale de Troie qu'ils assiègent. L'œuvre des ancêtres mythiques prend une signification et une gloire nouvelles à la suite de la récente victoire sur les Perses, et tandis que le fronton et la métope parlent d'un passé éloigné, la splendeur du présent se déploie dans la frise de la cella. Le corps politique d'Athènes, dans sa victoire et sa liberté nouvelles, se déroule ici en procession : les jeunes gens, fiers comme des princes, esclaves de nul homme, serviteurs de personne; les jeunes filles, portant les vases sacrés, sans le moindre signe de honte sur le front. Nous n'avons pas ici de dévots, expiant leurs péchés, mais des hommes divins adorant leurs dieux humains, facilement abordables et attendant l'hommage de ceux qui sont presque leurs pairs. L'esprit des adorateurs reflète l'esprit de la déesse; ils sont raisonnables, intrépides, tempérés.

Cependant, dans ce nouvel épanouissement de vie, dans cette expression consciente de la liberté, le passé n'est pas négligé à la légère. Bien que dans le centre du fronton occidental, les deux Olympiens luttent pour honorer la ville, ce sont les dieux et les héros anciens qui jugent. Cecrops est encore là avec sa fille fidèle, et dans l'angle du fronton sont couchées les deux divinités locales des rivières. Bien qu'une

Digitized by Google

statue splendide d'or et d'ivoire soit érigée à Pallas-Athéné, dans sa nouvelle forme de Parthenos, l'ancienne image descendue des cieux reste debout. Un nouvel Erechteum est élevé pour les cultes vénérables; dans son enceinte fut abrité tout ce qu'on possédait de sacré : le serpent, l'olivier, la marque de trident, l'ancien Hermès couvert de feuilles, les autels des « Butadae », les prêtres rois à moitié oubliés. Maintenant, pour un moment au moins, lors de cet heureux arrêt dans sa carrière, Athènes unit un conservatisme respectable à son esprit de progrès et de recherche. L'art, la science, la religion ont concilié leurs exigences particulières. La science affermit ses conquêtes et ne se montre pas par trop sage.

Voilà, brièvement, ce que nous devons à la Grèce, et quand nous parlons de ce pays, nous pensons en premier lieu à Athènes. A la Grèce elle-même Athènes semblait offrir une πανήγυρις perpétuelle, une fête de langage et de pensée, à laquelle étaient reçus tous ceux qui partageaient l'esprit de la confraternité hellénique. Aux citoyens et aux étrangers, elle présentait une image idéale de la vie elle-même dans ses récits épiques et ses spectacles dramatiques. Elle était le foyer des idées nouvelles, la cité mère d'où la poésie, l'éloquence et la philosophie se répandaient vers les contrées lointaines. Chacun des principaux dialectes de la Grèce survit, non comme simple patois, mais comme l'instrument d'une littérature, chose inconnue dans l'histoire d'aucun autre peuple. Mais la langue d'Athènes, dans laquelle les éléments caractéristiques des autres dialectes se rencontrent et s'harmonisent, est devenue pour nous le type du parler hellénique, comme elle le fut pour les anciens. Athènes n'était pas seulement la capitale de la Grèce, l'école de la Grèce, elle mérita le nom qui lui est appliqué dans une épitaphe à Euripide : Sa patrie est Athènes, Grèce de la Grèce. C'est dans cette ville que les rayons du génie grec trouvaient leur centre et leur point de contact.

A la Grèce donc nous devons l'amour de la science, l'amour de l'art, l'amour de la liberté, non la science, l'art et la liberté séparément, mais toutes ces choses rapportées l'une à l'autre

Digitized by Google

et réunies en un tout organique. Et dans cette union, nous reconnaissons les traits distinctifs de l'Occident. Le génie grec est le génie européen dans sa première et sa plus brillante fleur. C'est au contact vivifiant de l'esprit grec que l'Europe trouva cette nouvelle et puissante impulsion que nous nommons progrès. C'est une chose étrange que ces Grecs, comme les autres membres de la famille indo-européenne, eurent probablement leur berceau en Orient, que derrière la civilisation, la langue, la mythologie grecque, il y a ce fond oriental que les sciences comparées semblent reconnaître. Mais ce n'est rien qu'un fond. En dépit de toutes ressemblances, des coutumes communes, des mots communs, de la syntaxe commune, des dieux communs, l'esprit des Grecs et de leurs alliés de l'Est —l'esprit de leur civilisation, de leur art, de leur mythologie— reste essentiellement distinct. Les Grecs, quand nous les voyons pour la première fois dans l'histoire, s'imaginent être nés sur le sol qu'ils habitent, ils n'ont pas souvenance de leur origine asiatique. Ils étaient doués de la faculté d'oublier, — un des dons les plus heureux qu'une nation puisse posséder. Et le sentiment qu'ils avaient de la différence qui les séparait de l'Est était au fond vrai. Le génie grec, avec sa puissante originalité, avait transformé, sinon effacé, le caractère oriental. Les victoires des Grecs à Marathon et à Salamine n'étaient que les péripéties les plus sérieuses d'une victoire qui se préparait depuis longtemps pour le monde occidental. Certes, beaucoup restait à faire pour Rome, beaucoup pour les peuples teutoniques, car la Grèce laissa mainte tache et maint défaut dans son système politique et social. Mais les grandes lignes avaient été tracées ; on n'avait plus qu'à les suivre pour marcher en avant.

C'est de la Grèce que partit cette première et puissante impulsion, dont nous ressentons aujourd'hui les effets lointains, et ce progrès qui l'a amené a été accepté comme la loi et le but des efforts des hommes. La Grèce, la première, prit sur elle de donner à l'homme tout ce qui lui est nécessaire pour la vie civile, tout ce qui relève son bien-être matériel, de développer et d'étendre toute faculté, toute énergie naturelle, du corps ou

Digitized by Google

de l'esprit, de lutter sans repos pour la perfection de l'ensemble et de trouver, dans cet effort vers un idéal inaccessible, ce qui rend l'homme semblable aux dieux. La vie des Grecs, comme celle de leur héros épique Achille, fut courte et brillante. Mais ils ont possédé le don de renouveler leur jeunesse. Renan, parlant des peuples qui sont destinés à jouer un rôle dans l'histoire universelle, dit qu'ils doivent mourir avant que le monde vive par eux, qu'une nation doit choisir entre la vie prolongée, la destinée tranquille et obscure de celui qui vit pour soi-même et la carrière troublée, orageuse de celui qui vit pour l'humanité. Le peuple qui roule dans son sein des problèmes sociaux et religieux est toujours une faible puissance politique. Il en fut ainsi des juifs qui, pour faire la conquête religieuse de la terre, durent nécessairement disparaître comme État. Ils perdirent une cité matérielle, ils ouvrirent le règne spirituel de Jérusalem. Il en fut de même de la Grèce : elle cessa d'exister comme peuple. Quand sa liberté eut été anéantie, à Chéronée, la page de son histoire était, selon toute apparence, remplie. Cependant, à partir de ce moment, elle devait commencer une vie plus vaste, conquérir l'empire universel. Déjà, pendant les derniers jours de son indépendance, on avait pu parler d'un néo-hellénisme, qui reposait non sur des liens du sang, mais sur une parenté spirituelle. Cette prévision d'Isocrate fut merveilleusement réalisée. Lorsqu'Alexandre traversa l'Asie en vainqueur, il rendit à l'Orient, comme du grain emmagasiné, cette civilisation grecque dont les semences en avaient été reçues longtemps auparavant. Tous les conquérants, le Macédonien comme le Romain, s'inclinèrent à leur tour devant la Grèce conquise et s'instruisirent à ses pieds. Pour le monde moderne aussi, la Grèce a servi de grand civilisateur, de professeur universel ; elle a troublé le sommeil des sociétés pour les régénérer. Elle est la source de la plupart des idées vivifiantes qui refont les nations, rénovent la littérature et l'art. Si nous comptons nos possessions séculières, la richesse et l'héritage du passé, nous verrons que la plus grande part revient à la Grèce. Elle a fait son domaine d'une moitié de la vie : tout,

Digitized by Google

ou à peu près, ce qui appartient à l'ordre de choses actuel et au monde visible.

« Nous sommes tous Grecs, dit Shelley, nos lois, notre littérature, notre religion, notre art, ont leurs racines dans le sol grec. » Ceci est quelque peu exagéré : ni nos lois, ni notre religion ne nous viennent de la Grèce. Notre religion nous vient de l'Est, bien que l'esprit occidental eût passé sur elle aussi et l'ait en un sens transformée. Le polythéisme grec était condamné à la stérilité, au point de vue spéculatif comme au point de vue pratique. Bien que les poètes grecs, comme les prophètes hébreux, aient tâché d'ennoblir la religion populaire; bien que Pindare, Æschyle et Sophocle, par un procédé de réflexion et de purification, aient introduit dans le polythéisme de hautes conceptions religieuses et un sévère idéal de conduites, celui-ci cependant ne put supporter l'épreuve. Il ne put s'assimiler le nouveau contenu. Les philosophes furent moins tendres et moins aveuglés que les poètes. Dès le début, la philosophie fit la guerre au polythéisme; elle ne visait pas à une réforme, mais à la destruction.

Le flot conquérant fut refoulé et c'est ainsi que notre religion nous est venue de l'Est, mais d'un Est bien différent de celui dont est sortie la Grèce et qu'elle vainquit à Salamine. Dans ces temps reculés, la victoire de l'Orient sur la Grèce aurait été le triomphe de la nature sur l'homme, de la nécessité sur la liberté morale, d'un système de castes ou de despotisme sur l'organisation libre et l'intelligence, de la stagnation sur le progrès, du symbolisme sur la beauté, de la plaine aride sur la montagne et la mer. La victoire réelle qui fut remportée par l'Est sur l'Ouest, par le triomphe du christianisme, n'avait pas une signification aussi sinistre. La Grèce avait déjà conquis la liberté dans tous les domaines — la liberté de la société, la liberté de l'individu, la liberté de la pensée. Elle avait écrit son savoir dans des livres et sur des tables de pierre, que le temps a épargnés pour nous, et qui consacrent la suprématie de l'âme sur le sens, de l'esprit sur la matière. Elle avait montré comment on pouvait unir l'amour du beau à l'amour du vrai, l'art à la science, la raison à l'imagination. Elle avait

Digitized by Google

remplacé la sèche chronique par une histoire vivante, la subtilité du rhéteur par l'éloquence, la fantaisie par une sobre imagination. Voilà l'héritage impérissable qu'elle a laissé à l'humanité. Elle pouvait maintenant se permettre de faire place à une religion de l'Est. Désormais, c'est au confluent du courant intellectuel de la Grèce, avec les eaux jaillissant des sources hébraïques, qu'on doit chercher la direction principale du progrès dans le monde. Les deux tendances que résument ces mots : Hébraïsme et Hellénisme, sont souvent regardées comme des forces contraires et irréconciliables, et, en effet, c'est seulement dans quelques individus extraordinairement doués que ces principes ont été parfaitement harmonisés. Cependant ils peuvent et doivent l'être. Et c'est un problème de la civilisation moderne, de réunir l'idée hébraïque d'une loi divine de justice et d'une faculté spirituelle suprême avec la conception hellénique des énergies humaines, multiples et étendues, dont chacune réclame un jeu libre, de donner à la vie de l'unité sans encourir le reproche d'insuffisance, en un mot de combiner la religion avec la culture.

S.-H. BUTCHER.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Le drame wagnérien, par HOUSTON STEWART CHAMBERLAIN. (Paris, Léon Chailley, 1894.)

C'est la version française, par l'auteur lui-même, d'un livre allemand (*Das Drama R. Wagner's*. Leipzig, Breitkopf, 1892) qui a fait un certain bruit dans le monde artistique, ayant été annoncé comme l'évangile du wagnérisme selon les vues de Bayreuth.

M. Chamberlain paraît tourmenté du désir, sans doute louable en soi, d'avoir une conception à part, originale, de l'œuvre de R. Wagner; à tout prix il veut l'aimer *autrement* ou *pour d'autres raisons* que ses devanciers. « La critique qu'il en fait » — il a souci de nous en bien persuader — « n'a rien de commun ni avec les louanges ni avec les blâmes qu'on lui décerne d'ordinaire » (p. 63). Au surplus, « il ne prend » — avoue-t-il plus loin — « qu'un médiocre intérêt aux savantes études que d'autres ont pu donner sur le théâtre de R. Wagner, parce qu'elles n'ont que de très lointains rapports avec l'art » (p. 265). Cela ne l'empêche de s'attarder volontiers à redresser ce que ces autres ont écrit, sauf à aboutir finalement — dure nécessité — à d'identiques conclusions. La rectification du détail fut d'ailleurs toujours son fort, a-t-on dit.

Je n'ai guère à relever ou à rejeter de ce que nous expose M. Chamberlain. L'oserais-je, d'abord, si l'un de ses anciens collègues de la *Revue wagnérienne* l'a proclamé « l'autorité par excellence en fait de wagnérisme », et même « l'unique autorité... » ? En vérité, dans ce qu'il nous dit, soit de la nature du génie de Wagner, soit de l'objectif de toutes ses productions, de sa recherche constante de « l'élément purement humain » (*das Rein-menschliche*), je n'aperçois rien d'essentiel qui n'ait été reconnu et noté, non seulement en ces fameuses *Bayreuther Blätter*, cette revue qui paraît à Bayreuth mensuellement depuis janvier 1878 et reste le monument principal de la littérature wagnérienne, mais par tous ceux qui ont approfondi l'œuvre du maître. Il y a beau temps que les wagnériens connaissent tout cela; ils sont familiers avec « l'idée de Bayreuth », dont ils ont même, malgré les protestations des critiques uniquement musicaux, reconnu l'expression dans des œuvres purement littéraires, notamment dans les écrits d'Henri de Stein (1857-87), le disciple des trois dernières années de Wagner et le mieux pénétré de son « idée ».

Digitized by Google

Certaines indications du maître sur la formation de son « œuvre d'art » ont été magistralement développées dès 1871 par Frédéric Nietzsche dans son ouvrage *la Tragédie engendrée par l'esprit de la Musique* (*Die Geburt der Tragödie aus dem Geiste der Musik*). Nul n'ignore l'influence exercée par Wagner sur Nietzsche longtemps déjà avant cette époque glorieuse qui commence à la fondation du théâtre-temple de Bayreuth. Le philosophe, d'après les idées du maître auquel l'ouvrage est dédié, définit les deux éléments opposés éternellement indispensables à tout art parfait : l'élément dionysien et l'élément apollinien, auxquels, dans l'art, correspondent tout particulièrement la statuaire et la musique. Dans l'art nouveau de Wagner, ces deux principes, ces deux instincts primordiaux de notre nature subsistent l'un en face de l'autre, et sont développés tous deux : chacun en grandissant a contribué au progrès de l'autre. Aussi bien, n'est-ce pas le but de l'art que la fusion en un seul tout, toujours plus complète et plus harmonieuse, de tout ce qui constitue le fond même de l'être?

On nous réexpose aujourd'hui ces théories favorites du maître, mais avec une tendance à surenchérir sur lui. Et quelles broussailles il nous faut traverser, par quels longs détours, devant combien de redites il nous faut passer pour aboutir à ce qu'on disait tout simplement et tout naturellement autrefois, pour arriver à émettre, par exemple, cette idée, que la musique convient particulièrement à exprimer les émotions ou les sentiments!

L'auteur de *Das Drama R. Wagner's*, l'intime de Wahnfried, allait, prédisait-on, nous apporter des lumières inattendues. Attendons encore pour nous prononcer à ce sujet, car nous sommes « avertis » que le présent volume n'est qu'une sorte d'introduction à un ouvrage plus important contenant une vue d'ensemble de la vie et de l'œuvre du maître. Prenons patience jusqu'à l'apparition de ce second volume, avec l'espoir toutefois qu'il ne se fera pas attendre; car, apparemment, M. Chamberlain s'est réservé d'y montrer ce qu'a d'essentiellement nouveau sa « compréhension ».

Le volume qui nous occupe n'en est, à vrai dire, qu'un chapitre développé, consacré spécialement à l'étude du drame wagnérien. Son objet est surtout d'indiquer les traits fondamentaux de la nouvelle forme de drame instaurée par Wagner, et de montrer que le poète-musicien aspirait vers elle, inconsciemment, par la poussée de son instinct génial, dès ses premiers essais, dès ses ébauches d'écolier même. A vouloir ne rien laisser d'indéterminé dans la théorie du drame wagnérien,

Digitized by Google

à s'obstiner à montrer une direction unique dans la vie du maître, ne craint-on pas de ressembler un peu à ceux qui, de gré ou de force, font tout rentrer dans les formules établies à priori? M. Chamberlain y met assurément l'emportement de ceux qui soutiennent une thèse arbitraire. Tout rattacher à une direction unique est un tour de force qui ne se réalise pas sans quelque difficulté; il s'agit tout d'abord de soustraire au regard les textes qui pourraient contrarier la thèse...

L'ouvrage a été pensé et écrit en allemand, cela se sent. L'auteur, anglo-américain d'origine, s'est fixé décidément à Vienne après Londres et Paris; et l'on s'aperçoit aisément qu'il a séjourné parmi les Allemands, car il a subi l'inévitable contagion : l'Allemand aime à s'égarer en de longues considérations, au risque de tomber dans la confusion et le pédantisme; il raffole de systématiser; et classifier, c'est pour lui le comble du bonheur, disait ironiquement Wagner lui-même dans *Opéra et drame*. Mais la systématisation s'applique particulièrement mal à l' « œuvre d'art » dont il est question ici Au surplus, M. Chamberlain le répète lui-même maintes fois, Wagner a voulu moins mettre en jeu nos facultés de raisonnement ou d'analyse que nos facultés d'émotion. Il a refoulé le drame « vers l'intérieur », c'est-à-dire dans le domaine du sentiment. A son endroit, coupable est toute vivisection : il ne faut rien retrancher de sa vie à l'œuvre vivante entre toutes. Et puis, si, de cet art de Wagner, l'on veut faire une « science », tout le progrès apporté par lui ne se trouve-t-il pas par là même annulé?

Heureusement pour les exégètes, Wagner ne peut plus revenir prendre connaissance des écrits auxquels il donne lieu, car il rirait bien de voir toutes les « intentions » qu'on lui prête; et peut-être s'écrierait-il, comme jadis à la lecture des premiers *Leitfaden* de Hans von Wolzogen sur la Tétralogie : « Ah! je suis heureux vraiment d'apprendre enfin ce que j'ai pensé et ce que j'ai voulu! »

F. N.

Digitized by Google

LA REPRISE DU CONGO

Depuis dix-neuf ans, le roi Léopold II poursuit avec une ténacité sans égale une œuvre pour laquelle tous les esprits cultivés éprouvent la plus légitime admiration.

Après avoir obtenu dans la conférence tenue en 1876 au Palais de Bruxelles l'approbation d'éminents géographes pour un projet relativement modeste et qui ne comportait que l'établissement d'une chaîne de postes civilisateurs au centre de l'Afrique, il a été amené peu à peu à étendre ses vues et ses desseins. A l'heure qu'il est, à la suite d'événements qui sont dans le souvenir de tous, le voici souverain incontesté d'un territoire immense ayant quatre-vingts fois l'étendue de la Belgique.

Dès le début de cette gigantesque entreprise, son royal auteur avait révélé la pensée maîtresse à laquelle il obéissait. Même, il avait esquissé déjà cette pensée lorsque, héritier de la couronne, siégeant à ce titre sur les bancs du Sénat, on l'avait entendu tracer un programme d'expansion commerciale s'appuyant sur de lointains voyages et des constatations précises faites dans l'extrême Orient.

La Belgique est un pays essentiellement producteur. En soixante ans, sa capacité de production s'est plus que décuplée; 900,000 travailleurs industriels, 400,000 chevaux-vapeur de force motrice, un système douanier libéral et qui, abaissant à l'extrême le coût de la vie, réduit largement les prix de revient, une population laborieuse et vaillante autant qu'économe l'ont placée au niveau des premières puissances du monde. De 400 millions de francs en 1831, son mouvement com-

Digitized by Google

mercial a été porté en 1893 à 6 milliards. Le capital investi dans l'industrie est estimé à 7 milliards. L'existence de débouchés ouverts à toute cette production est donc une question de vie ou de mort pour nos fabricants. Mais le développement étonnant de la production a entraîné à l'intérieur ses conséquences accoutumées. Des agglomérations compactes se sont formées dans les régions industrielles; des centaines de mille bras se sont adonnés à des travaux spéciaux sans lesquels ils ne pourraient se trouver du pain; des besoins, des désirs toujours croissants ont été créés. Sans débouchés pas de travail, sans travail pas de salaires, sans salaires pas d'ordre public dans ces ruches toujours prêtes à entrer en effervescence sur l'incitation de meneurs hardis et résolus (1).

Or, tandis que la nécessité d'étendre ses marchés extérieurs s'impose à l'industrie nationale, une politique économique de plus en plus étroite sévit parmi les nations de l'ancien et du nouveau monde. Une crise terrible a suivi la griserie qui s'était emparée des esprits au lendemain de la guerre de 1870. On vit alors de toutes parts fonder ou remettre en activité des usines et des chantiers, comme si le travail extraordinaire de réfection et d'outillage que la guerre avait nécessité devait être la situation normale de l'industrie. Battues en brèche par une concurrence affolée, ces créations parasites, incapables de subsister par elles-mêmes, réclamèrent bientôt la protection gouvernementale afin de prolonger leurs jours menacés. Elles rencontrèrent des oreilles d'autant plus favorables que l'état de paix armée dans lequel vit l'Europe exige des sommes fabuleuses que l'on répugne à solliciter de l'impôt direct. Assurés contre la concurrence étrangère par une législation prohibitive, on vit les producteurs amenés par suite à se disputer avec acharnement les marchés intérieurs et la surproduction entraîner des conséquences d'autant plus fâcheuses que les débouchés se fermaient au dehors. Le mal avait changé de nature, il n'était pas guéri. Au contraire, il s'était aggravé, puisque la consommation était limitée et la fabrication de toutes choses surexcitée outre mesure.

(1) En 1894, notre mouvement commercial a décru de 736 millions de francs.

Digitized by Google

Dans une telle situation, dangereuse au point de vue industriel, non moins dangereuse au point de vue social, le Roi, donnant corps aux idées du duc de Brabant, avait conçu le projet de favoriser l'expansion au loin du trop-plein de l'activité nationale. De tout temps, d'ailleurs, cette préoccupation avait été celle des souverains de nos riches provinces. Philippe le Bon la possédait quand il encourageait les explorations de Rubruquis, quand il subsidiait la colonisation des îles Açores, un instant appelées les îles flamandes. Charles-Quint n'y échappait point, et Guillaume Ier lui-même, monarque comme eux de tous les Pays-Bas, partageait ce sentiment quand il favorisait à la fois l'implantation de l'industrie dans le bassin de la Meuse, comme le développement des colonies de l'archipel de Malaisie. C'est que tous avaient une égale perception du rôle de leur pays, qu'ils comprenaient de même leurs devoirs de princes.

Mais ce qui était relativement secondaire autrefois et même dans le premier tiers de ce siècle est devenu, on l'a vu, d'une inéluctable nécessité depuis vingt-cinq ans. Toutes les nations en ont la conscience, et toutes aussi ont porté du même côté leurs regards. L'Amérique est partagée, l'Asie l'est pour ainsi dire, l'Afrique centrale seule reste libre, et elle offre un merveilleux champ d'action ou de placement à toutes les énergies comme à toutes les productions européennes.

A peine les premiers projets du Roi virent-ils le jour, qu'un double courant les accueillit en Belgique. Tous ceux qui sont mêlés de près aux choses de l'industrie, tous ceux qui se préoccupent, à bon droit, de l'avenir réservé à un peuple comme le nôtre, applaudirent chaleureusement à l'initiative partie du trône. Mais dans le monde de la politique et des politiciens, les réserves, voire l'hostilité, se manifestèrent bientôt. Sans doute, Léopold II n'avait pas laissé, en mûrissant ses plans, de songer au dérivatif puissant que serait le mouvement colonial pour les luttes énervantes, souvent stériles et toujours dangereuses, qui divisent si profondément notre pays. Placé en dehors et au-dessus des partis, appelé à jouer entre eux le rôle de modérateur, comment pouvait-il mieux

Digitized by Google

tempérer leurs rivalités de plus en plus acharnées qu'en montrant à la nation entière des sphères fécondes à explorer et à conquérir? Ainsi non seulement on créait des débouchés à l'industrie, on procurait du travail abondant et rémunérateur à nos ouvriers, un exutoire au trop-plein de notre population dense plus qu'aucune autre, on proposait en outre aux esprits des conceptions nouvelles, un idéal plus noble, plus élevé.

Ce double courant persiste toujours. Nous en voyons sous nos yeux les expressions que n'a cessé d'accentuer davantage une succession d'événements rapides et marquants à des degrés divers. La transformation du comité d'études en association internationale du Congo, la fondation de l'État indépendant, la solennelle reconnaissance du nouveau royaume par la Conférence de Berlin, l'autorisation donnée au Roi par le Parlement d'assumer la couronne africaine, l'avance financière consentie à l'État du Congo par la Belgique, le subside accordé par celle-ci à l'entreprise du chemin de fer, le testament royal léguant d'avance, à notre pays, l'œuvre accomplie, et, durant ce temps, le récit des explorations, des actes héroïques de nos jeunes officiers, apôtres enthousiastes de la civilisation, a-t-on assez parlé, discuté, commenté de tout cela depuis quinze ans, non pas uniquement dans la presse, les Chambres et les Académies, mais aussi dans les plus humbles demeures?

Qu'on n'essaye pas de le nier, il y a, au fond des masses populaires, un mouvement sympathique à l'œuvre. L'amour-propre national a été touché à vif par les spectacles émouvants dont nous sommes les témoins depuis le départ des premiers Belges pour les rives du grand fleuve de l'Afrique centrale. Rien de ce qui se passe au Congo ne nous a laissés indifférents. Partisans ou adversaires de l'œuvre doivent s'en rendre compte. Et l'espérance d'un avenir plus doux, qui gît dans le cœur de tout homme, qui lui fait plus vaillamment supporter son dur labeur, a trouvé sa satisfaction dans les perspectives qu'assurent ces contrées surprenantes. En veut-on une preuve presque triviale? Que l'on compte le nombre d'enseignes qui, dans nos villes ou nos campagnes, portent ce nom de Congo qui revient si souvent sur les lèvres de tous.

Digitized by Google

Mais il est d'autres témoignages du sympathique intérêt porté à l'entreprise: Le Congo a donné naissance chez nous à toute une littérature spéciale. Curieuse et longue serait la bibliographie que l'on dresserait de ce qui a paru, dans notre pays, sur le continent noir. Peu lecteurs de notre nature, peu portés naguère aux études géographiques, nous nous sommes sentis transformés sous ce rapport. Livres, brochures, journaux paraissent chaque jour et sont dévorés par des milliers de lecteurs, qui nous exposent ce qui se fait là-bas. Des cercles se sont fondés qui n'ont point d'autre objet que l'étude des questions africaines, et toutes les conférences des explorateurs rentrés sur la terre natale attirent un public attentif, avide d'en savoir davantage encore sur les étapes accomplies avec tant de constance et de bravoure.

La critique suit, objectera-t-on. En effet, et une critique qui parfois devient de la calomnie. Mais pourquoi suit-elle si ardente, sinon parce que les adversaires de l'œuvre constatent cette sympathie dont nous parlons et qui ne peut être contestée?

Quoi qu'il en soit, les choses en sont venues à ce que l'on appelle dans le style du jour « le moment psychologique ». L'entreprise a subi un développement si rapide et si considérable que les moyens de la soutenir et de la consolider font défaut entre les mains de ses promoteurs. La question financière a pris un caractère d'acuité qui menace l'existence même de la colonie. Le budget ne s'équilibre plus et ne s'équilibrera pas avant quelques années. Le total des recettes atteint à peine 3 1/2 à 4 millions de francs, celui des dépenses s'élève à 6 ou 7 millions, et cependant, au lieu de pouvoir réaliser des économies, on aura à faire face à des charges nouvelles pendant quelque temps encore. Les ressources qui manquent, il faut les trouver à péril de tout perdre. Impossible de se les procurer par les combinaisons de partiel affermage offertes à l'État et qui eussent grossi ses caisses, puisque l'on aurait par là porté atteinte aux droits formels de la Belgique, droits dont son gouvernement se montrait justement jaloux. C'est pourquoi, anticipant sur le délai fixé par la convention

Digitized by Google

de 1890, l'État du Congo a offert à notre pays de reprendre dès à présent sa succession, son passif comme son actif.

Sur l'indispensable nécessité d'une solution, quelle qu'elle soit, chacun aussi est d'accord. La division commence quand il s'agit de savoir à quelle solution on s'arrêtera. Pour les partisans de la politique coloniale, il n'y a pas à hésiter, encore que quelques-uns d'entre eux eussent préféré un temps d'expérimentation un peu plus long; pour les adversaires, au contraire, l'occasion semble née à souhait de faire périr l'œuvre. De là la vivacité des attaques auxquelles nous assistons et la fureur de la campagne menée contre la reprise du Congo par la Belgique.

Que n'a-t-on pas dit depuis deux mois à cet égard ! Que n'a-t-on pas tenté pour faire sombrer l'œuvre royale ! On s'est adressé à toutes les passions, on a voulu ériger en juge d'une affaire où les plus complexes questions du moment sont en jeu le public de hasard des meetings et des réunions populaires. Sous prétexte de débats contradictoires et en invitant des personnalités dont on escomptait l'absence, c'est à la foule que l'on est allé demander la solution des problèmes politiques, financiers, commerciaux les plus ardus. On en viendra, nous le verrons, à réclamer le *referendum*.

Et pourtant, faut-il se plaindre d'une pareille levée de boucliers ? Nullement, car il est telle de ces réunions dont on attendait de tout autres résultats que ceux qui s'y sont produits. Le gant, en effet, a été relevé. La réponse est venue nette, directe, pertinente, et nous ne savons si les organisateurs du mouvement se félicitent bien fort, au fond, d'avoir provoqué de si vertes répliques.

Mais aussi, quel tissu de contradictions et d'illogismes que leurs arguments ! Nous laissons de côté, bien entendu, les attaques personnelles lancées au Roi par les coryphées de la démagogie. Dénaturant sciemment les faits, calomniant sans pudeur dans les plus détestables desseins, ils s'en vont répétant que Léopold II ne cherche qu'à conclure « une affaire », qu'il réclame le remboursement de ses avances et même davantage, qu'il entend revendre à la Belgique l'œuvre

Digitized by Google

cimentée du sang des Belges. Que de semblables assertions osent se produire, on en est parfois confondu. Il a été établi par toutes les voies de publicité possibles que le Roi, depuis vingt ans, a consacré 25 millions de francs à soutenir l'œuvre africaine, qu'il a fait largement le sacrifice de cette somme énorme à son pays, que, respectueux de ses engagements, il continuera jusqu'en 1900 à verser chaque année un nouveau million de francs dans les caisses de la colonie, et l'on trouve des hommes qui, sachant cela à merveille, s'en vont pourtant affirmer le contraire. Ce qu'ils savent parfaitement aussi, c'est que, s'il le voulait, le Roi a le moyen de rentrer dans ses avances et de réaliser un énorme bénéfice, qu'il a amateurs, que du jour au lendemain il pourrait vendre ses domaines africains. N'importe. On sait le fait exact, on proclame le fait faux. — Un mensonge de plus ou de moins pèse peu sur la conscience de ceux qui vivent de ces calomnies.

Mais passons. Il est d'autres adversaires que ceux-là et nous avons entendu, heureusement, développer d'autres thèses. D'après les discours stéréotypés, les articles en quelque sorte clichés que l'on réédite sur tous les points du territoire, dans toutes les feuilles hostiles, l'entreprise du Congo est mauvaise en soi et rien ne peut en être espéré qui puisse profiter un jour à la Belgique. Le pays est malsain, l'acclimatation impossible, la civilisation des populations noires un mirage et l'essor commercial un mythe. Le déficit d'aujourd'hui n'ira que croissant et la banqueroute guette l'œuvre. Ou bien, si l'on admet parfois qu'il y a des éléments de vitalité et d'expansion, on proclame alors que la tâche a été mal commencée, plus mal poursuivie, qu'elle est compromise à jamais.

Spectacle étrange et déconcertant. Quand il s'agit d'une œuvre considérable, où les perspectives d'avenir doivent surtout être envisagées, quand on devrait s'attacher à prévoir ce que réservera à notre petit pays le siècle qui s'annonce, c'est à des vétilles que l'on s'attache et l'on ravale à un mesquin débat de chiffres, de petits chiffres, l'examen d'une question qui semblerait, au contraire, provoquer les spéculations d'esprit les plus larges et les plus nobles.

Digitized by Google

Sur ce terrain étroit où ils se sont placés, le sol commence pourtant à manquer aux contempteurs de l'œuvre. Ils prétendaient la soupeser et établir que son poids négatif la devait faire rejeter. Au lieu de cela, on leur démontre de plus en plus ce qu'elle vaut et ce qu'elle vaudra davantage au fur et à mesure de son extension. Et, en passant, on a fait bonne justice de certaines affirmations d'une inconcevable légèreté, comme celle qui faisait des entrées des alcools le tiers des importations du Congo, alors qu'elles en atteignent à peine la centième partie.

L'œuvre a été aussi mal conçue que mal conduite, dit-on. Et pourtant, en quinze ans, on a reconnu un territoire presque aussi vaste que l'Europe entière, établi 200 stations, organisé sur un fleuve magnifique, au moyen de 40 bateaux à vapeur, une navigation régulière desservant 15,000 kilomètres; on a tracé la carte exacte d'une série de cours d'eau constituant un des plus beaux bassins du monde, relié par les maillons serrés d'une chaine commerciale une population qui ne demande qu'à trafiquer et dont les aptitudes sont remarquables; on a mis en exploitation des domaines d'une richesse étonnante et permis à 35 millions de francs de capitaux belges et étrangers de trouver une rémunération avantageuse tout en mettant en valeur vingt parties de l'État; on a poussé jusqu'à la borne 100 la construction d'un chemin de fer qui fera un jeu de l'ascension autrefois si rude aux plateaux supérieurs; on a élevé de 2,200,000 (1885) à 7,514,000 francs (1893) le mouvement des transactions; on a provoqué la création de lignes de steamers directes entre Anvers et le Congo; on a porté enfin un coup mortel à l'odieux trafic de l'esclavage et à toutes les horreurs qu'il entraînait. Bagatelles que tout cela! Il en est bientôt fait raison en quelques phrases sonores ou en quelques arguments topiques. Un exemple seul entre tous: Parlant des débouchés possibles pour notre industrie textile, on signalait que l'habillement, même rudimentaire, des noirs formerait un élément fort respectable et toujours croissant de consommation. Mais un contradicteur de hausser aussitôt les épaules et de répliquer victorieusement que les nègres ne se vêtent que quand ils meurent!

Digitized by Google

Et ce pauvre chemin de fer, est-on assez dédaigneux pour lui! Il est à petit écartement, le malheureux, à peine un vicinal! Cela ne suffit-il pas pour le juger, sans compter que son coût a osé excéder, pour un tracé d'une difficulté énorme en terre vierge et une exécution plus difficile encore, tous les devis dressés pour des voies semblables construites dans nos plaines et sur des routes presque séculaires (1). Ne parlez pas davantage des profits réalisés par les sociétés commerciales, on aurait vite fait de vous fermer la bouche en vous répondant que ces bénéfices vont dans la poche de quelques capitalistes et y restent renfermés. Car chacun sait que l'argent est casanier de sa nature et qu'une affaire heureuse n'a jamais donné de travail à aucun ouvrier, suscité aucun progrès, encouragé aucune nouvelle entreprise. Oui, telle est la réplique que l'on vous oppose. Le Congo ne peut rien produire, vous a-t-on déclaré, et si cependant vous montrez qu'il produit quelque chose, on vous soutient avec non moins d'assurance que ces produits ne sont que pour quelques privilégiés et dès lors que le pays n'a point à s'en occuper ni à les accroître en reprenant la colonie et en la dirigeant. Comment poursuivre une discussion ainsi menée et convertir ceux qui y prennent part avec autant de parti pris? Véritables fakirs d'une idée préconçue, ils vont ressassant perpétuellement les mêmes raisons, ne tenant pas compte de ce qui leur est opposé, perdant jusqu'à l'apparence de la bonne foi dans leur polémique.

Mais le public des meetings contradictoires, qui entend d'autres cloches et d'autres sons, commence à se ranger parmi les partisans de la reprise, et les meetings finiront, si l'on n'y prend garde, par établir un courant irrésistible en faveur de cette reprise. C'est pourquoi ceux qui réclamaient la lumière à si grands cris trouvent aujourd'hui qu'elle vient trop abondante. A-t-on assez parlé des mystères du Congo, de l'impénétrable secret imposé aux agents de l'État et des compagnies; a-t-on assez réclamé une enquête complète et franche! Eh bien, on la fait cette enquête. Les officiers qui se sont illustrés au

(1) Il y a, en Belgique même, aux environs de Verviers (section de Dolhain à Goé), des tramways vicinaux revenant à 135,000 francs par kilomètre.

Digitized by Google

Congo, qui ont exploré, pacifié, organisé le pays parlent et racontent ce qu'ils ont vu. Rien ne reste dans l'ombre et l'explication suit aussitôt la question. Il n'y a pas d'autre enquête possible que celle-là en l'occurrence et, si l'on en voulait faire une nouvelle, il faudrait bien la confier aux mêmes hommes. Bien vite ceux qui l'ont réclamée avec le plus d'insistance changent de thème, et ils s'en vont se plaindre à M. le ministre de la guerre de l'intervention « abusive » des officiers qui reviennent du continent noir. Non seulement ces officiers ne devraient pas dire ce qu'ils savent, ils n'auraient pas dû aller au Congo, il aurait fallu les empêcher de s'y rendre. Plus d'enquête, par conséquent, plus de lumière. Admirez une fois de plus la logique et la bonne foi!

Un dernier trait pour achever le tableau. Aux termes du traité de Berlin, le Congo est ouvert aux produits de toutes les nations. La liberté commerciale, presque supprimée chez elles, les grandes puissances ont voulu qu'elle existât au centre de l'Afrique. Qui donc, parmi ceux qui la réclament justement ici, pourrait légitimement se plaindre de ce qu'au moins elle existe là-bas? Ne serait-ce pas tuer une colonie que de renchérir artificiellement pour elle le prix de toutes choses? Les exemples donnés par l'Angleterre, ou bien par la Hollande, ne sont-ils pas assez concluants sous ce rapport? Et pourtant les mêmes plumes qui rédigeaient les plates-formes électorales où les droits protecteurs étaient voués à toutes les exécrations sont à peine déposées, qu'on les reprend pour fulminer contre l'absence au Congo d'un tarif excluant la concurrence. Ne vous en étonnez pas trop et rappelez-vous que ce sont les mêmes hommes aussi qui réclament impérieusement l'extension de nos installations maritimes au nom d'un commerce menacé et qui s'exclament d'autre part à la seule pensée de la création d'une marine vraiment nationale.

Encore un mot au point de vue financier. S'il fallait en croire les anti-Congolais, la Belgique serait exposée à débourser, *hic et nunc,* une bonne centaine de millions pour le moins comme entrée de jeu, plus une quinzaine de millions par an pendant une suite indéterminable d'années. Au lieu de cela, tous

Digitized by Google

comptes faits, la sortie de caisse immédiate ne dépassera guère 5 millions, et le budget de la colonie n'exigera qu'environ 7 millions. Or, si l'on compte que la recette est à présent de près de 3 millions, et si l'on ajoute à cela le million versé par le Roi, l'insuffisance ne dépassera pas 3 millions de francs. Nous versons actuellement à titre d'avance 2,500,000 francs ; nous en verserons 3 millions devenus preneurs. Telle est l'étendue du sacrifice proposé à un pays dont le budget atteint en recettes près de 350 millions de francs. D'autre part, il est impossible de penser que la recette ne s'élèvera pas dans un avenir très prochain, étant connus les éléments de vitalité de l'entreprise. Que produira à très bref délai, pour ne citer que ce seul côté de la question, la douane de Boma et de Banana, les deux UNIQUES ports de l'Afrique occidentale où il soit permis de débarquer directement à quai et qui sont tout indiqués pour devenir les dépôts de charbon de tous les navires naviguant entre l'Europe, l'Afrique méridionale et peut-être même le Brésil? Que donnera également l'abaissement inévitable de certains droits d'entrée ou de sortie imprimant au commerce une impulsion toute nouvelle, favorisée par des moyens de transport perfectionnés et peu coûteux? Voilà ce qu'on ne dit pas ou ce que l'on travestit sans vergogne.

Où trouver des circonstances atténuantes à ces contradictions perpétuelles? Les leçons manquent-elles pour apprécier la valeur de tous ces arguments? La politique coloniale n'est pas née d'hier et d'autres nations la pratiquent de longue date. Ne sait-on pas ce qu'elle peut produire suivant l'esprit dans lequel on s'y est rallié? Aux flancs mêmes de cette Afrique si attirante, tous les systèmes de colonisation ont donné leur mesure. En est-il beaucoup qui puissent rivaliser, sous le rapport des résultats acquis dans un si court espace de temps, avec celui qui a été suivi sous le drapeau bleu à l'étoile d'or? Et certains maux inhérents aux terres de la côte africaine ont-ils été ailleurs mieux évités? N'a-t-on pas vu partout les premiers pionniers payer trop souvent de leur vie non point tant leurs découvertes et leurs féconds travaux que les imprudences commises par eux? Les femmes belges elles-

Digitized by Google

mêmes ne se sont-elles pas aujourd'hui acclimatées là où d'autres avaient si vite succombé? Est-il aussi beaucoup de colonies où l'on ait eu à constater autant d'abnégation jointe à autant d'humanité? Car il faut y renoncer à cette autre légende des atrocités commises par nos officiers, tour à tour représentés — toujours en vertu du même illogisme — comme des victimes lamentables ou comme d'insupportables tyrans. On sait maintenant d'où provenaient et ce que valaient les soi-disant révélations de soi-disant colonels américains, fleurs de chantage écloses sur un odieux fumier et trop précieusement recueillies par des chroniqueurs assoifés de scandales; on sait de même le prix des dénonciations d'agents insuffisants ou ma honnêtes.

Est-ce à dire que tout ait marché pour le mieux sur les rives du Congo et qu'il n'y ait rien à reprendre dans le gouvernement de cet immense territoire? Non, à coup sûr. Il y a eu des erreurs commises, voire des fautes. S'il est un reproche que l'on puisse respectueusement adresser au Roi-Souverain, c'est de s'être parfois laissé emporter par son imagination plutôt que de se laisser guider par sa raison, par celle de ses meilleurs conseillers. Léopold II a la conception ardente, il a voulu trop embrasser à la fois. Habitué à se mouvoir dans les sphères de la haute politique, il s'est formé et il a voulu réaliser un idéal excédant les forces du jeune État. Tous les points marqués par la nature comme devant être les avant-postes de la civilisation et de la conquête, il s'est efforcé de les atteindre et de les occuper, sans coup férir, pour assurer certes l'avenir de l'entreprise, mais au risque d'épuiser par ces expéditions hardies les finances débiles du jeune État. Et même, qu'il nous soit permis de l'ajouter, pour arriver, croyait-il, plus sûrement à ses fins grandioses, il a trop facilement adopté des combinaisons fiscales périlleuses pour l'industrie naissante ou des arrangements diplomatiques sujets à de fâcheuses interprétations.

Mais si tel est donc le cas, quel est le remède, sinon la reprise par la Belgique? Dès l'instant où l'avenir du Congo sera réglé dans notre Parlement, les amers censeurs que l'on sait auront

Digitized by Google

voix au chapitre. Pourquoi ne se réjouissent-ils pas d'un événement qui leur permettra d'exercer désormais leur action salutaire sur les destinées de la colonie? A cet égard, leurs adversaires sont mieux avisés et restent plus logiques. Ils attendent, eux, les meilleurs effets d'un régime de libre discussion, faisant appel à la science et à l'expérience comme au concours de tous les vrais serviteurs du pays.

Cependant, répétons-le, même avec ses défauts et ses erreurs — et quelle œuvre humaine en fut exempte? — le gouvernement du Congo a fait de grandes choses. Que l'on compare donc la situation dans laquelle se trouve l'État indépendant avec celle du Congo français. Chaque année, la France a consacré 1,200,000 francs à l'entreprise fondée par M. de Brazza dans des conditions sur lesquelles il vaut mieux ne pas revenir. En dehors de quelques brillantes expéditions défrayées également par la mère patrie, facilitées, on l'a reconnu sans ambage, par les stations de l'État indépendant, qu'a-t-il surgi sur le territoire que gouverne l'ancien explorateur subsidié par le roi des Belges? Où sont les villes naissantes, les cultures prospères, les voies ferrées en construction, les vapeurs sillonnant des cours d'eau? Les publicistes français les plus compétents avouent cette infériorité et la déplorent. Leurs plaintes ont eu de l'écho au sein du Parlement. Nous parle-t-on ici, dans une certaine presse, de ces constatations et de ces critiques? Jamais. Les reproduire, ce serait faire l'éloge de l'œuvre et proclamer ses résultats; ce serait surtout montrer ce qu'elle deviendrait bien vite si elle passait en d'autres mains.

Telle est cependant l'étroitesse et la puérilité de l'opposition socialiste et radicale, à laquelle s'allient aveuglément de prétendus conservateurs, qu'elle provoque la surprise de l'étranger. Nous avons pu lire, il y a quelques jours, ce qu'en disaient de grands organes de la presse néerlandaise. Ils rappelaient à ce propos ce que nous avait coûté la perte de nos débouchés coloniaux au lendemain de 1830, et s'étonnaient de ce qu'une si rude leçon eût été perdue pour nous. Hélas! songe-t-on à ces souvenirs du passé, se souvient-on de la crise terrible qui frappa alors nos Flandres et rendit si longtemps

Digitized by Google

réfractaire l'élite de la population gantoise au régime issu des journées de septembre?

Mais ce qui dépasse tout, c'est l'incroyable alliance conclue en fait avec ceux dont les convoitises, à peine dissimulées, ont pour objectif la prise de possession du Congo. Alors que de délicats litiges existaient entre la France et l'État indépendant, que l'on voyait émettre les prétentions les plus manifestement opposées à la lettre comme à l'esprit des traités, c'est d'ici que partait le signal des hostilités, c'est ici que l'on forgeait les armes pour cette guerre. Et quand d'éminents journalistes français parlaient le langage de la raison, quand le *Temps*, la *Revue des Deux Mondes*, les *Débats*, naguère si revêches, reconnaissaient avec loyauté que le fameux droit de préférence consenti au profit de la France ne pouvait recevoir l'interprétation excessive qu'on lui attribuait d'une manière si désinvolte, quand, enfin, ils exprimaient l'opinion que la Belgique se confondait avec son Roi, que « si le Congo belge n'existait pas, il faudrait l'inventer » (1), c'est ici encore que l'on détournait l'attention de toutes ces déclarations pacifiques pour ne l'attirer que sur les déclamations antipathiques d'anciens ministres déclassés ou de journalistes sans crédit.

Cette attitude-là, cette évocation de dangers imaginaires, ces prétextes fournis à des attermoiements gros de dangers, il sera impossible de les oublier. Ils ont manqué leur but en ce qui regarde la solution du litige franco-congolais, puisque l'accord s'est établi entre les deux chancelleries. Mais qui dira s'ils n'ont pas empêché un accord plus avantageux pour tous, moins sujet à commentaires de la part des autres puissances intéressées? Pour nous, la chose n'est pas douteuse. Elle l'est d'autant moins que l'on a émis, en 1895, des revendications qui ne s'étaient pas produites en 1890, quand fut connu le testament royal, alors que l'on trouvait devant soi un peuple plus uni et un gouvernement plus fort. Un jour viendra où l'on saura toute la vérité sur cette néfaste polémique.

Du moins faut-il souhaiter qu'elle soit restée inefficace à l'intérieur du pays, car ce serait à désespérer de notre

(1) Paroles de M. Delonc'e, membre de la Chambre des députés.

Digitized by Google

nation si les caractères y étaient abaissés au point que la peur seule fût leur guide. Nous nous refusons à croire qu'il en soit ainsi. Une période de paix et de prospérité sans exemple n'a pu nous rendre insensibles à la voix du patriotisme et faire du nom de la Belgique la simple raison sociale d'une agglomération d'industriels et de boutiquiers sans vigueur, sans dignité et n'osant donner de pendant sous la République au fier « jamais ! » que Vilain XIIII lançait à l'Empire.

Prudents, certes, nous devons l'être. Mais la prudence n'exclut pas l'honneur national, et il faut au demeurant se former un singulier concept de l'équilibre de l'Europe actuelle pour croire que l'extension coloniale projetée affaiblirait la neutralité que les traités nous ont garantie. Dans l'état présent des choses, les causes de conflit entre nos puissants voisins ne naîtront pas seulement à nos portes. Serait-ce du reste la première fois que l'étincelle surgirait au loin qui mettrait le feu aux poudres? Tout ce qui peut empêcher le conflit de se produire sur quelque point du globe que ce soit, est donc profitable à la sauvegarde de notre indépendance. Eh bien, qu'on se le demande et qu'on y réfléchisse, quel déchaînement causerait l'abandon par nous du Congo, la main-mise de la France, la destruction de l'œuvre si bien pondérée de la Conférence de Berlin? L'Angleterre, l'Allemagne accepteraient-elles impassibles une semblable situation et la diplomatie réussirait-elle à empêcher une conflagration qui bientôt nous engloutirait nous-mêmes? Non pas. A l'heure qu'il est, la Belgique a d'autres obligations internationales que celles qui découlent des traités de 1831; les protocoles de 1885 lui en ont tracé de nouvelles non moins impérieuses; elle périra si elle en néglige le ponctuel accomplissement.

Le rôle qui lui a été assigné de la sorte ne manque, au surplus, ni de grandeur ni de profit. On a fait d'elle, en Europe comme en Afrique, la gardienne de la paix du monde. Ces « grasses plaines des Pays-Bas », objet de désirs si souvent exprimés dans les plans des hommes d'État français (1), la

(1) Voir notamment, dans la *Revue des Deux Mondes*, les publications toutes récentes du duc de Broglie et de M. Hanotaux sur Louis XV et Richelieu.

Digitized by Google

Conférence de Londres les déclara sacrées et inviolables ; c'est dans la même pensée que la Conférence de Berlin traita les régions non moins convoitées de l'Afrique centrale et qu'elle en confia la garde à la jeune nation perpétuellement neutre qui avait vu le jour il y a soixante-cinq ans. Garde plus aisée, du reste, puisque les points de contact immédiat font défaut et qu'il n'y a là ni réduit de défense, ni trouée de la Meuse.

Ce que nous avons pu faire ici sous l'égide de cette neutralité a prouvé ce dont nous serions capables sur le continent noir. Trahirons-nous la confiance de l'Europe? Manquerons-nous à tous les devoirs qu'elle nous impose? Ne saurons-nous pas, outillés comme nous le sommes pour une telle œuvre, tirer parti des richesses qui nous sont offertes? Voilà la question qui se pose aujourd'hui devant nous. Hésiter un seul instant à y répondre affirmativement, ce serait à la fois le suicide et le déshonneur.

JULES CARLIER.

Digitized by Google

A PROPOS D'UNE RECENTE CONTROVERSE SUR LA BANQUEROUTE DE LA SCIENCE

Le 1er janvier dernier, la *Revue des Deux Mondes* publiait un article de son directeur, M. F. Brunetière, intitulé : *En revenant du Vatican*, qui a fait grand bruit, plus encore par ses tendances que par ses conclusions. L'auteur, tout pénétré de sa visite au Souverain Pontife, y examinait longuement si la science, après s'être targuée de remplacer la religion, n'a pas fait banqueroute à ses promesses. Des écrivains compétents, tels que le directeur de la *Revue scientifique*, M. Ch. Richet, et un membre bien connu de l'Académie des sciences, M. Berthelot, ont immédiatement relevé le gant (1). D'autres, interrogés à ce sujet, ont dédaigné l'attaque. M. Ribot, notamment, le savant directeur de la *Revue philosophique*, a répondu : « Le sujet me paraît creux, byzantin, assommant. Libre à d'autres de le discuter, s'il leur plaît ; pour moi, je n'en ai pas le courage. »

Cette fin de non-recevoir se comprend au point de vue scientifique pur. Mais l'article de la *Revue des Deux Mondes* ne s'adresse pas qu'au monde savant. Il est dû à un écrivain dont le nom fait justement autorité dans la critique littéraire. Il vise plus haut et plus loin qu'une simple dissertation académique sur les services et les défaillances de la science. Enfin, il répond incontestablement, comme le soutient son auteur, à

(1) Voy. la *Revue scientifique* du 12 janvier 1895 et la *Revue de Paris* du 1er février 1895. — Voir aussi, dans le sens de la thèse soutenue par M. Brunetière, un article de M. Denis Cochin dans la *Nouvelle Revue* du 1er février 1895.

Digitized by Google

un mouvement sérieux et, j'ajouterai, inquiétant, de l'opinion. C'est plus qu'il n'en faut pour justifier les analyses et les ripostes qu'il a provoquées. Je voudrais résumer ici cette polémique, en y ajoutant à mon tour quelques considérations.

I

M. Brunetière reconnaît que les sciences naturelles, prises isolément, — l'astronomie, la physique, la chimie, etc., — en tant qu'elles sont restées dans la sphère des faits observables, ont tenu leurs promesses et même au delà. Mais la science avait proclamé qu'elle allait livrer le secret de l'univers et renouveler la face du monde; c'est là qu'il lui impute d'avoir fait faillite. On pourrait répondre que la science n'a pas pris d'engagements à terme et qu'elle n'a aucune velléité de déposer son bilan. M. Berthelot n'hésite pas, sous ce rapport, à endosser les prétentions que M. Brunetière reproche à Condorcet et à Renan. Il affirme carrément que « le triomphe universel de la science arrivera à assurer aux « hommes le maximum de bonheur et de moralité ». Plus modeste, M. Ch. Richet distingue de la science les engagements que des savants ont pu contracter en son nom et il n'hésite pas à reconnaître qu'elle a certaines limites infranchissables : « Même si des télescopes, écrit-il, nous permettaient de voir mille fois plus loin, ce ne seraient jamais qu'apparence et formes. Ce n'est pas là le pourquoi de la matière et de la vie. Pour découvrir des lois, des faits, des phénomènes, nous n'en sommes pas plus avancés quant à l'essence des choses ». Mais, aussitôt, il prend l'offensive en rappelant que si désormais les limitations de la science sont nettement établies, ce n'est pas aux théologiens, c'est à la science elle-même et à la science seule qu'on le doit.

Si la discussion était restée dans ces généralités, il n'y aurait guère à y ajouter. Mais M. Brunetière a entendu serrer la question de plus près, en mettant sur la sellette tour à tour les sciences naturelles, les sciences philologiques et historiques, les sciences morales et sociales. Toutes, il les accuse de fail-

Digitized by Google

lites au moins partielles, et cela précisément sur les points où leurs prétentions les ont mises en conflit avec la religion.

Ainsi, les sciences physiques ou naturelles avaient promis d'éliminer partout le mystère et elles n'ont fait que le rendre plus profond. Elles sont aujourd'hui convaincues d'impuissance à résoudre ou même à poser convenablement « les seules questions qui importent » : celles qui touchent à l'origine de l'homme, à la loi de sa conduite et à sa destinée future. Quelle est l'origine du langage, quelle est celle de la société, quelle est celle de la moralité? « Quiconque, dans ce siècle, a tenté de le dire, y a échoué misérablement et y échouera toujours. » D'où l'auteur conclut que la religion a désormais le champ libre pour nous fournir dans ces problèmes les solutions qu'elle préfère.

M. Brunetière, dans son énumération, perd de vue une distinction fort importante : celle de l'inconnaissable, où la science est la première à proclamer son impuissance, et de l'inconnu connaissable, où rien n'interdit d'ambitionner toutes les conquêtes. M. Richet ne manque pas d'y insister : « J'avouerai peut-être, écrit-il, que l'essence de la matière restera toujours inconnue à l'homme. Mais je n'avouerai pas que toute hypothèse sur l'origine du langage, fondée sur des observations, des expériences et des analogies, sera fatalement un misérable échec. Au contraire, il me semble que c'est là une question résolue ou tout au moins en voie d'être résolue. » La même observation ne s'applique-t-elle pas aux recherches, pour élucider l'origine de la société et de l'homme, problèmes où les travaux accumulés des anthropologistes, des voyageurs, des géographes, des sociologues, nous rapprochent certainement d'une solution? « D'ailleurs, continue M. Richet, si la réponse de la science n'est pas encore indiscutable, si elle comporte des lacunes graves et des doutes légitimes, qui donc pourra nous en donner une solution? La religion, dites-vous. Mais quelle religion?... S'il fallait poser la question sur ce point précis : Quelle est l'origine de l'homme? et comparer la solution qu'on trouve dans le premier chapitre de la Genèse avec l'hypothèse qui se dégage des recherches scientifiques,

Digitized by Google

quelle est la solution la plus vraisemblable, et qui a perdu la partie? »

Passant aux sciences philosophiques et historiques, M. Brunetière accuse les hellénistes de s'être engagés à montrer le christianisme tout entier dans la philosophie de la Grèce et de Rome : « Ils n'ont oublié qu'un point, c'est de nous dire pourquoi, si le christianisme était déjà tout entier dans l'hellénisme, il n'en est pas sorti... Après comme avant les travaux des hellénistes, il demeure dans le christianisme quelque chose d'inexplicable par l'hellénisme, une vertu singulière, une puissance unique de propagation et de vie, et c'est ce que confirment les travaux des hébraïsants. »

Les hébraïsants, de leur côté, n'avaient-ils pas promis de dissiper ce qu'il y a d'irrationnel et de merveilleux dans l'histoire des origines du christianisme ou de celles du « *peuple de Dieu* » ? Ne devaient-ils pas nous montrer dans la Bible un livre comme un autre? Et n'est-ce pas surtout à propos de la Bible que leurs systèmes se sont heurtés et contredits? « Il n'y a pas moins de six ou sept opinions sur l'auteur du Pentateuque, et s'il nous plaît d'en dater la composition du temps de Josué, par exemple, ou de Saül, ou de David, ou de Salomon, ou de Josias, ou de la captivité de Babylone, ou d'Esdras, ou de Néhémias, ou des premiers Ptolémées, ou des Macchabées même, on le peut, et les maîtres de la philologie moderne en fourniront les raisons qu'on voudra... Quoi qu'il en soit, il y a dans l'histoire du peuple de Dieu quelque chose qui ne se retrouve dans aucune autre... Ce qu'il faut dire, c'est que, bien loin d'avoir expulsé de l'histoire du christianisme l'irrationnel et le merveilleux, la science les y a réintégrés, puisque, dans l'histoire même du bouddhisme, les analogies d'évolution qu'elle croyait avoir découvertes n'ont pas tenu devant un examen plus attentif et plus consciencieux... Autre promesse encore à laquelle ont manqué les orientalistes à leur tour. Les quelques ressemblances qu'on a signalées entre le bouddhisme et le christianisme, pour être infiniment curieuses, ne sauraient, en effet, masquer la différence intime qui les sépare ou qui les oppose. »

Digitized by Google

Nous répondrons que c'est confondre les hellénistes avec certains hellénistes et l'orientalisme avec deux ou trois orientalistes. Sans doute, l'échec le plus lamentable a accueilli les tentatives soit pour faire du bouddhisme la contre-partie du christianisme, soit pour chercher dans les traditions bouddhiques la source des doctrines et des cérémonies chrétiennes. Mais en quoi cet échec réintègre-t-il l'irrationnel et le merveilleux dans l'histoire du Christ, plus que dans celle du Bouddha? Deux lignes plus bas, par une singulière contradiction, M. Brunetière semble reprocher aux orientalistes d'y avoir mis trop de réserve : « Si quelques-uns de nos orientalistes — écrit-il dans un langage, quelque peu sibyllin, où l'on sent passer comme un écho des prédications ésotériques — avaient eu plus d'ouverture ou de largeur d'esprit, s'ils ne s'étaient pas confinés dans de minutieuses études de texte, c'est eux, assurément, qui auraient été les plus dangereux adversaires du christianisme. Peut-être le seront-ils un jour. »

C'est le cas de dire que nos orientalistes ne méritent

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Ils ne donneront jamais — et pour cause — la clef du christianisme; mais, par la minutieuse étude des textes et des monuments, ils nous montreront de plus en plus qu'en Orient, comme ailleurs, le développement de la pensée religieuse s'est poursuivi conformément aux lois générales de l'esprit humain.

En ce qui concerne les rapports de la philosophie grecque avec le christianisme, des savants d'une haute valeur ont pu soutenir que celui-ci était le fruit naturel de celle-là. Assurément, ils ont eu le tort d'omettre, dans la genèse du christianisme, la part qui revient à la tradition juive, particulièrement à l'esprit de prophétisme, et ils ont commis l'erreur, peut-être plus grave encore, d'oublier qu'une religion diffère d'une philosophie par ses origines, son but et son mode de propagation. Mais s'ensuit-il forcément qu'on doive constater dans cette genèse quelque chose d'inexplicable, même pour qui veut tenir compte des antécédents et des milieux d'où est sortie la religion du Christ? De même, dans l'histoire du « peuple de

Digitized by Google

Dieu », on peut se complaire à opposer les unes aux autres les opinions des exégètes qui ont cherché à fixer la date de la composition du Pentateuque. Mais en supposant que toutes leurs hypothèses aient une valeur égale, ce qui serait absolument erroné, il resterait de tout ce travail collectif un certain nombre de principes qui peuvent être regardés comme définitivement acquis à la science. Parmi ceux-ci, en première ligne, figure la certitude que le Pentateuque, tel qu'il nous est parvenu, a été l'objet de profonds remaniements; qu'il ne nous indique pas ses véritables sources; enfin, qu'il se compose d'écrits de plusieurs auteurs et même de plusieurs âges. Sans doute, ce sont là des constatations purement négatives; mais, à elles seules, elles suffiraient pour nous apprendre que la Bible, quoi qu'en dise M. Brunetière, est « un livre comme un autre » ou du moins qu'il faut la traiter par les procédés usuels de la critique. Tout le monde admettra qu'il y a dans l'histoire du peuple juif « quelque chose qui ne se trouve dans aucune autre ». Mais il n'y a pas un peuple doué de quelques supériorités sociales dont on ne puisse en dire autant, et la question est de savoir si ces caractères originaux ne peuvent s'expliquer par des causes naturelles. C'est à ceux qui affirment le miracle de le prouver.

L'éminent directeur de la *Revue des Deux Mondes* prend à partie les sciences historiques à la fois pour ce qu'elles font et pour ce qu'elles ne font pas. Encore un peu et il leur refuserait le titre de sciences: « La grande question, écrit-il, est ici de savoir s'il existe une loi de l'histoire, et dans quelle mesure nous y sommes asservis. Cependant, c'est justement ce que nous ignorons, et je crains qu'on ne doive ajouter : ce que nous ignorerons toujours... Nous acheminons-nous vers quelque but apparent? Ou l'histoire n'est-elle, pour ainsi parler, que le lieu du désordre et de l'incohérence? »

Il est certain que, malgré tout l'élargissement de nos horizons historiques, et quelle que soit la fascination exercée, dans ces derniers temps, par certaines grandioses tentatives de synthèse, on n'est pas encore parvenu à dégager, avec un degré de certitude scientifique, la loi générale de l'histoire humaine. Toute-

Digitized by Google

fois, même les défenseurs les plus intransigeants du libre arbitre admettront qu'il existe dans la suite des événements une certaine fatalité, tout au moins une tendance des faits à se développer suivant certaines lois. C'est à la découverte de ces lois que s'attache l'histoire avec ses sciences connexes. Lui dénier cette fonction ou prétendre qu'elle y a fait banqueroute, c'est renverser par la base toute la constitution de nos sciences politiques et économiques.

Peut-être qu'un jour la multiplication et la coordination de ces lois partielles nous livreront le secret du mouvement qui emporte l'humanité vers des destinées encore mystérieuses. En attendant, la question de savoir si le genre humain marche vers un but, quel est ce but et s'il nous est imposé par une force supérieure, relève moins des sciences historiques que de la philosophie, et, ajouterai-je, de la philosophie transcendante. C'est donc à celle-ci que nous devons nous en prendre, si jusqu'ici nous n'avons pas obtenu de réponses satisfaisantes. Mais il faut du moins lui rendre cette justice que, dans ses spéculations, la philosophie cherche, le plus souvent, à tirer ses hypothèses des faits; alors que la religion, ou plutôt les religions, quand elles prétendent nous tracer la loi de l'histoire, ne nous donnent généralement que de la mythologie, comme par exemple lorsqu'elles mettent à l'origine des sociétés un âge d'or en contradiction avec les découvertes les mieux assises de l'archéologie préhistorique.

II

Avec la morale, M. Brunetière a plus beau jeu, en tant qu'il prend à partie les tentatives d'asseoir la moralité sur les données de la science pure. Il insiste, notamment, sur ce que les efforts pour « souder » la morale aux sciences naturelles ont abouti à un recul plutôt qu'à un progrès: « Si nous demandions au darwinisme des leçons de conduite, il ne nous en donnerait que d'abominables. » — En appellera-t-on à un darwinisme mieux entendu, à une physiologie plus éclairée? » La vertu n'est que la victoire de la volonté sur la nature, ce qui revient à dire sans métaphore que la volonté ne se détermine

Digitized by Google

qu'en se dégageant de la nature. » Ainsi s'expliquent l'échec de tous les systèmes qui ont pour effet » de placer la moralité sous la dépendance du savoir «. Dès lors, c'est la religion, non la science, qui peut donner à la morale toute sa valeur et toute son efficacité.

M. Brunetière paraît confondre ici deux ordres d'idées : la théorie morale et sa réalisation ; celle-ci qui dépend surtout du sentiment et de la volonté, celle-là de l'intelligence. Les transformations intellectuelles, religieuses, sociales, dont notre époque est témoin, en ébranlant nos vieilles notions sur l'homme, la nature et l'univers, ont bien pu jeter les esprits dans une anarchie mentale dont le contrecoup devait forcément s'étendre à la conception de nos devoirs. Mais rien n'interdit de croire qu'une science mieux entendue arrivera à établir, sur des données de plus en plus évidentes, comment les individus et les sociétés devraient se comporter, pour que l'humanité réalise le plus haut degré de justice et de bonheur, dût même cette recherche laisser de côté, comme le propose l'école dite de la *Culture éthique*, les questions relatives à l'origine de la morale. Déjà, actuellement, au point de vue pratique — qui est, en somme, le plus important — on peut affirmer que les notions généralement admises de nos devoirs envers nos semblables sont en progrès sur celles du passé. Or, ce progrès, comme le font très bien ressortir MM. Richet et Berthelot, est dû, en grande partie, à l'avancement de notre civilisation, par conséquent aux progrès de la science, — non point de telle ou telle science isolée, — mais de l'ensemble du développement réalisé par les connaissances humaines.

Malheureusement, le divorce est grand entre la théorie et la pratique. C'est de notre temps surtout qu'on peut dire : *Meliora video, deteriora sequor*. Où M. Richet, à son tour, commence, dans ses conclusions, à dépasser ses prémisses, c'est quand il affirme que science, civilisation et moralité sont des termes parallèles: » Il est impossible, écrit-il, de concevoir des progrès de la morale, sans que ces progrès entraînent ceux de la civilisation et réciproquement «. C'est oublier que jamais

Digitized by Google

la civilisation classique ne brilla d'un plus vif éclat qu'à l'époque des Césars, alors que jamais plus épouvantable corruption morale ne prépara la chute d'une société. Aujourd'hui même, si on se borne à envisager la mise en pratique des devoirs que l'homme se reconnaît envers ses semblables, on ne peut soutenir que la moralité proprement dite ait progressé dans la mesure du développement des découvertes scientifiques. On pourrait plutôt, à cet égard, constater un véritable recul, et, en dépit d'un certain sentimentalisme littéraire, les classes éclairées n'y ont pas échappé plus que les autres; bien au contraire. Si ces phénomènes de décomposition devaient se prolonger et s'accentuer, tous les progrès de la science ne préserveraient pas notre société d'une dissolution finale.

Un écrivain, dont les thèses originales et profondes ne semblent pas avoir obtenu l'attention qu'elles méritent, peut-être parce qu'il n'appartient à aucune des écoles contemporaines et qu'il se met en opposition avec certaines conclusions de toutes, M. Gustave Le Bon, dans son récent volume: *Les Lois psychologiques de l'Évolution des Peuples*, montre que l'évolution des races historiques est déterminée, non par leur intelligence, mais par leur caractère, c'est-à-dire par leurs qualités de persévérance et d'énergie, leur aptitude à se dominer et surtout par leur moralité, entendue dans le sens du respect héréditaire des règles sur lequel la société repose (1).

M. Berthelot fait observer que quiconque prétend s'appuyer sur l'absolu ne s'appuie scientifiquement sur rien. M. Le Bon a prévu l'argument : « Assurément, dit-il, nous ne pouvons connaître du monde réel que des apparences, des simples états de conscience, dont la valeur est évidemment relative. Mais, quand nous nous plaçons au point de vue social et pour une société donnée, il y a des lois morales, des institutions, qui ont une valeur absolue, puisque cette société ne saurait subsister

(1) 1 vol. Paris, Alcan, 1894. Prix : 2 fr. 50 c. — M. Ribot a formulé une proposition analogue à propos des individus: « L'intelligence n'est qu'une forme accessoire de l'évolution mentale. Le type fondamental est le caractère. L'intelligence a plutôt pour effet de le détruire, quand elle est trop développée. » — Conclusion terrible, si elle doit s'appliquer aux sociétés.

Digitized by Google

sans elle. Dès que leur valeur est contestée et que le doute se répand dans les esprits, la société est condamnée à périr. »

Parmi les notions dont l'ébranlement met notre société en péril, je signalerai en premier ordre l'idée qu'il existe du bien et du mal, abstraction faite de notre plaisir et de notre souffrance individuels ; que nous devons faire le bien et éviter le mal, même quand l'intérêt ou la passion nous sollicitent en sens contraire ; enfin, que nous sommes responsables et coupables, ne fût-ce que vis-à-vis de nous-mêmes, quand nous manquons à notre devoir. Or, cette idée d'obligation et de responsabilité, les sciences proprement dites, qui ne peuvent sortir du relatif, peuvent-elles nous la fournir? Il ne s'agit pas de savoir si elles ont réussi à constater sa présence et à expliquer son origine dans la conscience, mais si elles peuvent suffisamment la justifier pour enlever tout fondement aux révoltes individuelles. MM. Richet et Berthelot se prononcent pour l'affirmative : Le premier, après avoir montré que la science contemporaine a développé un idéal de morale humanitaire, ajoute qu'elle a assis cet idéal sur le principe de liberté et de responsabilité ; bien plus, qu'elle nous impose l'abnégation comme « un impératif catégorique auquel nul n'a le droit de se soustraire ». — Le second, après avoir admis que la morale, comme la science, a une double source : l'observation externe, qui nous fait connaître les lois de l'univers auxquelles nous devons nous soumettre, et l'observation interne, qui nous révèle les faits de conscience, place parmi ces faits fondamentaux la notion du devoir vis-à-vis de soi-même et des autres hommes : « L'homme de notre temps, écrit-il, trouve au fond de sa conscience la notion du bien et du mal et le sentiment ineffaçable du devoir, c'est-à-dire l'impératif catégorique dont parle Kant. » Cependant, plus loin, M. Berthelot expose que cet instinct moral est l'instinct social des animaux supérieurs devenu, par des perfectionnements héréditaires, inhérent à la constitution cérébrale et physiologique de l'homme. Ceci nous explique parfaitement comment s'est développée la moralité, mais ne nous dit point pourquoi nous devons nous y conformer, ni pourquoi nous sommes coupables, si, sachant qu'elle représente un instinct

Digitized by Google

héréditaire, nous préférons suivre la loi de notre plaisir ou de notre intérêt. L'impératif n'est catégorique que s'il est absolu. Reconnaître que les sciences positives ne peuvent nous le fournir, ce n'est pas plus une faillite que l'aveu de leur impuissance à découvrir l'essence, l'origine et la fin de l'univers.

C'est ce qu'ont bien compris M. Gustave Le Bon et avant lui Ernest Renan, l'un quand il affirme la nécessité de regarder comme absolus certains principes dont la science proclame la relativité, l'autre quand d'une façon plus concise il présente le devoir comme une *illusion nécessaire*. C'est ce qu'ont compris également Auguste Comte et Herbert Spencer, le premier quand avec l'école socialiste il cherche à asseoir la moralité sur un développement artificiel des sentiments altruistes, le second quand avec l'école individualiste il s'en remet au libre jeu des lois naturelles pour assurer l'adaptation de l'individu au milieu social. Spencer est aujourd'hui fortement revenu de son optimisme premier; il n'est que juste de reconnaître qu'il rejette sur les tendances abusives des pouvoirs publics à contrarier l'action des causes naturelles les symptômes morbides dont il est contraint de constater l'essor.

Où donc puiser le principe de l'obligation morale? Kant l'avait demandé à des conceptions métaphysiques indépendantes de toute forme religieuse. Il est resté de son système la démonstration que la loi du devoir est la plus impérieuse nécessité de la société humaine. Cependant, on ne peut dire que les spéculations, où l'école kantienne a cru trouver la conciliation de la raison pratique avec la raison pure, soient suffisamment acceptées aujourd'hui pour garantir à notre génération une prompte reconstitution de sa discipline morale. Peut-être qu'un jour — et c'est notre ultime espoir — les sciences philosophiques, en prenant ce terme au sens le plus large, nous fourniront un motif suffisant pour légitimer aux yeux de la raison pure les prétentions de l'impératif catégorique. Mais en attendant?

C'est ici que M. Brunetière fait intervenir la religion. Cette religion, ce sera naturellement le christianisme, non seulement parce qu'il est la seule que nous ayons sous la main, mais

Digitized by Google

encore parce que « depuis tantôt 2,000 ans tout ce qu'on a fait d'efforts pour laïciser la morale n'a jamais été qu'une déformation, une altération ou un déguisement de quelque idée chrétienne ». Et parmi les diverses communions chrétiennes, quelle sera la plus apte à ce rôle? « Pour tous ceux qui ne pensent pas qu'une démocratie puisse se désintéresser de la morale, écrit-il, il ne s'agit plus que de choisir entre les diverses formes de christianisme celle qu'ils pourront le mieux utiliser à la régénération de la morale, et je n'hésite pas à dire que c'est le catholicisme. »

En effet, nous explique l'auteur de : *En revenant du Vatican*, « le catholicisme est un gouvernement; le protestantisme une absence de gouvernement. Étant un gouvernement, le catholicisme est aussi une doctrine et une tradition... Le protestantisme a sans doute la raison pour lui, mais une religion n'est pas une philosophie et il faut reconnaître que le catholicisme a pour lui la logique. Enfin, il a l'avantage de n'être pas seulement une théologie, ou une psychologie, mais une sociologie et, sachons-le bien, c'est là, à l'heure où nous sommes, son principal avantage. Essayez, en effet, d'atteindre et de définir l'essence du protestantisme : c'est le salut individuel... Mais dans le catholicisme les mérites des uns s'appliquent au salut des autres... Il s'établit ainsi dans la société catholique idéale une circulation de perpétuelle charité. »

Je n'ai pas l'intention de refaire ici l'admirable parallèle qu'Émile de Laveleye a tracé entre le protestantisme et le catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples (1). Je me bornerai à renvoyer aux passages où il démontre que si l'action du catholicisme sur les âmes est plus puissante, la moralité qu'inspire le protestantisme est plus haute, et, en somme, plus durable, parce qu'elle repose sur l'appel à la conscience individuelle, non sur un commandement imposé du dehors; aussi survit-elle même à la foi. L'intervention de la raison, qu'on dénonce ici comme une cause de faiblesse, tend, au contraire, à mieux éclairer

(1) *Revue de Belgique* du 15 janvier 1875.

Digitized by Google

le fidèle sur la nature et la portée de ses obligations morales.

Cependant, ce n'est pas tout d'admettre l'utilité, voire la nécessité de revenir à la doctrine de l'Église catholique. Il faut encore être à même d'y croire; or, « nous ne le pourrons, écrit M. Brunetière lui-même, que dans la mesure où nous aurons la foi, qui est la chose du monde qu'on ne se donne point ». Il est vrai qu'à l'entendre, — et son but principal est de nous faire partager cette conviction, — les doctrines catholiques n'ont rien qui puisse offusquer les savants. En effet, le Pape, dans ses récentes encycliques, s'est borné à réclamer la séparation des sciences morales et des sciences naturelles, en laissant à celles-ci toute latitude de se développer dans leur sphère légitime. Il a formellement condamné, à l'exemple de la philosophie évolutionniste, les théories qui substituent le dogme de la bonté naturelle de l'homme à sa perversité foncière. Enfin, il a affirmé que la question sociale n'est qu'une question morale, c'est-à-dire qu'il n'y aura jamais de moyens scientifiques de détruire l'inégalité des conditions, mais qu'il y aura toujours des moyens d'atténuer « ce que les conséquences de cette inégalité ont de plus troublant encore pour l'esprit que de douloureux pour le cœur ».

III

Dès lors, que reste-t-il pour maintenir l'antagonisme de la science vis-à-vis de l'Église? » Lorsque, conclut M. Brunetière, on est tombé d'accord sur trois ou quatre points de cette importance, il n'y a pas même besoin de discuter les conditions ou les termes d'une entente; elle est faite. Si les bonnes volontés conjurées et continuées de plusieurs générations d'hommes ne suffiront certainement pas pour mettre ces trois ou quatre points hors de doute, ce serait une espèce de crime, et, en tout cas, la plus impardonnable sottise que d'essayer de diviser ces bonnes volontés contre elles-mêmes ou de les dissocier *pour des raisons d'exégèse et de géologie.* »

En réalité, ces raisons « d'exégèse et de géologie », comme je crois l'avoir montré, portent sur des points où la

Digitized by Google

science ne peut admettre qu'elle ait fait faillite. Il ne s'agit pas de savoir si l'Église est disposée à laisser les chimistes à leurs cornues, les astronomes à leur télescope et les physiologistes à leur scalpel, ni si elle entend permettre aux ethnographes de recueillir les croyances des peuples sauvages, aux orientalistes de s'absorber dans l'étude du bouddhisme, aux historiens de reconstituer les campagnes d'Alexandre ou les révolutions de Babylone. Il s'agit de savoir — pour rester dans le cadre des questions touchées par l'auteur — si elle entend laisser à ses savants le droit de traiter ses livres sacrés par les mêmes procédés que les Écritures des autres races et des autres religions, si elle leur permettra de faire rentrer l'histoire du judaïsme et même du christianisme dans le plan général de l'évolution religieuse, tel qu'il pourra nous être révélé par l'observation, si elle ne leur interdira pas d'expliquer autrement que par le péché d'Adam la présence de la souffrance et de la misère dans le monde, si, enfin, elle ne les forcera à admettre aucun dogme en contradiction avec leur conviction de la faible place que la terre et l'homme occupent dans l'univers.

Ensuite il y a la notion — qui est à la base même de la science — que tout dans le monde se réalise suivant des lois. M. Brunetière va jusqu'à écrire que « la physique ne peut rien contre le miracle même, puisqu'il se définit par une dérogation de la nature à ses lois ». Les théologiens les plus avisés en sont venus à expliquer le miracle, non comme une dérogation aux règles de la nature, mais comme la résultante de forces supérieures, la mise en action par la Divinité de lois encore inconnues à l'homme. Ils ont compris, en effet, qu'admettre la possibilité d'une infraction aux lois naturelles sur un point donné, c'est toute notre confiance dans l'ordre cosmique qui s'écroule; c'est la notion même de cet ordre qui disparaît pour laisser place au chaos; l'explication de M. Brunetière nous ramène au niveau des peuples pour qui tout dans la nature est constamment remis en question par l'intervention de volontés arbitraires.

On voit si une alliance franche et sincère est possible entre

Digitized by Google

la science et l'orthodoxie sur le terrain où se place M. Brunetière. Celui-ci termine par ces paroles d'une exceptionnelle gravité : « Supposez, d'ailleurs, que le progrès moral fût au prix d'un sacrifice passager qui ne coûterait rien à notre indépendance non plus qu'à notre dignité, mais seulement quelque chose à notre vanité, l'hésitation ne serait pas permise. Il faut vivre d'abord, et la vie n'est pas contemplation, ni spéculation, mais action. Le malade se moque des règles, pourvu qu'il guérisse. Lorsque la maison brûle, il n'est question pour tous ceux qui l'habitent que d'éteindre le feu. Ou, si l'on veut encore quelque comparaison plus noble à la fois et peut-être plus vraie, ce n'est ni le temps, ni le lieu d'opposer le caprice de l'individu aux droits de la communauté quand on est sur le champ de bataille. »

M. Brunetière a tort de croire que seul notre orgueil est engagé ; il y a là une question de conscience. En effet — malgré toutes les précautions oratoires qu'accumule le talent de l'auteur — son langage revient à dire : « Si vos convictions sont en désaccord avec la doctrine de l'Église, eh bien, sacrifiez-les, par un effort de volonté, aux nécessités sociales qui exigent la restauration des influences religieuses. »

Une fois déjà dans l'histoire, le monde a entendu ce langage et il l'a écouté.

Il y a dix-huit siècles, le paganisme romain était en pleine dissolution. Les classes populaires n'avaient guère qu'hostilité ou indifférence pour des sacerdoces qu'elles avaient appris à regarder comme un instrument de domination aux mains des patriciens; le peuple, suivant Tite-Live, ne croyait même plus aux présages. Les classes supérieures s'étaient laissé gagner au scepticisme par la philosophie d'Épicure, que Lucrèce mettait en vers immortels. Ennius avait popularisé les vues d'Évhémère et d'Épicharme, qui faisaient des dieux, l'un, des héros déifiés, l'autre, des phénomènes personnifiés. La comédie, imitée des Grecs, tournait en dérision les traditions de la mythologie. Déjà Varron émettait la crainte que la religion ne périt bientôt, non par l'attaque de quelque ennemi, mais par la négligence des fidèles. A la fin de la république, le

Digitized by Google

recrutement du sacerdoce était arrêté; Properce constate que les toiles d'araignée et les herbes sauvages envahissaient les sanctuaires; on s'appropriait sans vergogne les biens des temples. César, souverain pontife, osait, en plein Sénat, nier la vie future; les augures ne pouvaient plus se regarder sans rire et Cicéron, après avoir étudié en rationaliste les croyances de l'époque, disait en souriant à ses lecteurs : « Ne croyez pas qu'une divinité puisse nous tomber du ciel, comme dans les fables, pour fréquenter les réunions humaines, errer sur la terre et converser avec les mortels. »

Mais, en même temps que les croyances, les mœurs étaient profondément atteintes. L'ancienne constitution sociale avait disparu. Les privilèges de la richesse avaient remplacé ceux de la naissance, et la plèbe n'avait rien gagné au change. En haut, l'oubli du devoir civique, le luxe démesuré, la corruption morale; en bas, le mépris du travail, les insurrections serviles, la démagogie militaire, semblaient rapidement conduire l'État à l'anarchie. Aux agitations des Gracques avaient succédé les proscriptions de Marius et de Sylla; à la conjuration de Catilina, les usurpations de César et des triumvirs.

C'est alors qu'un homme habile, porté au pouvoir par les hasards des révolutions, entreprit de ramener la paix et l'ordre dans la société par la restauration du vieux culte. Auguste répara les temples, en bâtit de nouveaux, remit en honneur les anciens rites et réorganisa le sacerdoce en se plaçant lui-même à sa tête. En même temps, il exhortait les poètes et les philosophes à faire sur l'autel de la conservation sociale le sacrifice de ce que M. Brunetière aurait appelé leur « vanité ». Le mot d'ordre est formulé par Mécène : « Honorez les dieux suivant les usages nationaux et forcez les autres à les honorer comme vous. » Virgile rend la vie aux légendes mythiques, en les associant aux traditions de Rome. Ovide, à son propre étonnement, contraint sa muse de chanter les dieux. Horace, « renonçant aux conseils d'une fausse sagesse »

Insanientis dum sapientiæ
Consultus erro,

célèbre lui-même sa « palinodie » comme s'intitule son retour

Digitized by Google

dans la foi de ses pères, ajoutant, ailleurs, à l'adresse du peuple romain : « Bien qu'innocent, tu expieras les crimes de tes pères jusqu'à ce que tu aies relevé les temples des dieux. » Le mouvement philosophique continue, mais l'épicurisme est tombé en mauvaise odeur ; le stoïcisme, strictement surveillé, doit respecter la religion nationale.

Les railleries de Lucien prouvent que la soumission ne fut pas immédiate. Mais, au bout de deux siècles, elle était complète : la société antique, suivant l'expression de M. Gaston Boissier, avait repassé de l'incrédulité à la dévotion. Qu'y gagna-t-elle? Ses vieilles mœurs ne refleurirent point avec les vieilles croyances et bientôt l'envahissement des superstitions orientales acheva la décomposition de la civilisation romaine. Seul, le pouvoir absolu en profita. La restauration du sacerdoce aboutit à l'apothéose des Césars, les folies religieuses d'un Héliogabal purent impunément alterner avec les débordements sanguinaires d'un Commode et d'un Caracalla ; puis ce fut l'avènement des barbares et la chute du monde antique.

Il y a là un enseignement dont nous pouvons tirer profit, aujourd'hui que la civilisation se trouve, une fois de plus, à un de ces tournants de l'histoire où, suivant la tragique expression de Lucrèce, chacun cherche en tâtonnant le chemin de la vie.

Sans doute, le christianisme possède des ressources morales qui manquaient à la religion romaine. Je n'ai nulle intention de contester que même le catholicisme n'ait considérablement modifié son orientation depuis une quinzaine d'années. Nous sommes loin aujourd'hui de la lutte contre l'ultramontanisme qui marqua les dernières années de Pie IX. Sous l'impulsion d'un pape à tendances plus larges et plus pratiques, l'Église romaine a donné une nouvelle preuve de son étonnante souplesse, en entrant dans le mouvement de réformes sociales qui est devenu la principale préoccupation des générations contemporaines. Tous ceux qui poursuivent un but de régénération individuelle et de paix sociale doivent admettre que dans cette sphère elle peut leur apporter un concours précieux. Comme le dit très bien M. Brunetière, la question sociale est

Digitized by Google

avant tout une question morale et, ici, le sentiment religieux, dans quelque Église qu'il s'incarne, exerce une influence qu'il est puéril de nier. Une alliance est donc possible et même désirable entre toutes les « bonnes volontés » que préoccupe la rénovation de notre société, quelles que puissent être leurs divergences sur les limites respectives de la foi et du savoir. C'est une entente de ce genre qui s'est ébauchée, entre les religions elles-mêmes, il y a deux ans, au « Parlement » de Chicago, cette assemblée mémorable où l'on a vu des représentants de tous les cultes connus, y compris le catholicisme romain, siéger côte à côte, sur un pied d'égalité, pour rechercher si les religions avaient des points communs et de quelle façon elles pouvaient coopérer le plus efficacement à la solution des principaux problèmes moraux et sociaux. « Peu importe, rappelait à cette occasion l'archevêque Feehan, comment nous pouvons différer dans notre foi et dans notre culte; il y a une chose qui nous est commune, c'est notre commune humanité. »

Déjà cette coopération existe, en fait, dans de nombreuses œuvres de philanthropie et de moralisation, où catholiques, protestants, juifs, libres-penseurs, travaillent en commun au relèvement des masses. Il n'y a pas de motifs pour que de semblables coalitions — au bon sens de ce mot — ne se nouent pas entre la religion et la morale, la science, la philosophie, l'art, la politique même, dans tous les domaines où il est urgent de s'entendre pour amener le raffermissement de notre ordre social. Mais c'est à condition que, de part et d'autre, on respecte l'indépendance et la dignité des contractants. Alliance ne veut pas nécessairement dire fusion, encore moins abdication, et c'est une abdication que nous propose M. Brunetière. Or, nous voulons bien aller à Chicago; nous n'irons pas à Canossa.

IV

Le procès qu'on fait à la science est le même qu'on intente à la liberté. Au fond, c'est surtout celle-ci qu'on vise, puisqu'on veut l'atteindre dans une de ses manifestations les plus essen-

Digitized by Google

tielles, le libre examen. Toutefois, ce n'est pas seulement sous cette forme qu'elle est aujourd'hui mise en cause; c'est son principe même qu'on discrédite dans toutes ses applications à la vie moderne. On allègue que la liberté, plus encore que la science, avait promis l'âge d'or. Or, depuis un siècle, elle n'a pas su résoudre et elle a même aggravé les problèmes qu'elle devait trancher en un tour de main : la question internationale, la question religieuse, la question politique, la question sociale; elle n'a abouti qu'à nous léguer, avec une effrayante déperdition des forces individuelles et collectives, le développement du paupérisme, la gêne universelle, le militarisme à outrance, l'antagonisme des classes, la décadence des mœurs et l'anarchie des idées. Ainsi raisonnent non seulement les partisans ou les alliés d'une réaction religieuse, mais encore quiconque se pique de sacrifier aux idoles du jour, fût-ce sous une forme bénigne de socialisme d'État. Bien plus, des penseurs libéraux qui repousseraient avec indignation des compromis comme ceux que conseille M. Brunetière, n'hésitent pas à sonner le glas de cette liberté, qu'ils sentent intimement liée au sort de notre société.

C'est Ernest Renan, nous exhortant à profiter des heures qui nous restent pour le libre développement de notre pensée, parce que les temps du despotisme sont proches. C'est Émile de Laveleye, prédisant, quelques jours avant de mourir, que « le despotisme renaîtra sous la forme théocratique chez « nous, sous la forme de césarisme ailleurs » (1). C'est Herbert Spencer prophétisant : « J'ai la conviction que le socia- « lisme est inévitable; ce sera le plus grand désastre que le « monde ait connu; il aboutira au despotisme militaire (2). » C'est M. Gustave Le Bon, terminant par ces mots la synthèse hardie que j'ai citée plus haut : « Donc, et par le fait « seul de la constitution mentale qu'un long passé leur a créée, « les peuples de l'Europe vont être obligés de subir la redou- « table phase du socialisme. Il marquera une des dernières

(1) *Annuaire de l'Académie royale de Belgique.* Bruxelles, 1895, p. 163.
(2) Lettre du 7 janvier 1895.

Digitized by Google

« étapes de la décadence... Régime trop oppressif pour pou-
« voir durer, il fera regretter l'âge de Tibère et de Caligula, et
« ramènera cet âge. L'histoire tourne toujours dans le même
« cercle. »

Ces pronostics sont d'autant plus terrifiants qu'ils émanent d'écrivains appartenant à des écoles diverses, quoique tous favorables au principe même de la liberté. Et pourtant, nous aurions tort de désespérer. C'est le propre des doctrines libérales que, tout en admettant l'intervention des influences héréditaires et l'action des facteurs externes, elles attribuent à l'homme la faculté de réagir contre la fatalité des événements. Parmi les nations et les sociétés, plus encore que chez les individus, la partie n'est perdue que pour qui s'abandonne.

Sans doute, comme l'écrit M. Brunetière, avant de philoso-pher, il faut vivre, mais ce serait, par soif de la vie, perdre la raison de vivre que de chercher un refuge dans les bras du despotisme religieux ou politique avant d'avoir épuisé les ressources de la liberté. Or, toutes ces ressources ont-elles été essayées? Avons-nous tenté, si, sans porter atteinte aux droits des individus, sans compromettre l'essor d'une civilisation où nous voudrions faire une part de plus en plus grande aux libres initiatives, nous ne pouvons pas découvrir des moyens de remédier aux abus qui se sont introduits sous le couvert de la liberté? Cette recherche est le premier des devoirs qui s'imposent à nous. Le second, c'est de travailler à rétablir, parmi les classes supérieures, le sentiment que les avantages de la richesse et de l'instruction créent à ceux qui les possèdent, des obligations morales vis-à-vis de la société et, parmi les classes inférieures, la conviction que de tous les régimes possibles, la liberté est encore le plus propre à servir leurs vrais intérêts, parce qu'elle est la condition même de notre civilisation. Tant qu'il nous reste quelque espérance, nous n'avons pas le droit de déserter le champ de bataille. Et si même, pour croire à l'avenir et y faire croire les autres, il nous faut un effort de volonté, effort pour effort, mieux vaut que ce soit au service et au profit de la science et de la liberté.

GOBLET D'ALVIELLA.

Digitized by Google

NETTIE[1]

ŒUVRE POSTHUME

CHAPITRE IX.

Le mariage de Michel avec miss Dark eut lieu en septembre, dès qu'eut pris fin le deuil des Baudoux. Aucun des Vermeulen n'y assista et Nettie, par respect pour la mémoire de Germaine, s'abstint d'aller aux noces. Les jeunes époux partirent le lendemain d'Anvers pour l'Amérique, où ils allaient passer leur lune de miel. Michel avait promis que son absence ne se prolongerait pas au delà de trois mois, mais Mme Baudoux avait saisi au passage un regard de sa bru et avait compris que son fils ne reviendrait pas de sitôt. Il appartenait à l'étrangère, l'étrangère le garderait; c'était juste, c'était naturel et, cependant, la mère ne pouvait s'y résigner. Il lui faudrait trois semaines avant de recevoir des nouvelles du cher absent; malgré toute sa vaillance, l'idée seule la rendait malade. Pour s'arracher au chagrin, aux heures lentes de l'attente, elle prit sa valise et s'en alla s'occuper du bonheur de Nettie.

Les recherches faites pour avoir des nouvelles de M. Clerbois n'avaient amené aucun résultat : impossible de trouver sa *piste*; toutefois, une agence de Londres s'occupait très sérieusement de l'affaire et promettait de procurer l'acte de naissance de la jeune fille. C'était l'important. On se passerait bien de ce vilain monsieur, disait Mme Baudoux; quand les papiers

(1) Suite, voir livraison du 15 janvier 1895.

Digitized by Google

seraient en règle, on fixerait la date du mariage et Nettie irait demeurer avec sa protectrice en attendant le grand jour.

Adrien vit arriver sa tante avec joie. Ne pouvant plus vivre sans Nettie, il était décidé à l'épouser, et il avait trouvé le moyen de se passer du consentement de sa mère : il irait s'établir en Angleterre, donnerait son nom à la jeune fille, et à vingt-cinq ans reviendrait en Belgique régulariser son union. Peut-être, sa tante consentirait-elle à lui avancer la somme nécessaire à conquérir une position. Bien que quelques mois à peine le séparaient de sa majorité, il repoussait l'idée d'user de son droit pour reprendre à sa mère sa part d'un patrimoine placé dans la communauté. Il ferait plutôt un emprunt, car, s'il bravait sa mère quand il s'agissait du bonheur de sa vie même, jamais, le code en main, il n'userait de son droit d'héritier. Il existe ainsi, en province plus que partout ailleurs, des sentiments de famille qui sont comme un phare dans les ténèbres des préjugés, et si Adrien avait les défauts de la petite ville, il en avait aussi les qualités.

Sans parler de Miss à sa tante, il entama un soir, à la suite d'une conversation, le chapitre de ses ennuis personnels :

« A vingt ans, je suis encore traité comme un petit garçon, lui dit-il avec une colère contenue, les poings fermés dans ses poches. Et, cependant, j'ai la responsabilité de la clientèle; je fais les voyages, je travaille du matin au soir, je représente une des plus vieilles maisons de la Belgique. Assez de ce régime; je veux être indépendant, je veux être un homme. Malheureusement, tant que je resterai chez moi, je devrai me laisser mener. Je connais trop ma mère et ma sœur pour essayer de leur tenir tête. Ce serait la guerre, et quelle guerre! Non, mille fois non; je préfère quitter la maison.

— Ensuite?

— Ensuite, je partirai pour l'Angleterre, m'y établirai; seulement, ajouta-t-il en changeant de ton avec un léger embarras, on me laisse sans argent.

— Êtes-vous assez fort pour entreprendre une telle cam-

Digitized by Google

pagne, Adrien? demanda Mme Baudoux, qui trouvait bien mauvaise mine à son neveu.

— Pourquoi pas? Travailler là-bas ou travailler ici, c'est travailler. Au reste, je suis décidé à m'affranchir, il est temps. Je veux être un homme, et je vous avoue, ma tante, que j'ai compté un peu sur vous pour le devenir. »

Ils étaient seuls dans la chambre close, dans l'intimité qui prête aux confidences. La tante regarda son neveu et, lentement :

« Dites-moi, Adrien, qui vous a rendu si peu semblable à vous-même?

— Qui? Miss. »

Tout l'amour d'Adrien éclatait dans sa voix.

« Miss?... Vous l'aimez?

— Oh! oui! »

Il se fit un silence, comme à la mort de Germaine. La poitrine de Mme Baudoux s'emplit de compassion pour cet être jeune, qu'un mal allait briser.

« Pauvre Adrien!

— Mais, si j'ai une position...

— Il ne s'agit pas d'avoir une position, interrompit-elle avec une tristesse qui pénétra jusqu'au cœur du jeune homme; Nettie ne peut vous aimer; elle est fiancée.

— Ah! »

Il était devenu horriblement pâle, tout le corps redressé sous la violence du coup.

« Oubliez-la... Partez... Je suis prête à vous aider de tous mes moyens. Quelle somme vous faut-il?

— Aucune, ma tante, je n'ai plus besoin de rien. Seulement, vous me garderez le secret, n'est-ce pas? Personne ne doit savoir...

— Personne ne saura. Vous avez ma parole.

— Merci. »

Il n'ajouta pas un mot; assis en face de Mme Baudoux, il la regardait parler sans l'écouter, et ses paroles encourageantes

Digitized by Google

ne pouvaient desserrer ses lèvres. L'œil fixe, la tête lourde, il restait immobile avec la sourde douleur que produisent les chocs trop violents.

Et quand le lendemain il revit l'aimée, à l'heure de la leçon, il l'accueillit comme toujours, l'entourant de son culte silencieux, arrêtant sur elle son regard énigmatique et doux qui cherchait ses grands yeux couleur océan. Il ne parla plus d'elle à Mme Baudoux, il ne lui demanda pas le nom de son rival; il le connaissait.

Depuis qu'il n'était plus soutenu par l'espoir, le mal faisait en lui de rapides progrès; il éprouvait une certaine volupté à souffrir, suivait sur ses traits avec une joie méchante les ravages de la passion. Il n'en voulait pas à Nettie. Comment pourrait-il lui en vouloir, était-ce de sa faute si elle ne l'aimait pas? Les sentiments s'imposent; seules les actions se commandent. Et, après tout, ne lui devait-il pas les seules bonnes heures de son existence? Souffrir pour elle, c'était encore aimer, c'était vivre. Non, il n'en voulait pas à la chère créature, mais à la vie, dont la mort allait le venger.

Mme Baudoux comprit vite le danger d'un tel état d'esprit, et elle voulut y porter remède :

« Adrien, lui dit-elle, j'ai à vous parler : venez avec moi. »

Elle l'emmena au jardin :

« Maintenant, causons. »

Ils s'assirent sous le gros tilleul où, quelques mois auparavant, les Vermeulen étaient réunis pour manger les premières fraises en compagnie du docteur.

Le jeune homme songeait à Miss, si jolie ce jour-là, dans sa colère contre Mlle Céleste. Tout souriait à la vie alors; à présent, octobre mettait ses morsures dans les feuilles que le vent éparpillait.

« Maintenant, causons, répéta Mme Baudoux. Je n'ai pas l'habitude d'aller par quatre chemins pour dire ma pensée. Vous devez absolument partir.

— Pourquoi? demanda-t-il avec calme.

Digitized by Google

— Pourquoi ! Vous le savez, Adrien ; pour vous guérir d'un mal qui vous tuera.

— Et si j'aime mieux en mourir, ma tante?

— Vous partirez, non pour Bordeaux, mais pour les îles d'Hyères. Je vous donnerai les fonds et une lettre d'introduction pour de vieux amis à moi. Vous passerez l'hiver chez eux et vous nous reviendrez au printemps, guéri moralement et physiquement. Je me charge d'obtenir le consentement de votre mère.

— Inutile, ma tante; je n'irai pas à Hyères pour la bonne raison que ma vie ne me vaut pas cette peine... »

« Cette peine! Un séjour dans un endroit enchanteur... Vous êtes difficile, mon neveu. »

D'un geste, il l'interrompit :

« Tant que mes yeux ont ignoré la lumière, j'ai pu vivre dans l'obscurité. Quand Miss est venue habiter avec nous, continua-t-il d'une voix qui s'attendrissait à ce souvenir, j'aimais l'argent par-dessus tout. Près de cette jeune fille généreuse et grande, j'ai compris la petitesse de mes idées, l'étroitesse de mon éducation. J'ai réfléchi, j'ai lu, j'ai comparé. J'en ai conclu que, si le corps a besoin de nourriture, l'âme a besoin d'affection. L'influence qui avait agi sur Germaine agissait à son tour sur moi et, à mesure qu'elle se faisait sentir, il naissait en mon cœur un amour très pur, très haut, auquel se mêlait de l'admiration et de la reconnaissance. C'était comme un lien d'âme. Peu à peu, cet amour devint une passion. Cette créature, dont la voix seule, du temps de Germaine, suffisait à mon bonheur, il me la fallait maintenant toute à moi, pour toujours. Ce désir m'aurait fait vaincre n'importe quel obstacle. J'osais déjà regarder ma mère en face.

— Adrien !...

— Laissez-moi continuer, tante. Une fois, une seule fois, je veux parler librement. Quand Germaine n'y fut plus, l'intimité entre Miss et moi devint plus étroite : amour d'une part, sympathie de l'autre. Tel était mon respect, le sentiment

Digitized by Google

quasi religieux que m'inspirait cette jeune fille, qu'il m'eût été impossible de lui faire une déclaration. Sa présence m'imposait; elle me faisait un peu l'effet de la madone, qu'enfant, je regardais à Notre-Dame de Bonne-Espérance. Et même, si j'avais osé lui parler d'amour, pouvais-je, sans argent, sans position, lui offrir mon nom, à supposer qu'elle pût m'aimer? Puis, cet amour inconnu de tous, appartenant à moi seul, avait un charme que j'avais peur de rompre en parlant. Si Nettie ne m'aimait pas, adieu le rêve; si elle m'aimait, adieu la paix du cœur... Une seule solution était possible : le mariage. Alors je me suis adressé à vous.

— Et vous avez bien fait; mais il n'y a pas, heureusement, qu'une femme sur la terre...

— Il n'y a qu'une Nettie; je viens de vous expliquer de quelle nature est mon attachement pour elle. Croyez-vous qu'il soit possible de rencontrer deux fois une affection pareille lorsque tant d'autres ne la rencontrent jamais? Voyons, tante, répondez-moi sincèrement.

— Non, une telle affection ne se rencontre pas deux fois, mais une autre, bonne aussi...

— Une autre que m'imposera ma mère, n'est-ce pas?

— N'allons pas au-devant des choses. Pour le présent, vous êtes malade. Il s'agit de vous soigner, Adrien.

— A quoi bon? Pour reprendre la même vie? Au reste, il est trop tard, dit-il en touchant du doigt sa poitrine; le mal héréditaire des Vermeulen est là... Une seule chose aurait pu me guérir, l'amour de Nettie. Ah! si elle m'avait dit une fois, une seule fois : « Je vous aime! » j'aurais été sauvé. »

Il joignit les mains avec ardeur, tandis que dans le tilleul le vent détachait les feuilles jaunies qui s'en allaient tourbillonner au-devant de Miss, qui faisait son apparition à l'autre bout du jardin. Elle s'avançait, vêtue de noir, un panier à la main; la tête abritée derrière une large ombrelle de toile écrue qui jetait une ombre dorée sur son visage. Sitôt qu'elle aperçut M^me^ Bau-

Digitized by Google

doux et Adrien, elle leur sourit et, dans sa hâte de les rejoindre, elle enjamba les plates-bandes :

« Chère madame..., bonjour; monsieur Adrien, re-bonjour, car je vous ai déjà vu. Je ne vous savais pas ici. »

Elle avait refermé l'ombrelle, et de son geste familier relevait sa chevelure du bout des doigts après avoir ôté son chapeau, qu'elle posa sur le banc.

« Non, je ne vous savais pas ici. Sans quoi, je serais venue plus tôt; j'aurais brûlé la politesse à Mlle Maes, qui m'a raconté des histoires,... des histoires!...

— Que vous n'avez pas écoutées.

— Si, de force. Enfin, me voici prête pour la récolte. »

Elle montrait les haricots qui pendaient sur leurs hautes perches.

« Vous allez déjà vous mettre à l'œuvre? dit Adrien. Restez encore un moment; je vous aiderai pour rattraper le temps perdu.

— Non, je me sauve, je suis trop en retard; n'est-ce pas Mme Vermeulen qui arrive là-bas?

— Oui. Alors je me sauve également, répondit le jeune homme; j'ai aussi de la besogne. »

Mme Baudoux le regarda se diriger vers les arbres fruitiers, le corps légèrement voûté. Il fallait le sauver malgré lui, coûte que coûte, car ce serait un véritable suicide que commettrait ce garçon. Qui aurait jamais cru cela de lui? Elle l'avait entendu parler avec stupeur, le cœur serré, à ses paroles profondément senties, dites avec fermeté, par cet être froid, ordinairement silencieux et soumis. Sa nature maladive l'avait prédisposé à cet amour sentimental. Privé de camarades, de plaisir, il s'était passionné pour cette jeune fille. En y réfléchissant un peu, c'était fatal, et cependant, jamais elle n'y avait songé, tant il paraissait hors des lois communes avec son parler calme et ses habitudes de vieillard. Comme l'amour l'avait métamorphosé! Il n'était plus à reconnaître, avec son regard lumineux, sa voix qui avait des caresses, sa peau anémiée sur laquelle le plein

Digitized by Google

air mettait du hâle. De cet ensemble presque indéfinissable se dégageait une sorte de poésie qui aristocratisait ce jeune homme en qui plus rien ne restait du provincial. Et Mme Baudoux se demandait si cela était un bonheur, s'il n'eût pas mieux valu que les yeux habitués à l'obscurité restassent fermés à la lumière.

A quelques pas de là, Mme Vermeulen recueillait des semences de persil dans des cornets de papier et mettait à les récolter le même soin parcimonieux que s'il se fût agi d'une affaire importante. Toute à la préoccupation de ne pas perdre une graine, elle échappait momentanément à son chagrin.

A cette travailleuse infatigable, il suffisait d'une besogne pour lui faire oublier le triste événement qui l'endeuillait. Une autre mère se serait inquiétée de la santé de son fils ; elle, sans cesse occupée, laissait aller les choses, non par indifférence précisément, mais pour ne pas leur donner dans sa vie une importance qu'elle devait seule aux affaires. Elle trouvait que les maladies se guérissent d'elles-mêmes, les trois quarts du temps, et l'expérience qu'elle venait de faire, en prenant un médecin pour Germaine, n'était pas faite pour la persuader du contraire.

Mme Baudoux quitta le banc pour aller rejoindre sa sœur.

« Léocadie, dit-elle doucement, Adrien me semble souffrant ; vous feriez peut-être bien de consulter le docteur.

— Quelle idée !

— L'idée de toute personne qui l'entendrait tousser. Vous savez aussi bien que moi que la phtisie est héréditaire dans la famille de votre mari.

— C'est charitable de me le rappeler en ce moment, répondit la veuve d'un ton de reproche, sans discontinuer son travail.

— Charitable, certainement, pour Adrien qui commence à tousser. Pour lui, c'est grave. Vous devriez l'envoyer passer l'hiver dans le Midi ; sinon... »

Mme Vermeulen eut un haut-le-corps.

« Dans le Midi ! Vous plaisantez, je suppose.

— Je n'en ai guère envie, ma sœur, croyez-le.

Digitized by Google

— Vous parlez d'envoyer Adrien dans le Midi ! Mais savez-vous que nous entrons en pleine saison de travail ; les vendanges vont commencer en France, il va falloir choisir les vins ; ce n'est pas une mince affaire, cela. »

En causant, les deux femmes avaient quitté le carré de persil pour s'acheminer vers le hangar où se balançaient aux poutrelles d'autres semences dont les étiquettes se montraient au bout d'un morceau de fil.

« Ma chère amie, reprit Mme Baudoux, qui voulait arriver à une solution immédiate, la santé de votre garçon n'est pas non plus une mince affaire ; la vie d'un fils a bien, ce me semble, autant d'importance que quelques barriques de vin, n'eût-on aucune fortune, ce qui n'est pas le cas pour vous. Je le répète, éloignez Adrien, transplantez-le dans un climat favorable pendant qu'il en est temps encore...

— Vous m'attribuez toujours de la fortune, Philomène, mais tout ce que j'ai est en cave. Le commerçant, quelque riche qu'il puisse être, est toujours pauvre en espèces, ses bénéfices étant aussitôt convertis en achats. Je suis riche en vins, pauvre en écus.

— De sorte que vos moyens ne vous permettent pas de soigner votre fils ? Eh bien, je payerai le voyage ; le laisserez-vous partir, maintenant? »

La veuve noua le dernier cornet de papier qui, suspendu dans le vide, alla se balancer à côté des autres.

« Vous me prenez à l'improviste, dit-elle. Je dois d'abord parler au docteur. Il ne peut tarder de venir fumer son cigare au jardin ; c'est son heure. »

Elle avait raison ; c'était l'heure à laquelle Philippe, sous prétexte de dire bonjour à ses voisins, se rapprochait de Nettie. Et c'étaient des heures délicieuses que celles passées à la regarder butiner dans ce bel enclos, où, constamment en mouvement, elle laissait un peu de sa grâce. Sans se parler, d'un regard, d'un imperceptible sourire, ils se comprenaient, se donnaient l'un à l'autre.

Digitized by Google

Le vrai bonheur ne se compose-t-il pas de choses impalpables, comme si les désirs, en se réalisant, manquaient à une partie de leurs promesses?

Quel est le plus heureux jour de la vie? demandait-on à une femme d'esprit. « La veille », répondit-elle.

. . . . . .

« Soit, attendons le médecin, dit Mme Baudoux... Mais le voilà. — Vous arrivez à propos, monsieur; nous vous attendions pour trancher une question grave. Que pensez-vous de la santé d'Adrien? »

Philippe se tut.

« Vous pouvez répondre, fit la mère, qui avait légèrement pâli. Je ne crois pas mon fils malade. Toutefois, si vous le jugez tel, je suis prête à vous entendre.

— Si je juge votre fils malade? C'est cette question qu'il me faut traiter, madame?

— Oui. »

Le médecin jeta son cigare.

« Avant de répondre, dit-il, je dois ausculter le jeune homme. »

Nettie avait entendu le pas du bien-aimé et son visage s'était teinté de rose. Adrien l'observait à travers les branches d'un pommier derrière lequel, armé d'une perche, il abattait les fruits. D'un coup plus violent, il détacha une pomme qui alla rouler au loin.

« Holà! monsieur Adrien, lui cria le docteur, qui venait de ramasser la pomme, vous maltraitez vos fruits.

— Bah! mieux vaut maltraiter les fruits que les gens.

— J'espère que ce n'est pas une épigramme à mon adresse? » répondit Philippe en souriant.

Le jeune homme, sans répondre, lui tendit la main et, souriant à son tour :

« Quel plaisir de vous voir? »

Ils se regardèrent, sans être dupes ni l'un ni l'autre de leur mutuelle courtoisie

Digitized by Google

« Je n'ai pu venir hier. Comment vous portez-vous?

— Parfaitement.

— Voyons, dit Philippe, pris de pitié pour la souffrance reflétée sur ce visage blême, pourquoi me cacher que vous avez la fièvre quand vos mains sont brûlantes, quand je vous entends tousser? »

Et le bras amicalement passé sous celui de son compagnon, il ajouta en marchant dans le sentier :

« Un médecin n'est-il pas un ami? »

Un ami! Ils ont des mots aussi cruels que leurs instruments, ces chirurgiens. Sous une douleur plus vive, le frère de Germaine serra les dents comme un patient héroïque qui ne veut pas crier lorsque le bistouri laboure ses chairs.

Le soir même, Mme Baudoux se rendait chez le médecin; Philippe l'attendait dans son cabinet de consultation, une pièce meublée avec confort qui, dès la porte, indique l'homme arrivé dans la vie. Le tapis, le bureau, l'armoire laissant voir les instruments dont l'acier brillait à travers les hautes glaces, la bibliothèque avec les livres scientifiques rangés, la pendule en bronze représentant André Vésale, offerte par un malade reconnaissant, véritable œuvre d'art, composaient un ensemble de bon goût qui flattait l'œil; c'était sévère et artistique à la fois.

En voyant entrer la visiteuse seule, sa mine s'allongea.

« Ingrat, fit-elle; vous devriez par politesse, sinon par reconnaissance, me cacher votre désappointement; Nettie ne m'accompagne pas; je vous ai sacrifiés tous les deux à Adrien; quel est votre diagnostic? »

Le médecin avança une chaise à Mme Baudoux, releva le large abat-jour de la lampe et, prenant place à son bureau :

« Il y a de l'espoir.

— C'est-à-dire du danger; soyons francs, je déteste les demi-situations. Si je vous demande votre diagnostic, c'est que je suis prête à l'accepter. Mon neveu est poitrinaire, n'est-ce pas?

— Un poumon est atteint.

Digitized by Google

— Pauvre garçon! Croyez-vous qu'un séjour dans le Midi le sauverait?

— Peut-être. Mais n'oubliez pas que M. Adrien est né d'un père phtisique; on aurait dû en tenir compte et l'élever dans des conditions hygiéniques, ne pas le laisser sortir à jeun ni le laisser travailler des heures entières dans les caves, le corps courbé. Un régime tonifiant, la gymnastique, l'air de la mer, voilà ce qu'il lui aurait fallu.

— Et voilà ce que ma sœur n'a jamais voulu comprendre. Parlez-lui de quitter Vilvorde dans l'intérêt de sa santé ou dans l'intérêt de la santé de ses enfants, elle vous répondra oui, mais ne le fera pas. Elle tient à la vie cependant et aime beaucoup ses enfants; mais, dût-elle en mourir, dussent ses enfants être perdus, elle n'abandonnerait pas son commerce pour se sauver ou les sauver. C'est absurde, mais c'est ainsi.

— Routine!

— Elle vient de perdre Germaine, continua Mme Baudoux avec animation, Adrien est malade, après Adrien ce sera Thérèse, car la phtisie fera son œuvre jusqu'au bout. Eh bien! ma sœur se contentera d'appeler un médecin et laissera aller les choses à la grâce de Dieu. N'en concluez pas qu'elle est mauvaise mère, vous vous tromperiez. Je crois même qu'elle ne pourrait survivre à ses enfants.

— Routine, vous dis-je : la force de l'habitude l'emportant sur la nature. Essayez de votre influence, j'y joindrai la mienne, continua Demey, car si Mme Vermeulen s'obstine, la phtisie fera son œuvre, comme vous le dites très justement. J'ai déjà remarqué chez Mlle Thérèse des symptômes peu rassurants. Mais revenons à son frère : s'il part, il doit partir avant fin octobre. San-Remo lui conviendrait.

— Ou les îles d'Hyères. J'y ai des amis, de bons vieux amis...

— Les îles d'Hyères, si vous aimez mieux; l'essentiel est de changer de climat. Tâchez que Mlle Thérèse l'accompagne pendant qu'il est temps encore.

Digitized by Google

— Thérèse ! Mais elle est, pour le moins, aussi têtue que sa mère.

— Essayons toujours. Au risque d'effrayer Mme Vermeulen, nous lui dirons la vérité ou à peu près. Aux grands maux les grands remèdes.

— Soit, essayons.

— Votre neveu n'ignore point son état et, chose rare chez un être de vingt ans, il n'en paraît pas affecté, comme si l'existence lui était devenue indifférente. Je l'ai retenu cette après-midi chez moi; il a répondu à mes questions du bout des lèvres, je dirai même avec dédain. Il doit avoir un chagrin; connaît-il mes intentions relatives à Nettie ? demanda Demey qui n'avait pas oublié la scène muette de la serre.

— Non.

— Il l'aime, j'en suis convaincu, et je vous avoue, chère madame, que je serai heureux quand les papiers seront en règle. Cette fausse situation m'est fort désagréable à tous les points de vue. Pour y mettre fin, j'ai pris la détermination de partir pour Londres, afin de m'entendre avec notre homme d'affaires. Si l'acte de naissance ne se retrouve pas, j'irai consulter un « solicitor ». Le cas d'un enfant sans état civil est prévu par la loi.

— Michel vous l'a expliqué. Seulement, Nettie n'est pas précisément sans état civil; son acte de naissance existe, le tout est de le retrouver.

— Si l'on ne le retrouve pas, je suis décidé à toutes les démarches pour obtenir une solution prompte, car je ne puis plus longtemps accepter une position indigne de ma fiancée et de moi. Quant à vous, chère madame, nous ne pourrons jamais vous remercier assez de votre généreuse intervention. Vous vous montrez une vraie mère pour Nettie et une grande amie pour moi; comment jamais vous prouver ma reconnaissance?

— En rendant ma petite amie heureuse. A présent, je vous quitte, pour préparer une victoire ou une défaite. »

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Mme Baudoux retournait rue des Thérésiennes, douloureusement préoccupée de sa mission. Annoncer à une mère que ses enfants sont atteints d'une maladie qui ne pardonne point est une tâche devant laquelle faiblissait son courage. Comment s'y prendre pour avertir Mme Vermeulen sans trop l'alarmer? Plus elle réfléchissait, moins elle trouvait le moyen, car la veuve ne consentirait à faire des dépenses pour la guérison de ses enfants qu'à la dernière extrémité, et encore!

Hésitante, elle fut un instant sur le point de s'en aller retrouver Philippe; après tout, c'était son rôle à lui, son rôle de médecin, de dire ces choses qui déchirent le cœur, mais qu'excuse le besoin de la cause. Et, cependant, si elle pouvait amortir le coup, si, à force de persuasion, elle parvenait à éloigner ou à retarder le malheur qui menaçait Adrien; si, par son influence, elle parvenait à préserver Thérèse de la phtisie, à conserver à la veuve au moins un dernier enfant, avait-elle le droit de reculer, au moment d'agir?

Non. Résolument elle continua sa marche, regrettant d'avoir hésité devant un devoir dont deux vies étaient l'enjeu.

Mme Vermeulen l'attendait en tricotant dans la cuisine à la lueur d'une bougie qui remplaçait la lampe hors d'usage. Elle avait légèrement vieilli depuis quelques mois : les mèches blanches s'étaient élargies dans sa chevelure soigneusement lissée le long de son profil aigu où les rides se creusaient plus nombreuses.

« Vous êtes restée si longtemps, dit-elle à sa sœur, dès que celle-ci entra; tout le monde est couché. Eh bien! vous avez parlé au docteur, Philomène?

— Oui, mais laissez-moi d'abord me débarrasser de mes vêtements, répondit Mme Baudoux, très occupée à défaire le nœud trop serré de son manteau... Là! »

Elle reprit haleine et s'assit en face de la commerçante.

Digitized by Google

« Eh bien! Demey dit comme moi, Léocadie, Adrien doit absolument aller passer l'hiver dans le Midi.

— Absolument?

— Oui; il l'a ausculté et le trouve faible, très faible, répondit tante, reprise de ses hésitations au moment de divulguer la vérité à cette veuve encore en deuil d'un enfant.

— Faible! on peut le fortifier sans pour cela l'envoyer aux antipodes.

— Il ne s'agit pas de l'envoyer aux antipodes, observa Mme Baudoux d'une voix affermie, il s'agit simplement d'un changement de climat favorable à son complet rétablissement.

— Le docteur peut se tromper; en tout cas, avant de suivre son conseil, je consulterai un autre médecin; je ne fais jamais rien à la légère », répondit Mme Vermeulen.

Toute la compassion de sa sœur disparut dans l'indignation que soulevaient en elle ces paroles.

« Prenez garde, Léocadie, votre entêtement pourrait vous coûter cher.

— Il est bon de ne pas toujours écouter les médecins, croyez-moi, Philomène. Voyez ce qui est arrivé chez le bourgmestre : ils ont envoyé leur fille dans le Midi, où elle est morte, comme c'était à prévoir. La fatigue indispose les bien portants, comment ne rendrait-elle pas plus malades ceux qui le sont déjà? Quant à moi, l'on ne me fera jamais accroire qu'une personne indisposée puisse être mieux ailleurs que chez elle. S'il faut préserver Adrien de l'hiver, nous chaufferons toute la maison à une température égale, et il ne sortira que pour se promener aux heures de soleil. Moi, je m'occuperai des clients. »

La négociante s'était insensiblement animée et elle avait déposé son tricot sur la table.

« Si la crainte de la dépense vous inspire ce beau raisonnement, observa Mme Baudoux, en regardant fixement sa sœur, je payerai, je le répète, les frais du voyage d'Adrien.

— Le voyage n'est pas ce qui coûte.

— Et les frais de son séjour, mais à une condition, c'est

Digitized by Google

que Thérèse accompagnera son frère et restera avec lui jusqu'à son retour.

— Pourquoi Thérèse ?

— Votre aveuglement m'oblige à vous dire des choses que je voudrais vous taire : le docteur Demey craint que la phtisie ne soit héréditaire dans la famille, et il veut la prévenir par un changement radical de vie.

— Adrien... Thérèse !... C'est impossible !

— Le mal n'est pas encore déclaré, dit sa sœur reprise de compassion; un hiver passé au bord de la Méditerranée le combattra; seulement, il faut vous décider à ce déplacement au plus vite.

— Mais je ne puis rester seule ici : Thérèse est mon bras droit.

— Raison de plus pour le conserver; vous devez sacrifier vos affaires à vos enfants ou vos enfants à vos affaires, l'un ou l'autre. »

Mme Vermeulen reprit son tricot.

« Adrien ne peut être aussi gravement atteint, répondit-elle au bout d'un silence, c'est évident. Il mange bien, boit bien et travaille. Quant à Thérèse, elle est rouge de santé. Demey me paraît être joliment dans l'erreur; en tout cas, avant de suivre son conseil, je consulterai une sommité. »

Revenue à son idée première, elle se rassurait, reprenait peu à peu son beau calme un instant compromis.

« Comme vous voudrez, Léocadie, répondit froidement sa sœur; il était de mon devoir de vous avertir, le reste regarde votre conscience.

— Je ferai ce qu'il faut, mais avant de rien entreprendre, je dois être sûre de ce que je fais. En tout cas, Philomène, je vous remercie de vos bonnes intentions.

— Il n'y a pas de quoi, répondit amèrement Mme Baudoux en se levant pour se retirer. Bonne nuit. »

Elle quitta sa sœur sans ajouter une parole, le cœur gros. Quand elle passa devant la chambre de Nettie pour aller se

Digitized by Google

coucher, la tête de la jeune fille apparut dans l'entrebâillement de la porte.

« Encore debout, fillette?

— Entrez, chère madame, je vous attendais pour vous dire bonsoir, répondit-elle le front tendu devant les lèvres qui s'y posèrent.

— Petite diplomate! Vous m'attendiez surtout pour prendre le bonsoir que quelqu'un vous envoie. »

Elle était entrée dans la chambre, une grande chambre sommairement garnie d'un lit en fer, d'un lavabo, d'une chaise et d'une table que Nettie avait convertie en toilette à l'aide d'un peu de mousseline et de quelques flots de ruban. Ainsi transformée en un meuble coquet, elle égayait d'une note jeune l'ensemble vieillot de la pièce où, par-ci par-là, se montraient des gravures de saints piquées aux murs.

« Vous avez vu Philippe, madame?

— Oui; et nous devons aller le voir ensemble demain, car il part dans deux jours pour Londres, d'où il espère revenir avec vos papiers.

— Que je suis donc contente! Quelle bonne nouvelle, s'écria la jeune fille rayonnante.

— Malheureusement, à côté de cette bonne nouvelle, j'en ai une bien mauvaise à vous apprendre, soupira Mme Baudoux.

— Monsieur Adrien...?

— A la poitrine attaquée et finira, je le crains, comme sa sœur.

— C'est terrible ce que vous me dites là, madame.

— Terrible, en effet; et dire que sans moi, personne ne se serait préoccupé de la santé d'Adrien, personne, pas même lui, le malheureux!

— Il me semble que je vais perdre Germaine une seconde fois », s'écria Nettie dans un sanglot.

Sa douleur éclatait. Elle s'était jetée dans les bras de Mme Baudoux pour y pleurer, et l'amie, en sentant contre sa poitrine ce corps secoué de larmes, ne pouvait s'empêcher de comparer la

Digitized by Google

petite étrangère à cette mère qui froidement discutait la santé de ses enfants en danger.

« On doit pouvoir le sauver, reprit la jeune fille en relevant la tête, je le demanderai à Philippe; il le guérira, ce sera mon cadeau d'épousée. »

En effet, ce furent le lendemain ses premières paroles au bien-aimé : « Sauvez Adrien, je serais si malheureuse s'il venait à mourir! »

Lui, retenait dans les siennes les deux mains suppliantes et souriait à ce naïf appel fait dans ce chaud langage qui était le plus grand charme de Nettie.

« Avouez que si j'étais jaloux, ma chère fiancée...

— Jaloux de M. Adrien? Si j'avais un frère, en seriez-vous jaloux?

— M. Adrien n'est pas votre frère et vous l'aimez beaucoup, beaucoup à ce que je vois.

— C'était celui de Germaine.

— Ce qui est tout différent.

— Pas pour moi, cher Philippe...

— Bien pour les autres, Nettie. »

Elle eut un geste d'insouciance.

« Les autres ont tort de faire une différence où il n'y a pas lieu d'en faire; je ne puis donc pas tenir compte de leur opinion.

— Il est cependant sage de tenir compte de l'opinion d'autrui, car c'est elle qui fait et défait les réputations.

— Je ne m'en suis jamais préoccupée, répondit-elle, rieuse; « bien faire et laisser dire », telle est ma devise, cher Philippe. »

Il porta à ses lèvres les deux mains restées dans les siennes.

« Voilà une devise plus fière que prudente, n'est-ce pas, madame Baudoux? ajouta-t-il en s'adressant à la grande amie restée neutre dans le débat de ces deux natures diamétralement opposées l'une à l'autre.

— Elle est en tout cas téméraire, répondit-elle en souriant, et demande un certain courage pour être défendue. Mais les idées de votre fiancée ne sont pas celles de tout le monde : elle

Digitized by Google

juge les sentiments avec sa nature honnête, et le cœur l'emporte sur la raison, ce qui constitue un défaut ou une qualité, selon l'interprétation des gens.

— Un danger, madame, croyez-le.

— Soit, docteur; un danger contre lequel vous la défendrez, quand elle sera votre femme. En attendant, revenons à Adrien. J'ai parlé hier au soir à ma sœur, je lui ai dit, sinon l'entière vérité, au moins assez pour la lui faire soupçonner. L'émotion chez elle a été de courte durée. Mme Vermeulen s'est insurgée contre l'ultimatum de votre diagnostic; elle ne veut s'y soumettre qu'à bon escient, après avoir consulté un autre médecin, un spécialiste.

— Peu m'importe, dit-il.

— Oh! Philippe, comment pouvez-vous être aussi indifférent à la vie de quelqu'un?

— Ce quelqu'un a une mère contre la volonté de laquelle je ne puis rien, Nettie.

— Rien! Alors moi, j'essayerai par une dernière tentative de combattre le parti pris de Mme Vermeulen; je saurai bien la convaincre de votre science, je saurai bien lui persuader de suivre vos conseils.

— Comme moi, vous y perdrez votre latin, ma belle enfant, interrompit Mme Baudoux. Ma sœur ne consentira jamais à ce voyage, et je ne lui en ai parlé que par acquit de conscience. Mais je vous serai obligée, docteur, de continuer, autant que faire se pourra, vos conseils à mon neveu. Je retourne demain à Chaudfontaine. Vous partez pour Londres, n'est-ce pas, docteur?

— Dans vingt-quatre heures, madame.

— Je vous perds tous les deux à la fois, dit avec émotion la jeune fille prise de tristesse.

— Chère, chère... »

Et le froid Philippe, gagné à son tour par l'émotion, s'avança auprès de sa fiancée.

« Je vous reviendrai bientôt pour ne plus vous quitter, j'espère, ma Nettie.

Digitized by Google

— Vous m'apporterez le bonheur, dit-elle, redevenue souriante.

— Pour toujours, dit-il.

— Et vous guérirez Adrien ?

— Je ferai mon possible. »

Ils se quittèrent sur cette promesse donnée dans une dernière étreinte, pendant qu'à travers la transparence des rideaux se voyait la silhouette du fils Vermeulen occupé à la récolte des fruits.

Quand la jeune fille fut dehors et se retrouva près du jardin, elle voulut aller rejoindre le travailleur pour lui faire promettre obéissance au docteur Demey. Mme Baudoux eut beaucoup de mal à l'en dissuader; mais elle voulait éviter à son neveu d'entendre celle qu'il aimait lui parler de son rival, elle coupa court et alla elle-même rejoindre Adrien pendant que sa petite amie retournait seule rue des Thérésiennes.

« J'ai pris congé du docteur, lui dit-elle, et je viens, au nom de Nettie, mon neveu, vous adresser une prière.

— Au nom de Nettie, dites-vous; elle s'intéresse donc à moi ?

— Beaucoup, évidemment. L'amour n'exclut pas l'amitié, et, si la chère enfant ne peut être votre femme, rien ne l'empêchera jamais d'être votre sœur.

— Et quelle est cette prière, tante?

— De bien vous soigner, de suivre les ordonnances du médecin, de quitter Vilvorde, s'il est possible, car votre santé préoccupe la pauvre fille au point de lui gâter son bonheur. »

Il l'écoutait, les bras croisés sur la poitrine, appuyé contre l'arbre, le front haut dans un dédain de la vie.

« Vous devez absolument partir avant le mariage de Nettie.

— Je ne partirai pas, ma tante.

— Alors j'emmène Nettie demain avec moi.

— Vous ne ferez pas cela, dit-il avec un brusque mouvement de son corps redressé. Non, vous ne le ferez pas.

— Ainsi donc, vous voulez vous laisser mourir?

Digitized by Google

— Je ne veux rien tenter pour vivre. »

Tout ce qu'elle put dire échoua contre cette passion unique, persistante, qui détruisait chez le fils Vermeulen jusqu'à l'instinct de la conservation.

Mme Vermeulen était de bonne foi ; elle ne croyait pas Adrien sérieusement malade. Le diagnostic du docteur Demey la mortifiait dans son orgueil ; il y avait à ses yeux une certaine humiliation à être la mère d'enfants phtisiques, et elle n'aurait jamais voulu admettre que Germaine fût morte poitrinaire. Au fond d'elle-même, tout au fond, elle portait rancune au docteur de n'avoir pas demandé la main de Germaine, et elle ne le ménageait plus. Aussi consulta-t-elle un autre médecin, qui, soit par présomption, soit par humanité, lui fit espérer, après avoir examiné le jeune homme, qu'il pourrait le guérir. Mais le traitement serait long, très long.

La veuve s'en revint enchantée et raconta l'histoire à Mlle Maes, laquelle traita Philippe d'alarmiste. Dernièrement encore, n'avait-il pas condamné une dame qui ne s'en portait pas plus mal pour cela ?

« Aussi ne l'ai-je point écouté, répondit la négociante, et fort heureusement, car non seulement j'aurais eu des inquiétudes pour mon garçon, mais aussi pour ma fille. »

Céleste eut un haussement d'épaules.

« Un docteur tant pis, vous dis-je. Thérèse n'a rien, ab-so-lu-ment rien. » Et elle appuyait sur chaque syllabe d'un ton convaincu.

Mlle Maes savait pertinemment que, de toutes les flatteries, l'approbation est celle qui porte le plus, et elle était trop experte dans l'art de tirer parti des faiblesses humaines pour ne point s'en servir en temps opportun. Ce moment psychologique, elle le guettait avec patience, ne se rebutait jamais, faisait la sourde oreille, prenait des airs indifférents, s'indignait, se lamentait, selon les besoins de la cause, et menait si bien sa petite campagne que jamais elle n'avait éprouvé de défaite. Ce soir-là, comme elle s'était attardée plus que de coutume chez les

Digitized by Google

Vermeulen, elle y resta pour la nuit, ce qui lui arrivait assez fréquemment depuis qu'elle se multipliait dans la maison.

Le matin même, Demey était parti pour Londres, sans avoir été consulté de nouveau, et Mme Baudoux avait repris la route de Chaudfontaine, lasse des efforts faits pour sauver Adrien malgré lui et malgré sa mère. Elle était venue à Vilvorde pour se distraire un peu du chagrin d'avoir vu partir son fils et elle s'en retournait dans l'espoir de devancer de quelques heures la lettre du cher absent. Qu'allait lui apporter cette lettre, de la joie ou de la tristesse? Tout, plutôt que de l'indifférence. Il était si étourdi, si changeant, ce grand fils choyé avec trop de tendresse, qu'elle craignait en lui le lent travail de l'absence qui efface des cœurs faibles jusqu'au souvenir des dévouements les plus sacrés. S'il allait, dans la griserie d'un amour nouveau et d'une nouvelle patrie, se détacher de sa mère! S'il allait l'oublier, dans la libre échappée du rêve réalisé! Ses mains tremblaient sur ses genoux, et cette femme énergique se sentait défaillir à l'idée que son fils pût l'aimer moins. Elle le revoyait tout petit, s'annonçant insouciant, léger, mais si bon, si câlin, qu'on ne pouvait lui tenir rigueur. Que de fois l'avait-elle donc serré contre sa poitrine, à la suite d'une faute avouée avec la droiture qui le rendait si différent des camarades de son âge! Il avait grandi avec sa loyauté de garçonnet répugnant au mensonge, disant haut sa pensée sans s'arrêter aux considérations d'intérêts, fidèle à ses principes, quoique d'humeur changeante.

Pendant de longues années, ils avaient été heureux ensemble, vivant l'un pour l'autre, comme si cela devait toujours durer. Et maintenant, tout ce qui restait à Mme Baudoux des joies envolées était cette lettre attendue dans les tristesses des longues séparations. Ah! s'ils savaient, les chers absents, ce que peuvent souffrir ceux qu'ils laissent derrière eux! S'ils savaient de quelle joie sont saluées quelques lignes souvent écrites dans la hâte des gens trop heureux!

(*La suite à la prochaine livraison.*) LÉONTINE MUSIN.

Digitized by Google

LES ASSURANCES OUVRIÈRES EN ALLEMAGNE

et l'éventualité d'une législation similaire en Belgique

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Sommaire : Orientation nouvelle du parti libéral en Belgique. — Questions politiques et questions sociales. — Urgence de l'étude de l'assurance ouvrière. — Son but. — Ses quatre branches principales. — L'œuvre législative allemande : son principe fondamental.

La question des assurances ouvrières obligatoires est actuellement, en Belgique, à l'ordre du jour.

On a vu successivement, à l'approche de la grande échéance électorale d'octobre 1894, la réforme portée au programme du parti ouvrier (où à vrai dire elle figurait depuis nombre d'années), du parti libéral progressiste, de l'alliance progressiste modérée des libéraux bruxellois, et revendiquée même par des catholiques marchant, détachés du gros de l'armée cléricale, sous l'appellation passablement paradoxale de démocrates chrétiens.

C'est que l'on a reconnu, de part et d'autre, que l'on en avait bien fini de l'ancienne politique clérico-libérale, que des questions d'intérêt plus primordial que l'épluchement de comptes de fabriques d'église, exigeaient une attention, une solution immédiate. On a compris que, sous peine de déchéance et de mort, nos anciens partis devaient délibérément changer d'axe, mettre au rancart leurs sempiternelles querelles, devenir en un mot modernes et vivants.

Digitized by Google

La question sociale est posée, en Belgique, comme dans tous les autres pays d'Europe ; il n'est plus permis à aucun parti politique ni de l'ignorer, ni de refuser à en chercher les solutions possibles.

Quel parti est pour cela mieux placé que le parti libéral?

Il dispose, encore et malgré tous ses échecs, d'une armée nombreuse et vivante, de l'élite de la bourgeoisie intelligente du pays. Certes, il ne possède plus le vivace enthousiasme d'antan où un programme bien défini et un peu idéaliste — comme doivent l'être les bons programmes — ralliait toutes ses énergies ; certes, il a été déchiré par de profondes et décourageantes discordes, signes indéniables de l'avènement prochain d'une orientation nouvelle que certains de ses membres s'obstinaient à ne pas comprendre.

Heureusement, rien n'est perdu : le libéralisme existe toujours et continuera d'exister parce que son rôle historique n'est pas terminé.

Nous sommes, en effet, de ceux qui pensent qu'il y a place entre les cléricaux de toutes nuances et les socialistes de tous degrés pour un parti libéral rajeuni, *nettement démocratique*, mais tout aussi *résolument antirévolutionnaire*.

Ce parti inscrirait sur son drapeau le renforcement du sentiment national, le maintien de la forme constitutionnelle du gouvernement, meilleure garantie de la paix intérieure et extérieure, l'avènement du peuple par l'instruction et l'éducation répandues à flots, l'amélioration de son sort matériel par de profondes et immédiates réformes économiques.

La constitution officielle de ce parti nouveau ou plutôt simplement transformé n'est, selon toute vraisemblance, qu'une question de temps ou de circonstances.

L'essentiel est de constater que la crise où notre opinion se débat actuellement, se dénoue, tous les libéraux reconnaissant unanimement aujourd'hui qu'à côté des questions politiques de l'ancien programme — lesquelles restent debout tant qu'elles ne seront pas réalisées — il y a des questions sociales, dont il faut que l'on s'occupe sur-le-champ.

Le premier des devoirs qui s'imposera à nous consistera

Digitized by Google

donc à étudier, avec le sincère désir de faire grand et juste toutes les revendications et toutes les plaintes, d'en dégager ce qu'il y a en elles d'équitable et de pratiquement réalisable et de travailler alors, avec une énergie indomptable, à la réalisation de ce qui aura été reconnu tel.

Et, certes, ce ne seront ni les dévouements, ni les enthousiasmes qui manqueront pour défendre et propager, par la plume et la parole, ce programme nouveau, plus large, plus humain!

La question des assurances ouvrières est une des plus essentielles de ces réformes destinées, selon la juste expression d'un de nos hommes d'État, à faire régner un peu plus de justice dans les rapports sociaux; elle est une de celles dont l'examen est le plus urgent, puisque plusieurs projets de loi, qui la touchent de près et tendent même à la réaliser en partie, sont déposés déjà et pris en considération par la Chambre des représentants.

Il nous a paru intéressant et utile de résumer ici, très brièvement, une législation étrangère qui a donné à cette question des assurances ouvrières une solution qui n'est pas absolument complète encore, mais qui, de l'avis même de ses plus résolus adversaires, présente au point de vue de la solution définitive cherchée un intérêt extrême; d'autant plus que dans notre pays ces lois allemandes nouvelles, dont tout le monde parle et que le Roi, dans sa réponse à l'allocution de M. de Lantsheere à la réception du 1er janvier, désignait à nos Chambres législatives comme des modèles à suivre (1), sont peu connues, même dans leurs grandes lignes.

Notre essai est donc tout de divulgation, non d'étude approfondie, ni de critique (2).

(1) Voir l'*Étoile belge*, numéro du 2 janvier 1895.

(2) Nous indiquons ci-dessous les principales sources où nous avons puisé la plupart de nos renseignements. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs que cette grande et grave question intéresse plus particulièrement :

SOURCES FRANÇAISES : *Guide pour l'assurance ouvrière de l'empire allemand*, publié par l'Office impérial des assurances. Berlin, 1894. — *Les principes rationnels de l'assurance ouvrière*, par le docteur H. Schoenfeld. Bruxelles, Société belge de librairie, 1893 (ouvrage couronné par l'Académie de Belgique).

Digitized by Google

Le but à atteindre par les assurances ouvrières est de garantir l'existence de l'ouvrier d'une façon complète contre tout risque de misère imméritée.

Par une de ces phrases à l'emporte-pièce qu'il affectionnait, le prince de Bismarck, dans son discours à la séance du Reichstag du 9 mai 1884, lapidairement condensait, résumait l'immense problème :

« Il faut, disait-il, donner à l'ouvrier :
« *le droit au travail* tant qu'il est valide;
« *des soins* lorsqu'il devient malade;
« *la subsistance* lorsqu'il est vieux. »

Voilà donc, lumineusement désignés, les quatre chaînons nécessaires : l'assurance contre :

1° La maladie;
2° Les accidents du travail;
3° L'invalidité et la vieillesse;
4° Le chômage.

Nous ne nous occuperons pas, pour l'instant, de cette dernière branche d'assurance, complément nécessaire certes

— *Les difficultés de l'assurance ouvrière en Belgique*, par Émile Vandervelde, dans la *Société nouvelle*, numéro du 28 février 1889. Bruxelles, Vᵉ Monnom, 1889. — *Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger*, par Maurice Bellom. Paris, Arthur Rousseau, 1892. — *Les résultats de l'assurance obligatoire contre les accidents.* Loi allemande 1884, par Ch. Morisseaux. Bruxelles, 1888. — *Les accidents du travail*, par Louis Bertrand, dans la *Société nouvelle*, numéro du 31 janvier 1890. Bruxelles, Vᵉ Monnom, 1890. — *Notes sur les accidents du travail*, par James Stranger, même revue, numéro du 31 mai 1890. — *Les accidents du travail et de l'industrie*, par M. A. Geben. Paris, Guillaumin, 1890.

SOURCES ALLEMANDES : Les textes des diverses lois d'assurance ouvrière, commentés par E. Von Woedke et Mugdau. *Guttentagsche Sammlung der Deutschen Reichsgesetze*, nᵒˢ 20, 23, 28 et 30. Guttentag, Berlin, 1888, 1890, 1891, 1893. — *Das Recht der Arbeiterversicherung*, von Dʳ H. Rosin. Band I. Guttentag, Berlin, 1891. — *Handbuch der sozialen Gesetzgebung des Deutschen Reiches*, von H. Bumiecke. W. Violet, Leipzig, 1892. — *Sozialstatistik und Arbeiterversicherung*, von Dʳ von Mayr, dans la revue *Archiv für soziale Gesetzgebung und Statistik*. Berlin, chez Carl Heymann, vol. I (1888), p. 417, ainsi que les articles publiés dans la même revue par MM. le professeur Platter (I, 1888, p. 7); Dʳ Ertl (I, 1888, p. 365); Dʳ Verkauf (II, 1889, p. 576); Dʳ Vanderborght (III, 1890, p. I et IV, 1891, p. 53); Dʳ Lange (V, 1892, p. 383; VI, 1893, p. 566 et VII, 1894, p. 410); Dʳ Quarck (V, 1892, p. 279). — *Invaliditäts-und Alterversorgungsgesetz*, von Dʳ-jur. Georg Eger. Otto Liebmann, Berlin, 1894.

Digitized by Google

des trois autres, mais qui n'existe — obligatoirement bien entendu — qu'à titre d'essai tout récent dans un des cantons de la Suisse, essai sur lequel, partant, aucun jugement définitif ne saurait être encore formulé.

Au surplus, en Belgique même, la question, à la suite d'une initiative des plus louables, vient d'être mise officiellement à l'étude et nous connaîtrons bientôt les résultats de ces intéressantes recherches.

Mais les autres branches d'assurance ouvrière obligatoire existent, elles, sont entrées dans la pratique journalière, sont connues dans leur organisation, leur fonctionnement et, tout au moins partiellement, leurs résultats.

C'est à l'empire d'Allemagne, cet empire que les pays de langue française se représentent comme une monarchie absolue, militaire et aristocratique, qu'appartient l'honneur impérissable d'avoir établi le premier système complet d'assurances obligatoires en faveur des classes ouvrières.

Cette *œuvre gigantesque, forgée au marteau d'un cyclope social* comme l'appelle l'économiste Luzzati (1), débute magnifiquement par un message impérial, lu le 17 novembre 1881 au Reichstag par le chancelier prince de Bismarck, et qui est à citer tout entier. Le voici :

« Nous considérons qu'il est de Notre devoir impérial de demander de nouveau au Reichstag de prendre à cœur le bien des ouvriers, et nous pourrions regarder avec une satisfaction bien plus complète toutes les œuvres que notre gouvernement a pu réaliser avec l'aide de Dieu, si nous pouvions acquérir la certitude que nous laisserions après nous, à la Patrie, une garantie nouvelle et durable, qui assurerait la paix intérieure et *donnerait à ceux qui souffrent l'assistance à laquelle ils ont* DROIT. Dans les efforts que nous dirigeons à cet effet, nous sommes certain de l'assentiment de tous les gouvernements confédérés et nous comptons sur l'appui du Reichstag, sans distinction aucune des partis. C'est dans ce sens qu'un projet de loi sur *l'assurance des ouvriers contre les accidents du travail*

(1) Discours au congrès international des accidents du travail. Paris, septembre 1889.

Digitized by Google

est en préparation. Le projet sera complété par un autre projet de loi dont le but sera d'organiser d'une façon uniforme les *caisses de secours en cas de maladie. Mais ceux-là aussi que l'âge ou l'invalidité ont rendus incapables de pourvoir au gain quotidien, ont* DROIT *à plus de sollicitude que ne leur en a accordé jusqu'ici la société.* Trouver les véritables voies et moyens pour rendre cette sollicitude effective est une tâche difficile, il est vrai, mais essentielle de tout État qui est fondé sur les bases morales d'une vie publique chrétienne. C'est par une union étroite avec les forces réelles de cette vie et par l'organisation de ces forces, sous la forme *d'associations corporatives*, placées sous la protection de l'État et jouissant de sa sollicitude, qu'il sera possible, nous l'espérons, de remplir une tâche à laquelle le seul pouvoir de l'État ne pourrait satisfaire dans la même mesure. »

Là se trouve pour la première fois affirmé d'une façon positive, avec promesse d'une réalisation immédiate, ce principe de vraie et bonne solidarité sociale qui consiste à dire : L'ouvrier a *droit* à être secouru dans tous les cas de besoin ; en le secourant, l'État paye sa dette, rien de plus !

Montesquieu (*Esprit des lois*, t. XXIII, chap. 29) avait bien affirmé, au siècle dernier, que « l'État doit à tous les citoyens une subsistance assurée » ; la Convention française avait, il est vrai, pompeusement déclaré que « la société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler » (loi du 29 mai 1793), mais il était réservé à un empereur allemand de faire de ce principe une application loyale, sérieuse et définitive.

En conçoit-on bien l'immense portée ?

Plus d'aumône, directe ou déguisée, plus de sollicitations où la dignité du solliciteur souffre plus ou moins, mais souffre toujours, mais l'assistance fraternelle due comme l'est celle que se doivent mutuellement les membres d'une même famille !

Cette idée est si naturelle, si simple et si formidablement juste que l'on s'étonne du temps qu'elle a mis à se faire jour, que l'on s'étonne bien plus encore de l'opposition qu'elle ren-

Digitized by Google

contrait naguère encore dans les milieux officiels, tel que le nôtre par exemple où M. le baron Béthune, rapporteur au Sénat (1). affirmait sa foi dans une solution de la question sociale entièrement satisfaisante « par la seule efflorescence de l'esprit de charité chrétienne qui a poussé dans le cœur des Belges de si profondes racines!... »

Un an et demi après la lecture du message du 17 novembre 1881, était promulguée déjà la première des lois d'assurance ouvrière : celle sur l'assurance obligatoire des ouvriers contre la maladie (15 juin 1883); puis suivirent, en 1884, la première loi sur l'assurance contre les accidents; en 1889, celle organisant l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse (2).

CHAPITRE II.

L'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE.

A. — *Régime actuel en Belgique.*

Sommaire : Gravité des risques. — Statistique des cas de maladie. — Les résultats de l'assurance libre : 12 p. c. d'ouvriers assurés.

Quelle est, spécialement au point de vue belge, l'importance de l'assurance-maladie?

Son extrême nécessité ne frappe pas de prime abord autant que l'assurance-accidents dont nous allons parler, et que des faits-divers sensationnels rappellent journellement au stérile apitoyement des bonnes âmes. Mais, pour l'ouvrier et le petit employé qui n'a que son salaire pour vivre, lui et les siens, la maladie, qui d'un moment à l'autre peut le terrasser et supprimer du même coup son unique ressource, est plus redoutable peut-être que l'accident, où souvent le patron porte une part de responsabilité qui se paye....

(1) *Annales parlementaires*, 17 juillet 1890.

(2) Nous indiquerons quelquefois, pour simplification, par les nos I, II ou III, les trois branches de l'assurance en Allemagne : I désignera l'assurance-maladie, II celle contre les accidents, III celle contre l'invalidité et la vieillesse.

Digitized by Google

Mais voyons les chiffres :

En Allemagne, les résultats moyens des années 1885 à 1890 donnent un chiffre annuel de 36 malades sur 100 assurés. La durée moyenne des maladies est de 16 jours environ.

En Belgique, le chiffre moyen annuel des malades dans les sociétés de secours mutuels (ce sont les seules statistiques que nous possédions) est de 25 p. c. et la durée moyenne des maladies de 22 jours.

Mais il faut tenir compte de ce que les affiliés de nos sociétés de secours mutuels constituent en quelque sorte l'élite de nos travailleurs. Il est donc certain que les 36 p. c. des statistiques allemandes constituent le minimum absolu des cas de maladie survenant annuellement dans nos classes ouvrières prises dans leur ensemble.

Plus du tiers donc de nos ouvriers souffrent tous les ans de maladies amenant une incapacité de travail qui souvent n'est que de quelques jours, mais se prolonge parfois des semaines durant, amenant avec elle la plus hideuse, la plus dégradante des misères.

On comprend, en parcourant ces navrantes statistiques, le mot de Baron dans le *Paupérisme* : « *Supprimer de la vie de l'ouvrier les conséquences économiques de la maladie, ce serait supprimer 25 p. c. des chances de misère.* »

L'assurance-maladie est donc de la plus essentielle nécessité; il suffira, pour achever de s'en convaincre, de savoir qu'en 1893, cette assurance comptait en Allemagne 7,630,000 assurés, que 127 millions de marcs ont été dépensés en cette seule année pour indemniser 2,768,000 cas de maladie!

Et encore cette législation, relativement récente, ne s'applique-t-elle qu'à une partie seulement de ceux auxquels dans la pensée du législateur elle doit s'appliquer (voir plus bas).

Mais quels immenses bienfaits n'a pas produit déjà cette organisation encore rudimentaire et quelle piteuse mine fait, en face de ces chiffres imposants, notre pays où, grâce au système du *laissez-faire laissez-passer*, DOUZE POUR CENT à peine de nos ouvriers sont, d'après les calculs les plus optimistes, assurés aux caisses de maladie!

Digitized by Google

B. — *Législation allemande.*

Sommaire : Organisation et fonctionnement de l'assurance-maladie. — Objet des indemnités. — Quelles sont les personnes astreintes à l'assurance? — Cotisations, qui les paye et à combien elles se montent ? — Lacunes et améliorations possibles.

D'après la loi allemande, tout industriel d'une certaine importance (occupant 150 ouvriers au moins) peut être *obligé*, par la commune où se trouve son usine, d'organiser dans son établissement une caisse de maladie, dite *caisse de fabrique*, dont il supporte les frais de gestion et qui est administrée par les ouvriers eux-mêmes, obligés, eux, de s'y affilier.

Quand certaines industries ne sont représentées dans une même localité que par des fabriques d'importance trop faible pour qu'une caisse spéciale de maladie soit organisée pour chacune d'entre elles, l'administration communale organise autant de caisses particulières, dites *caisses locales,* qu'il y a de branches d'industrie représentées dans l'endroit par un nombre de membres suffisant, cent au minimum. Ceux-ci y sont tous affiliés de droit.

La loi autorise aussi la fédération de plusieurs municipalités entre elles pour l'établissement de *caisses locales* communes.

Ces caisses supportent elles-mêmes les frais nécessités par leur gestion, confiée à des délégués élus par les assurés eux-mêmes.

Enfin, pour toutes les personnes soumises à l'obligation de l'assurance et qui ne sont membres d'aucune caisse obligatoire ni volontaire (car celles-ci fonctionnent à côté des caisses obligatoires, et pourvu qu'elles offrent le minimum légal des avantages offerts par les caisses obligatoires, l'adhésion à l'une d'elle dispense de l'affiliation à une de ces dernières caisses), il existe l'*assurance communale*, organisée par l'administration communale elle-même, qui en supporte seule les frais.

En cas de changement de domicile, la solidarité entre toutes les caisses est prévue et aucun stage ni droit d'entrée ne peut être imposé au nouvel arrivant.

Disons enfin qu'une loi spéciale (du 11 juillet 1887) organise

Digitized by Google

l'assurance obligatoire des ouvriers occupés *temporairement* dans des entreprises de construction (caisses dites *de construction*).

Il semblerait à première vue que ce soit l'*assurance communale* qui doive comprendre le plus grand nombre d'assurés : il n'en est rien cependant. La centralisation toujours plus grande de l'industrie et du commerce se traduit par ce fait que les *caisses de fabriques* et les *caises locales* (ces dernières surtout) sont de loin les plus nombreuses et groupent autour d'elles la grande majorité des assurés. L'assurance communale n'en comprend qu'un sixième environ. Son caractère simplement subsidiaire est, du reste, nettement indiqué par l'exposé des motifs de la loi de 1883.

Le principe qui régit l'organisation de cette assurance I est donc, autant que possible, le groupement des assurés d'une même localité par branche de profession et l'administration par les intéressés, les ouvriers et employés eux-mêmes.

L'organisation essentiellement locale de cette assurance a sa source dans la nécessité de secours immédiats; le groupement par branche de profession a paru rationnel à raison de l'identité des risques subits; l'administration par les assurés eux-mêmes se justifie par une considération d'équité d'abord, un motif pratique ensuite, les administrateurs étant directement intéressés à un contrôle sévère rendant toute simulation impossible.

L'objet de l'assurance I est de garantir à tout assuré un secours immédiat et sûr en cas de maladie.

Ce secours comprend tous les soins médicaux et les médicaments nécessaires, et, en cas d'incapacité temporaire de travail, une indemnité (*Krankengeld*) équivalant à la moitié du salaire journalier moyen, pendant les treize premières semaines de cette incapacité.

Si la maladie est suivie de mort, l'assurance contribue aux frais funéraires pour une somme équivalente à vingt fois le salaire quotidien.

Elle ne comprend pas, tout au moins à l'heure présente, de pension pour la veuve et les orphelins de l'assuré décédé, mais

Digitized by Google

déjà le gouvernement a annoncé son intention de combler cette importante lacune.

Disons enfin — et ceci caractérise l'esprit profondément humain de cette législation — que l'assurance alloue aux femmes en couches, pendant les quatre semaines qui suivent l'accouchement, une indemnité équivalente à la moitié de leur salaire.

Ces secours constituent le *minimum légal*, obligatoire, mais susceptible d'être étendu moyennant payement volontaire d'une prime supplémentaire.

Quelles sont les personnes astreintes à l'obligation de cette assurance?

On peut dire, depuis la loi complémentaire du 10 avril 1892, qu'elle embrasse, sans distinction de sexe, tous les ouvriers industriels et tous les employés d'exploitation industrielle, commerciale et agricole qui gagnent moins de 2,000 marcs par an. Son extension aux ouvriers agricoles ainsi qu'aux domestiques est actuellement à l'étude.

L'assurance obligatoire peut être étendue, par voie statutaire (c'est-à-dire par simple décision de l'administration communale compétente) à certaines catégories de travailleurs pour lesquels l'assurance obligatoire ne paraît nécessaire et possible que sous certaines conditions de fait variables suivant les cas particuliers : tels sont, notamment, les patrons ouvriers travaillant à domicile et ceux travaillant à la campagne.

La loi dispose, enfin, pour que rien ne puisse échapper à son action bienfaisante, que toutes les personnes ayant un revenu annuel de moins de 2,000 marcs, mais non soumises à l'obligation de l'assurance par suite de l'impossibilité de les ranger dans l'une ou l'autre catégorie prévue, ont le *droit* d'adhérer à une caisse d'assurance obligatoire.

Par qui sont payées les cotisations qui alimentent les caisses de maladie?

Dans les caisses libres, les assurés payent seuls la cotisation entière; dans les caisses obligatoires, au contraire, les patrons interviennent en majorant les versements de leurs ouvriers et employés de la moitié. Ces cotisations sont donc payées pour

Digitized by Google

un tiers par les patrons, pour les deux tiers restants par les assurés eux-mêmes.

Mais à combien s'élève cette cotisation obligatoire?

Elle est de 3 p. c. du salaire journalier moyen dans les branches d'industrie dont les salaires sont les plus rémunérateurs et s'abaisse jusqu'à 1 p. c. pour le manouvrier ordinaire assuré par les soins de l'assurance communale.

Il va sans dire que toute obligation de cotisation cesse en cas de chômage.

Telles sont les dispositions principales des lois du 15 juin 1883 et du 10 avril 1892. Nous avons cité plus haut les énormes résultats de leur application.

Est-ce à dire que nous préconisions l'introduction, dans notre législation, de dispositions calquées sur ces lois?

Elles constituent certes une innovation d'une portée incalculable et sont extrêmement remarquables à de nombreux titres, mais elles sont, comme toutes les œuvres de premier jet, susceptibles d'être complétées et améliorées.

Pourquoi, premièrement, en borner les effets, pour l'indemnisation de l'incapacité de travail, aux treize premières semaines de maladie?

Que devient l'ouvrier ou le petit employé entre la 13e et la 53e semaine, à partir de laquelle l'assurance contre l'invalidité vient le couvrir, s'il ne s'est pas volontairement (et combien ce cas sera rare!) acquis des droits à une assurance complémentaire?

Est-ce parce que l'immense majorité des cas n'atteint pas cette durée? L'argument nous semble militer en faveur d'une garantie d'autant plus large que les cas où cette garantie sera indiquée seront plus rares et, partant, les risques de l'assureur plus minimes.

C'est là une lacune de la loi allemande que signale, du reste, un de ses plus convaincus panégyristes, notre compatriote M. le Dr Schoenfeld (p. 64).

Pourquoi aussi ne pas fédérer, comme pour les associations professionnelles de l'assurance-accidents, toutes les caisses de maladie de l'empire?

Digitized by Google

Cette centralisation abaisserait à son minimum les risques de l'assureur et permettrait d'arriver plus facilement dans l'avenir à une réduction des primes ou à une extension de l'indemnité garantie. Elle est, du reste, énergiquement réclamée par les auteurs (1).

Mais ce sont là critiques de détail, faciles à corriger lors de l'élaboration d'une loi définitive, faciles à éviter pour le législateur belge qui s'éclairera des résultats d'une pratique journalière de près de douze années, entreprise sur une échelle véritablement colossale, et s'aidera d'une littérature spéciale déjà des plus considérables.

CHAPITRE III.

L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

A. — *Régime actuel en Belgique.*

Sommaire : Statistique des accidents. — Proportion des accidents non indemnisés. — Les résultats de l'assurance libre : 6 p. c. d'ouvriers assurés. — La Caisse de prévoyance et de secours.

On sait que nous ne possédons pas en Belgique de législation spéciale sur les accidents du travail, que nous vivons sous le régime dit du « droit commun » et que, partant, l'ouvrier blessé, voire même tué au cours de son travail, n'a lui (ou ses ayants droit) chance d'obtenir une indemnité que s'il est *prouvé* que l'accident est dû à la négligence ou à la faute de ses patrons.

Il faut avoir vu de près un de ces procès en responsabilité pour savoir les difficultés, souvent insurmontables, que rencontre l'administration de cette preuve, même dans les cas où la faute du patron est la plus certaine.

Nous n'en voulons pour témoignage que le résultat de cette enquête, toute occasionnelle, faite par un haut fonctionnaire,

(1) Dr Quarck, *Das neue Krankenversicherungsgesetz*, dans l'*Archiv für soz. Gesetzgebung* etc., t. V, 1892, p. 279.

Digitized by Google

certes non sujet à suspicion, et que rapporte M. Bertrand dans sa consciencieuse étude sur « *Les accidents du travail* », publiée dans le numéro de janvier 1890 de la revue : *La Société nouvelle*.

« M. Harzé, directeur des mines au ministère de l'agriculture, a fait examiner, en septembre dernier, soixante-quatre dossiers d'accidents survenus dans les mines belges et, parmi ces accidents, 26.6 p. c. étaient dus à l'imprudence des victimes ; 35 p. c. à des causes fortuites ; 7.8 p. c. à des causes inconnues, *soit près de 70 p. c. d'accidents pour lesquels leurs victimes ou leurs ayants droit ne pourraient réclamer aucune indemnité.* »

Et encore, parmi ces 30 p. c. d'accidents pour lesquels la responsabilité patronale peut être invoquée, combien en est-il qui resteront non indemnisés par suite de la difficulté pratique de la preuve imposée au demandeur en justice? Nous sommes certes en dessous de la vérité en fixant le chiffre à 5 p. c., si bien que l'on peut, que l'on doit admettre que sur 100 accidents de mines, 75, soit les trois quarts, restent non indemnisés (1), vouant leurs victimes ou — en cas de mort — leurs familles à une misère d'autant plus atroce qu'elle est absolument, épouvantablement injuste!

Sait-on maintenant le chiffre de ces accidents de mines en Belgique? Il est terrifiant : 67 blessés et 238 *morts* par an!

Il n'existe pas, dans notre pays, de statistique sérieuse pour les accidents du travail en général. Force nous est de recourir aux chiffres publiés pour l'Allemagne par l'*Office impérial des assurances*.

Il y a eu, en 1893, en ce pays, sur 18,000 personnes assurées, 223,000 sinistres indemnisés, dont près de 20 p. c. ont amené soit la mort, soit une incapacité de travail totale des victimes.

Tout porte à croire qu'en Belgique, où la population indus-

(1) M. le Dr Schoenfeld (ouv. cité), s'occupant non plus des seuls accidents de mine, mais des accidents du travail en général, fixe à 88 p. c. le nombre de cas où l'ouvrier sinistré se trouve privé de tout recours contre son patron (p. 58).

Digitized by Google

trielle, minière et métallurgique particulièrement — les plus meurtrières de toutes — est plus dense, proportionnellement, que celle de l'Allemagne, les chiffres des données allemandes, mises en rapport avec ceux de la population en général, devront subir une majoration sensible.

L'étendue des risques que court notre classe ouvrière est, nous l'avons établi par des chiffres, vraiment énorme, inquiétante!

Voyons maintenant dans quelle mesure nos ouvriers sont garantis de ces risques par l'assurance libre.

Nous citions pour l'assurance contre la maladie, en Belgique, le chiffre de 12 p. c. d'assurés; pour l'assurance contre les accidents du travail, le chiffre des assurés qu'accusent les statistiques réunies de toutes les compagnies de l'espèce fonctionnant dans notre pays, n'est plus, proportionnellement à celui des assurables, que de 6 p. c., la moitié!

Sur cent ouvriers belges, quatre-vingt-quatorze sont donc, actuellement, à la merci d'accidents possibles, et nous avons vu, par des chiffres, la terrifiante importance de ces risques si insouciamment supportés!

Faut-il, oui ou non, qu'à défaut de l'initiative privée, dont l'inefficacité est ici, comme pour les caisses volontaires de maladie, prouvée à l'indiscutable évidence, faut-il qu'une loi intervienne et impose, comme une mesure de sauvegarde publique, l'assurance obligatoire?

Il existe, il est vrai, depuis 1890, une *Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail.*

Nous rendons l'hommage sincère qu'elle mérite à la généreuse initiative du Roi, à laquelle est due cette fondation. Mais quels services peut rendre une caisse de l'espèce ayant comme *capital* une somme de 2 millions de francs, eu égard à l'immensité des infortunes à soulager!

Et puis — et surtout — il ne s'agit encore et toujours ici que d' « octroi de secours », c'est-à-dire de *charités* dispersées au hasard des recommandations influentes, et c'est la *justice,* le droit pour tous que le peuple réclame et que lui reconnaissent les paroles impériales du 17 novembre 1881?

Digitized by Google

B. — *Législation allemande.*

Sommaire : Principe fondamental nouveau : le « risque inhérent ». — Organisation : les associations professionnelles. — Le « tarif des dangers ». — Cotisation annuelle par tête d'ouvrier employé. — Quelle serait cette cotisation en Belgique? — Quelles sont les personnes astreintes à l'assurance? — Étendue des indemnités. — Fonctionnement et procédure. — Projet d'organisation différente pour la Belgique.

En Allemagne, six lois successives, dont la première est de juillet 1884, organisent la matière très complexe de l'assurance obligatoire contre les accidents. Deux nouveaux projets de loi, déposés en juin 1894, porteront bientôt à huit le nombre de ces dispositions législatives.

Cette législation consacre tout d'abord ce principe que, les accidents du travail étant les conséquences inévitables des dangers que toute exploitation industrielle entraîne nécessairement et *par elle-même*, il est équitable de considérer les indemnités occasionnées par ces accidents, comme *faisant partie intégrante du prix de revient industriel.*

C'est la théorie que nous appellerons volontiers du *risque inhérent*, timidement défendue en Belgique par M. Ch. Dejace, professeur à l'Université de Liége, dans son rapport à la commission d'enquête sur le travail instituée en 1886, à la suite des terribles grèves de Charleroi et de Liége.

De ce principe découlent rationnellement cette première conséquence que l'ouvrier blessé au travail, ou les ayants droit de l'ouvrier tué, ont droit à une indemnité, *quelle que soit la cause*, connue ou inconnue, *du sinistre;* puis cette seconde, que l'ouvrier doit être complètement exonéré de la charge de cette assurance, supportée en entier par le patron.

Ces conséquences, la loi allemande les proclame et les consacre.

Mais, dira-t-on, de telles dispositions seront bientôt la ruine des patrons; un seul accident — un coup de mine, par exemple, — pouvant en un seul jour — en un instant! — amener la mort d'une centaine d'hommes et entraîner, partant, d'écrasantes indemnités!

Digitized by Google

Mais à côté du « mal », le législateur allemand a mis en même temps le remède, et ce remède, c'est le groupement des patrons en *associations professionnelles* fonctionnant sous la garantie de l'empire.

Le groupement des associations de patrons est professionnel, parce que les risques d'accident sont très sensiblement différents, suivant l'industrie exercée, presque les mêmes, au contraire, dans les industries similaires.

Quand le nombre des assurés employés par une industrie n'est pas trop considérable pour qu'un seul organisme suffise à la besogne, il n'existe qu'une seule association dont les ramifications s'étendent sur tout l'empire. Ainsi, il n'existe actuellement qu'une seule association de patrons imprimeurs, qu'une seule de patrons horlogers. Lorsqu'au contraire, le nombre des assurés à desservir dépasse ces limites, les associations se dédoublent, se décuplent au besoin, ne fonctionnant chacune que dans une circonscription territoriale déterminée.

Ainsi, l'industrie textile possède huit associations, celle du bâtiment en compte quatorze.

Pour l'agriculture, les associations professionnelles sont toutes constituées territorialement, les travaux agricoles étant presqu'uniformément les mêmes partout et ne présentant pas de risques plus grands dans une province que dans l'autre.

Les cotisations qui sont versées annuellement, sont proportionnelles aux services du personnel, c'est-à-dire au nombre des ouvriers et au degré de danger que présente chaque établissement.

Cette classification, dite « tarif des dangers », est établie par l'assemblée générale de l'association.

Lors des discussions de ces lois au Reichstag, on fit grand état des « charges écrasantes » que ces dispositions nouvelles allaient imposer à l'industrie allemande, et ce sera sans doute le même concert de plaintes que nous entendrons en Belgique quand se posera (très prochainement, nous assure-t-on) à la Chambre la question de l'assurance obligatoire contre les accidents.

Heureusement que les chiffres sont là et que ces chiffres

Digitized by Google

donnent à ces doléances intéressées le plus éclatant démenti : les dépenses de toutes les associations industrielles réunies ont, en 1890, atteint 46 millions de marcs, somme qui a suffi à l'assurance de 5 millions d'ouvriers. Cela fait, par ouvrier (ou employé), une dépense annuelle de 9.20 marcs, mensuelle de 80 pfennig soit 1 franc.

Il est à noter que si, actuellement, en Allemagne les cotisations atteignent encore ce taux relativement très élevé, c'est que, l'assurance étant encore récente, on s'occupe de constituer des réserves importantes qui atteignaient, en 1893, 112 millions de marcs déjà (1).

A noter, surtout, que ce taux de cotisation ne sera certainement jamais atteint en Belgique, à cause avant tout de l'exiguïté relative de notre territoire qui, dans l'hypothèse de l'adoption d'une organisation similaire, réduira dans des proportions inattendues les frais d'administration (expertises, détails de comptabilité, voyages), lesquels atteignent en Allemagne une hauteur vraiment énorme. Ces frais subiraient, ainsi que nous le dirons plus loin, une réduction bien plus considérable encore si l'on adoptait l'organisation territoriale et non exclusivement professionnelle de l'assurance.

A noter, enfin, le meilleur marché très sensible de la vie dans notre pays. M. Bertrand, qui a fait de la question une étude approfondie et documentée, estime une prime de 7 fr. 80 c. par an et par ouvrier pleinement suffisante. Cela ferait 65 centimes environ par mois et par tête d'ouvrier.

Quelle est la compagnie d'assurance libre qui pour cette prime assumerait, en Belgique, pour des industries même moyennement dangereuses, une responsabilité *illimitée*, comme l'est celle-ci?

Quant à l'étendue de cette assurance II, elle comprend non seulement tous les ouvriers et employés d'exploitation industrielle ayant un revenu inférieur à 2,000 marcs, mais elle embrasse également tous les ouvriers agricoles et même les

(1) La loi stipule qu'à partir de la douzième année, les intérêts de ce fonds de réserve pourront servir à alléger les charges annuelles à répartir entre les affiliés. Ces charges seront donc, à partir de ce moment, considérablement réduites.

Digitized by Google

chefs de petits établissements industriels et agricoles. On étudie l'extension de l'assurance aux exploitations commerciales.

Les indemnités comprennent :

a) *En cas de blessure*, tous les soins médicaux et médicaments nécessaires et, si la blessure a entraîné une incapacité de travail, une rente équivalente aux deux tiers du dernier salaire annuel moyen du blessé quand l'incapacité de travail est totale. Cette rente, qui dure tout le temps de l'incapacité de travail, n'atteint qu'une partie de ce maximum quand l'incapacité de travail n'est que partielle.

b) *En cas de mort*, une rente pour les survivants, prenant cours au jour du décès et qui se monte à 60 p. c. du dernier salaire annuel moyen quand le défunt laisse une veuve ou des enfants, et 20 p. c. s'il ne laisse que des ascendants dans le besoin.

Il est alloué, en outre, à sa succession une somme équivalente à vingt fois son salaire pour subvenir aux frais des funérailles.

Pour assurer aux victimes des secours immédiats, la loi met à la charge des caisses de maladie (assurance I) le traitement des blessés pendant les treize premières semaines après l'accident; ce délai suffit pour que l'enquête, qui doit, dans chaque cas particulier, fixer le chiffre de l'indemnité, ait abouti. Des représentants des ouvriers prennent part à ces enquêtes.

Si la décision des enquêteurs ne satisfait pas l'ouvrier, — ou ses ayants droit — l'affaire est portée, en degré d'appel, devant un tribunal arbitral composé de deux membres de l'association professionnelle, deux représentants élus des ouvriers assurés et d'un président, fonctionnaire d'État. Dans les cas graves, il y a recours à l'*Office impérial des assurances* (*Reichsversicherungsamt*) qui siège à Berlin et dans lequel les ouvriers sont également représentés par des délégués en nombre égal à ceux des patrons.

Le payement des indemnités a lieu, sur avis de la direction de l'association, par la poste, qui en fait l'avance.

En résumé donc, ces dispositions législatives assurent à chaque ouvrier, employé, petit patron, en cas d'accident,

Digitized by Google

même produit par sa propre faute, un dédommagement absolument certain. Un seul cas fait exception : c'est celui où il est établi que c'est *intentionnellement* que l'accident a été provoqué par l'ouvrier, cas analogue à celui du milicien qui se mutile pour échapper au service militaire.

Ce régime nouveau a mis un terme aux procès incertains, interminables et si souvent irritants entre patrons et ouvriers sur la question de la responsabilité civile. Il a amené un apaisement notable dans le dualisme redoutable entre le travail et le capital, et cet apaisement ne fera qu'augmenter.

Mais à côté des lois réparatrices des accidents, il existe des dispositions préventives, très sévères, et qui obligent patrons et ouvriers sous peine d'amende et même de poursuites judiciaires (1).

En Belgique comme en Allemagne, une réglementation rigoureuse des dispositions propres à prévenir les accidents devra former le complément indispensable des lois d'assurances.

Mais il y aurait peut-être, pour l'application en Belgique de dispositions similaires à celles que nous venons de résumer, une modification essentielle à y apporter.

Le groupement des patrons en associations professionnelles a été nécessité par l'énorme importance des risques assumés, mais il a eu cette conséquence inattendue que, pour certaines de ces associations fractionnées à l'infini, les frais d'administration se sont élevés à des totaux hors de toute proportion avec le chiffre des opérations sociales.

En Belgique, l'assurance contre les accidents du travail pourrait être centralisée par une caisse unique fonctionnant sous la garantie et la surveillance de l'État, et à laquelle seraient affiliés de droit tous les patrons. A la fin de chaque

(1) Les patrons sont directement et pécuniairement intéressés à diminuer, dans la mesure du possible, les risques d'accidents, puisque c'est de l'importance de ces risques que dépend leur classement par « le tarif des dangers » et, partant, le montant de leurs cotisations.

Ils y sont puissamment intéressés encore par ce fait que la loi nouvelle n'a nullement supprimé leur responsabilité pénale ni même civile, dans le cas où la cause de l'accident peut être attribuée à leur faute lourde.

Digitized by Google

année, cette caisse établirait le chiffre des indemnités accordées et les répartirait, suivant un « tarif des dangers » préalablement établi, entre tous les affiliés.

Les cotisations seraient perçues par les administrations communales, de la façon dont sont perçues certaines impositions.

Pour assurer la participation à cette gestion de tous intéressés, toutes les décisions de la direction seraient, dans la quinzaine, sujettes à appel à un tribunal arbitral composé en parties égales de délégués des patrons et de délégués ouvriers.

Si, toutefois, le fonctionnement de cette assurance, qui comprendra environ deux millions d'assurés, devait exiger plusieurs administrations distinctes, celles-ci pourraient être réparties à raison d'une direction par province. Cela nous semble présenter d'autant moins de difficultés que les grandes industries, offrant le maximum de dangers, se groupent précisément dans une ou plusieurs de nos provinces : la métallurgie et les mines dans les provinces du Hainaut, de Liége et de Namur; l'industrie textile dans les Flandres.

Ce système a, du reste, reçu un commencement d'application dans un autre petit pays d'Europe, le Danemark.

La loi autrichienne (du 28 décembre 1887) n'adopte pas davantage le système des associations professionnelles, mais les remplace par des « offices d'assurance » territoriaux qu'elle répartit entre les capitales des divers États dont se compose la monarchie austro-hongroise. Une étude récente d'un spécialiste, M. le Dr Léo Verkauf, de Vienne (*Archiv für soziale Gesetzgebung*, VII, 1894, p. 68). confirme qu'une expérience septennale de l'organisation territoriale et non professionnelle a achevé de démontrer l'évidente supériorité de la première de ces formes. Ainsi, les frais d'administration ne comporteraient, selon les plus récentes statistiques, que 0.32 florin par assuré, au lieu de 0.97 marc des statistiques allemandes.

Ces considérations nous semblent militer en faveur de l'organisation territoriale, malgré l'avis contraire de la commission d'enquête de 1886, laquelle préconise l'établissement de syndicats d'industriels exerçant la même industrie ou des industries similaires. Mais il convient de faire observer que ces

Digitized by Google

conclusions ont été prises à une époque où un jugement sur les résultats de l'assurance allemande, toute récente, était encore absolument impossible.

CHAPITRE IV.

L'ASSURANCE CONTRE L'INVALIDITÉ ET LA VIEILLESSE.

A. — *Régime actuel en Belgique.*

Sommaire : Étendue du mal social. — Ce qu'on a fait pour y porter remède. Impuissance prouvée de l'assurance libre.

M. Émile Vandervelde, dans sa belle étude sur « les difficultés de l'assurance ouvrière en Belgique », déjà citée, caractérisait en ces termes éloquents et énergiques le problème :

« Lors de l'enquête de 1886, les délégués des mineurs de Charleroi disaient : « A trente-cinq ans, un charbonnier est déjà un grand-père; notre capacité de travail diminue à partir de trente-cinq ou quarante ans. » A peine sont-ils contredits par les directeurs des charbonnages, qui admettent que l'ouvrier est fini à cinquante ans. L'association des maîtres de forges de Charleroi et la plupart des délégués des grandes usines métallurgiques fixent cette limite, dans leur industrie, à cinquante-cinq ou soixante ans.

« Que deviennent ces écloppés, ces malades, ces pauvres vieux, tous ces vaincus de la guerre industrielle? Quel sera le refuge de ces malheureux qui n'avaient que leurs bras pour vivre et qui deviennent incapables du moindre effort? Quelques-uns pourront se chauffer au foyer de leurs enfants, dont ils rogneront le maigre salaire. Mais combien d'autres s'en iront par les routes, errant autour des usines, comme les invalides autour de leur ancienne caserne, jusqu'au jour où, crevant de faim, ils s'abattront sur un talus ou se feront condamner pour vagabondage. Depuis le commencement de l'ère de la grande industrie, de 1835 à 1886, les frais occasionnés dans notre pays par les dépôts de mendicité ont quintuplé; le

Digitized by Google

nombre des entrées est treize fois plus grand. Le budget des bureaux de bienfaisance a augmenté dans les mêmes proportions. »

Ce tableau est-il chargé, sa couleur poussée au noir? Personne n'oserait le soutenir, car il ne rend que la stricte et triste réalité des faits.

Nous n'avons pas de statistiques complètes sur le nombre des ouvriers affiliés à des caisses d'invalidité et de retraite, mais les données que nous possédons permettent de conclure, avec une absolue certitude, que le nombre de ces affiliés ne constitue qu'une infime minorité d'ouvriers d'élite; le gros de la masse n'est pas plus assuré contre ces risques que contre ceux de la maladie et des accidents, moins encore, selon toute vraisemblance!

Et cependant des institutions à tous points de vue excellentes : la *Caisse de retraite*, par exemple, fonctionnant sous la garantie de l'État, leur offre des conditions réelles de sécurité et un bon marché relatif des primes. Mais des causes puissantes forment obstacle à la généralisation de l'assurance libre. Nous y reviendrons plus loin en parlant de la nécessité du caractère obligatoire des assurances ouvrières.

B. — *Législation allemande.*

Sommaire : La pension d'invalidité. — La pension de vieillesse. — Qui est astreint à l'obligation de cette assurance ? — Organisation et fonctionnement : les quatre classes de salaires, la carte-quittance, les timbres d'assurance. — Temps d'attente. — Mode de calcul des rentes. — L'assurance contre la vieillesse est-elle superflue?

Cette lamentable situation des classes ouvrières en Belgique était, à peu de chose près, celle des travailleurs allemands quand fut promulguée la loi impériale du 22 juin 1889 instituant l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse, ce complément indispensable des deux autres.

Cette loi, remarquons-le, s'applique à deux situations de fait essentiellement différents :

L'invalidité : la situation de l'ouvrier qui, *quel que soit son âge,* devient d'une façon permanente incapable de tout travail.

Digitized by Google

Cette incapacité existera dès qu'il ne sera plus à même de gagner un tiers de son salaire quotidien moyen.

La vieillesse : la situation de l'ouvrier qui, *bien que valide et capable encore de travailler*, atteint un certain âge déterminé par la loi (70 ans en Allemagne).

On voit de suite les caractères tout différents de la pension d'invalidité et de la pension de vieillesse : la première étant la compensation d'une incapacité de travail occasionnelle et devant presque toujours suffire, à elle seule, à l'existence de l'invalide ; la seconde ne servant qu'à compenser le dommage causé par l'affaiblissement de l'âge et à augmenter le gain de personnes capables encore de prestations équivalant au tiers au moins des prestations normales.

De là cette conséquence toute naturelle que la première de ces assurances, tout en ne nécessitant pour entrer en vigueur un minimum de cotisations infiniment moindre, alloue néanmoins un chiffre de pension plus considérable que la seconde.

Disons, enfin, que lorsque cette assurance aura atteint son plein développement, il y aura sur *cent* assurés *un* pensionné pour vieillesse et *onze* pensionnés pour invalidité; ce qui achève de démontrer non seulement l'énorme importance au point de vue social de cette assurance III, mais aussi l'importance relativement beaucoup plus grande de la première de ses branches.

Sont, à partir de l'âge de 16 ans, astreints à cette assurance, *de par la loi :*

1° Tous les ouvriers salariés de n'importe quelle condition : industriels, agricoles, forestiers, ainsi que les apprentis et les domestiques ;

2° Tous employés d'exploitation industrielle, commerciale, agricole, etc., ayant des appointements inférieurs à 2,000 marcs par an ;

Peuvent y être astreints, *par décision du Bundesrath :*

3° Tous petits industriels (n'occupant qu'un seul ouvrier salarié) ;

Digitized by Google

4° Tous patrons-ouvriers travaillant à domicile (quel que soit le nombre de leurs ouvriers).

C'est de loin la plus étendue des trois branches d'assurance ouvrière : elle ne comptait pas moins de 11,280,000 assurés en 1893 !

Pour le payement des cotisations, mise pour moitié à charge des ouvriers, pour moitié à charge des patrons, la loi a établi quatre classes d'assurés : la classe I, ayant un salaire annuel moyen de 350 marcs au plus; la classe II, au salaire de 550 marcs au plus; la classe III, de 850 marcs au plus; la c asse IV, enfin, jouissant d'un salaire supérieur à 850 marcs.

Les cotisations sont calculées pour chaque classe de salaires de façon à couvrir toutes les charges éventuelles provenant de cette classe d'assurés; elles ont été fixées, pour une période de dix années, à 14 pfennig pour la classe I; 20, 24 et 30 pfennig pour les classes II, III et IV. Une fois ces dix années écoulées, on verra si l'on doit diminuer ou augmenter ces taux.

Voici comment en pratique se payent ces cotisations :

L'*Office d'assurance* (il y en a quarante éparpillés dans tout l'empire) qui est le rouage administratif chargé de cette branche de l'assurance ouvrière, délivre des cartes-quittance imprimées, valables pour une année et dont la partie intérieure (l'extérieur étant réservé aux mentions indispensables) est divisée en 52 petits carrés, numérotés de 1 à 52 et correspondant aux 52 semaines de l'année civile.

A la fin de chaque semaine, le patron colle sur la carte, dans les casiers à ce destinés, un timbre adhésif, dans le genre des timbres-poste (que l'on achète à l'avance à l'établissement d'assurance), et dont la valeur correspond au total de l'assurance due par l'ouvrier (14, 20, 24 ou 30 pfennig, selon la classe). Au moment de lui payer son salaire, le patron lui retient moitié de la somme par lui déboursée de la sorte — l'autre moitié étant, on s'en souvient, mise à sa charge par la loi.

Le droit à la pension d'invalidité est soumis à cette condition que l'assuré, au moment où il réclame la jouissance de ce

Digitized by Google

droit, ait un minimum de cinq années de participation à l'assurance, appelé « temps d'attente ». Il n'y a pas de « temps d'attente » pour l'ouvrier qui, sans être *définitivement* incapable de tout travail (cas ordinaire de l'incapacité), est déjà depuis un an dans cet état. Une pension d'invalidité lui est servie pendant toute la durée ultérieure de son incapacité temporaire.

Pour la pension de vieillesse, échéant, ainsi que nous l'avons dit, à 70 ans, la participation minimum est de trente années.

Mais ces prescriptions, sans lesquelles les avantages donnés eussent été en dehors de toute proportion avec les sacrifices faits par les assurés, sont appliquées de la façon la plus humaine et la plus large possible.

D'abord, l'année de participation n'est que de 47 semaines au lieu de 52 : ensuite, on ne considère pas sur combien d'années civiles se répartissent ces 47 semaines de cotisations. Il suffit ainsi qu'un assuré ait payé à un certain moment 47 × 5, soit 235 cotisations hebdomadaires, pour que le droit à la pension d'invalidité lui soit irrévocablement acquis (1). Enfin des dispositions transitoires atténuent encore, dans des proportions considérables, la restriction du « temps d'attente ».

A combien se montent les pensions d'invalidité données? Leur montant dépend et de la classe de salaire à laquelle appartient l'assuré et du nombre des cotisations qu'il a versées.

Cette rente se compose :

1° D'un subside fixe de 50 marcs, alloué par l'empire;

2° D'une allocation fixe de 60 marcs, faite par l'assurance;

3° D'une somme calculée d'après le nombre des semaines de participation et qui est de 2, de 6, de 9 et de 13 pfennig, suivant la classe.

Ainsi cette rente sera, *au bout de cinq années de cotisation,* de 115.20 marcs pour la classe I, 124.20 marcs pour la

(1) A noter également que les cotisations que l'ouvrier serait dans l'impossibilité de payer à la suite d'une maladie, sont payées par l'assurance; elles sont payées par l'empire pour l'assuré qui fait son service militaire.

Digitized by Google

classe II, 131.40 marcs pour la classe III, 141 marcs pour la classe IV.

De ces chiffres, on retiendra avant tout ceci, c'est que la rente allouée à la classe IV, par exemple, est à peine d'un quart plus élevée que celle allouée à la classe I, laquelle, cependant, paye une cotisation inférieure de plus de moitié. La raison, toute d'humanité, en est que dans les salaires bas, la portion du revenu que l'on peut, sans inconvénient, détourner de sa destination première, la subsistance, est bien plus faible que dans les salaires plus élevés. C'est pour cela qu'à côté des cotisations hebdomadaires payées par les assurés et qui forment le facteur variable du calcul de la pension, la loi a institué deux autres facteurs — les mêmes pour les quatre classes de salaires : une somme fixe de 60 marcs payée par la caisse d'assurance et une subvention également fixe à 50 marcs servie par l'empire.

Quelle est la caisse de retraite libre qui serait à même de faire de pareilles conditions?

Nous nous bornerons à citer cet exemple, que la pension accordée après cinq années seulement d'assurance dans la IIe classe de salaires, est 5 1/3 fois plus élevée que le total des cotisations payées par l'ouvrier!

La rente servie en cas de vieillesse sans invalidité est, nous en avons dit les raisons, moins élevée : elle s'élève, après le minimum du temps d'attente légal, respectivement à 106.80 marcs, 135 marcs, 163.30 marcs et 191.10 marcs.

Le calcul se fait sur la même base que celui de la pension d'invalidité, sauf qu'il ne comprend plus que deux facteurs :

1° Le subside de 50 marcs, de l'empire ;

2° Une pension calculée par semaine de participation et qui est de 4, 6, 8 ou 10 pfennig, selon la classe.

Dès qu'un pensionné pour vieillesse devient invalide, suivant la définition de la loi, — ce qui est la règle au bout de fort peu d'années — c'est la pension d'invalidité, notablement plus élevée, qui lui est servie.

Les rentes sont payables mensuellement à l'avance; elles sont incessibles et insaisissables.

Digitized by Google

Les demandes de pension sont faites par les intéressés à la maison communale de leur domicile. L'autorité locale la transmet à l'*Office d'assurance* du ressort, lequel accueille ou rejette la demande. Le comité d'administration de ces offices se compose au minimum de cinq délégués des patrons et cinq délégués des ouvriers. Ses décisions sont, comme en cas d'accident, susceptibles d'appel à un tribunal arbitral et même à l'Office impérial. Les offices d'assurance ont encore des organes locaux, dits « hommes de confiance », choisis parmi les patrons et parmi les ouvriers.

L'impression que laisse l'étude de cette dernière législation, c'est que l'assurance contre la vieillesse est en quelque sorte une inutilité, un « beau décor », comme l'ont appelé certains auteurs. Cela n'est pas entièrement exact. Il est bien vrai, et ce sera plus vrai encore peut-être en Belgique qu'en Allemagne, que peu — trop peu — de travailleurs atteignent sans invalidité l'âge de 70 ans, après lequel une rente leur assurant un repos certes fièrement mérité, leur est promise, et que sur douze pensionnés de l'assurance III, onze jouissent de la pension d'invalidité, un seulement de la rente de vieillesse. Mais est-ce une raison pour que ce seul vieux travailleur, auquel son exceptionnelle vigueur permet encore de manier l'outil, ne reçoive pas une indemnité pour la moins-value évidente de son travail de vieillard et l'abaissement certain de son salaire, et en soit réduit à envier son compagnon qui, par suite d'une santé moins robuste, un affaiblissement plus grand, peut invoquer le droit à une rente annuelle qui lui permettra de finir ses jours en paix?

L'assurance contre la vieillesse est donc le complément indispensable de celle contre l'invalidité; elle ferme magnifiquement ce cycle de réformes généreuses et humanitaires qui seront la gloire impérissable de ceux qui ont eu le génial courage de les formuler et l'énergie indomptable qui fut nécessaire pour les mener à bonne fin à travers la ligue de toutes les réactions et toutes les craintes.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

CONCLUSION.

L'assurance obligatoire de l'empire allemand, reposant sur la mutualité et l'autonomie des assurés, embrasse, *sans distinction de nationalité*, toutes les personnes qui, en Allemagne, travaillent contre salaire. Elle donne à chaque assuré, en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de vieillesse, *contrairement à l'assistance publique*, UN DROIT LÉGAL à une série de secours nettement déterminés, sans frais de procédure. Par là, elle garantit le travailleur du risque de misère imméritée et relève la dignité du travail.

La charge dont elle grève le salaire est minime (5 pfennig par jour environ sur un salaire de 2 marcs); celle qu'elle met à la charge des patrons n'est que peu de chose en comparaison de la sécurité qu'elle leur procure et de la plus-value du travail fourni par des ouvriers plus heureux et plus sains; le subside de l'État (moins de 2 millions de francs pour une population équivalente à celle de la Belgique) n'est rien en comparaison de la grandeur et l'immense importance sociale du but atteint.

Ce but est-il atteint? Il est impossible à tout critique impartial de répondre négativement à la question ainsi posée. Certes, la solution n'est pas complète encore; les exposés des motifs des diverses lois que nous venons d'étudier le disent en propres termes et promettent des extensions, des améliorations prochaines.

Mais n'oublions pas que l'on était en présence d'une matière *entièrement nouvelle* et qu'une marche en avant, prudente, pas à pas, était de la plus évidente, la plus essentielle nécessité.

Mais, dira-t-on, ces lois sont excellentes, dans leur esprit comme dans leur organisation, mais pourquoi donner à l'assurance fonctionnant sous la garantie de l'État un caractère obligatoire?

Nous avons démontré par des chiffres l'impuissance absolue de l'assurance libre, même la mieux organisée, la plus sûre.

Digitized by Google

Les raisons profondes, indestructibles : l'instabilité des salaires, la difficulté que l'ouvrier d'ordre inférieur, pour lequel elle est le plus nécessaire, éprouve à comprendre la prévoyance dont les bienfaits ne sont pas immédiatement tangibles, ont été parfaitement exposées dans l'étude de M. E. Vandervelde que nous avons citée (1).

L'assurance ouvrière sera obligatoire ou elle ne le sera pas, tel est l'axiome certain qui résulte invinciblement de toute étude approfondie et désintéressée de ce grave problème, l'un de ceux qui touche le plus directement à la question sociale.

Des lois comme les lois allemandes de 1883, 1884, 1889, ne sont pas seulement souverainement justes, — ce qui suffirait, — ce sont encore des garanties précieuses de préservation et de paix sociale.

« Par une action patiente, continue, jamais découragée, il est possible d'apaiser les esprits, de calmer les exaspérations que la misère provoque, d'atténuer la violence des commotions sociales que l'on désespère de conjurer, de diminuer l'amplitude des oscillations formidables qui menacent l'humanité dans sa marche (2). »

Les législateurs belges de 1895, devant lesquels ces grandes questions vont être incessamment — tout au moins partiellement — débattues, comprendront-ils la nécessité et l'urgence de décisions qui, rompant avec le traditionnel et dangereux égoïsme des anciens partis politiques, soient des solutions de justice et d'humanité?

(1) Qu'il nous soit permis de citer encore, à l'appui de ces conclusions, ce fait, rapporté par M. Grad, ancien membre du Reichstag, dans son livre sur l'*Assurance contre l'invalidité* (Mulhouse, 1889), et que reproduit M. le Dr Schoenfeld (p. 15) : « Un groupe d'industriels, occupant 7,000 ouvriers, leur avaient fait la proposition suivante : Pour une contribution annuelle de 10 marcs, soit 20 pfennig par semaine, *dont le patron payait la moitié*, les assurés avaient droit, à l'âge de soixante ans, à une pension de 156 ou de 121 marcs, selon que les versements étaient ou non placés à fonds perdus. Eh bien, malgré les avantages assurés, *après dix années d'existence*, 17 OUVRIERS SUR 7,000 AVAIENT CONSENTI A L'ASSURANCE.

L'on ne s'étonnera plus après cela des résultats minimes atteints en Belgique par l'assurance libre dans le triple domaine de la maladie, des accidents et de l'invalidité !

(2) Ém. Vandervelde, p. 179.

Digitized by Google

Nous l'espérons, sans y croire beaucoup, mais si nos espérances devaient être déçues, ne faudrait-il pas que le parti libéral démocratique, secouant sa mortelle torpeur, se levât enfin et prît délibérément en main la cause trahie, la bonne cause de l'assurance ouvrière, intégrale et obligatoire, l'un des remèdes les plus sûrs à cet effrayant paupérisme qui, comme un cancer, ronge et dévore la nation dans ses œuvres vives?

En est-il beaucoup de plus grandes, de plus nobles, de plus *nécessaires?*

G. RAHLENBECK,
avocat près la Cour d'appel de Bruxelles.

Digitized by Google

AUTOUR DU MARIAGE CHEZ DIFFERENTS PEUPLES

ÉTUDE DOCUMENTAIRE.

Les questions relatives au mariage ont toujours eu le privilège d'exciter la curiosité publique. On se demande si chez les divers peuples disséminés sur la surface du globe l'on entoure l'union de deux époux de certaines cérémonies spéciales, en quoi celles-ci peuvent consister, s'il n'existe pas quelque analogie entre maints usages adoptés dans les régions lointaines et ceux qui règnent parmi les nations civilisées. Il est difficile de se former une idée à cet égard, à moins de se condamner à compulser de nombreux ouvrages géographiques et éthnographiques. Le temps manque souvent pour se livrer à une étude de ce genre. C'est ce qui nous a décidé à publier les documents puisés à diverses sources autorisées en les réunissant en un tout de nature à donner une conception générale de ce sujet intéressant.

Nous serons surpris de constater, au cours de ce travail, que des races que nous considérons comme très arriérées ont, au point de vue du mariage, des coutumes qui ne manquent pas d'un certain vernis de civilisation. Parlons, par exemple, tout d'abord de ce qui se passe au Cambodge.

Au Cambodge, les fiançailles ont lieu quelquefois une année, deux années même avant le mariage; elles consistent en un repas pris en commun par toute la parenté et en la proclamation de l'engagement contracté par les deux familles d'unir leurs enfants. De même que les devins ont fixé le jour favorable aux fiançailles, de même ils indiquent celui qui convient

Digitized by Google

à la célébration du mariage. N'avons-nous pas en notre vieille Europe l'habitude de voir célébrer les fiançailles par un dîner? La cérémonie du mariage a lieu en présence des deux familles; elle consiste en cadeaux que le fiancé envoie aux parents de sa fiancée, dans l'offre du bétel et de la noix d'arec, dans l'invocation aux ancêtres, dans le *chang day* ou la ligature des poignets, cérémonie curieuse que tous les parents répètent en s'attachant quelques fils de coton autour du poignet gauche et qui marque, croit-on, les liens qui dorénavant lient entre eux les membres des deux familles. L'échange des anneaux est, chez nous, le symbole du lien qui enchaîne les deux époux. Notons en passant que le fiancé fait à la mère de la jeune fille un cadeau (sampots, barres d'argent ou piastres) destiné à la remercier des soins qu'elle a donnés à son enfant.

On remarque que la jeune fille, lorsqu'elle s'est éprise de quelqu'un, manque peut-être un peu de confiance envers ses parents. Elle laisse en pareil cas dormir ce sentiment au fond du cœur et ne prévient pas sa mère, comme le fait d'ordinaire une fille d'Europe. Retenue par une fausse honte, elle attend que celui qu'elle aime se décide à faire sa demande; elle l'y engagera si déjà elle a eu l'occasion de lui parler, mais elle ne dira rien à ses parents. Quand ceux-ci ayant reçu la demande la consulteront, elle répondra invariablement : Je veux bien, mais ce sera comme vous voudrez, je suis votre fille et je vous dois obéissance. Cette attitude, la jeune fille la conserve une fois mariée vis-à-vis de son mari. Toutefois, tout en reconnaissant ostensiblement que celui-ci est le maître, elle sait être la maîtresse sans rien laisser paraître de sa prétention. Au contraire, elle prendra un air modeste qui se traduit par cette phrase : ce sera comme vous voudrez, je ferai comme vous ferez; mais la futée sait fort habilement conduire son mari quand elle le veut. Bien des femmes mariées en Europe font absolument la même chose.

La femme cambodgienne est tout entière à la maison, elle ne se mêle jamais de la chose publique. Elle occupe dans la maison de son mari une place très digne; elle est la mère et son mari le sait; il lui doit le respect et il la respecte, ne l'in-

Digitized by Google

jurie pas, ne la bat pas et ne se montre ni grossier ni violent devant elle. Il peut la répudier, mais elle a la faculté aussi de réclamer le divorce en justice. Elle peut ester en justice sans le consentement de son mari et même plaider contre lui. Alors elle doit être accompagnée d'un homme de sa parenté ou, à défaut de celui-ci, d'un voisin respecté. Si elle est mandée au tribunal, son mari doit l'y accompagner; si celui-ci s'y refuse, il perd tous ses droits sur elle et elle est libre de le quitter sans qu'il puisse se plaindre et lui réclamer quelque chose. Il n'est loisible à l'époux de mettre la femme en gage, ou de la vendre comme esclave que si elle y consent, et lui ne peut ni entrer dans les ordres, ni se vendre, ni se mettre en gage sans le consentement de la femme. La condition sociale de la femme cambodgienne ne manque donc pas d'un certain relief.

Si nous tournons les yeux vers les tribus de l'Afrique australe, vers les peuples qui occupent le rivage sud-est, entre la colonie du Cap et Natal, et s'étendent à environ 200 milles dans l'intérieur, entre autres les Giacas, les Gcalekas, Tembous, Pondos, Pondomisi, etc., nous voyons qu'on n'obtient une femme qu'en donnant à son père un certain nombre de bestiaux, mais, quoi qu'on en ait dit, il ne s'agit pas là d'un achat dans le sens ordinaire du mot. La femme possède certains droits et le bétail est plutôt une garantie de bonne conduite pour le mari que le prix de l'épouse. On ne saurait la maltraiter ni la châtier au delà de certaines limites; on ne peut ni la vendre ni la chasser sans motif plausible exposé publiquement; en cas d'abandon ou de mauvais traitements, le mari est condamné à payer une amende.

Le choix d'une femme dépend rarement du jeune homme lorsqu'il s'agit de la première; et la jeune fille, à part de très rares circonstances, ne peut choisir son époux. Les parents arrangent l'affaire.

En Europe, en y mettant plus de formes, il est vrai, bien des familles concluent aussi maintes unions, associent deux fortunes, et, si l'on élève des doutes sur l'inclination mutuelle des futurs époux, l'on obtient cette réponse : « Unissons-les

Digitized by Google

toujours, l'affection naitra bien naturellement. » En quoi l'on se trompe souvent et l'on ménage de gros déboires aux jeunes gens ainsi liés pour toute leur existence. Mais revenons aux tribus de l'Afrique australe. Les parents discutent les avantages de l'union pour les deux familles et, si ces préliminaires sont satisfaisants, le père du jeune homme l'informe qu'il lui a destiné telle femme. Celui-ci avait peut-être d'autres projets, peut-être n'a-t-il jamais vu sa fiancée ni entendu son nom. Mais, généralement, il est trop prudent pour opposer une résistance sérieuse ; en le faisant, il s'exposerait à être enfermé et confié à la garde de quelques vieilles femmes du village jusqu'à ce qu'il eût appris le respect dû à ses parents.

Lorsqu'il s'agit d'une femme de haut rang, le fiancé n'est admis à la voir qu'après l'accomplissement de toutes les cérémonies du mariage; la latitude est plus grande vis-à-vis des femmes de rang ordinaire.

Lorsque les deux familles se sont entendues sur l'union et que le moment de la cérémonie est arrivé, la fiancée se met en route accompagnée par les demoiselles et les garçons d'honneur dont le nombre est réglé par le rang des deux parties.

A l'arrivée de la fiancée et de son cortège, on prépare pour ce monde une hutte spéciale où l'on met des serviteurs à leur disposition. Puis, surtout dans le cas où des personnes de haut rang sont en présence, on passe plusieurs jours à discuter sur le nombre exact, l'âge, les qualités des têtes de bétail à céder. Cette affaire une fois arrangée à la satisfaction générale, on organise une grande fête, agrémentée de danses, à laquelle sont invités les amis et les voisins. Il est indispensable d'immoler à cette fête au moins une tête de bétail, sans quoi le mariage serait irrégulier. Le sacrifice sanglant est le signe d'une union légale. Pendant ce marchandage et les réjouissances qui le suivent, tandis que le peuple se régale de bières de kaffir et de lait, la fiancée est tenue isolée; on la garde avec soin dans sa hutte, où elle reste strictement voilée et surveillée jalousement. Le fiancé n'est pas autorisé à la voir. Mais à la fin de ces préliminaires, ses amis sont admis à la

Digitized by Google

contempler lorsque quelqu'un de sa suite a soulevé le voile. Cette entrevue terminée, elle reste cachée jusqu'à ce qu'on l'appelle de nouveau et maintenant pour être conduite dans la maison de son époux. Elle voit alors, d'ordinaire, pour la première fois l'homme à qui elle a été mariée, et elle commence aussitôt sa vie ordinaire de villageoise africaine sans plus de cérémonie.

Chez les peuplades barbares du Tonkin, nous constatons également que les pères et mères s'occupent presque exclusivement du mariage de leurs enfants. Il faut, pour avoir une épouse, procurer une assez forte somme d'argent aux parents de la fille. Aussi l'homme ne se marie-t-il guère que vers l'âge de vingt-cinq ans. Parfois, les parents se servent quelquefois d'entremetteurs pour faire les premières avances. D'abord ils préparent du bétel, de l'arec et vont rendre visite aux parents de la jeune fille, simple visite de politesse. La seconde fois, ils ajoutent au bétel, à l'arec, une douzaine de petits pains de riz et une dizaine de petits poissons. Ils déclarent alors le sujet de leur démarche et demandent si la jeune fille voudra bien consentir au mariage. Mais cette dernière ne paraît point pendant cette entrevue. Après le départ des visiteurs, les parents demandent à leur fille si elle approuve ce projet d'union. Celle-ci est-elle satisfaite, elle fait une réponse à peu près aussi diplomatique que la jeune Cambodgienne dont nous parlions plus haut : « Je ne suis qu'une ignorante, mes parents me diront ce que je dois faire et j'obéirai ; je consentirai volontiers à ce mariage. » La troisième entrevue des deux familles n'a d'autre objet que de se mettre d'accord sur la somme d'argent à fournir pour réaliser le mariage. Cela réglé, le futur, accompagné de ses parents, apporte aux père et mère de la jeune fille de l'argent, une marmite, un porc et une jarre de vin. La future doit aussi fournir un porc et une jarre de vin. Les deux familles font ensuite un repas en commun. En ce moment, celui qui a servi d'intermédiaire ou un ami prépare une poule et un œuf; il divise la viande et l'œuf en deux parties égales, puis il souhaite le bonheur aux deux fiancés et les engage à manger. Ceux-ci sont assis sur

Digitized by Google

une même natte et mangent ensemble. On leur présente le vin à boire, et ils boivent aussi dans la même jarre.

L'entremetteur ou l'ami leur exprime de nouveau les souhaits qu'il forme pour qu'ils soient heureux, qu'ils aient beaucoup d'enfants et qu'ils s'aiment entr'eux. Chez nous, l'usage des toasts au dîner de noces n'est, en somme, pas autre chose.

Après cette cérémonie, les fiancés saluent les parents de la fille et ceux-ci conduisent leur enfant dans la maison du jeune homme. Le mariage est conclu et les deux familles se séparent en se souhaitant mutuellement paix et bonheur. Si le fiancé n'avait pu fournir assez d'argent aux parents de la fille, il est ordinairement obligé de rester chez eux et d'y travailler comme l'enfant de la maison, jusqu'à ce qu'il ait pu fournir la somme nécessaire pour emmener son épouse dans sa propre famille.

N'oublions pas de mentionner ce détail curieux, que le trousseau obligatoire de l'épouse est assez sommaire. Il consiste en une moustiquaire et une couverture de lit.

Chez les Kafirs, l'homme se marie à l'âge de vingt à vingt-cinq ans, la femme ayant de quinze à seize ans. Le mariage est ordinairement très simple : une vente de la jeune fille au mari, moyennant un prix convenu de vaches, de chèvres, de moutons. Au jour de l'arrivée de sa fiancée, il y a fête chez le futur époux, et à ses frais.

Dans certaines tribus, la cérémonie revêt un caractère moins banal. La demande en mariage se fait par l'envoi d'une chèvre au père de la future; si la chèvre est sacrifiée, la demande est accueillie favorablement, et la permission est donnée au futur de voir sa fiancée. Le jour du mariage, on célèbre des réjouissances dans les deux villages. Après le repas et les danses dans la demeure de son père, la fiancée est menée par tous les assistants, chantant et dansant, au village et au domicile de son époux, pour y rester au moins cinq ans avant de pouvoir revenir à la maison de son père. Le mari fait les frais du trousseau de sa femme.

Le lendemain de la noce, il envoie au beau-père son prix

Digitized by Google

d'achat. Les mariés symbolisent quelquefois leur union d'une façon originale, en choisissant deux branches de sapin de la hauteur de leur taille et en les enchevêtrant l'une dans l'autre. En cas de rupture de cette union, ils cassent les branches de l'arbre.

Certaines peuplades ont admis le mariage par capture réelle ou simulée. Chez les Turcomans, par exemple, cette dernière institution est en usage. La jeune fille, en costume de fiancée, fuit sur un cheval fougueux en emportant, à l'arçon de sa selle, un chevreau ou un agneau que l'on vient de tuer fraîchement; le fiancé et les jeunes gens de la noce, à cheval aussi, se lancent à sa poursuite. Chez les Mongols proprement dits, il faut seulement forcer la porte de la mariée et placer celle-ci sur un cheval, malgré la résistance simulée des parents et des amis.

Chacun sait que l'on se plait, d'ordinaire, à faire des gorges chaudes sur les rapports qui existent généralement entre les époux et leurs beaux-parents. Les belles-mères jouissent, sous ce rapport, d'une réputation qui donne fréquemment l'occasion de plaisanter à leurs dépens. Circonstance bizarre, dans de nombreuses peuplades de régions éloignées, la tension des rapports avec les beaux-parents est autrement accentuée. Le gendre manifeste pour sa belle-mère une horreur profonde ou, tout au moins, lui témoigne un respect plein de terreur chez les Arovaques, les Floridiens, les Caraïbes, les Omahas, les Sioux, les Crees, les Australiens, les Fidyens, les Daiaks et les Banyais. La bru fuit son beau-père chez les Mongols, les Kalmoucks, les Yakouts, les Barca, les Basutos, les Hindous, les Chinois. Clavigero raconte que chez les Cocinies de Californie, la belle-mère ne peut pas voir sa bru. L'autre belle-mère et ses sœurs, depuis les fiançailles jusqu'à leur mort, ne peuvent pas voir le gendre. Ils doivent s'éviter, se fuir sans cesse; s'ils ont à se communiquer, le faire par un intermédiaire; s'ils se trouvent en présence, parler un autre dialecte, ce qui s'appelle *retourner la langue*. Le gendre ne nomme jamais sa belle-mère et s'il doit parler de quelque chose qui la concerne, il doit

Digitized by Google

retourner la langue; l'horreur de la bru pour son beau-père est encore plus marquée chez les Zoulous que chez d'autres peuples. Elle est telle qu'ils doivent inventer un mot nouveau pour désigner une personne qui a le malheur de posséder dans son nom une syllabe appartenant au nom de son beau-père ou de sa belle-mère.

Le Cafre, une fois marié, ne peut voir sa belle-mère ni causer avec elle. A-t-il besoin de lui parler, il doit le faire à grande distance, et si ce qu'il a à dire ne peut être jeté aux quatre vents, les deux interlocuteurs se placent de deux côtés d'un mur ou d'une haie. Si, par hasard, la belle-mère et le gendre se rencontrent dans un étroit sentier, ils doivent s'éviter avec un soin extrême. Par exemple, la femme court se cacher dans un taillis ou derrière un arbre, et le jeune homme se masque la figure avec son bouclier.

Gendres et beaux-pères ne peuvent jamais prononcer le nom l'un de l'autre, et, comme chez les Cafres les noms des personnes désignent, le plus souvent, les qualités physiques ou morales, ou des objets quelconques, l'embarras devient extrême. On y remédie par des périphrases. Un gendre assez infortuné, par exemple, pour posséder une belle-mère s'appellant vache, veut-il parler de l'animal portant ce nom, dira « la bête qui porte des cornes ». Une belle-mère qui possède un gendre appelé case, doit toujours, en parlant de sa maison, dire « demeure », « habitation », jamais « case ». Imaginez quels efforts de mémoire sont imposés à un roi qui a une centaine de beaux-pères. Un beau-père ne peut entrer dans la case où se trouve la femme d'un de ses fils; celle-ci doit prendre la fuite. Ces restrictions rendent naturellement la vie très incommode. Aussi les Cafres ont-ils trouvé des accomodements avec le ciel. Le beau-père, par exemple, gratifie sa bru d'un bœuf et la voilà dispensée de toute fuite.

Cet usage s'appelle *uku klonipa*.

Chez les Indiens pennes, les beaux-parents ne peuvent, pendant un an, regarder les jeunes époux. Il est défendu aux indigènes de Californie de regarder leur belle-mère en face pendant un certain temps après le mariage. A peine le

Digitized by Google

Peulhes a-t-il endossé ses vêtements de noce qu'il ne doit plus voir sa belle-mère.

Aussitôt le mariage accompli en Araucanie, la belle-mère doit feindre une grande colère contre le gendre qui lui a volé sa fille et, à la première visite que lui fait la nouvelle famille, elle boudera ses enfants et leur tournera le dos. Puis, comme il faut concilier cette comédie et les devoirs de l'hospitalité, elle dit à sa fille : « Ma fille, demande à ton mari s'il a faim. » Enfin, après bien des discours, ce dernier se joint au repas, dans lequel la belle-mère, malgré sa feinte colère, déploie son habileté culinaire.

Dans certains pays d'Europe il existe, au point de vue du mariage, des usages bizarres généralement peu connus. Beaucoup de chants nuptiaux russes parlent de l'achat de l'épouse. On retrouve des phrases semblables en Sibérie et en Bulgarie dans les chants populaires. Dans quelques pays de la Russie, l'époux paye une somme convenue au frère de l'épouse au moment du mariage.

Dans maints pays d'Europe où la femme ne s'achète plus, il subsiste un usage qui en perpétue le souvenir. Ainsi, chez les paysans de la Prusse occidentale et dans cette partie de la Poméranie orientale habitée par les Kassichs, le jour des noces, ordinairement après le repas, l'épouse s'assied sur une chaise dans un endroit spécial de la chambre avec une assiette sur les genoux. Alors, l'un des jeunes gens y jette une pièce de monnaie en disant : « c'est à moi » ; tous les autres font de même et en dernier lieu l'époux. La mariée peut disposer de cet argent à sa guise.

Il paraît qu'en Bavière cette coutume règne encore et l'argent ainsi obtenu sert aux frais du mariage.

Dans les environs de Beyreuth, il se passe quelque chose de semblable et l'offre s'appelle *Etwas in die Schlipp geben* (*Schlipp* signifie, en bas allemand, tablier).

Signalons aussi la façon délicate de conduire le mariage dans certaines parties de la Prusse occidentale. Ce sont les parents qui les premiers songent à l'union de leurs enfants; mais, bien qu'ils trouvent le parti excellent, il faut que le jeune homme plaise d'abord à la jeune fille.

Digitized by Google

Aussi, un jour de fête celui-ci va-t-il, accompagné de son père, faire une visite à son futur beau-père. Après avoir déjeuné, on se rend à l'église, puis on cause du mariage. Cependant, la jeune fille ne se montre pas, elle prépare le dîner; mais lorsque les hommes vont visiter les étables et les champs, elle regarde par la fenêtre et pour la première fois voit le jeune homme qui lui est offert. Elle examine attentivement sa tournure, ses traits, ses gestes. Si elle ne se laisse plus voir dans la même journée, le prétendant sait le sort qui l'attend. Il n'a pas plu et doit se résigner. Au contraire, si elle paraît au repas, il peut espérer, bien que la victoire ne soit pas encore certaine. Elle sert les convives sans s'asseoir, elle s'approche souvent et volontiers du père du jeune homme en lui adressant des paroles aimables. Le succès est presque assuré.

Dans les environs de Berent (Czerinthau-Budda), les fiançailles se font d'une manière poétique. L'époux, accompagné de ses amis, se rend à la maison de l'épouse et demande : « N'auriez-vous pas vu un chevreau blessé? Je suis un chasseur, j'ai tiré sur un chevreau et *mon chien de chasse* (l'un des amis qui l'accompagnent) en a suivi la trace jusqu'ici, me permettrez-vous de le chercher? »

Ou bien : « Nous venons de la chasse et nous avons vu un chevreau blessé courir par ici, pouvons-nous le poursuivre? »

Les parents répondent oui. L'époux s'assied pendant que l'épouse et toutes les autres jeunes filles du voisinage s'enfuient. Alors les jeunes gens, mais surtout le *chien de chasse*, courent après elles et les prenant l'une après l'autre, les apportent à l'époux en lui disant : « Est-ce là le chevreau blessé? » Lui répond toujours non jusqu'à ce qu'on lui amène celle qu'il veut pour femme. Alors il se lève et l'embrasse. Un grand festin est organisé pour célébrer l'heureux événement.

Dans certaines contrées de la Suisse, on cache la jeune fille à son fiancé. C'est à lui de la découvrir. Y parvient-il promptement, ce sera un homme de vigueur et de caractère. Échoue-t-il dans ses recherches, on le nargue à qui mieux mieux. Ailleurs, une discussion est soulevée entre le futur beau-père

Digitized by Google

et le gendre. Ce dernier doit refuter les objections qui lui sont présentées. Parfois, après bien des cérémonies, on l'admet auprès de sa fiancée, qui se trouve être un mannequin ou quelque vieille mégère enrôlée pour la circonstance.

Dans d'autres localités, on a imaginé un langage symbolique. Étant donné qu'il est toujours désagréable d'éconduire un prétendant, on a recours au procédé suivant : Présenté par un ami commun à la famille de la jeune fille, l'amoureux ne répond-il pas au vœu de cette dernière, le père, au cours de la conversation, ôte un tison du foyer et le dresse au fond de la cheminée. Cette bûche indique au jeune homme qu'il peut se retirer.

Si nous tournons nos regards vers les États-Unis, nous y verrons la question du mariage se produire sous un jour bien intéressant. Il faudrait lire le livre curieux que M. C. de Varigny a publié sur la femme en cette contrée pour être complètement édifié à cet égard. D'abord aux États-Unis, il n'est point question de dot. On ne connaît pas non plus les combinaisons savantes ourdies soit par des familles, soit par des amis de celles-ci pour amener un jeune homme et une jeune fille à contracter mariage. A la jeune fille incombe le soin de faire son choix, de peser mûrement les chances de bonheur qu'elle doit attendre d'une union avec tel personnage qui brigue sa main. Pour se livrer à l'étude du caractère de ce dernier, elle est libre d'user de la flirtation, ce manège à base de coquetterie qui ne choque personne en Amérique. Dangereux moyen diront peut-être d'aucuns. En quoi ils auront tort en règle générale, d'abord parce que la jeune fille a conscience du respect qu'on professe à son égard, ensuite parce que livrée a elle-même et ne pouvant compter que sur son discernement pour juger des chances d'avenir, elle se livre à ce badinage avec une extrême circonspection, mais, enfin, surtout à raison de la protection très efficace qu'elle trouve dans la loi. Ah! la justice américaine ne plaisante pas en ce qui concerne les ruptures de promesses de mariage. Les indemnités en pareil cas sont calculées à un taux tel que l'on ne se plaît guère à risquer une aussi téméraire aventure.

Digitized by Google

Supposons que la jeune fille ait en toute liberté fait son choix. Le fiancé est-il en mesure de l'épouser tout de suite, le mariage se conclut promptement; de plain pied, après le voyage de noces, elle entre en possession de son domaine, hôtel, cottage ou simple appartement. Si, au contraire, et c'est fréquemment le cas là où l'inclination personnelle détermine seule son choix, la position de son futur époux n'est pas encore assurée, elle se lie par un engagement et attend le dénoûment de son roman de longues fiançailles. M. de Varigny, à l'appui de son dire, cite le cas d'un officier de marine dont les fiançailles se prolongèrent dix-sept ans. Ce qui nous paraîtra très bizarre à nous qui considérons le mariage comme la création du home où l'on aime à vivre dans l'intimité complète, c'est que dans les grandes villes des États-Unis, où la vie coûte les yeux de la tête, le jeune ménage qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour avoir sa maison, n'hésite pas à s'établir à l'hôtel. Il y a des établissements de l'espèce pour toutes les fortunes. Dans de semblables conditions, il n'y a pas de surprises. On sait que l'on dépensera tant par jour.

Cette coutume, qui met fatalement en rapport les nombreux habitants des immeubles de ce genre, n'est pas, on le conçoit, sans offrir d'inconvénients au point de vue de la sauvegarde de la fidélité conjugale.

Ceci nous amène à effleurer la question du divorce. Les lois relatives au divorce, dans les trente-huit États de l'Union, offrent de telles anomalies, un tel désordre qu'elles produisent des résultats aussi étranges que fâcheux. L'on a constaté que, dans les vingt dernières années, les tribunaux ont octroyé 328,716 divorces et les demandes augmentent d'année en année. Parmi les bizarreries produites par cette législation, notons celle-ci : la cour d'appel de New-York statue qu'en dépit du divorce prononcé, le mari demeure néanmoins l'époux de sa femme, à moins qu'il ne se remarie en dehorsde la juridiction de la cour. Or, un mariage avait eu lieu, la femme au bout d'un certain temps réclame le divorce, l'obtient avec une forte pension alimentaire. Elle se remarie avec un personnage très riche. Le premier époux songe à convoler

Digitized by Google

à son tour. Il ne le peut qu'en se rendant dans un État non soumis à la juridiction de la cour et est astreint à contribuer toujours à la caisse de sa première femme, malgré l'opulente situation de celle ci. L'on voit à New-York maintes femmes recevoir des pensions alimentaires de deux ou trois époux, pensions dont elles dépensent l'import avec un quatrième mari. C'est ce qui peut s'appeler l'art de divorcer et de s'en faire des rentes. En cas de refus de payement, l'on ne badine pas. La prison est là qui attend le débiteur récalcitrant.

Ajoutons encore qu'on peut être divorcé sans le savoir. Voici le cas curieux cité par M. de Varigny.

A la suite d'une discussion conjugale assez vive motivée par l'inconduite du mari, personnage en vue, un accord intervint entre sa femme et lui. Désireux tous deux d'éviter un scandale bruyant, ils convinrent de se séparer à l'amiable. Nantie d'une somme assez forte que son mari mit à sa disposition, l'épouse partit avec sa mère pour un voyage en Europe. Peu après son départ, le mari introduisit devant la cour une instance en divorce. Copie de ladite instance et des allégations faites devant être communiquée à sa femme, il fut requis de donner son adresse. Il l'ignorait, dit-il, sa femme étant à l'étranger et ne séjournant à demeure fixe dans aucune localité connue de lui. Ce cas est prévu par la loi; le juge ordonna donc l'insertion de la requête et de l'ordre de comparution dans deux journaux locaux, l'un spécial et légal que les avocats lisent seuls, l'autre peu répandu en dehors de l'État. Les délais expirés, la cause fut entendue, le mari produisit seul quelques témoins; ignorante de ce qui se passait, la partie adverse n'était pas représentée et le décret de divorce fut rendu. Dix-huit mois plus tard, à son retour aux États-Unis, la femme eut connaissance des faits. Son mari était remarié et sa place légalement prise par une autre.

Tournerons-nous les yeux vers la vieille Europe, vers les régions où la civilisation passe pour être dans tout son épanouissement? Nous serons bien forcés de constater qu'il y a beaucoup à épiloguer à propos des théories matrimoniales en vigueur. Que de fois n'entend-on pas dire qu'un tel ou une telle

Digitized by Google

fait un « beau mariage ». Or, si l'on examine de près l'union que l'on décore de ce pompeux qualificatif, l'on constate trop souvent qu'il s'agit d'une jeune fille sans fortune, mais possédant la grâce et la beauté, que ses parents livrent à un homme âgé, arrivé à la frontière de la vieillesse, ayant plus besoin d'une garde malade que d'une épouse, mais à la tête d'une grosse fortune. La victime se regimbe, peut-être a-t-elle d'autres aspirations. Les parents sont là pour lui persuader que jamais elle n'aura une aussi « belle occasion », pour lui rendre la vie dure parfois afin d'amener l'enfant à ce sacrifice. Étrange anomalie! Si les parents se permettaient d'exercer sur elle des mauvais traitements physiques, la loi interviendrait pour la protéger. Et rien ne la préserve de cette violence morale. Il semblerait cependant que de même que la loi interdit le mariage avant un âge déterminé, elle devrait s'opposer de même à ce qu'un homme au déclin de la vie devienne l'époux d'une jeune fille, tout comme elle ferait bien d'empêcher qu'une vieille femme ne prenne un jeune homme pour mari, ce qui n'est jamais qu'un odieux marché déguisé. Dans d'autres cas, les familles se montrent-elles plus prévoyantes? S'inquiète-t-on beaucoup de la question de santé de ceux que l'on pousse au mariage? Voilà, par exemple, un homme jeune dans une belle situation, mais descendant d'une race atteinte de ce terrible mal qui fait de si affreux ravages : la phtisie. Croyez-vous qu'on se préoccupera gravement de cette terrible tare, s'il s'agit d'assurer le sort d'une jeune fille sans fortune en lui donnant cet infortuné pour époux? Et cependant quelle responsabilité immense n'encourt-on pas en pareil cas? Quelle sera la génération issue d'une telle union? Il n'en naîtra que des enfants malingres et souffreteux, destinés, le plus souvent, à traîner une triste existence et dont le cycle vital sera bien court.

Le grand reproche que l'on peut faire au mariage a été ainsi formulé par Max Nordau : Au lieu d'être basé sur l'affinité élective, selon l'expression de Gœthe, il n'est que trop souvent un arrangement matériel où le contrat de mariage joue un

Digitized by Google

rôle capital. Dans les sphères élevées de la société, le mariage n'est fréquemment qu'une affaire.

Il est de fait que si l'on étudie nombre d'unions, l'on constate que fréquemment on se marie pour se créer une nouvelle situation de fortune, pour s'assurer un chez soi plus agréable, pour pouvoir prendre et soutenir un rang social, pour satisfaire une vanité, pour jouir des privilèges et des libertés que la société refuse aux femmes célibataires et accorde à celles qui sont mariées. L'expression la plus triste, au point de vue moral que l'homme ait fait passer dans le langage, consiste à dire qu'il est bon de se marier parce qu'il faut faire une fin. Autant l'union provoquée par l'affinité élective, par une profonde affection réciproque, par une confiance mutuelle entière représente l'idéal, autant celle poursuivie par l'homme dans le but égoïste qu'il exprime dans les termes caractéristiques que nous venons de citer devient une source d'infortunes dont les chroniques judiciaires n'ont que trop souvent à s'occuper.

ALBERT DU BOIS.

Digitized by Google

LES ÉTAPES DE L'HISTOIRE SOCIALE

DES QUATRE GRANDES VILLES DE BELGIQUE

BRUXELLES, ANVERS, GAND, LIÉGE (1)

§ 4. — *L'activité sociale* (suite).

II. — *Le commerce.*

Si la découverte et la propagation de l'imprimerie avaient eu pour effet de faire faire, au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, des progrès considérables à l'esprit humain, les découvertes géographiques de la fin du XV^e^ eurent pour conséquence de bouleverser la situation économique et matérielle des peuples de l'Europe (2). Il y eut une révolution dans le mouvement commercial du monde et notre pays en profita d'abord (3), parce qu'il était riche, laborieux, honnête, de facile accès et sillonné de voies navigables.

Les troubles du XIV^e^ siècle avaient été défavorables à l'extension du commerce de nos Flandres. Outre cela, des difficultés étaient nées avec la Hanse, nos produits étaient frappés d'interdit et nos ports devenaient impraticables aux navires de mer (4).

Anvers, à la fin du siècle, reprit la succession de Bruges.

(1) Suite, voir le numéro de la *Revue de Belgique* du 15 octobre 1894.

(2) HENAUX, *Histoire du pays de Liége*, II, p. 248.

(3) *Bulletins de l'Académie de Belgique*. Rapport de M. DUMORTIER sur le mémoire de M. BRIAVOINNE, t. VII, 1re partie (1840), p. 267.

(4) VANDERKINDERE, *Siècle des Artevelde*, p. 241.

Digitized by Google

Une charte de 1383 (1) y assurait aux négociants étrangers des sauf-conduits et des facilités. Et, malgré le peu de sécurité dont jouissaient les navigateurs, — à cause des écumeurs de mer, — l'accroissement du trafic, l'extension des comptoirs commerciaux dans cette ville étaient continus (2).

De nouvelles difficultés entre les Flamands et la Hanse surgirent en 1434. Les négociants et navigateurs brugeois furent mis au ban (3) et ce fut alors une exode générale vers Anvers.

Entre temps, l'ancienne dispute entre cette dernière ville et Malines, pour l'étape du sel, du poisson et de l'avoine, c'est-à-dire pour la prédominance commerciale dans le Brabant, commencée au XIII^e^ siècle, continuée de période en période, en 1369, 1386, 1414 (4), avait, enfin, été terminée par une décision de l'empereur Sigismond (1415) (5) en faveur d'Anvers.

Cette ville, à mesure que ses richesses croissaient, achetait de nouvelles faveurs aux princes (6). Les traités commerciaux avec les négociants étrangers se succédaient. On accordait des locaux et entrepôts particuliers aux Osterlins (1468) (7), aux Anglais (1474) (8).

Aussi, la suprématie d'Anvers sur tous les ports occidentaux était-elle consommée dès le début du XVI^e^ siècle, et l'ambassadeur de Venise auprès de Philippe le Beau pouvait écrire, en 1505 (9), que le commerce d'Anvers atteignait à lui seul le chiffre d'affaires de Bruges et de tous les autres ports néerlandais. Dès ce moment déjà, cette prospérité excitait la jalousie des Anglais (10).

(1) MERTENS, ouv. cité, II, p. 337.
(2) ID., III, p. 170 172.
(3) ID., III, p. 199; *Inventaire des chartes de Gand*, n° 623.
(4) ID., II, p. 338, 365; III, p. 183; HENNE et WAUTERS, I, p. 187; GÉNARD, *Anvers à travers les âges*, II, p. 406.
(5) MERTENS, III, p. 184.
(6) ID., II, p. 409.
(7) ID., III, p. 233.
(8) ID., III, p. 239.
(9) ID., III, p. 332.
(10) BRIAVOINNE, *De l'industrie en Belgique*, t. I, p. 35.

Digitized by Google

Christophe Colomb avait retrouvé la voie directe vers l'Amérique en 1492; d'autres navigateurs, stimulés et guidés par des géographes comme Mercator et Ortelius, avaient ouvert de nouvelles routes vers les Indes; on avait fait le tour du monde (1520). Les aventuriers et les spéculateurs espagnols et portugais — qui eurent pendant longtemps le monopole de l'importation dans notre pays — ramenaient des antipodes et des nouveaux continents découverts, des cargaisons merveilleuses de richesses (1). Les métaux précieux affluèrent en Europe, y jetant une perturbation monétaire sans précédents; des nations maritimes se formèrent.

Anvers participa à ce mouvement par sa position de port espagnol du Nord et sa situation géographique heureuse. Et l'on put dire d'elle, au milieu du XVI^e^ siècle, qu'elle était la ville la plus riche du monde (2). Le voyageur Guicchardin la met au second rang, après Paris, pour la richesse et la puissance (3).

De Neny constate que les Pays-Bas fournissaient leurs produits aux trois quarts de l'Europe et à l'Amérique, et que « les richesses de l'Amérique et de l'Asie ne passaient par les mains des Espagnols et des Portugais que pour payer l'industrie des Pays-Bas » (4). Et tout cela profitait à Anvers! Les contemporains, étrangers et indigènes, deviennent lyriques quand ils parlent du mouvement commercial de notre métropole (5). On y établit la Hanse teutonique en 1516, et ses vastes entrepôts, qui n'ont été détruits que récemment, pouvaient encore nous permettre de juger de cette prospérité ancienne.

Mais ces magasins étaient à peine terminés (1545) (6), que les guerres de religion éclataient, et celles-ci marquèrent le commencement du déclin.

(1) MERTENS, IV, p. 178; confér. BLANQUI, *Histoire de l'économie politique*, p. 189, 209.

(2) Le chancelier Michel de l'Hospital, cité par MERTENS, IV, p. 163.

(3) *Voyages*, traduction française, p. 115.

(4) *Mémoires cités*, I, p. 35.

(5) Confér. GUICCHARDIN, p. 154.

(6) *Belgique communale*, article de M. ALTMEYER, I, p. 649.

Digitized by Google

Les États-Généraux des Pays-Bas du Nord gardaient les bouches de l'Escaut et étaient ainsi maîtres de la navigation vers la métropole des Pays-Bas du Sud : Flessingue remplaçait Anvers (1). En rendant la navigation impossible, les dissidents ne firent, d'ailleurs, qu'user de représailles envers le gouvernement espagnol, qui avait fermé le fleuve, en 1584, pour reconquérir la cité commerciale rebelle et la ramener dans l'obédience catholique (2). Après la reddition, l'Escaut resta fermé, sinon diplomatiquement, au moins de fait (3).

Les Pays-Bas du Nord commençaient, en ce moment, à faire aux Espagnols et aux Portugais la concurrence commerciale sur les mers, et l'Angleterre les imitait et les encourageait (4).

Chose inouïe, les souverains espagnols continuaient à interdire aux nationaux belges de faire directement le commerce dans les Indes. Il fallut attendre jusqu'en 1640 pour que cette interdiction fût levée (5). Mais il était déjà trop tard, la situation ne fit qu'empirer.

Le traité de paix entre l'Espagne et les Pays-Bas consomma la ruine (1648) en décrétant la fermeture définitive de l'Escaut (6).

Les débuts même du développement de l'industrie dans notre pays avaient été le signal des mesures protectionnistes. Combien de fois nos communes n'avaient-elles pas consigné à leurs portes tous les produits industriels analogues à ceux qu'elles fabriquaient elles-mêmes!

Après l'abaissement des communes, quand le pays fut réuni dans la main d'un seul maître, la politique prohibitive s'étendit ; et ce fut aux frontières des provinces et de l'État que s'établirent les lignes de défense des industries indigènes. Il était inévitable que, dans les tarifs de douane, on ne suscitât des

(1) MERTENS, IV, p. 481 (anno 1573).
(2) ID., V, p. 462.
(3) NENY, *Mémoires*, p. 62.
(4) MERTENS, V, p. 335 ; VI, p. 135 ; NENY, *Mémoires*, I, p. 69.
(5) ID. V, p. 465 ; BRIAVOINNE, *op. cit.*, I, p. 59.
(6) MERTENS, VI, p. 139.

Digitized by Google

jalousies et des difficultés, d'une part, entre des villes rivales qui produisaient dans des conditions différentes, et, d'autre part, entre les villes commerciales et les villes industrielles; celles-là désireuses de développer le commerce d'importation, celles-ci rejetant les produits étrangers. Le souverain, comme chef de la nation, s'était emparé du droit d'établir ces tarifs, en conciliant, autant que possible, les divers intérêts en présence; et ce droit, malgré les diverses unités politiques qui se partageaient le pays, ne lui fut pas sérieusement contesté (1).

Ces tarifs, que l'on avait d'ailleurs établis chez tous les peuples, devinrent bientôt une arme internationale, plus pernicieuse que les armes de guerre. Et les traités de paix furent désormais accompagnés de traités de commerce plus ou moins prohibitifs.

Les archiducs Albert et Isabelle avaient établi un tarif douanier destiné à relever la Belgique (2); mais les victoires des Pays-Bas du Nord donnèrent à ceux-ci le droit d'imposer des conditions onéreuses à l'Espagne, et ce furent eux qui, en 1648, dictèrent un nouveau tarif pour la Belgique (3).

La grosse part des marchandises importées chez nous devait passer par la Hollande!

Quand les désastres causés au développement de notre pays par cette situation furent devenus patents et irréparables, le gouvernement se mit à prendre quelques mesures pour protéger le négoce, le restaurer si possible (4). A l'imitation de ce qu'avaient fait les Anglais (1599), les Hollandais (1602), et Colbert en France (1664) (5), le gouvernement autrichien favorisa la création de compagnies commerciales. Il protégea la *Compagnie d'Ostende* (1714-1722) (6), qui avait pour but d'ouvrir au commerce du monde entier les navires sortis de ce

(1) BRIAVOINNE, *Mémoire*, p. 43.
(2) ID., *Industrie*, II, p. 49
(3) ID., *Mémoire*, p. 44, 179 181; *De l'industrie en Belgique*, I p. 62.
(4) HENNE et WAUTERS, II, p. 75.
(5) LEVASSEUR, *Les classes ouvrières en France*, II, p. 224; BLANQUI, *op. cit.*, p. 264.
(6) BRIAVOINNE, *Mémoire*, p. 80.

Digitized by Google

port. Mais une coalition des nations maritimes fit échouer la tentative et, en 1727, l'édit fut retiré (1).

Anvers n'était plus, à la fin du XVIIIe siècle, que l'ombre d'elle-même. Son commerce était tributaire d'Ostende, et les efforts de Joseph II, en 1784, pour rouvrir le fleuve avaient misérablement échoué (2).

Gand était la seconde ville commerciale des Pays-Bas méridionaux. Ses efforts pour conserver un débouché direct vers la mer du Nord avaient été constants (3). Quand la Lieve, aboutissant à Damme, eut commencé à perdre son utilité par suite de l'envasement de l'estuaire du Swyn, la capitale des Flandres jeta les yeux au nord, du côté de la branche de l'Escaut maritime qui, par des criques navigables, arrivait à quelques lieues à peine de la ville.

Dès 1315, il est question d'un cours d'eau artificiel venant de Hulst dans les Quatre-Métiers, qui fut, plus tard, appelé *Stekenevaart*, du nom du gros village qu'il traversait; en 1545, on aménage un autre cours d'eau passant par Everghem, Cluyse vers Ertvelde et, de là, vers Biervliet; enfin, en 1547 (4), Charles-Quint et Philippe II concèdent à la ville de Gand le canal du Sas, qui devint, au XIXe siècle, le canal de Terneuzen.

Les princes espagnols virent le profit que cette voie maritime devait donner à leurs possessions des Pays-Bas en général, car ils mentionnèrent expressément dans leurs octrois qu'ils avaient en vue de créer un débouché pour leurs « comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut et autres circonvoisins ». Aussi le canal du Sas suivit-il le sort de l'Escaut et fut-il fermé, diplomatiquement, par le traité de Munster (1648).

Mais déjà Gand, aidé par les pouvoirs publics, s'était tourné d'un autre côté, et le canal de Bruges était entamé

(1) MERTENS, VI, p. 221.

(2) SHAW, *Essai*, p. 47; traité de Fontainebleau du 8 novembre 1785.

(3) BRIAVOINNE, *op. cit.*, I, p. 71.

(4) WOLTERS, *Recueil des lois et arrêtés sur les eaux dans la Flandre orientale, passim.*

Digitized by Google

(1613). Celui d'Ostende à Bruges le suivit de près (1622).

Les guerres européennes détournèrent l'attention du gouvernement espagnol de l'intérêt qu'il y avait à améliorer ces voies, qui mettaient en relation avec la côte flamande les villes du centre du pays, Anvers et Bruxelles. Ce fut Marie-Thérèse, en 1751, qui aborda sérieusement ce travail d'utilité publique, et le mena à bien (1).

Bruxelles, aussi, avait exigé et obtenu de Marie de Bourgogne, en 1477, l'autorisation de creuser un canal de grande navigation vers le Rupel, afin de remplacer la Senne dont le lit était trop étroit. Charles-Quint, en 1531 (2), confirma l'octroi. Le canal fut inauguré en 1561 (3).

Parmi les mesures que les souverains prirent pour favoriser l'extension des affaires commerciales et racheter la faute immense de la fermeture de l'Escaut, nous devons citer la création, à l'imitation de la France (1650) (4), des chambres de commerce : en 1704 à Bruxelles (5), en 1729 à Gand (6), et, surtout, le décret du 13 juin 1736 (7) qui proclama que les nobles pouvaient, sans déroger, se livrer au commerce en gros (8). « Comme le commerce, et particulièrement celui qui se fait en gros, tant par terre que par mer, est la source féconde qui apporte l'abondance dans les États et la répand sur les sujets à proportion de leur industrie et travail, et qu'il n'y a point de moyen pour acquérir des biens qui soit plus louable et légitime, aussi a-t-il été toujours en grande considération parmi les nations les mieux policées, et universellement bien reçu comme une des plus honnêtes occupations de la vie

(1) HENNE, I, p. 285, 343; III, p. 514.
(2) *Placards de Flandre*, V, p. 746.
(3) HENNE, I, p. 393.
(4) LEVASSEUR, *op. cit.*, II, p. 284.
(5) HENNE, II, p. 176; *Placards de Brabant*, VI, p. 207.
(6) *Placards de Flandre*, I, p. 665.
(7) *Idem*, IV, p. 1351.
(8) Conf. GUICCHARDIN, traduction française, p. 148, qui signale déjà cette anomalie.

Digitized by Google

civile «... Tout le préambule de cet édit est à lire, car on ne pouvait mieux dire pour inciter les nobles à se départir de leur fausse dignité qui les faisait se consumer dans la médiocrité, quand les bourgeois roturiers s'enrichissaient à côté d'eux.

Mais ces efforts du gouvernement ne réussirent point à ramener notre pays au rang des grandes nations commerciales, et le comte de Neny, dans ses *Mémoires*, du milieu du XVIII^e^ siècle, constate que les Pays-Bas sont dans une infériorité marquée sur tous les peuples avoisinants au point de vue des échanges commerciaux. « Il se fait un commerce considérable entre les Pays-Bas et la France, dont la balance est entièrement du côté des Français... (1). » « Les Brabançons et les Flamands, associés au commerce des Espagnols, négociaient avantageusement dans ce royaume (Espagne) et indirectement en Amérique et aux Indes orientales; mais ces avantages cessèrent pour les peuples des Pays-Bas, lorsque les alliés se furent rendus maîtres de ces provinces... (2). « Les puissances maritimes (avant 1748) ajoutaient sans cesse de nouvelles gênes au commerce des habitants des Pays-Bas, en Angleterre et en Hollande (3) ». « La contiguïté des provinces autrichiennes et des Provinces-Unies, et le grand nombre de rivières et de canaux qui en facilitent la communication donnent lieu à un commerce très considérable entre les provinces respectives; mais les Hollandais, par l'étendue de leur navigation et de leur commerce étranger, sont à même de nous envoyer les denrées que produisent les quatre parties du monde, tandis que nous ne pouvons vendre chez eux que quelques petites parties de nos manufactures, les produits de nos moissons, de nos carrières et de nos mines (4). »

Enfin, pour ce qui concerne le pays de Liége, « les habitants des Pays-Bas font avec ceux de ce pays un commerce assez considérable de toute sorte de denrées et de manufactures. Les Liégeois ont néanmoins cet avantage sur nous, que leur

(1) Neny, t. II, p. 5.
(2) T. II, p. 23.
(3) T. II, p. 38.
(4) T. II, p. 40.

Digitized by Google

pays étant très abondant en houilles ou charbon de terre, ils travaillent presque seuls tout le fer que produit le Luxembourg; ce qui fait pour eux un objet de la plus grande importance ». De plus, malgré de vives réclamations et même « des voies de fait », les Liégeois continuent à lever, « au grand préjudice du commerce des Pays-Bas », un droit du soixantième de la valeur « sur toutes les marchandises qui touchent leur territoire par terre ou par eau, sans distinction d'entrée, de sortie ou de transit (1) ».

Aussi le commerce liégeois eut-il des rapports directs continus et fructueux avec la Hollande, l'Allemagne et la France, et l'industrie de la capitale des princes-évêques prit-elle, à partir de 1750, un essor considérable (2). Elle sortait alors d'une crise grave qui avait compromis sa prospérité : le règne de Maximilien (3).

D'autre part, à Anvers, à Bruxelles, à Gand et dans tout le pays, le commerce languissait, puisque le marché national seul, pour ainsi dire, restait ouvert à nos produits.

L'Anglais Shaw, qui avait pu voir ce qui se passait dans son pays, énumère les causes qui arrêtaient le progrès commercial de nos provinces. Il cite les droits de douane à l'importation et à l'exportation, les droits d'octroi des provinces et des villes, le manque de tribunaux et de lois spéciales au commerce, le préjugé « que le commerce dégrade les gens de condition », etc. (4).

Notons que la rivalité commerciale entre les provinces était des plus vives; et, si le pays de Liége englobait dans une inimitié commune tous les Pays-Bas, la Flandre et le Brabant, de leur côté, se jalousaient avec amertume parce que, depuis la fermeture de l'Escaut, le Brabant n'avait plus de communication avec la mer qu'à travers la Flandre, et que celle-ci faisait payer cher ce transit (5).

(1) NENY, t. II, p. 80.
(2) HENAUX, II, p 536.
(3) ID., II, p. 526.
(4) SHAW, *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, p. 50.
(5) *Inventaire des archives de Bruxelles*, par ALPHONSE WAUTERS, p. 337.

Digitized by Google

Parmi les causes que Shaw relève encore pour caractériser les entraves qui existaient chez nous pour le développement du commerce, il cite les fameux privilèges accordés dans beaucoup de villes « à des compagnies qui ont, seules, le droit de transporter les marchandises par eau et par terre », et, ici, il avait en vue, principalement, les corporations de francs-bateliers qui existaient à Gand et à Anvers, notamment, et qui s'attribuaient le monopole du transport par eau à partir de leur ville.

Ceux de Gand avaient un octroi du duc de Bourgogne, daté de 1436, qui fut renouvelé en 1622 (1). Ils eurent, à différentes époques, des conflits avec les marchands et bateliers des autres villes (2). Le gouvernement avait, peu à peu, été obligé de réduire ces privilèges; mais un octroi de 1769 (3) rétablit le monopole pour les marchandises qui passeraient par Gand. Le gouvernement eut égard, en ceci, « à la misère dans laquelle les francs-bateliers de Gand et nombre de journaliers se trouvaient réduits ».

Les routes navigables étaient donc encore, à la fin du siècle, soumises à ces obligations de transbordement.

Quant aux voies de communication par terre, rappelons que les routes de Bruxelles à Gand et à Mons ne furent pavées qu'en 1704 (4); celle de Gand à Courtrai en 1716 (5); celle de Liége à Saint-Trond en 1720 (6)

Voici, à titre de curiosité et de document, le préambule de l'octroi de la chaussée de Gand à Courtrai :

Nous avons reçu l'humble supplication et requête des bourgmestre et échevins de notre ville de Courtrai, contenant que le chemin menant de ladite ville vers celle de Gand étant une route des plus importantes et la plus fréquentée de tout ce Pais, elle se trouve cependant une des plus mauvaises et impraticables en toutes saisons, tant par rapport aux eaux et boues pendant l'hyver qu'à raison

(1) *Placards de Flandre*, III, p. 663.
(2) MERTENS, VI, p. 156.
(3) *Placards de Flandre*, VI, p. 997.
(4) *Placards de Flandre*, IV, p. 1363; *Placards de Brabant*, V, p. 419.
(5) *Placards de Flandre*, IV, p. 1381.
(6) HEAUX, II, p. 535.

Digitized by Google

des grands sables pendant l'été, étant d'ailleurs fort étroit, creux et serpentant, ce qui cause que les voitures ordinaires ne peuvent entrer pendant l'hyver dans (en) un jour de ville en ville, et en été qu'avec beaucoup de peine à la très grande incommodité des Passans et voyageurs, et au préjudice des marchéz qui ne peuvent être si bien fréquentez, et au désavantage du commerce tant des Pays étrangers, que de la dite ville et châtelenie, consistant principalement en toiles, nappes et serviettes, qui doivent rester amassées dans les magasins jusques à la belle saison, d'autant plus que la Riviere de Lis (à cause de son peu de profondeur) se trouve aussi très-souvent innavigable, outre qu'en tems de guerre le Pays souffre notablement, parce que les armées, convois, escortes et détachemens y doivent prendre trois ou quatre gîtes et y séjourner, ne pouvant faire au plus que deux, trois à quatre lieues par jour, et sont encore obligez de se detourner du grand chemin, où on a mille peines à leur fournir de quoy exempter les fouragemens, pillages et destructions des édifices, ce qui fait assez connaître le grand désavantage et préjudice qui en résultent à nos bons sujets et au commerce, ausquels les Remontrants souhaitant de pourvoir de leur côté autant qu'il est possible, et pour marquer leur zèle pour le bien et la commodité du public, ils seraient d'intention de faire tirer un nouveau chemin aussi droit que faire se pourroit et le faire paver de grez dans toute leur étendue et district de la longueur de six lieues ou environ, dans l'assurance que ceux du Vieu bourg de Gand en feroient autant dans le leur, au moyen de quoy le seul vuide qui se trouve depuis la ville de Liége jusques à bien avant en France se trouvera pavé et rempli, ce qui contribuera notablement à l'augmentation de nos droits, par la circulation plus facile du commerce. .

Ce texte nous paraît former un tableau si typique des conditions dans lesquelles se faisait le commerce de nos grandes villes par les voies de terre à cette époque, qu'il nous paraît superflu d'entrer dans de plus amples détails ; bien que les divers octrois de chaussées pavées, que nous trouvons encore dans les recueils des Placards, n'offrent pas moins d'intérêt que celui-ci (1).

Disons, pour terminer sur cet objet, que les postes ne furent organisées sur un pied uniforme qu'en 1701 (2) ; jusque-là, on s'était borné à soumettre à autorisation préalable et à surveillance les voituriers qui s'occupaient du transport des personnes (3).

La longue paix du milieu du XVIII[e] siècle amena quelque sécurité et quelque progrès dans les relations commerciales de

(1) *Placards de Flandre*, IV, p. 1394 (situation de Tournai, par exemple).
(2) *Idem*, IV, p. 1411.
(3) *Placards de Brabant et de Flandre, passim.*

Digitized by Google

notre pays (1). Sa population, son activité industrielle produisirent un mouvement d'affaires assez important pour y attirer des etrangers. Shaw constate que des Anglais se sont fixés chez nous et nous ont apporté « ces grandes idées qui sont si fort repandues parmi les négociants de la Grande-Bretagne » (2).

A la fin du siècle, la guerre d'Amérique occasionna un surcroît temporaire d'affaires très importantes (3). La banqueroute de Law, en France, produisit un effet analogue, de contraste (4).

Au nombre des institutions nouvelles que l'extension commerciale avait fait naître, nous devons citer les entrepôts, c'est-à-dire les lieux de depôt — francs des droits de douane — pour les marchandises importées et destinées à la réexportation (fin du XVII[e] siècle) (5), les compagnies d'assurance, d'abord interdites (6), et les banques de dépôt.

Un édit de 1696 permit à tous les citoyens de confier leur argent à la succursale de la Banque d'Angleterre (1694), établie à Anvers, au taux de 5 p. c. l'an (7). On y rapporte que cette banque avait été instituée par le roi pour faire passer en Angleterre, par lettres de change, l'argent nécessaire aux guerres. La Banque de Vienne fut érigée en 1703, et des banques particulières s'étaient établies, notamment à Bruxelles, à la fin du XVIII[e] siècle. Shaw dit qu'elles avaient été fondées par des Anglais.

Le développement des affaires commerciales n'avait pas manqué de produire, comme il arrive, des débâcles et des catastrophes, et une législation spéciale contre les banqueroutiers et les faillis exista dès 1531 (8).

(1) BRIAVOINNE, *Mémoire*, p. 176.
(2) SHAW, *op. cit.*, p. 52.
(3) BRIAVOINNE, *Mémoire*, p. 128.
(4) ID., *De l'industrie en Belgique*, I, p. 79.
(5) ID. *op. cit.*, I, p. 72 ; II, p. 64.
(6) *Placards de Flandre*, 1570, II, p. 335.
(7) *Idem*, IV, p. 2006.
(8) *Idem*, I, p. 755 ; *Placards de Brabant*, IX, p. 1016.

Digitized by Google

Mais nous n'avons pas eu de codification des lois commerciales comme celle que Colbert réalisa en France, en 1673. Nos lois de navigation, qui étaient universellement répandues, dataient du XIII^e siècle (jugement de Damme) et de la coutume d'Anvers (1).

III. — *L'agriculture.*

Pour procurer des aliments au commerce, il faut des produits échangeables et ceux-ci viennent de l'agriculture ou de l'industrie.

Il n'entre pas directement dans le cadre de notre sujet de résumer l'histoire de l'agriculture dans nos provinces, puisque les villes, nos quatre grandes villes, ne l'ont jamais pratiquée. La vie des cités est cependant intimement liée au progrès de la culture de la terre, puisqu'elles tirent des campagnes la base de leurs consommations alimentaires.

Sans entreprendre, donc, de faire le tableau de ce qu'était l'agriculture dans notre pays depuis le XIV^e siècle, nous pouvons cependant indiquer son rôle dans l'ensemble de l'évolution sociale.

Depuis le jour lointain où la Flandre et le Brabant ont été défrichés, le sol n'a pas cessé d'être cultivé, et cultivé avec méthode et profit, par nos paysans.

L'aspect de nos campagnes n'a guère changé et les étrangers, à toute époque, s'extasiaient sur la fertilité et l'apparence heureuse de notre territoire. La culture intensive y était pratiquée dès les temps les plus reculés et le paysage était parsemé abondamment d'arbres de rapport. Les descriptions que fait Guicchardin de ces deux provinces, au début du XVI^e siècle, sont identiques à celles que fait l'Anglais Shaw à la fin du XVIII^e (2).

Le paysan flamand et brabançon était loin de ressembler à son congénère français, à cet « animal » que rencontrait la Bruyère à la fin du XVII^e siècle. Les privilèges conquis par

(1) *Patria Belgica*, article de M. BASTINÉ, II, p. 581 et exposé des motifs du code de commerce de 1808.

(2) *Essai*, p. 81. Tout le chapitre consacré à l'agriculture est très intéressant.

Digitized by Google

les cités industrielles pour tout leur arrondissement, pour toute leur province, avaient profité aux habitants des villages, des bourgs, des hameaux, et la *Joyeuse entrée de Brabant*, pour ne parler que de celle-là, accordait à tous les Brabançons la liberté de la chasse (1).

Les cités industrielles, si elles se montraient inexorables pour l'extirpation de certaines industries dans le plat pays, avaient compris le lien de solidarité qui les unissait aux campagnes pour les besoins de l'alimentation et pour la fourniture des matières premières nécessaires aux manufactures.

A la fin du XV^e^ siècle, à cette époque curieuse où notre pays fut indépendant et manifesta ses préférences pour le choix d'un souverain, quand les États étaient ses seuls administrateurs, les députés de Bruges aux États de Flandre avaient reçu pour instructions de voter la liberté commerciale des céréales étrangères, parce que l'on constatait que la production du pays ne pouvait suffire aux besoins de la consommation intérieure (2).

Shaw attribuait la fertilité et la prospérité de nos campagnes à la petite culture et il les comparait aux grands domaines anglais et du Brabant wallon qui se dépeuplaient.

Il citait comme un exemple de ce que peut la petite culture, le Pays de Waes (3)

On rappelait aussi, au début de notre siècle, que les États de Flandre, d'accord avec les châtellenies, avaient, sous l'ancien régime, arrêté différentes mesures pour empêcher les négociants (industriels, fabricants) de s'établir à la campagne, et d'y implanter le goût du luxe et le relâchement des mœurs; ce, afin de maintenir l'agriculture.

Mais si riant que fut l'aspect de nos campagnes, si heureuses que paraissaient nos populations, à en juger par ceux qui les ont vues et peintes (Teniers et autres), il ne faut pas perdre

(1) Articles 33, 34 et 35.

(2) GILLIODTS, *Inventaire*, VI, p. 226.

(3) Comparez le *Mémoire statistique du département de l'Escaut* en l'an IX, par le préfet FAIPOULT. En 1760, les États du Hainaut avaient fait une loi pour limiter l'étendue des fermes. BRIAVOINNE, *op. cit.*, I, p. 96; II, p. 13.

Digitized by Google

de vue que c'était sur elles que les guerres sévissaient le plus cruellement. Rappelons les édits que les souverains durent faire pour refréner l'indiscipline militaire et les brigandages dont les paysans étaient victimes.

Rappelons encore que le régime protectionniste avait eu pour effet de sacrifier l'agriculture à l'industrie, puisqu'à de certains moments on interdisait l'exportation des produits du sol (1).

Nous savons aussi dans quel état misérable se trouvaient les voies de communication, par ce qu'en ont dit les placards relatifs à la construction des routes pavées et par ce que nous pouvons voir encore sur les paysages des peintres des époques passées (ornières au milieu des villages, gués et bacs au lieu de ponts, etc., etc.).

Rappelons, enfin, que l'organisation effective de l'entretien des chemins vicinaux et des cours d'eau en Flandre ne date que de l'édit du 3 mars 1764, rédigé par le chevalier Diericx, et que Raepsaet qualifie d'immortel (2). Cet auteur déclare que, dans plusieurs cantons, il n'existait plus de chemins ruraux et que ceux qui restaient servaient souvent de lits aux ruisseaux et torrents. L'édit cité constate que c'était, la plupart du temps, à cause de l'avidité des propriétaires riverains qui avaient vendu ou concédé des portions de chemins affectés au passage public.

Dans un autre ordre d'idées, signalons, à titre de document et de curiosité, que le premier édit pour la destruction des chenilles est du 12 mars 1704 (3) et que, en 1757, un placard défendit de cultiver le tabac pendant deux années de suite, parce qu'on avait constaté que « cette espèce vicieuse » occu-

(1) BRIAVOINNE, *op. cit.*, p. 31.

(2) RAEPSAET, *Œuvres*, IV, p. 519. Des édits sur les chemins vicinaux avaient déjà précédé celui-ci, en 1758, en 1734, en 1628 (*Placards de Brabant*, VIII, p. 307) L'édit de 1764 avait été publié pour les quartiers d'Anvers en 1762 (*Placards de Brabant*, VIII, p. 308). En Flandre, on connaît des édits datés de 1505 pour la réparation des chemins (*Placards*, I, p. 423, 427, 431, etc.).

(3) *Placards de Flandre*, IV, p. 1469; 24 novembre 1731, pour la principauté de Liége.

Digitized by Google

pait des terres qui pouvaient être plus utilement employées à la culture des céréales.

Nous avons déjà dit que la liberté de la chasse, dans le Brabant, était proclamée par la *Joyeuse entrée*. Dans la Flandre, il n'en était pas de même, car l'édit du 15 octobre 1514 défend à qui que ce soit, sinon « aux gentilshommes ou autres gens de bien quy ont accoustumé », de tenir chiens de chasse (1).

En fait, en Brabant comme en Flandre et dans le pays de Liége (ordonnances des 11 mai 1685, 28 juin 1744), la chasse était le principal passe-temps des grands seigneurs (2)

Il y eut des édits pour la protection du bétail contre les épizooties, dès 1714, dans les Pays-Bas et la Principauté...

* * *

Pour en revenir à nos quatre grandes villes et aux relations que les campagnes avaient avec elles, rappelons que le souci permanent des municipalités et du gouvernement était d'assurer l'approvisionnement en grains des agglomérations urbaines et du pays en général, et de régler le prix du pain.

La ville de Gand reçut le privilège de l'étape des grains pour toute la Flandre, par l'ordonnance du 4 avril 1514 (3). La querelle entre les Bruxellois et les Malinois, pour l'étape des grains dans le Brabant, avait dégénéré en une guerre, dès 1433 (4).

Si les édits prohibant l'exportation des matières nécessaires à l'alimentation, favorisant leur importation, sont innombrables (5), il faut constater que le gouvernement n'a cru qu'une fois (du moins ne l'avons-nous trouvé qu'une fois) pouvoir

(1) *Placards de Flandre*, I, p. 406.

(2) ROGER, *Cour de Bruxelles*, *passim*.

(3) *Inventaire des chartes*, n° 853. Les recueils des ordonnances communales, qui existent depuis le XIV^e^ siècle, entre autres les *Voorgeboden*, de Gand, sont remplis de mesures destinées à empêcher l'accaparement des grains.

(4) HENNE et WAUTERS, I, p. 237.

(5) Voir les tables des *Placards de Flandre et de Brabant*, et une ordonnance du duc Philippe des 1423 (*Inventaire des chartes de Gand*, n° 533). BRIAVOINNE, *op. cit.*, p. 128.

Digitized by Google

établir lui-même le prix des grains, c'est-à-dire fixer un maximum, c'est en 1698 (1).

Dans la principauté de Liége, le prix de vente de la viande fut fixé aux époques troublées des 20 juillet 1744 et 24 novembre 1749.

Un édit de Joseph II, du 11 décembre 1786, vint brusquement rompre avec toutes les traditions et « instituer la liberté absolue du commerce des céréales » (2). « Convaincu qu'une entière liberté dans le commerce des grains », est-il dit dans les considérants de cet édit, « est le seul moyen d'entretenir le plus constamment dans le pays le prix le plus avantageux, tant pour le propriétaire et le cultivateur que pour le consommateur, en donnant pleine carrière à la culture, en animant la confiance des négociants opulents et honnêtes, dont les spéculations et les magasins libres de toutes entraves assureront mieux que tous les règlements l'abondance et le prix convenables, et la concurrence nécessaire pour écarter tout monopole, tous édits émanés jusqu'ici sur le commerce des grains sont abolis. »

Cet essai de liberté n'eut pas un an de durée. Un nouvel édit, du 27 septembre 1787, fondé « sur la représentation des États et des administrations *qui avaient exposé la nécessité de prendre des mesures extraordinaires pour faciliter la subsistance du peuple* », rétablit les défenses d'exportation, et Joseph II ne poussa pas plus loin ses tentatives de réforme.

Quant aux variations des prix de vente des denrées de première nécessité dans nos quatre grandes villes, à travers les siècles et les guerres, nous n'avons pu entreprendre de les résumer, tant les indications que fournissent les sources sont vagues et peu concordantes. Dans le cours des temps, les noms et les capacités des mesures employées ont varié, tout autant que les noms des monnaies ou des valeurs monétaires qui en représentent le prix (3).

(*A suivre.*) MAURICE HEINS.

(1) *Placards de Flandre*, IV, p. 845.

(2) BRIAVOINNE, *Mémoire*, p. 129, 130.

(3) Un travail de ce genre n'est cependant pas impossible à faire, au moins approximativement. Il n'y faut que de la patience et beaucoup de recherches

Digitized by Google

dans les anciens documents. Il existe un tableau de la valeur du blé à Gand, pendant la période de 1470 à 1498, dans VAN LOKEREN, *Chartes de l'abbaye de Saint-Pierre*, II, p. 308; il y en a un pour le Brabant dans la *Coutume de Bruxelles* publiée par CHRISTIJN, en 1689 (p. 379).

Nous avons eu entre les mains un exemplaire de cette *Coutume*, où le relevé du prix du grain, commencé en 1500, était continué, à la main, jusqu'en 1792. Cet exemplaire a été déposé à la bibliothèque de l'université de Gand. Nous en avons extrait les chiffres que voici, pour le froment ; seulement l'auteur n'indique pas quelle est l'unité de la mesure de capacité :

1500. .	6 stuyvers.	1675. .	4 guld. 15 stuyvers.
1525. .	10 —	1700. .	2 — 11 —
1550. .	13 —	1725. .	3 — 5 —
1575. .	1 guld. 10 stuyvers.	1750. .	2 — 17 —
1600. .	3 guld.	1775. .	3 — 2 —
1625. .	4 —	1792. .	4 — 6 —
1650. .	4 guld. 10 stuyvers.		

Le blé étant, en général, considéré comme la denrée dont le coût de production est le plus constant, ce tableau montre clairement combien l'argent a varié de valeur à travers les siècles. Il y a encore un relevé du prix des denrées, pour Paris et la France, dans l'*Essai sur les monnaies*, de DUPRÉ DE SAINT-MAUR (1746).

Quant à la comparaison des mesures de capacité employées dans les différentes parties du pays, on peut aussi consulter CHRISTYN, p. 370, le n° 1343 de l'*Inventaire des chartes de Gand*, et les tableaux de comparaison que l'on a établis quand on introduisit le système décimal dans notre pays.

Digitized by Google

NETTIE[1]

ŒUVRE POSTHUME

CHAPITRE XII.

Une fois seule dans sa chambre, Nettie fut reprise de cette appréhension vague, indéfinissable, ressentie la veille en présence des deux êtres aimés dont le départ allait l'isoler. Selon son habitude, elle avait ouvert sa fenêtre et, debout, en face du ciel resplendissant d'étoiles, elle priait, la tête levée vers le firmament, comme d'autres prient à genoux. C'était son temple à elle, cet univers qui lui parlait de Dieu. Peu à peu, la prière faisait place à la contemplation; elle voyait se dérouler dans son imagination de belles pages de Flammarion dont elle s'était nourri l'esprit et auxquelles s'affinait sa nature idéaliste. Toute petite, elle avait adoré le Créateur dans ses œuvres; plus tard, au temps où elle était malheureuse, ses souffrances disparaissaient devant l'admiration qui la laissait émue et l'élevait en des pensées meilleures. Que de fois elle s'était consolée à la vue des astres et, en ce moment encore, elle se perdait là-haut, dans les sphères éthérées... L'aile d'une chauve-souris lui frôlant le visage la ramena sur terre. Tirée de sa contemplation, elle se prit à suivre des yeux le chéiroptère de mauvais augure, avec un sourire de défi, tant elle était sûre du bonheur.

Cher Philippe! comme elle l'aimait et comme cette heure d'amour effaçait les années d'épreuves, remplaçait tout ce qui

[1] Suite, voir livraison du 15 février 1895.

Digitized by Google

avait manqué à sa vie d'orpheline! Finis les jours mauvais qui la faisaient le jouet des gens! Finie cette situation humiliante sous un toit étranger, où la volonté des autres régissait la sienne, où, malgré son dévouement à tous et son affection pour Germaine, elle était restée en dehors de ces Vermeulen qu'elle aurait voulu, à ce moment solennel de son existence, associer à son bonheur, comme elle s'était associée à leurs peines. Elle avait longtemps souffert de ne trouver chez les autres ce qu'elle donnait si libéralement : l'amitié sans calcul, la confiance absolue d'une âme droite qui ne peut s'habituer à la froide raison. Heureusement, la bonne figure de Mme Baudoux éclairait d'un chaud rayon cette période de sa vie qui avait commencé à la mort de sa mère, pour la conduire dans cette petite ville. Et, tout à coup, le bien-aimé lui apparaissait comme dans un conte de fée, changeant d'un mot sa douloureuse destinée en une réalité de rêve...

Soudain, dans le calme de la nuit, une plainte s'éleva, si près d'elle qu'elle se retourna, croyant trouver quelqu'un dans sa chambre. Personne. Elle en fut surprise, car elle avait bien entendu, et ce qu'elle avait entendu était si lamentable qu'elle en restait tremblante, l'oreille tendue, dans le silence qui, de nouveau, l'enveloppait. Elle referma la fenêtre et entendit le même gémissement, quelque chose de navrant, semblable à un suprême appel à la pitié.

« Miss! Miss!... oh Miss! »

C'est Adrien! c'est de lui que vient cet appel à travers la mince cloison qui sépare sa chambre de celle de Nettie.

Aussitôt, avec la promptitude de son esprit dévoué, la jeune fille s'élance hors de sa chambre, pénètre dans celle d'Adrien, qu'elle voit près de son lit, sanglotant, le visage enfoui dans l'épaisseur des oreillers. Pour la première fois, il se laisse aller à un désespoir qui secoue son corps par soubresauts et tord son cœur d'une douleur étouffante qui le jette là, sans force, sans vie.

Digitized by Google

« Monsieur Adrien, êtes-vous moins bien, demande la jeune fille en s'approchant de lui, faut-il appeler Mme Vermeulen? »

Au son de la chère voix émue, il se relève, et à la clarté de la lune, dont les rayons éclairent la chambre, la jeune fille voit un pauvre visage baigné de larmes, deux yeux au fond desquels se lit une insondable tristesse.

« Ne pleurez pas, dit-elle doucement, croyant deviner, vous n'êtes pas si gravement malade, vous guérirez, je vous le promets. »

Elle tend les mains au jeune homme, dont la douleur, à présent, se tait dans une adoration muette.

Et pendant qu'ils se tiennent en face l'un de l'autre, lui brisé par son chagrin, elle toute à sa pitié profonde, un bruit de pas qu'on assourdit se fait entendre.

Ils tournent la tête.

Mme Vermeulen, suivie de Mlle Maes, se tient sur le seuil de la porte, droite, livide.

A sa vue, Adrien pousse un cri d'effroi, tandis que Nettie, ne comprenant pas encore la gravité de la situation, garde le calme de son innocence.

« Fille sans honte! Que faites-vous, à cette heure de la nuit, dans la chambre de mon fils? » dit Mme Vermeulen, qui s'avance, la voix méprisante.

Adrien fait deux pas :

« N'accusez pas mademoiselle, ce serait la calomnier, je vous le jure sur la mémoire de Germaine, dit-il avec force.

— Vous osez défendre cette fille, vous osez à son nom mêler le nom honnête de votre sœur! s'écrie la veuve avec indignation. Qui, si ce n'est vous, oserait la défendre quand nous la surprenons dans votre chambre, sans lumière, les mains dans les vôtres!

— Je suis perdue! Je suis perdue! gémit la malheureuse enfant, comprenant tout à coup que rien ne pourra la disculper devant les apparences qui se tournent contre elle avec l'implacabilité de l'évidence.

Digitized by Google

— Sortez! je vous chasse! crie Mme Vermeulen, en lui montrant la porte. Sortez!

— Pas sans moi, s'écrie le jeune homme à son tour; je suis responsable de l'honneur de Miss, je la défendrai contre tous.

— Adrien!

— Ma mère!... »

Mais Nettie se sauvait dans la rue, sans un mot pour défendre son innocence, tant avait été grande sa stupeur devant l'infamie de l'accusation. Elle s'était rendue auprès d'Adrien dans un élan d'humanité, avec la naïveté des natures foncièrement honnêtes, et cette action, qui lui avait semblé toute naturelle parce qu'elle était pure d'intention, la faisait rougir à présent, la bouleversait toute, comme si, dans sa pensée, éloignée de tout mal, l'odieux soupçon l'eût rendue subitement coupable. Pouvait-elle blâmer Mme Vermeulen? Le fait brutal était là : elle avait été surprise dans la chambre du jeune homme, la main dans sa main. L'idée la troublait, cette même idée qui, sans l'interprétation cruelle, l'eût laissée dans le calme de sa conscience.

Et qu'allait dire Philippe? Oh! ce serait horrible, horrible, qu'un si doux bonheur pût s'écrouler avec l'estime dont on n'a pas démérité, seulement pour avoir cédé à un élan de compassion irréfléchie et voulu bien faire!

Sous le ciel clair de la belle nuit, la pauvre enfant marchait dans l'affolement du désespoir.

Elle ne se rappela jamais comment elle s'était trouvée en face du jardin des Vermeulen, ni comment la vieille Ninie lui avait ouvert la porte, ni quels bras l'avaient portée dans le logement de la servante.

Quand elle reprit ses sens, elle était assise sur une chaise de paille, la tête appuyée contre la poitrine de la brave femme, pendant qu'Adrien lui baignait le front de vinaigre.

« Ne me reconnaissez-vous pas, Miss? demandait le jeune homme, en cherchant les grands yeux dans lesquels la pensée tardait à revenir.

Digitized by Google

— Si, fit-elle avec un involontaire mouvement de recul.

— Ne pouvant vous défendre, je vous ai suivie et je vous ai trouvée étendue inanimée devant la grille du jardin... Pardonnez-moi d'avoir été lâche, — continua Adrien qui, sans souci de la présence de maman Ninie, se laissa tomber à genoux, — pardonnez-moi d'avoir permis qu'on vous chassât, vous bonne et pure, qui êtes venue, dans votre innocence, m'apporter des paroles généreuses, chère créature si digne de respect! Mais ne craignez rien : vous vous êtes compromise à cause de moi; je vous réhabiliterai, dussé-je y périr. »

Il se redressa superbe de résolution, la volonté reconquise par le sentiment de son honneur, qui le rendait responsable de la réputation de l'orpheline.

Nettie gardait le silence; la crise avait été trop violente pour qu'elle pût se ressaisir au sortir de son évanouissement, et les paroles d'Adrien lui arrivaient indistinctes à travers la confusion de son esprit. Elle ferma de nouveau les paupières, lasse, oh! si lasse!

« Laissons dormir la pauvre demoiselle, ça lui fera du bien », dit à mi-voix la vieille servante.

Adrien regarda Nettie avec un ineffable amour. Pauvre libellule aux mouvements si vifs, si gracieux, et maintenant inerte, les ailes brisées! Qu'allait-elle devenir? Le docteur Demey, homme froid et correct par excellence, voudrait-il épouser sa fiancée que la calomnie allait flétrir? S'il l'abandonnait, Adrien, lui, saurait bien la protéger. Il braverait tout, absolument tout; car à présent ses hésitations étaient maîtrisées... Et un fol espoir montait en lui, inavoué, inavouable...

« Laissons dormir la pauvre demoiselle », répétait maman Ninie.

— Oui... prenez bien soin d'elle... Je reviendrai demain matin. »

Ces paroles arrachèrent Nettie à sa torpeur.

« Non, oh non! ne revenez pas!... Je pars pour Chaudfontaine et dois vous dire adieu pour toujours. Adieu! —

Digitized by Google

Merci pour vos bonnes paroles, continuait-elle, sans s'apercevoir de la souffrance qui se répandait sur les traits d'Adrien, je ne les oublierai jamais et je vous garderai l'affection d'une sœur. J'essayerai de remplacer Germaine dans votre vie, le voulez-vous, dites? »

Elle s'approchait de lui, les larmes aux yeux, dans l'attendrissement du souvenir, si près qu'il se raidit pour ne point l'enserrer de ses bras, pour ne point lui crier : « Je t'aime. »

— Le voulez-vous, dites?

— Oui, murmura-t-il, en détournant la tête.

— Je vous quitte pour toujours, mais, quoi qu'il arrive, mon amitié vous reste... Adieu, monsieur Adrien.

— Pas monsieur, dit-il tout bas.

— Adieu, Adrien, dit-elle.

— Adieu, Miss. »

Et pour ne point se trahir, il ouvrit la porte et disparut dans la nuit.

CHAPITRE XIII.

Au fond d'un compartiment de troisième classe, Nettie s'était blottie dans un affaissement de tout son être. Elle, si radieuse vingt-quatre heures auparavant, restait sans voix pour remercier la bonne Ninie, qui pleurait de voir fuir « mademoiselle Miss » comme une coupable après un crime. La malheureuse enfant partait pour Chaudfontaine, sans autre plan arrêté que celui d'arriver au plus vite à la demeure de M^me^ Baudoux, comme si, dans le chaos de sa mémoire affaiblie, le nom seul de son amie fût resté lucide.

A Bruxelles, un employé dut lui répéter trois fois de descendre pour changer de train; elle ne s'était pas même aperçue que son compartiment s'était vidé et qu'elle restait seule, tenant machinalement un petit paquet que la vieille servante lui avait glissé entre les doigts. Cependant, sous l'influence du voyage, la pensée s'éclaircissait peu à peu dans son cerveau troublé et,

Digitized by Google

avec la raison, lui revenait la perception plus nette des événements.

Arrivée à Chaudfontaine, elle s'engagea dans le sentier qui conduisait à la ville, en raccourcissant le chemin à travers la bruyère. Les rayons d'un soleil d'octobre caressaient le feuillage d'automne, qui se détachait, semblable à un immense bouquet de fleurs vives, sur le fond sombre des mélèzes. De partout arrivait le bruissement des ailes qui s'essayaient dans la tiédeur de l'atmosphère pleine de vagues senteurs, tandis que les fleurs redressaient leurs tiges alanguies pour se tourner vers la lumière. On aurait dit que, prête à mourir, la nature assoiffée voulût, une dernière fois, s'abreuver de vie.

Nettie subissait la mélancolie pénétrante de l'air ambiant d'où se dégageait comme une symphonie de regrets. Elle s'assit parmi les mousses et son regard embrassa la campagne, dont l'étendue était coupée par les collines aux versants desquelles rougissait la végétation. Derrière un bouquet de sapins, apparaissait le toit rouge de la ferme où, à cause de Germaine, on avait coutume de s'arrêter pendant les excursions avec son cousin. Cette halte charmante en pleins champs interrompait délicieusement le parcours des trop longues marches. Oh! la folle gaieté qui s'allumait à l'esprit de Michel! Oh! les bons moments passés ensemble, en buvant un verre de lait près du cours d'eau qui faisait mouvoir les grandes roues du moulin! Comme alors Germaine était jolie, son grave visage éclairé d'un espoir de bonheur, les yeux humides d'une émotion contenue, sans autrement trahir le secret qui devait la tuer! Et comme on revenait heureux, grisé d'air et de joie, dans une douce camaraderie, dont le souvenir, longtemps après, réchauffait le cœur durant les tristes journées passées chez les Vermeulen! Nettie avait vite compris pourquoi sa compagne aimait tant à parler de Chaudfontaine.

La jeune fille se leva pour continuer sa marche. Au tournant du sentier, une mendiante était accroupie, la même vieille à laquelle régulièrement elle faisait autrefois l'aumône en passant.

Digitized by Google

Elle s'aperçut alors qu'elle était sans argent et, de ce geste spontané qu'elle avait gardé de son enfance, elle donna à la pauvresse le paquet bourré de provisions que lui avait glissé entre les doigts la sollicitude de maman Ninie.

« Dieu vous bénisse, ma bonne demoiselle. »

Était-ce l'offrande en elle-même ou la manière dont cette offrande venait d'être faite qui mettait un accent ému dans la voix ordinairement banale de la vieille? Le ton avec lequel ces paroles furent prononcées toucha la jeune fille et elle se retourna pour tendre la main à l'infirme.

« Merci. »

Sans plus s'arrêter, elle continua à gravir la rude pente que dominait la villa, juchée tout au haut de la colline. A mesure qu'elle avançait, la redoutable question se posait de nouveau à son esprit : Qu'allait dire Mme Baudoux? Il ne suffisait donc pas d'être innocente pour être forte? Il fallait donc trembler en face du bien comme en face du mal?

A présent qu'elle était arrivée, elle n'osait entrer, paralysée par une gêne subite qui la retenait immobile, comme clouée devant la grille du petit parc d'où elle regardait venir à elle Mme Baudoux, que les aboiements de Miracle attiraient de ce côté.

Certes, la grande amie ne se doutait guère quelle était cette femme vêtue de noir, dont les yeux avaient une fixité si étrange. Elle croyait aller au-devant d'une solliciteuse timide, comme il en arrivait si souvent à sa porte, et la généreuse femme, pour lui éviter une plus longue attente, se pressait à sa rencontre, les mains chargées des dahlias qu'elle était occupée à cueillir.

Dès qu'elle eut reconnu l'étrangère, elle poussa une exclamation de surprise mêlée d'alarme.

« Nettie!... Qu'est-il arrivé, grand Dieu! Comme vous voilà faite, ma pauvre enfant. »

En la voyant les cheveux en désordre, sous le grand chapeau de paille décroché dans le hangar des Vermeulen, les mains

Digitized by Google

non gantées, sans même un fichu sur les épaules, elle devina un drame.

Et comme la jeune fille gardait son attitude de statue, Mme Baudoux la prit dans ses bras, et la serrant contre sa poitrine, doucement :

« Qu'avez-vous, ma chérie ? »

Sous cette caresse maternelle, les nerfs tendus de la jeune fille s'amollirent, les larmes refoulées débordèrent de son cœur brisé, et tout son désespoir éclata, subit, effrayant, sans bornes.

« Oh ! madame ! madame ! je suis perdue, déshonorée... Vous entendez, déshonorée, moi qui hais le mal, moi qui méprise l'inconduite.

— Du calme, du calme, petite. Vous ne pouvez être déshonorée, étant incapable de faillir.

— Cela devrait être, n'est-ce pas ? dit-elle avec égarement. Eh bien, non ; il ne suffit pas d'être honnête, paraît-il, pour mériter l'estime. Il faut faire comme tout le monde ; l'action la plus innocente devient immorale si elle s'écarte des idées reçues. »

Elle parlait très vite, d'une voix rauque, pendant que Mme Baudoux, le bras passé autour de sa taille, la conduisait à travers le double rempart de tilleuls qui menait à la villa.

Les deux femmes s'assirent sous la véranda contre laquelle grimpaient les gloires de Dijon, dont les dernières roses s'effeuillaient le long des minces colonnettes.

« Voyons, Nettie, expliquez-vous. »

Mais dans la tête de la jeune fille, la fièvre battait ; des paroles sans suite sortaient de ses lèvres tremblantes : « Adrien... Philippe... » Ses yeux, démesurément agrandis, alarmèrent Mme Baudoux ; aidée d'une servante, elle fit coucher la pauvre enfant dans son ancienne chambre et s'empressa de faire chercher un médecin.

Quand il arriva, Nettie se débattait dans un délire à travers lequel, en phrases hachées, se déroulait la scène de la chambre à coucher. Cela dura des heures, puis, sous l'influence des nar-

Digitized by Google

cotiques, la malade s'endormit d'un sommeil agité, pendant lequel la vieille amie ne quitta pas le chevet du lit.

Des mots échappés à la fièvre, il résultait qu'un événement grave s'était passé chez les Vermeulen. Lequel? Dans l'état d'esprit où allait se trouver la malade à son réveil, il ne fallait point songer à la questionner. Écrire? c'était peut-être la trahir. Se rendre à Vilvorde en ce moment serait également difficile; Nettie ne pouvait être abandonnée aux mains des domestiques; le plus sage était d'attendre.

L'attente fut de courte durée; le lendemain, Mme Vermeulen se chargeait d'apporter personnellement la clé de l'énigme. Drapée dans son châle noir, elle marchait vers sa sœur qui, l'ayant aperçue de sa fenêtre, allait à sa rencontre dans la grande allée conduisant à la grille. Plus raide que jamais, la mère des Vermeulen redressait la tête sous son chapeau de crêpe, dont le voile, rejeté le long du dos, mettait à découvert un visage résolu.

« Bonjour, Léocadie. Vous m'arrivez par surprise. »

La veuve s'arrêta net, et, ramenant sous son bras les bouts de son voile qui flottaient :

« Ne m'attendiez-vous pas?

— Non.

— Elle n'est donc pas ici, fit Mme Vermeulen avec mépris, continuant à marcher à côté de sa sœur, dont le pas se ralentissait.

— Qui, elle?... Nettie?

— Eh! qui d'autre, sinon votre protégée!... Vous pouvez vous vanter, ma sœur, d'avoir bien placé vos bienfaits, car j'aime à croire, pour votre honneur et pour le mien, que vous avez été jouée dans votre confiance comme je le suis dans la mienne. »

Jamais la négociante ne s'était lancée dans d'aussi longues phrases. Les lèvres toutes blanches, elle parlait avec une volubilité dont elle n'était point coutumière, tandis que Mme Baudoux, d'ordinaire vive à la réplique, l'écoutait impassible, sans un geste de protestation.

Digitized by Google

« Vous ne me répondez pas, Philomène ?

— Vos paroles ne me prouvent rien ; j'attends des faits. »

Mme Baudoux introduisit sa sœur dans la salle à manger, dont les doubles fenêtres ouvertes laissaient voir la pente rapide qui se déroulait dans les bruyères.

« Je vous écoute, fit Mme Baudoux, qui prit place en face du canapé sur lequel venait de s'asseoir la nouvelle arrivée.

— Vous n'ignorez point, je suppose, répondit la négociante en reprenant son sang-froid, que j'ai chassé Miss de ma maison ?

— Chassé !... Et pourquoi, grand Dieu ?

— Pourquoi ? fit l'autre en ricanant, demandez-le-lui.

— C'est inutile, puisque vous vous êtes donné la peine de venir de Vilvorde pour me l'apprendre.

— En effet, je suis venue exprès de Vilvorde pour vous éclairer sur une intrigante qui exploite votre bonne foi. Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ; je suis l'autre cloche.

— Vous les représentez toutes les deux, ma chère, car je n'en ai entendu aucune jusqu'ici. Nettie est une intrigante, dites-vous, prouvez-le-moi. Vous aurez beau jeu ; la pauvre enfant, retenue au lit par la fièvre, est incapable de se défendre.

— Elle aurait de la peine à le faire, étant donné que je l'ai trouvée dans la chambre d'Adrien pendant la nuit, causant les yeux dans ses yeux ; elle ne peut le nier. »

La veuve regardait triomphalement en face Mme Baudoux, dont les sourcils se fronçaient.

« Vous aurez mal vu, Léocadie.

— Non, vous dis-je. C'est la cousine Maes qui est venue m'avertir. Plus clairvoyante que moi, elle ne s'était pas laissé prendre à l'air innocent de l'Anglaise. Depuis quelque temps, elle la surveillait et avait surpris des familiarités entre elle et mon fils ; j'ai su cela trop tard.

— Je connais trop Nettie pour la croire coupable, répondit l'amie. Il y a là-dessous un mystère qui doit s'éclaircir. Quelle explication vous a-t-elle donnée de sa présence dans la chambre d'Adrien ?

Digitized by Google

— Me croyez-vous assez naïve pour lui en demander une? J'ai fait la seule chose à faire; j'ai chassé de ma maison cette fille qui n'aurait jamais dû y entrer. Et, depuis son départ, j'en ai appris bien d'autres sur son compte. Non contente de séduire Adrien, elle entretenait une correspondance clandestine avec le docteur Demey...

— Comment le savez-vous?

— Comment je le sais? Mais j'ai lu une lettre trouvée dans son armoire et dans laquelle la malheureuse lui parle d'amour. Je m'explique maintenant pourquoi Demey n'a point demandé la main de Germaine. Petite misérable! Aussi je me suis chargée de la démasquer; tout Vilvorde apprendra au docteur ce qu'est sa dulcinée. »

Mme Baudoux s'était levée.

« La misérable, c'est vous, s'écria-t-elle dans l'indignation de sa droiture. Comment! non contente de chasser de votre maison une orpheline sans l'entendre, vous allez fouiller ses objets comme ceux d'une voleuse et, non contente de violer ses secrets, vous la flétrissez devant une ville entière! Mais c'est un assassinat moral que vous commettez-là. Laquelle de vous deux est méprisable? Est-ce cette jeune fille qui, j'en suis certaine, serait rentrée chaste et sans arrière-pensée dans sa chambre d'où elle était sortie innocemment, — ou est-ce vous qui, sur une simple apparence, détruisez une existence entière? Le mal réside dans l'intention; sans vous, Nettie aurait ignoré l'inconvenance de sa conduite. Est-ce une inconséquence? Vous en faites un crime et, non contente de votre mauvaise action, vous poursuivez votre victime jusque chez moi, son dernier refuge, pour qu'à mon tour je la chasse. Non, non; Philomène Baudoux n'est point de celles qui condamnent sur une simple présomption, ni de celles qui agissent lâchement. Nettie est et restera ma protégée tant qu'elle n'aura point démérité de mon estime.

— Que faut-il faire pour cela? demanda Mme Vermeulen avec dédain.

Digitized by Google

— Ce que vous faites en ce moment, une action indigne.

— Indigne pour vous, pas pour les honnêtes gens.

— Qu'appelez-vous honnête ? Est-ce d'abuser de sa position pour espionner une pauvre enfant, lire ses lettres, la calomnier ? Si, au lieu de faire du scandale, vous aviez demandé une explication à Nettie, elle vous l'aurait donnée loyalement, et tout eût été dit. Le mal vient de vous et non d'elle.

— Sachez, ma sœur, dit Mme Vermeulen en redressant la tête, que je n'ai de conseil à recevoir de personne. Votre protégée a agi comme une fille sans honneur ; sa conduite, au lieu de soulever en vous l'indignation, vous inspire de la sympathie ; vous la défendez et vous me blâmez. Je n'ai donc plus qu'à me retirer et à vous souhaiter bonne chance.

— Comprenez donc, dit Mme Baudoux en la retenant du geste ; Nettie est incapable, vous m'entendez, in-ca-pa-ble d'une faute. Je pourrais vous prouver que ses sentiments pour Adrien sont ceux d'une sœur, je pourrais vous prouver aussi que ses relations avec le docteur sont des plus honorables ; ce n'est pas mon secret, rien ne peut m'autoriser à le divulguer. Mais je réponds de cette enfant et c'est parce que je puis répondre d'elle que je vous blâme énergiquement de l'avoir perdue de réputation.

— Chacun agit selon ses sentiments, ma sœur, répartit Mme Vermeulen, et je perdrais mon temps à vouloir vous convaincre. Gardez donc votre Nettie et, puisque vous préférez croire à son innocence qu'à mes affirmations, je vous déclare, moi, que vous ne me reverrez de la vie.

— C'est bien, dit amèrement Philomène ; suivons chacune notre route. Moi, je préfère ma mission à la vôtre. J'aime mieux défendre une accusée que de la condamner sans jugement. Adieu donc, que le Ciel vous pardonne. »

La veuve ne daigna pas répondre et quitta, l'œil sec, ce toit qu'elle ne devait plus revoir. Rien ne vibrait dans ce cœur, pas un éclair de pitié n'avait jailli en elle pour sa victime.

Mme Baudoux s'installa au chevet de la jeune orpheline.

Digitized by Google

Ses soins éclairés, son affectueux devouement triomphèrent bientôt de la fièvre cérébrale dont Nettie était menacée.

Un matin, après une nuit plus calme, la pauvre fille put faire à sa bienfaitrice un récit complet du fatal événement qui avait failli lui faire perdre la raison. Doucement, avec les paroles et les caresses d'une mère, Mme Baudoux parvint à apaiser le tumulte qui grondait encore dans ce jeune cœur brisé.

« Remettez-vous, ma chérie, et guérissez-vous, pour moi d'abord qui jamais ne vous ai tant aimée que depuis que l'on vous attaque; pour vous ensuite, pour pouvoir répondre par une attitude de fier dédain à des calomnies méprisables. »

Cette tendre influence eut le résultat espéré. La convalescente s'assoupit de nouveau et la tranquillité revint sur son visage.

Mme Baudoux ne se dissimulait pas cependant la gravité de la situation. Elle réfléchit longuement; puis, prenant son parti avec la décision du devoir à remplir, elle écrivit à Demey pour lui exposer les faits dans leur vérité. Elle mit à défendre la jeune fille toute l'éloquence de son grand cœur, sans toutefois compter sur un succès. Elle était trop physionomiste pour s'être méprise sur le caractère de cet homme méticuleux.

Trois jours après arriva la réponse, une réponse qui brisait tout le bonheur de Nettie.

Le docteur croyait à l'innocence de sa fiancée, il ne lui faisait pas l'outrage d'en douter et, plus que personne, il regrettait la déplorable aventure; mais la société en jugeait autrement et, dans sa position, il ne pouvait, lui, épouser une jeune fille qui ne fût pas impeccable aux yeux de tous.

C'était écrit d'une main ferme; mais dans l'adieu qu'il donnait à celle qu'il avait aimée, qu'il aimait encore, se lisait un sanglot.

Bien que l'excellente femme s'attendît à ce dénouement, il ne lui en causa pas moins un profond chagrin. N'était-elle pas sienne, cette enfant, si sincère, si bonne, si différente des autres, que jamais Mme Baudoux n'avait rencontré sa pareille ni ne s'était attachée à personne comme à elle? Il est donc vrai

Digitized by Google

qu'on peut aimer l'enfant d'une autre comme le sien propre, que la maternité de l'âme existe, aussi puissante, aussi naturelle que celle du sang. La mère de Michel en faisait l'expérience, en se retrouvant tout entière dans Nettie. C'était le même courage à soutenir ses idées à l'encontre de ses intérêts, la même fierté à ne pas vouloir capituler devant l'opinion, la même loyauté à vouloir justifier ses sentiments par ses actions.

Jusqu'ici, elle l'avait tenue dans un calme d'esprit absolu, selon la recommandation du médecin, et ce fut le sourire aux lèvres qu'elle se rendit auprès de la jeune fille. Celle-ci, avec l'intuition propre aux natures délicates, devina, à son approche, ce que son amie aurait voulu lui cacher.

« Vous avez une mauvaise nouvelle à m'apprendre, n'est-ce pas? Oh! vous pouvez tout me dire; je suis forte. Ma raison, un instant troublée, m'est revenue, et avec elle, ma dignité. Je n'ai point péché devant Dieu et, si ce que j'ai fait était à refaire, je le referais. Bien faire et laisser dire, ajouta-t-elle chaleureusement.

— A la bonne heure, je vous retrouve, ma courageuse enfant, dit Mme Baudoux rassurée, et me voilà à l'aise pour vous parler, car j'ai, en effet, une mauvaise nouvelle à vous apprendre.

— Une seule peut m'être pénible. Mon fiancé me croit coupable, n'est-ce pas?

— Non, répondit-elle doucement, mais il recule devant les préjugés du monde.

— Ainsi, fit Nettie, Philippe me sacrifie sans m'entendre?

— Ce n'a pas été sans lutte, me dit-il, mais ses relations l'y forcent. »

L'orpheline pressa son front de ses mains amaigries. Puis, après un sanglot :

« Voilà précisément ce qui me détache de lui, car il sacrifie le vrai au faux. Si l'opinion des étrangers lui tient lieu de bonheur, qu'il soit heureux sans moi. Vous me disiez qu'on ne déracine pas un attachement tel que le sien. Je ne sais.

Digitized by Google

Mais je puis vous assurer que le mien était plus grand encore, car l'idée de le perdre m'a rendue folle, vous le savez. Eh bien! il l'a déraciné en moi, de ses propres mains, aussi sûrement qu'une plante qu'on arrache et foule au pied. Il m'est impossible d'aimer un homme incapable de me comprendre.

— Il vous comprend, puisqu'il vous aime.

— Et me rejette, fit-elle amèrement, son pâle visage envahi d'indignation. Non, madame, je suis ainsi créée, la blessure faite à mes sentiments ne se refermera plus. M. Demey est redevenu et restera un étranger pour moi. »

Mme Baudoux gardait dans les siennes les petites mains qui tremblaient. Elle savait ce que coûtent ces résolutions stoïques, ces victoires remportées sur le cœur qui crie, et qu'il y a des douleurs que la parole blesse.

Nettie traversait une de ces douleurs que seuls le temps et la prière apaisent.

CHAPITRE XIV.

Il fait nuit,... une froide nuit d'automne. Le vent souffle en rafales, arrachant aux arbres les feuilles qui disparaissent dans la tourmente.

Adrien Vermeulen est étendu, décharné, sur son lit de souffrance; le chagrin a fait son œuvre : son visage émacié et son corps affaibli disent quels ont été les ravages de son cœur déchiré.

Dans la chambre, faiblement éclairée par une bougie cachée derrière un livre, Mme Vermeulen et Thérèse sont assoupies, dans l'attitude abandonnée que les longues veilles produisent; elles dorment les bras tombants, les traits tirés par les soucis et le manque de repos.

La vieille Ninie est debout auprès d'Adrien, qui ne dort pas, les yeux agrandis par la maigreur de la figure. De peur de réveiller sa mère et sa sœur, le malheureux s'efforce de ne pas

Digitized by Google

tousser, et chaque fois qu'une crise le secoue, il enfonce sa bouche dans les oreillers.

Ninie lui présente une tasse pleine d'une tisane tiède et fade, mais le malade la repousse et fait signe à Ninie de s'approcher tout près de lui, pour qu'il puisse lui parler à voix basse.

« Il est inutile d'essayer de me soulager, ma bonne Ninie; je sais que je suis perdu.

— Que dites-vous là, grand Dieu, monsieur Adrien, dit la pauvre bonne en élevant la voix malgré elle.

— Chut! ne les réveillez pas... Je suis perdu, vous dis-je, je le sens bien, et, comme les volontés des mourants sont sacrées, je vous demande, je vous supplie de faire venir Nettie.

— Mais je ne puis pas faire venir M^lle^ Miss, moi, monsieur Adrien! Que dirait madame? elle me chasserait, bien sûr!

— Il le faut, dit Adrien, avec l'obstination des malades, je le veux. Tenez,... passez-moi doucement ce morceau de papier et ce crayon; je vais écrire une dépêche que vous porterez demain matin au télégraphe. »

Ninie obéit et Adrien traça ces seuls mots : « Je vais mourir, Nettie, et je veux vous revoir. »

Puis il fit signe à Ninie de cacher le papier et s'assoupit presque aussitôt.

Tous ceux qui ont soigné un être cher savent ce que sont ces longues nuits qui brisent l'énergie, ces sursauts sans cesse répétés, ces alternatives d'espoir et de désespérance; puis, après l'énervement des nuits sans sommeil, dans cette pénétrante odeur de pharmacie des chambres de malades, le grand frisson qui vous secoue quand reparaît le jour, le froid qui vous glace jusqu'aux moelles, bien faits pour épuiser les plus fortes natures sans lasser le dévouement de ceux qui aiment.

M^me^ Vermeulen et Thérèse en étaient arrivées plus vite au dernier degré de lassitude, car, en femmes intéressées, elles ne se reposaient pas le jour. — Ne fallait-il pas soigner le commerce? — Aussi avaient-elles dû s'en remettre, pour une nuit, à la pauvre vieille servante de prendre soin d'Adrien.

Digitized by Google

Le lendemain, en allant au marché, Ninie s'acquitta de son message, non sans de grands battements de cœur, car elle se rendait compte de la gravité de ses conséquences.

Quand la dépêche fut remise à la Villa des Roses, Nettie, entièrement rétablie de la terrible secousse qui avait failli l'emporter, était sortie pour secourir une famille pauvre. Elle avait éprouvé, la veille, une émotion nouvelle : l'agence de Londres, qui s'occupait de retrouver la trace de son père, avait fini par apprendre qu'il était décédé insolvable à Calcutta, après toutes sortes d'entreprises aussi folles les unes que les autres. En cheminant, la jeune fille repassait dans sa mémoire l'abandon de ce père et les conséquences qui en étaient résultées, et son âme endolorie ne trouvait pas un pleur à donner à sa mémoire.

Ce fut donc Mme Baudoux qui reçut le télégramme d'Adrien et le remit à la jeune fille, aussitôt son retour.

En recevant cette seule ligne, Nettie pâlit et, sans mot dire, tendit le papier à son amie. Celle-ci éprouva également un coup violent au cœur. Un long silence s'ensuivit.

« Il faut y aller, Nettie, dit-elle enfin.

— Moi!... retourner dans cette maison d'où l'on m'a chassée ! dit la jeune fille en pâlissant encore... Oh ! madame!

— Il le faut, dit Mme Baudoux, les yeux humides, en lui prenant les mains... On ne refuse rien aux mourants.

— Mais songez donc, dit Nettie haletante, aux humiliations qui m'attendent à Vilvorde... Songez aux infamies que l'on a ébruitées contre moi... Pourquoi braver l'opinion ?

— Il le faut, répéta de nouveau Mme Baudoux. Et, malgré ma résolution de ne plus voir ma sœur, je vous accompagnerai. En me voyant à vos côtés, personne ne vous manquera de respect. »

Nettie fut vaincue et le départ décidé.

La nuit, pour Adrien, avait été mauvaise. Le médecin ne dissimulait plus ses craintes, il prévoyait, dans un prochain délai, une issue fatale. Le malade avait lu la vérité dans ses

Digitized by Google

yeux; aussi, dès que sa mère et sa sœur revinrent près de lui, se décida-t-il à leur faire connaître sa volonté.

« Ma mère et vous, Thérèse, leur dit-il, vous savez que mes journées et peut-être mes heures sont co~ptées. J formellement résolu de réparer une injustice, en r .abilitant une innocente, que vous avez perdue de réputation. J'ai demandé que Nettie revînt près de moi et, à mon heure suprême, libre enfin de mes actions, je suis résolu à l'épouser.

— L'épouser! s'écria Mme Vermeulen, en redressant avec colère sa haute taille, tandis que Thérèse plissait ses lèvres minces.

— Oui, ma mère. Je veux lui rendre l'honneur qu'une odieuse interprétation de sa généreuse conduite lui a enlevé et, pour la mettre désormais à l'abri du besoin, je lui laisserai ma part de fortune.

— De mieux en mieux, fit la mère d'une voix sifflante, vous épouseriez cette fille et vous dépouilleriez pour elle votre famille!... Vous oubliez, mon fils, que je m'oppose absolument à cette union.

— L'âge que j'ai atteint et ma mort prochaine m'affranchissent de votre tutelle, et, quels que soient mes devoirs envers vous, il en est un plus impérieux, c'est une œuvre de réparation envers une orpheline indignement calomniée. Aussitôt Nettie arrivée, j'exige que l'on avertisse le notaire et le curé.

— Jamais! dit Mme Vermeulen, avec un geste violent.

— Oh! dit Adrien, d'une voix altérée, pendant que le médecin entrait sans être annoncé, je ne veux cependant pas quitter cette terre sans avoir réparé une mauvaise action dont je ne suis pas coupable... Je veux mourir avec la satisfaction du devoir accompli... Je veux épouser Nettie, si elle y consent. Je le veux... Je le veux...

Un flot de sang, jaillissant de sa bouche, interrompit la phrase commencée. Heureusement, le docteur parvint à arrêter l'hémorragie et fit signe à Mme Vermeulen de le suivre sur le palier.

Digitized by Google

Votre fils est à toute extrémité, madame, le savez-vous? Il vient d'éprouver une terrible secousse, provoquée, d'après ce que je crois comprendre, par une discussion de famille. A son heure dernière, lui refuserez-vous la satisfaction qu'il demande? Vous prendriez-là, madame, une responsabilité bien grave.

— Mais il veut se marier contre mon gré, docteur, et dépouiller sa famille de la part qui lui appartient.

— C'est son droit, madame, et c'est pour vous une obligation sacrée de fléchir devant la volonté d'un mourant. »

La veuve ne trouva plus d'arguments.

« Soit! je boirai le calice jusqu'à la lie.

Ils rentrèrent dans la chambre d'Adrien.

« Je me rends, mon fils, dit-elle, la voix serrée sous l'effort qu'elle faisait; Ninie ira prévenir le notaire et le curé. »

Une flamme brilla dans l'œil d'Adrien, et un regard vers sa mère, qui eût amolli tout autre cœur que ce cœur de marbre, fut sa réponse.

Ce rude combat livré et gagné, le malade parut retomber dans sa fiévreuse somnolence, mais son œil suivait les aiguilles d'une petite pendule placée sur la table et dont le tic-tac affaibli interrompait seul le silence de la chambre.

Vers deux heures, un coup de sonnette annonça l'arrivée des voyageuses de Chaudfontaine. L'entrevue fut pénible pour toute cette famille agitée de sentiments si opposés... Quelques rares paroles seules furent échangées. M^me^ Vermeulen, en présence de Nettie, faisait des efforts surhumains pour se contraindre... Sa bouche était agitée d'un tremblement fébrile, tandis que Thérèse avait un mauvais petit sourire qu'elle voulait rendre méprisant. Ce fut M^me^ Baudoux qui rompit le silence.

« Nettie a reçu une dépêche d'Adrien... Il lui demande de la revoir à son lit de mort... La voici.

— On va vous conduire auprès du malade, dit la veuve, les dents serrées... Mais vous me permettrez de ne pas vous suivre. »

Digitized by Google

Nettie et Mme Baudoux montèrent, en assourdissant involontairement le bruit de leurs pas, comme on le fait dans une maison qu'habite la souffrance.

En les voyant entrer, Adrien se souleva; une expression de réel bonheur se peignit sur son visage.

« Ah! dit-il, quel grand cœur vous avez, Miss!... Je me rends bien compte de l'effort que vous avez dû faire pour revenir ici! Venez, ajouta-t-il en lui tendant sa main amaigrie, et vous aussi, ma tante, approchez-vous. Il est en mon pouvoir, heureusement, de réparer le mal que l'on vous a fait à cause de moi;... laissez-moi vous donner mon nom et ma fortune avant de fermer à jamais les yeux.

— C'est bien, mon neveu, dit avec énergie Mme Baudoux... Vous agissez en homme de cœur!... »

Brisée par l'émotion, la jeune fille avait caché son visage dans ses mains et ne contenait plus ses sanglots. Elle ne pouvait s'empêcher de comparer la conduite de Demey à celle d'Adrien, et d'admirer la grandeur d'âme de celui-ci, bravant jusque sur le seuil de la mort une famille altière et inflexible. Son cœur se fondit.

« Eh bien! que répondez-vous, chère Nettie, demanda anxieusement le mourant.

— Que dois-je faire, madame? demanda, la figure noyée de larmes, la pauvre enfant à Mme Baudoux.

— Acceptez, ma chérie;... Je comprends la pieuse pensée d'Adrien;... il vient de prouver que son cœur est digne du vôtre. Acceptez son nom, c'est celui d'un honnête homme. »

Nettie, vaincue, laissa tomber sa main dans celle d'Adrien; celui-ci la porta à ses lèvres décolorées.

« Mon rêve eût été de vivre près de vous, Nettie; je vous ai aimée dès l'instant que je vous ai vue... Je m'endormirai tranquille en vous sachant à l'abri de mon nom. »

Une heure après, eut lieu la douloureuse cérémonie du mariage *in extremis*. Adrien s'affaiblissait visiblement, comme si la nature n'avait attendu que cet instant de solennelle répara-

Digitized by Google

tion pour l'abattre. Le prêtre lui administra les derniers sacrements en présence de la famille assemblée, et, peu après, Adrien Vermeulen s'éteignait dans un sourire, le regard fixé sur le doux visage de Nettie et les mains dans les siennes.

. . . . . .

En rentrant des funérailles, Nettie et Mme Baudoux se rendirent à la maison mortuaire pour prendre un congé éternel de Mme Vermeulen.

« Eh bien! dit celle-ci à Nettie, en lissant machinalement les plis de sa robe noire et en laissant tomber dédaigneusement une à une ses paroles, vous voilà satisfaite, je pense; vous avez maintenant un nom et une fortune.

— Vous vous trompez, dit avec une dignité souveraine la jeune femme; j'ai accepté le nom de votre fils, mais je renonce à sa fortune... Je suis de celles qui se donnent, mais qui ne se vendent pas... Gardez votre or, madame!

— Bien, ma Nettie, dit l'excellente Mme Baudoux, en lui sautant au cou. Bien, mon enfant; j'avais prévu votre réponse. C'est moi qui, avec l'assentiment que Michel m'a donné avant son départ, assurerai votre existence; nous ne nous quitterons plus. Si j'ai perdu un fils, j'ai retrouvé une fille. »

. . . . . .

Avant de quitter Vilvorde, qu'elle ne devait plus jamais revoir, Nettie déposa sur la tombe d'Adrien une couronne d'immortelles.

Léontine Musin.

Digitized by Google

CATHERINE II

D'APRÈS DES TRAVAUX RÉCENTS

Peu de figures historiques sont aussi énigmatiques que celle de Catherine II. Depuis près d'un siècle, la personnalité de la grande tsarine n'a cessé d'être l'objet de discussions passionnées, où la légende et l'histoire se mêlent d'une façon inextricable. Pour les uns, Catherine est un monstre; pour les autres, un génie supérieur. Messaline ou Sémiramis, redoutable énigme dont on ne connaîtra sans doute la solution que le jour où les archives de Saint-Pétersbourg seront ouvertes à tous et où les historiens russes auront la liberté de dire toute la vérité. En attendant, des ouvrages comme ceux que vient de publier M. Waliszewski : *Le roman d'une impératrice* et *Autour d'un trône*, méritent d'être accueillis avec faveur, car ils éclaircissent bien des questions et résolvent bien des problèmes.

Est-ce à dire que M. Waliszewski ait complètement réussi à dégager la figure historique de Catherine II du fond légendaire? On peut en douter. Dans sa volonté fort louable d'être impartial et de repousser les fables, il semble s'être fait illusion à lui-même; il pense écarter la légende et, cependant, quand on a lu ses deux ouvrages si bien faits, si fertiles en documents, on a l'impression que la légende est vraie et qu'il n'y a pas grande différence entre la Catherine qu'il nous dépeint et la Catherine de la duchesse d'Abrantès.

C'est qu'en réalité, la légende n'a pas toujours tort. Elle ne se forme pas toute seule, en effet; elle n'est à l'origine que le contre-coup dans la conscience populaire des événements qui

Digitized by Google

se déroulent, des actes d'un personnage dont la haute situation attire tous les yeux. A mesure que le temps passe, ces impressions diverses s'enchaînent et s'harmonisent, et le personnage historique nous apparaît, dans la reculée du lointain, sous une forme très simple et très ample, comme un monument que l'on aperçoit dans les brumes de l'horizon. Pur phénomène de perspective! Sans doute, à distance, il n'est plus possible de distinguer les mille particularités de l'édifice, ses saillies, ses colonnes, ses corniches, mais, par contre, ses lignes générales, ses grandes assises, sa silhouette se montrent peut-être mieux que de près; de même pour le personnage historique interprété par la légende : il se détache mieux, à l'emporte-pièce, comme une sorte de symbole dont aucun détail infime ne vient plus contrarier les allures.

Sous ce rapport même, nos historiens contemporains, plus érudits encore qu'historiens, ont fait parfois fausse route. Par une réaction naturelle contre l'histoire romanesque, telle que l'avaient conçue les Robertson et les Michelet, ils se sont acharnés à détruire la légende à grands renforts d'archives, de papiers d'État et de mémoires secrets, et bien souvent tout ce travail de bénédictin n'a réussi qu'à disséquer leur héros, à le décomposer en mille lambeaux disparates, à lui enlever l'unité et la vie.

Mais il arrive aussi fréquemment que le labeur des érudits aboutit, contrairement à leurs intentions, à consolider la légende qu'ils voulaient anéantir et à lui donner la consécration de l'histoire.

Cela n'est-il pas vrai pour Alexandre, pour César, pour Charlemagne, pour Napoléon, pour tant d'autres personnages historiques tels que Henri VIII, Marie Stuart, le Taciturne, Philippe le Bel, Cromwell? Bons ou mauvais, la légende les avait marqués de son sceau, stigmatisés du fer rouge ou auréolés de lauriers. Est-ce que l'érudition, par hasard, a réussi à reviser ces jugements si nets de la conscience populaire? Et cependant, avec quelle belle ardeur, quelle hautaine ironie, quel mépris superbe pour les racontars légendaires les érudits ne se sont-ils pas attaqués à ces grandes figures? Certes, sous

Digitized by Google

la hache de ces sceptiques praticiens armés de toutes les ressources de la sévère histoire, les contes, les miracles, les fables romanesques, tous les enjolivements poétiques de la légende ont péri sans retour; mais la légende elle-même est restée debout dans son essence, c'est-à-dire que le caractère du personnage et le rôle historique que la légende lui prêtait se sont retrouvés intacts après vérification.

En pouvait-il être autrement? Comment ces hommes seraient-ils devenus légendaires, comment se seraient-ils incorporés, pour ainsi dire, au patrimoine de l'humanité s'ils n'avaient eu en eux quelque chose d'extraordinaire, d'excessif et de grandiose? Alexandre, quoi qu'on écrive, cessera-t-il donc de nous apparaître autrement que comme le jeune héros qui, avec une poignée de soldats, couche dans la poussière le vaste empire des Perses, renouvelle la face du monde oriental, rapproche l'Occident du cœur même de l'Asie et qui, lorsqu'il meurt à trente-trois ans, à l'âge où tant d'autres commencent seulement à penser, a pour toujours répandu sur l'humanité l'éclatante lumière du génie hellénique?

Et Napoléon! C'est en vain qu'une érudition malveillante essaie de ravaler le Corse aux cheveux plats, c'est en vain qu'une légion de savants et de chercheurs s'ingénient à nous montrer les petitesses du colosse, c'est en vain que Taine lui-même rassemble contre le grand condottière italien tout l'arsenal de sa lourde et puissante critique, Napoléon, le Napoléon de la légende, demeure debout, plus étonnant, plus gigantesque, plus rapproché, après chaque attaque, du type symbolique que nous donnait de lui la tradition populaire.

Catherine II est un exemple frappant de ce conflit de la légende et de l'histoire. De son temps déjà, la légende caractérisait la tsarine d'un seul mot : Messaline! Et que répondait l'histoire, non pas seulement l'histoire apologétique de Voltaire et des philosophes, mais l'histoire austère, l'histoire érudite? Sémiramis! Sémiramis, c'est-à-dire la grande politique, aux mœurs privées peut-être un peu libres; mais en somme, la digne héritière de Pierre le Grand.

Mais, disait la légende, que faites-vous de l'assassinat de

Digitized by Google

Pierre III et du meurtre d'Ivan VI, de la naissance douteuse de Paul Ier et des amants innombrables de l'impératrice? Bagatelles! affaires de famille! répondait-on avec Voltaire; cancans indignes de préoccuper l'histoire!

Certes, M. Waliszewski ne va pas aussi loin, mais il est néanmoins d'une indulgence excessive : « Ce fut une femme extraordinaire et une grande souveraine, conclut-il. Comme femme, elle a prouvé que son sexe était capable de se mettre à la hauteur des destinées et des devoirs les plus élevés; comme souveraine, elle a fait pour la grandeur de la Russie autant que Pierre Ier lui-même. »

Tel ne sera peut-être pas l'avis du lecteur impartial. Après avoir lu les deux volumes si richement documentés de M. Waliszewski, il est fort à craindre qu'il n'arrive à une conclusion toute contraire et que Catherine II ne lui apparaisse surtout comme un type accompli de grande courtisane, avec son sensualisme sans frein, son égoïsme féroce, sa vanité monstrueuse, son mépris absolu de toutes les lois morales et ses vues politiques étroites et empiriques.

Ce qui est vrai, c'est qu'au milieu de mille entreprises criminelles, hasardeuses et mal combinées, Catherine II a joui, pendant son long règne, d'un bonheur pour ainsi dire sans exemple dans l'histoire, bonheur qui réparait ses pires fautes, si bien qu'à tout prendre, au jugement trop bienveillant de M. Waliszewski, on peut opposer, avec beaucoup plus de justesse, celui du prince Henri de Prusse : « Catherine jette un grand éclat; on la vante, on l'immortalise de son vivant; ailleurs, elle brillerait sans doute beaucoup moins; mais dans son pays elle a plus d'esprit que tout ce qui l'entoure. On est grand à bon marché sur un pareil trône. »

I

Certes, l'astrologue qui, lors de la naissance de Sophie d'Anhalt Zerbst, en 1729, eût prédit que cette enfant d'un petit prince allemand porterait un jour la couronne des tsars et régnerait en autocrate sur trente à quarante millions d'hommes, n'aurait rencontré que des incrédules.

Digitized by Google

Sa naissance même était un mystère. Était-elle la fille légitime du prince Christian-Auguste et de Jeanne-Élisabeth de Holstein, ou bien ne devait-elle pas le jour à quelque amant de sa mère, le beau Betsky, que Jeanne-Élisabeth avait connu à Paris, peut-être même le jeune prince de Prusse, qui devait plus tard s'appeler Frédéric II?

La première hypothèse est la plus vraisemblable. Toujours est-il que Sophie d'Anhalt, *Figchen*, comme on l'appelait dans l'intimité, grandit à Stettin, où elle était née, dans la très modeste condition d'une fille de général prussien ; son éducation fut très négligée, et ses précepteurs, à l'exception de sa gouvernante française, Mlle Cardel, ne méritent pas d'être signalés.

Sa vie semblait destinée à s'écouler paisiblement dans l'obscurité des petites cours allemandes, quand la tsarine Élisabeth songea à la donner comme épouse au jeune duc Pierre-Ulrich de Holstein-Gottorp, cousin de Sophie et neveu de l'impératrice, qui venait de le reconnaître comme son héritier.

C'est ainsi qu'en 1744, Figchen et sa mère se rendirent à Moscou et que la petite princesse de quinze ans se trouva brusquement jetée au milieu d'une cour barbare, plus asiatique qu'européenne, et dont l'immoralité brutale dépassait tout ce qu'on peut imaginer. Arrivée au pouvoir par un coup d'État militaire, la fille de Pierre le Grand vivait au milieu des soldats qui l'avaient portée au trône, s'enivrait avec eux et mêlait les pratiques d'une bigoterie stupide aux orgies les plus éhontées.

Quant au fiancé, il ne valait guère mieux. Mal élevé par des maîtres ineptes et grossiers, le jeune duc de Holstein, « le petit diable », comme on l'appelait, était un être malingre, aussi difforme au moral qu'au physique, « une âme gauche dans un corps étroit », dit M. Waliszewski; au reste, un vrai soudard, qui ne trouvait rien de plus galant que de raconter à sa fiancée ses amours ancillaires avec les filles d'honneur de l'impératrice. « Il m'était indifférent, dit Catherine II dans ses Mémoires, mais la couronne de Russie ne l'était pas. »

Bien accueillie par la tsarine, Sophie apprit le russe, se con-

Digitized by Google

vertit à l'orthodoxie, reçut le nom de Catherine Alexievna et épousa son cousin, à Saint-Pétersbourg, au mois d'août 1744.

Alors commença pour le jeune couple une existence bizarre. Tous deux avaient à peine seize ans et la tsarine décida de les mettre en tutelle et de placer à côté d'eux de véritables surveillants pour compléter et même pour refaire leur éducation. Pierre-Ulrich, surtout, en avait besoin; cet avorton malicieux s'amusait aux plaisirs les plus grossiers et les plus niais; il se divertissait à faire d'horribles grimaces, jouait aux soldats avec les meubles de sa chambre, tenait les discours les plus cyniques et les plus extravagants.

Quant à Catherine, dès le lendemain du mariage se révéla son tempérament de courtisane; elle prit un amant, l'un des frères Tchernichof, et c'est ainsi que commença cette longue chaîne d'amours mercenaires qui allait se dérouler pendant cinquante-deux ans et que la mort seule devait briser.

Ce fut un abominable ménage que celui de ces deux jeunes êtres que tout semblait cependant convier au bonheur. Pierre s'enivrait avec ses maîtresses, installait un chenil dans la chambre à coucher de Catherine et, quand les aboiements des chiens cessaient un instant et permettaient à la grande-duchesse de dormir, il se mettait à jouer du violon et à parcourir la chambre en hurlant et en faisant du bruit pour le plaisir d'en faire, comme un méchant gamin. Catherine, heureuse de fuir un pareil mari, allait à la chasse, habillée en homme, montait à cheval à califourchon ou lisait pêle-mêle les romans de M^lle^ de Scudéry, l'Astrée, les lettres de M^me^ de Sévigné, Brantôme et Voltaire.

Cette triste vie dura dix ans; en 1754, Catherine eut un fils qui devait être Paul I^er^, mais ce fils était presque certainement l'enfant de l'adultère; il suffit, pour s'en convaincre, de lire les pages si mesurées, si prudentes cependant, que M. Waliszewski consacre à ce grave problème tant de fois traité par les historiens.

Mais si Pierre-Ulrich n'est pas le père de Paul I^er^, quel est donc ce père? La question est délicate et ne peut guère être tranchée avec certitude. Tant de jeunes hommes entouraient

Digitized by Google

la grande-duchesse de leurs hommages! Peut-être est-ce le chambellan Serge Saltykof; ce qui est certain, c'est que cet officier fut éloigné de la cour immédiatement après la naissance de l'enfant et que, d'autre part, le petit Paul fut non moins immédiatement enlevé à sa mère et élevé loin d'elle par Élisabeth.

La naissance du jeune grand-duc, en assurant l'avenir de la dynastie, rejeta fatalement la mère au second plan. Elle en profita pour se livrer à ses instincts de libertinage, et cette fois sans aucune retenue, car Pierre-Ulrich ne mettait plus aucun obstacle aux liaisons de Catherine et poussait même l'ignominie jusqu'à passer des soirées entières accompagné de sa maîtresse en tête-à-tête avec sa femme et le favori de celle-ci.

Ce favori change sans cesse, tantôt Saltykof rentré en grâce, tantôt Ivan Chouvalof, tantôt l'élégant Poniatowski, dont la grande-duchesse a une fille en 1758, tantôt un autre. Catherine est insatiable; elle sort la nuit habillée en homme et va souper chez ses amis, ou bien ils viennent s'installer chez elle, à deux pas de la chambre de son mari. En cas de surprise, un paravent dressé contre le lit de Catherine dissimule les visiteurs.

Enfin, au milieu de ce désordre éhonté, surgissent la princesse Dachkof et les cinq frères Orlof, dont l'aîné, Grégoire, devient l'amant de la grande-duchesse en 1758.

Cette liaison décida du sort de Catherine. C'est sur le bras solide du bel Orlof, « tête d'ange sur des épaules d'hercule », que la fille du prince de Zerbst va s'appuyer pour s'élever jusqu'au trône de Pierre le Grand.

En 1762, Élisabeth mourut et le jeune duc de Holstein-Gottorp fut proclamé tsar sous le nom de Pierre III. La mort d'Élisabeth et l'avènement de Pierre III furent pour l'Europe un événement capital; car le nouvel empereur, aussi chaud partisan de l'alliance prussienne qu'Élisabeth y était hostile, s'empressa de faire la paix avec Frédéric II, ce qui sauva la Prusse aux abois, détermina la fin de la guerre de Sept ans et devait avoir des conséquences historiques incalcu-

Digitized by Google

lables. Non seulement la Prusse gardait la Silésie, mais la dynastie des Hohenzollern, un instant sur le bord de l'abîme, sortait de cette rude épreuve plus puissante qu'auparavant et devenait en Allemagne la rivale des Habsbourg en attendant qu'elle les supplantât.

A l'intérieur, Pierre III débuta par une série d'oukases empreints pour la plupart d'un esprit de libéralisme très accentué, tels que la sécularisation des biens du clergé, l'abolition de la chancellerie secrète, mais à cause de cela fort mal vus des milieux officiels et même des masses populaires qui trouvaient le nouveau tsar trop allemand et pas assez russe.

Pierre III eut surtout le tort de mécontenter l'armée en voulant y introduire la discipline prussienne, et le tort plus grave encore peut-être de traiter sa femme avec un mépris qui devait la porter dans le camp de ses adversaires.

C'est ainsi qu'il installa dans son palais sa maîtresse en titre, l'affreuse Élisabeth Vorontsof, qui s'enivrait avec lui, jurait et crachait comme un soldat et dont il obligea Catherine à subir la présence. Un jour même, en plein dîner diplomatique, il se permit d'appeler sa femme *doura,* sotte, et bientôt des bruits menaçants circulèrent dans l'entourage du tsar contre l'impératrice : Pierre III, disait-on, avait l'intention de répudier sa femme, de la jeter en prison et d'épouser la Vorontsof.

Catherine n'était pas femme à attendre l'orage; du reste, elle avait raison d'avoir peur, car elle venait d'accoucher en secret d'un fils d'Orlof, le fameux Bobrinski. Un complot s'ourdit aussitôt, complot dont les principaux artisans furent les Orlof, le ministre Panine et la princesse Dachkof, mais dont l'impératrice fut l'âme. Elle dissimula avec le tsar, se fit flatteuse et insinuante et endormit ses défiances.

Le 9 juillet 1762, Pierre III se rendit à Péterhof, où devait l'attendre l'impératrice : il n'y trouva personne. Le matin même, à cinq heures, Alexis Orlof était allé réveiller Catherine et l'avait conduite aux casernes de Saint-Pétersbourg, la garde s'était soulevée et la femme de Pierre III avait été

Digitized by Google

proclamée tsarine à Notre-Dame de Kasan, sous le nom de Catherine II.

Un bas employé, Tieplof, rédigea à la hâte un manifeste et Catherine II, à cheval, revêtue de l'uniforme d'un officier de la garde, prit elle-même la tête des troupes qu'elle conduisit à Péterhof. Surpris par la brusquerie du coup, l'infortuné tsar ne montra ni courage ni présence d'esprit; au lieu de faire appel à ses bataillons holsteinois, si dévoués cependant, il se rendit, pleura comme un enfant, abdiqua et fut interné à Ropcha; neuf jours plus tard, il y périssait sous les coups des Orlof, de Tieplof ou de quelqu'autre affidé de Catherine, car le drame est resté obscur comme tant d'autres pages sanglantes de l'histoire des tsars russes.

C'est ainsi qu'à l'âge de trente-trois ans, la petite princesse Sophie d'Anhalt Zerbst escalada les degrés du trône de Pierre le Grand et le *favorisat* s'y installa avec elle. Dès le 9 juillet, Grégoire Orlof se vautrait en maître sur les divans de l'impératrice, lisait les dépêches d'État et se faisait servir par sa maîtresse. Ce spectacle honteux et dégradant, la Russie allait y assister pendant trente-quatre ans, jusqu'à la mort de l'impériale courtisane.

II

On a dit et répété que Catherine II a été pour la Russie un nouveau Pierre le Grand. Il est vrai que son long règne peut être considéré comme le complément de celui de Pierre et que le puissant État slave fondé par lui a pris, sous Catherine II, un développement et un éclat inouïs; les frontières de l'empire ont été reculées, la Pologne a été démembrée, la Turquie et la Suède tenues en échec, la Crimée et le Kouban conquis.

Mais ces brillants résultats sont-ils bien l'œuvre de Catherine II et ne sont-ils pas dus plutôt à la logique des faits, à l'expansion du génie russe, à la situation de la Russie au XVIII[e] siècle?

La tsarine a été portée par les événements beaucoup plus qu'elle ne les a portés. Sa politique, en somme, est une pauvre

Digitized by Google

politique, dans laquelle il ne faut chercher ni esprit de suite, ni vues d'ensemble. « Circonstances, conjectures et conjonctures, toute la politique est là », disait-elle elle-même. Ne lui demandez pas de savoir discerner les hommes de mérite ; elle les déteste ; ce qu'il lui faut, ce sont des favoris, et ces favoris, ces amants en titre, elle les choisit même toujours fort mal ; les uns ne sont que de belles brutes, comme Grégoire Orlof, les autres des énergumènes, comme le trop fameux Potemkin (1). Dans un autre pays, de pareils ministres eussent conduit sûrement l'État à la ruine. Dans la Russie du XVIII^e^ siècle, il en était autrement.

D'abord, quant à la politique intérieure, les gouvernants pouvaient se permettre toutes les fantaisies et toutes les extravagances ; le peuple russe n'existait pas comme nation. C'était une masse amorphe, incapable de penser et de se mouvoir, prête à subir docilement toutes les charges et tous les outrages, excepté quand l'excès même de ses misères la jetait dans les voies de la révolte, comme on le vit sous Pougatchef. Qu'est-ce au fond que cette *pougatchefschtchina*, cette jacquerie formidable qui ravagea la Russie méridionale en 1773 et faillit renverser le trône de Catherine II, sinon la révolte des moutons enragés que la faim tenaille aux entrailles, la folie du désespoir qui soulève les paysans torturés par le servage et qui n'ont plus de pain, parce qu'il faut des monceaux d'or pour gaver les favoris ?

Mais si cette politique de rapace et de bête fauve était possible à l'intérieur, elle pouvait avoir ses périls vis-à-vis de l'étranger. Or, ce fut là l'extraordinaire bonheur de Catherine II. Au moment où elle prenait le pouvoir, elle n'avait que des voisins encore plus avilis que la Russie, la Pologne, la Suède, la Turquie. Quant à la forte Europe, la tsarine se garda bien d'y toucher, car cette Europe-là était sous la surveillance d'un homme de génie, aussi grand politique que grand capitaine, le roi de Prusse Frédéric II. Vainqueur de tous ses adversaires après vingt-trois ans de guerre, il ne

(1) M. Waliszewski écrit Patiomkine, d'après la prononciation

Digitized by Google

songeait qu'à maintenir, par la diplomatie, l'équilibre européen qu'il avait fondé par les armes; il avait besoin de la paix pour consolider l'édifice qu'il avait construit, pour réparer les maux de la guerre et développer les institutions de la Prusse, et pendant vingt-trois ans, jusqu'à sa mort, il veilla d'un œil jaloux sur cette paix si laborieusement conquise et ne permit à personne de tirer l'épée pour la compromettre. Catherine le sentait bien; aussi détestait-elle le roi de Prusse; mais jamais elle n'osa lui rompre en visière; il la tint en respect jusqu'au dernier jour, comme il tenait en respect la France et l'Autriche. Quand il fut mort, Catherine II hasarda d'autres combinaisons : elle prétendit partager la Turquie avec l'Autriche, et refréner la Révolution française; mais elle ne commit plus que des fautes, à moins qu'on ne considère comme un fait glorieux la suppression de la Pologne.

Restreinte ainsi au cercle des puissances limitrophes, toutes en décadence, la politique de Catherine II avait beau jeu. Elle put à son aise improviser des généraux de parade, armer des flottes de bois vert et les placer sous le commandement d'amiraux de boudoir comme Alexis Orlof; incapables ou fous, ces chefs de guerre ne réussissaient pas moins dans leurs entreprises, parce que leurs adversaires étaient encore plus incapables qu'eux, et que, du reste, le sang des soldats et l'or des paysans ne cessaient de couler à flots comme un fleuve inépuisable.

Dans ces conditions, Catherine II put donc jouer à l'aise le rôle de *samodierjitsa*, d'autocrate de toutes les Russies. Et cet autocratisme, songeons-y bien, était tout autrement absolu que celui d'un despote occidental, Louis XIV ou Louis XV. Quelque puissant que fût celui-ci, il avait à côté de lui une opinion publique avec laquelle il devait compter, tandis qu'en Russie l'opinion publique n'existait pas.

La suprême habileté de Catherine fut de créer cette opinion publique au dehors, de se faire à l'étranger une réputation de grande souveraine et d'avoir dans tous les pays des thuriféraires pour chanter ses hauts faits.

Elle débuta dans cette voie par une mystification colossale, la Grande Commission législative de 1766. Après s'être

Digitized by Google

débarrassée, par un assassinat, du malheureux Ivan de Brunswick, enfermé à Schlusselbourg depuis vingt-deux ans, elle réunit à Moscou puis à Saint-Pétersbourg, une assemblée de 652 députés de tous les ordres, de toutes les classes et de toutes les races de l'empire, sous prétexte de formuler un nouveau code « pour le bonheur de tous et de chacun ». L'*Instruction* préliminaire, soumise par la tsarine à la Commission législative, contenait 526 paragraphes, dont plus de la moitié étaient à peu près textuellement empruntés à Montesquieu, et dont le reste était pris textuellement aussi au *Traité des délits et des peines*, de Beccaria. C'est assez dire que l'*Instruction* respirait le plus généreux humanisme et que la plupart des grandes idées que devait réaliser la Révolution française s'y trouvaient affirmées en termes magnifiques.

La Commission, enthousiasmée, tint plus de deux cents séances; puis, quand la tsarine s'aperçut que l'opinion publique de l'Europe lui était assurée, elle cassa le joujou, déclara la Commission dissoute en 1768, et renvoya les députés en leur assurant qu'elle était satisfaite et qu'elle savait maintenant « ce qui était nécessaire et de quoi il fallait s'occuper ». C'est sans doute pour cela qu'elle distribua à ses favoris plus de 150,000 paysans de la couronne et les transforma en serfs de propriétaires; c'est sans doute pour cela aussi qu'elle interdit aux paysans de porter plainte contre leurs maîtres, qu'elle autorisa ceux-ci à envoyer leurs serfs en Sibérie ou à les donner arbitrairement en recrues, et qu'elle établit le servage dans toute la Petite-Russie, ce qui amena la révolte de Pougatchef!

Mais les paysans! Qu'était-ce que cela? La grande Catherine, la Sémiramis du Nord, n'avait pour eux que du mépris. Elle qui avait dit, dans son *Instruction* de 1767, que « la nation n'est pas faite pour le souverain, mais le souverain pour la nation », ne répondait-elle pas un jour à Diderot, qui s'étonnait de la malpropreté des paysans : « Pourquoi auraient-ils soin d'un corps qui n'est pas à eux? »

Encore une fois, qu'importait à la tsarine le sort des paysans russes, des travailleurs russes ou du peuple russe! Ce qu'elle

Digitized by Google

désirait, c'est que l'opinion publique de l'Europe lui fût favorable. Grâce à la Grande Commission, grâce aux philosophes et aux encyclopédistes français, cette opinion publique lui était acquise. Pauvres encyclopédistes, songe-creux épris d'abstraction, toujours occupés de l'homme et des facultés de l'homme, mais absolument ignorants des hommes, des races, des milieux, prenant la grande Russie barbare et à demi asiatique pour une seconde France et les salons de la tsarine pour le salon de Mme Geoffrin! Comme l'habile Circé s'est moquée d'eux, avec quelle virtuosité les a-t-elle tous trompés et prosternés devant son trône!

Écoutez Voltaire, le plus grand de tous : « Catherine est la première personne du monde... Elle est au-dessus de la nature, de l'histoire, de la philosophie elle-même... Elle est le foyer et la vie des nations... Elle a fait du XVIIIe siècle un siècle d'or... Elle est un ange devant lequel les hommes doivent se taire... Elle est plus savante que toutes les Académies... Ses institutions sont les plus grandes de l'univers... Son empire est au-dessus de tous les empires, ses lois sont au-dessus de toutes les lois... Si l'Europe et l'Asie avaient le sens commun, elle régnerait sur le monde entier! »

Le patriarche de Ferney va plus loin encore; il perd tout sentiment de patriotisme et écrit à l'impératrice : « Daignez observer que je ne suis point Welche, je suis Suisse, et si j'étais plus jeune je me ferais Russe! »

Avec plus de réserve et plus de naïveté, Diderot tient le même langage; il trouve que Catherine « a l'âme de Brutus avec les charmes de Cléopâtre; » il l'appelle sa souveraine, il se dit devenu Russe « par l'ingratitude de son pays et par les bontés de l'impératrice! »

Et toute la sequelle philosophique entonne la même antienne! La France elle-même finit par être entraînée dans ce courant d'idolâtrie monstrueuse; à un siècle d'intervalle, elle est tout à coup prise pour la Russie du même enthousiasme irraisonné que nous venons de voir se révéler tout récemment encore à l'occasion de la visite de la flotte russe! Ce sont les mêmes enfantillages, les mêmes adorations baro-

Digitized by Google

ques. Un instant, tout est à la russe à Paris, les vêtements, les hôtels, les magasins, le théâtre. C'est une vraie *Catherinen Sucht*, une fièvre contagieuse de Catherine, comme le dit fort plaisamment Grimm. La fière Marie-Antoinette elle-même fait taire ses préventions envers la courtisane couronnée et se prodigue en gracieuses prévenances !

Et pendant que les Voltaire, les Diderot, les encyclopédistes, la France entière s'égosillent à crier : Vive la Russie ! Catherine ne perd pas son sang-froid ; elle n'a pour ceux qui l'encensent que le plus profond mépris.

Elle répond à Grimm, qui lui annonce la visite de Voltaire comme imminente : « Au nom du ciel, conseillez donc à ce vieillard octogénaire de rester à Paris ! »

Elle reçoit froidement Diderot, qui s'est hasardé à faire le voyage de Saint-Pétersbourg pour la remercier, et dit de lui à ses familiers qu'il « a l'air d'avoir cent ans par certains côtés et dix par certains autres ».

Elle écrit à son ambassadeur à Londres, Tchernichof : « Tous les matins, je fais une prière : Mon Dieu, sauvez la Corse des coquins de Français ! »

Les chargés d'affaires de France ne s'y trompent pas ; tous les jours, à tout instant, ils sont témoins de la haine de Catherine pour la France. En 1772, l'un d'eux écrit déjà : « Catherine n'a et n'aura jamais d'autre véhicule que celui de faire haineusement et sans examen le contraire de ce que la France veut... Elle nous hait de toutes les haines, comme Russe aigrie, comme Allemande, comme prince, comme rival et par-dessus tout comme femme. »

Mais la tsarine n'a garde de révéler aux profanes le secret de ses pensées ; la France et les philosophes la flattent et l'encensent ; elle les laisse faire, parce qu'ils la couronnent d'une auréole de gloire. A la fin cependant, en 1790, quand la Révolution commence à devenir menaçante, Catherine jette le masque ; elle repousse dédaigneusement du pied les grands principes des philosophes, Voltaire lui-même ne trouve plus grâce devant elle ; elle regrette les écoles de jésuites « d'où est sorti tout ce que la France a eu de meilleur », et quand la

Digitized by Google

tête de Louis XVI a roulé sur l'échafaud, sa haine devient du délire et elle écrit à Grimm : « Il faut absolument exterminer jusqu'au nom de Français! »

III

Qu'est-ce donc que Catherine II?

Avant tout, c'est une comédienne et une comédienne d'une habileté sans égale; mais c'est aussi une hypocrite, quoi qu'en pense M. Waliszewski. Un envoyé français l'avait mieux jugée : « Mon expérience, écrivait-il, m'est inutile; cette femme est plus fausse que les nôtres ne sont friponnes, et je ne peux pas dire plus. »

Oui, elle est fausse, la grande tsarine, fausse jusqu'au fond de l'âme, fausse dans toutes ses actions, dans ses Mémoires, qui ne sont pas même d'elle, et jusque dans sa correspondance avec Grimm. Avec cela, vaniteuse à un degré extraordinaire. « Flattez-la, disait Potemkin, qui la connaissait bien, c'est le seul moyen d'arriver à quoi que ce soit avec elle, et avec cela on arrive à tout. »

Joseph II était du même avis : « Je crois connaître Sa Majesté, écrit-il, et la vanité est son unique défaut... Il faut la chatouiller; sa vanité est son idole. »

Et le comte de Ségur disait à son tour : « Les plus légers coups d'aiguillon blessaient sa vanité. »

Elle est, en outre, égoïste et sans cœur. M. Waliszewski n'est point de cet avis; il la croit bonne et nous trace un tableau vraiment idyllique d'une journée de l'impératrice; il nous la dépeint comme une tendre mère auprès de ses petits-enfants, aimable envers ses domestiques et tout entichée d'une famille de levrettes anglaises qui couchent sur des coussins de satin rose garnis de dentelles.

Charmants enfantillages, en vérité! Mais c'est la même femme qui garde à côté d'elle le féroce Chechkofski, ce mystérieux tortionnaire chargé de débarrasser l'impératrice de ceux qui lui portent ombrage; c'est la même femme qui livre au knout les laquais qui se permettent de courtiser ses femmes

Digitized by Google

de chambre, leur fait couper le nez et les envoie mourir en Sibérie; c'est la même femme qui tue son mari, qui tue Ivan VI, qui songe à déshériter son fils Paul, qui se fait livrer, par le farouche Alexis Orlof, la pauvre princesse Tarakanof, qui laisse pourrir dans les casemates le publiciste Novikof, qui condamne au knout et à la Sibérie l'écrivain Radichtchef, qui transforme les libres paysans de l'Ukraine en serfs de la glèbe, qui préside aux massacres de Praga et n'a pas une parole de blâme contre la férocité de Souvarof, dont les soldats ont jeté dans les flammes des femmes et des petits enfants.

Ne parlons donc pas de la bonté de Catherine II; ne parlons pas non plus de ses goûts artistiques et scientifiques.

Sans doute la tsarine achète à prix d'or des collections de tableaux ou de sculpture; sans doute, elle aime à s'entourer d'artistes, de peintres et de musiciens; sans doute, elle correspond avec les philosophes, elle achète les bibliothèques de Diderot et de Voltaire, mais, comme le dit M. Waliszewski, « il y a toujours de la politique dans tout ce que pense et fait Catherine. Toutes ses préoccupations, celles de littérature ou d'art comme les autres, y aboutissent ». Rien n'est plus exact; quand on traite le grand sculpteur Falconet comme un manœuvre, qu'on écrit à Reiffenstein « d'expédier une couple d'architectes italiens comme un paquet d'outils », qu'on fait jeter en prison des lettrés de la valeur de Novikof ou de Radichtchef, on ne peut être considérée comme une protectrice des arts.

Ne parlons pas, enfin, de la hauteur d'âme de la tsarine : la femme qui n'a pas trouvé d'autre parole pour accueillir le grand patriote polonais Kosciusko, tombé blessé et fait prisonnier à Maciejowitch, que cette sotte et cruelle plaisanterie : « Cette pauvre bête de Kostiouchka », est jugée et bien jugée.

Mais si Catherine II n'a ni générosité de cœur, ni hauteur d'âme, elle possède cependant une qualité bien accentuée : l'audace, une audace téméraire, étourdie, qui la jette dans les plus dangereuses aventures, d'où elle ne sort que grâce à sa bonne chance.

Digitized by Google

C'est l'audace aussi qui lui permit d'imposer le *favorisat*, cette honte des hontes de son règne.

« Le favoritisme, nous dit M. Waliszewski, est en Russie ce qu'il est et a été ailleurs, toutes proportions gardées. C'est même une question de proportions qui seule intervient pour lui imprimer sous le règne de Catherine II un cachet à part. »

Tout le monde ne sera peut-être pas de cet avis; d'autres souveraines ont eu des amants sans doute, mais Catherine II seule a fait de ce régime une institution d'État. Nulle passion sincère, nul choix d'un homme éminent capable de seconder l'impératrice; non, les favoris se succèdent régulièrement comme des ministres, ce sont « les hommes du moment », les *vremienchtchiks;* quand l'impératrice est fatiguée de l'un d'eux, elle le renvoie aussi brusquement qu'elle l'a élevé, le comble d'honneurs et d'argent et le remplace par un autre. Et plus elle vieillit, plus elle les choisit jeunes; le dernier, Zoubof, a vingt-deux ans alors qu'elle en a soixante. Comme Saltykof s'étonne, elle lui répond froidement : « Eh quoi, je rends service à l'empire en faisant l'éducation de jeunes gens bien doués. »

Cette éducation, elle la fait mal. Parmi tant d'amants en titre, il n'en est pas un qui vaille quelque chose, à l'exception peut-être de Potemkin qui, du reste, ne garda que deux ans la charge de favori, et se contenta ensuite d'être le gardien du gynécée impérial, ce qui lui permit de gouverner librement la Russie pendant dix-sept ans. Comment, du reste, le favori aurait-il pu devenir un homme de mérite? Les meilleurs se seraient usés à ce rôle infâme. Et puis ce n'étaient jamais leurs talents qui attiraient sur eux l'attention de la tsarine. Le caprice seul lui dictait ses choix. Un soir, elle distinguait dans la foule quelque obscur lieutenant des gardes; le lendemain, il était nommé aide de camp de Sa Majesté. Tout le monde savait ce que cela voulait dire. Après plusieurs épreuves, l'heureux personnage était introduit dans un appartement spécial, luxueusement meublé et dans lequel il trouvait, au fond d'un secrétaire, comme don de joyeux avénement, 100,000 roubles en or. Le soir, devant la cour assemblée,

Digitized by Google

l'impératrice se montrait familièrement appuyée à son bras et, quand elle se retirait, le favori la suivait seul.

Désormais, nous dit M. Waliszewski, c'était un oiseau en cage. La cage était dorée, mais hermétiquement close. Toutes les démarches, tous les mouvements du favori étaient surveillés; il ne faisait de visite à personne, il ne recevait d'invitation de personne. Il y a là, semble-t-il, quelque exagération; cela pouvait être exact pour certains favoris, comme le timide Mamonof, l'*habit rouge*, ainsi que l'appelait l'impératrice; mais comment supposer qu'un Orlof, un Potemkin, un Zoritch ou un Zoubof se fût accommodé de cette existence cloîtrée? Ce qui est vrai, c'est que si le favori a de l'énergie, s'il sait se faire aimer, il jouit d'une puissance sans bornes, jusqu'au moment où il tombe pour faire place à quelque autre, ce qui arrive toujours.

De 1762 à 1796, pendant trente-quatre ans de règne, Catherine II a eu dix de ces favoris en titre; mais à côté de ces amants privilégiés, combien d'amants obscurs, de caprices d'un jour!

C'est en cela surtout que Catherine II est une Messaline insatiable et répulsive. M. Waliszewski élève quelques doutes sur toutes ces basses débauches devinées plutôt que prouvées; mais, ajoute-t-il lui-même, et sous sa plume cette restriction est d'un grand poids, « ce que nous pouvons savoir de l'intérieur d'un palais où Catherine II habita en compagnie d'un Orlof ou d'un Potemkin, est-ce bien la vérité entière, la vérité vraie, comme disent les Italiens? »

M. Waliszewski hésite à se prononcer; mais nul, sans doute, après avoir lu ses livres, n'hésitera un seul instant.

Tels sont les favoris, et quand on songe que tous ces misérables regorgent d'or et mettent la fortune publique au pillage, quand on songe que les cinq Orlof ont reçu 17 millions de roubles, Potemkin 50 millions, Lanskoï plus de 7 millions, que tous ensemble ils ont dévoré plus de 90 millions de roubles, près de 400 millions de francs, sans compter les terres et les milliers de paysans qu'on leur distribuait comme un vil bétail, il faut reconnaître que nulle part, chez aucune nation

Digitized by Google

moderne, on n'a vu s'étaler un aussi abominable scandale.

Et lorsque M. Waliszewski nous dit que « le favoritisme avec toutes ses conséquences mis à part, Catherine est sévère en fait de morale et très susceptible en fait de pudeur » ; qu'elle « apprécie la chasteté et va jusqu'à la pruderie », on ne peut s'empêcher de sourire et de se demander à quel degré d'ignominie doit tomber une femme pour être traitée d'immorale et d'impudique.

IV

M. Waliszewski reconnaît que si Catherine II sait se servir des hommes et les plier à ses volontés, elle ne sait pas les choisir. Cela est parfaitement exact et, pour s'en convaincre, il suffit de prendre comme exemples les plus importants des collaborateurs de Sémiramis.

Remarquons d'abord que tous sont Russes, Petits-Russiens ou Polonais, « mélange bigarre de sauvagerie et de raffinement extrêmes, nous dit M. Waliszewski ; culture occidentale greffée ici et là sur le virus asiatique dont le jeune plant moscovite s'est imprégné au cours d'un séculaire esclavage ; même indolence voluptueuse avec de brusques écarts de furieuse et exorbitante énergie », en un mot, des brutes luxurieuses et malfaisantes.

Mais Catherine II les prend parce que cela fait partie de son système : faire oublier son origine allemande, se montrer plus russe que les Russes eux-mêmes. Elle dit à ce propos des choses énormes : « Nulle histoire ne fournit de meilleurs ni de plus grands hommes que la nôtre, écrit-elle à Grimm. Jamais l'univers ne produisit d'individu plus mâle, plus posé, plus franc, plus humain, plus bienfaisant, plus généreux, plus officieux que le Scythe. »

Voyons donc à l'œuvre quelques-uns de ces individus qu'on nous donne comme le type de tous les talents et de toutes les vertus.

C'est d'abord le successeur de Bestuchef, Panine, premier ministre jusqu'en 1781, indolent, paresseux, libertin, « masse

Digitized by Google

de graisse qui fait de la nuit le jour ». Puis son successeur, le Petit-Russien Bezborodko, qui doit sa fortune à l'art de bien manger les crêpes, affreux et dégoûtant ivrogne qui vit au milieu d'un harem. Ensuite, Souvarof, le massacreur des Polonais, le soudard épileptique dont toute la science militaire consiste à foncer sur l'ennemi comme un taureau furieux; Grégoire Orlof, lourd et stupide colosse qui, après dix ans de favorisat, se voit supplanté au moment où il négocie la paix avec les Turcs en se pavanant à Jassy dans un costume constellé de diamants d'une valeur de cinq millions; Alexis Orlof, son frère, surnommé le Balafré, plus brutal et plus farouche encore que Grégoire, le traître qui fait tomber dans un piège infâme la pauvre petite princesse Tarakanof, le soi-disant vainqueur de la bataille navale de Tchesmé gagnée en réalité par ses amiraux anglais; Potemkin, enfin, le plus effroyable de tous, le maître de la Russie pendant dix-sept ans, simple officier aux gardes, qui doit sa faveur à son talent d'imiter la voix d'autrui, géant difforme, à la fois borgne et louche, à la peau brune, aux cheveux noirs, à l'aspect effrayant, d'abord *élève* de Catherine, qui lui donne des maîtres pendant qu'Orlof règne encore, puis brusquement rappelé du siège de Silistrie par une lettre de l'impératrice et élevé, en 1774, au poste de favori à la place de Vassilitskof.

Grimm s'effarouche de cette versatilité trop grande de la tsarine. « Pourquoi? lui répond-elle, c'est, je veux parier, parce que je me suis éloignée d'un certain excellent, mais très ennuyeux citoyen, qui a été tout de suite remplacé, je ne sais trop comment, par un des plus grands, des plus drôles et des plus amusants originaux de ce siècle de fer. »

L'amusant original va garder le pouvoir pendant dix-sept ans. Il jouit d'abord d'une faveur inouïe; Catherine l'appelle *Batiouka*, petit père, *Galoubtchik*, petit pigeon, mon toutou, mon faisan d'or. Mais il veut aller trop loin, il manifeste l'intention d'épouser la tsarine. Aussitôt tout change; on lui donne un successeur.

Un autre aurait accepté l'affront; le *Cyclope* prétend s'en servir; il n'est plus le favori en titre, il sera le pourvoyeur

Digitized by Google

des favoris, et grâce à ce système, qui lui donne la surveillance de l'alcôve impériale, il va garder encore le pouvoir suprême pendant quinze ans.

Jamais plus ignoble personnage ne fut mis à la tête d'un grand pays. Sale, débraillé, glouton, joueur, ivrogne, fantasque et débauché à la façon des pires Césars de Rome, il ne respecte rien, pas même les femmes de ses amis, et quand le prince Dolgorouki veut défendre la sienne contre ses entreprises, il est pris d'un accès de rage, saisit le prince au collet et le secoue violemment en lui crachant à la face cette brutale insulte : « Misérable ! vous n'êtes tous que de la boue et j'ai le droit de faire ce que je veux avec vous et avec ce qui vous appartient ! »

Et ce monstrueux tyran n'a pas seulement tous les vices, c'est un politique sans suite, un mauvais général qui abandonne ses troupes, n'écoute que son caprice et fait éclore chaque jour de sa cervelle détraquée quelque monstre baroque, des flottes en bois vert, de la cavalerie sans chevaux, de l'artillerie sans canons ou bien cette gigantesque féerie du voyage de Crimée, qui coûta huit millions de roubles, quarante millions de francs !

Mais, malgré le voyage en Crimée, malgré l'ascendant que donnait au Cyclope dix-sept ans de pouvoir sans limites, il tomba comme les autres, comme le beau Grégoire, comme le Balafré, comme l'Habit rouge, par un simple caprice de la tsarine. Déjà en 1789, Catherine II, alors sexagénaire, s'était amourachée, avec la permission de Potemkin, du jeune Platon Zoubof, âgé de vingt-deux ans à peine, et dans ses lettres au tout-puissant ministre, elle ne cessait de faire l'éloge de *notre enfant,* du *petit noiraud,* du *maltchik* (petit garçon). En 1791, brusquement, le *maltchik* s'installe en maître au poste de favori, et, pendant que Potemkin va mourir de la fièvre sur le revers d'un fossé d'une route de Moldavie, Zoubof trône dans les palais de Pétersbourg au bras de l'impératrice.

Quand elle mourut, cinq ans après, Platon Zoubof avait amassé plus de vingt millions de roubles !

Misérable mort que celle de Sémiramis ! Depuis quelque

Digitized by Google

temps, elle déclinait visiblement. Le 16 novembre 1796, elle écrivait à Cobenzl, en apprenant que le général Moreau avait été obligé de repasser le Rhin : « Je m'empresse d'annoncer à l'excellente Excellence que les excellentes troupes de l'excellente cour ont complètement battu les Français. » Le lendemain matin, après un instant d'entretien avec le favori, elle s'était retirée dans ses appartements. Comme elle tardait à reparaître, on s'enhardit à entrer et l'on trouva la tsarine étendue dans sa garde-robe, frappée d'apoplexie, et, comme le dit M. Waliszewski, « râlant déjà le râle de la mort ».

Ainsi mourut Catherine la Grande, à l'âge de soixante-sept ans.

Cette mort fut accueillie avec beaucoup d'indifférence. Le despotisme capricieux de la tsarine avait fini par lasser le peuple et l'armée; personne ne bougeait plus dans cet immense empire où, pendant trente-quatre ans, la lourde main des favoris avait broyé toutes les énergies. D'ailleurs, le jour même où Catherine II expirait, le canon d'Arcole appelait l'attention du monde sur ces « coquins de Français », et la Révolution, armée des droits de l'homme, se dressait tout à coup, menaçante, en face de la vieille Europe autocratique.

Faut-il conclure? A quoi bon? Le lecteur a sous les yeux les pièces du procès. Laissons plutôt la parole à M. Waliszewski, auquel on ne reprochera certes pas un excès de sévérité à l'égard de l'impératrice : « En résumé, dit-il, Catherine a entrepris et commencé beaucoup de choses; elle n'a rien ou presque rien achevé... Elle a laissé beaucoup de ruines. »

Ajoutons seulement que, pendant ce long règne de trente-quatre ans, la tsarine et ses favoris ont resserré les liens de l'absolutisme et que si le nouveau tsar, Nicolas II, a pu, tout récemment encore, le 29 janvier 1895, affirmer solennellement à la face du pays sa volonté inflexible de maintenir le principe de l'autocratie et traiter de « rêve insensé » le désir exprimé par quelques-uns de ses sujets de voir les représentants du peuple participer à la gestion des affaires de l'empire, c'est à Catherine II que la Russie doit en partie cet affront.

H. PERGAMENI.

Digitized by Google

LA QUESTION DU PAUPÉRISME

ET L'ANNEXION DU CONGO

Disons d'abord ce qu'il faut entendre par la « question du paupérisme », car il est toujours bon de définir exactement les termes dont on se sert ; on évite souvent ainsi beaucoup de malentendus et de discussions.

Il existe dans tous les pays, même dans ceux qui sont parvenus au plus haut degré de civilisation, un certain nombre d'invalides pauvres — malades, estropiés, infirmes, enfants, orphelins, vieillards — hors d'état de se procurer les moyens de subsister. Le sort qu'il convient de faire à ces malheureux ne rentre pas dans la « question du paupérisme » ; ce n'est point là, à proprement parler, une « question ». Tous les hommes qui prétendent n'être point des sauvages sont d'accord pour reconnaître que la société a l'obligation de nourrir et de soigner ces infortunés ; il n'y a pas d'État civilisé qui ne soit assez riche pour remplir ce devoir.

Mais, outre les malades, les infirmes, les enfants abandonnés et les vieillards indigents, il se trouve partout des hommes sains et vigoureux qui doivent recourir à la charité publique ou privée, non point parce qu'ils sont incapables de travailler, mais parce qu'ils ne peuvent parvenir à louer leurs bras. Ce sont eux qui forment l'armée dolente du paupérisme, laquelle se compose donc, en fait, des ouvriers sans travail. Cette armée est souvent très nombreuse. En 1863, on compte officiellement en Angleterre et dans la principauté de Galles, 1,142,624 pauvres secourus, parmi lesquels figurent 253,499 pauvres adultes capables de travailler.

Digitized by Google

Les classes populaires se divisent en trois groupes. Le premier, heureusement partout infiniment plus nombreux que les deux autres, se compose des ouvriers qui, ne chômant jamais ou ne chômant qu'en proportion de leurs ressources, ne tombent dans la misère et ne connaissent les dernières privations qu'à la suite de la survenue d'une incapacité de travail. Le deuxième groupe comprend les ouvriers occupés pendant les bonnes années, qui sont obligés de chômer durant les époques de crise, lorsque l'industrie, atteinte par la fermeture ou le resserrement d'une partie de ses débouchés, ne peut plus fournir du travail à tout son personnel habituel. Enfin, le troisième groupe réunit les hommes valides dont les bras n'ont jamais d'emploi, toutes les places étant prises, même pendant les années de plus grande prospérité, par les ouvriers des deux premières catégories.

Les chiffres des statistiques anglaises permettent de calculer pour la Grande-Bretagne, approximativement du moins, le nombre des hommes qui ne peuvent jamais trouver à s'occuper et celui des ouvriers condamnés à des chômages temporaires pendant les années de crise. Durant la période 1850-1883, c'est en 1863, l'année terrible de la « famine du coton », que le nombre des pauvres adultes capables de travailler atteignit le maximum; il fut de 253,499. Mais laissons de côté ce chiffre tout à fait exceptionnel. Celui qui suit dans l'ordre décroissant et qui s'élève encore à 194,099, se rapporte à l'année 1870, qui est la dernière de la période des quatre années de crise commerciale 1867-1870; plusieurs autres chiffres se rapprochent de celui-ci. Le total minimum des pauvres adultes valides, 92,806, fut relevé en 1877, la dernière des sept années de prospérité séparant la crise de 1870 de celle de 1878. Ainsi, l'industrie (ce mot étant pris dans le sens le plus général) occupe, sur le territoire de la Grande-Bretagne, environ 100,000 ouvriers de plus dans les bonnes années que dans les mauvaises, et le nombre des hommes qui, ne trouvant jamais à s'employer, vivent constamment à la charge de la bienfaisance publique, ne tombe pas au-dessous de 92,000. Quant aux pauvres frappés d'une incapacité de travail, leur nombre,

Digitized by Google

depuis 1850, n'a subi que de très minimes variations; mais nous n'avons pas à nous occuper ici de ces infortunés, car, nous le répétons, l'obligation pour la société de les secourir n'est mise en doute par personne, et ils appartiennent sans conteste à la charité publique ou privée.

La « question du paupérisme » se rapporte donc, en Angleterre, d'une façon permanente à 100,000 personnes, et, en outre, pendant les années de crise, à un groupe de 80,000 ou 90,000 ouvriers. Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'ajouter à ce chiffre celui des émigrants, car, de deux choses l'une : ou ces derniers trouvent du travail à l'étranger et alors ils ne sont point des indigents, ou ils n'en trouvent pas et alors, comme ils se font rapatrier, ils figurent dans les totaux précédents.

Voyons maintenant quelles sont les solutions proposées pour réduire, sinon pour supprimer le paupérisme.

L'avènement du socialisme, même en admettant que l'une ou l'autre des organisations préconisées par les disciples de Karl Marx fonctionnât régulièrement et normalement, ne remédierait point à l'indigence. Logiquement, les réformateurs démocrates contemporains se trompent en l'affirmant. Toutes les doctrines mises en avant par eux ont un point commun qui forme l'essence, la substance même du socialisme; c'est la confiscation de tous les capitaux autres que les capitaux de consommation, au profit de l'État ou plutôt des ouvriers, puisque l'État aura la charge de mettre ces capitaux à la disposition des travailleurs. Le propriétaire perdrait ses terres qui passeraient aux mains des cultivateurs; les mines, les usines, les manufactures n'appartiendraient plus à des actionnaires; elles seraient exploitées au profit exclusif des ouvriers. Quand la mine sera au mineur, la terre au cultivateur, la fabrique au travailleur manuel, la part de l'élément capital dans le partage des bénéfices sera réduite à zéro, puisque celle du travail sera égale à la totalité du produit brut (diminuée seulement des frais d'entretien, d'administration, etc.). La masse des salaires étant augmentée des gains souvent si considérables attribués au capital, les ouvriers toucheraient la même paye qu'aujourd'hui en travaillant un moindre nombre

Digitized by Google

d'heures. Supposons, par hypothèse et seulement pour fixer les idées, que les salaires soient ainsi doublés. Si les ouvriers veulent se contenter de revenus égaux à ceux qu'ils obtiennent actuellement, la journée de travail pourrait être réduite de moitié et l'industrie serait à même de fournir du travail à deux fois plus d'hommes qu'elle n'en occupe présentement. Les pauvres valides trouveraient donc place dans la grande armée des travailleurs au lendemain de l'établissement du nouveau régime. Mais, pendant combien de temps persisterait cette situation acquise au prix d'une spoliation de la propriété? Si l'État assure du travail à quiconque lui en demande, la population s'accroîtra, pour beaucoup de causes, plus vite que le capital, et bientôt, la réduction parallèle progressive des salaires et des heures de travail, réduction nécessaire pour que tout le monde soit occupé, ayant atteint une limite qu'elle ne peut dépasser, la plaie du paupérisme devra nécessairement reparaître aussi étendue, aussi hideuse qu'elle l'est aujourd'hui. Le socialisme a pour objet d'établir une répartition du revenu national selon des principes différents de ceux qui règlent aujourd'hui la distribution des richesses; il ne supprime point le paupérisme. Pour extirper l'indigence, il devrait imposer une diminution de l'accroissement de la population. Or, l'anti-malthusianisme est une des bases fondamentales de la sociologie démocratique. Les socialistes qui n'appartiennent pas à la fraction radicale du parti reconnaissent d'ailleurs que le principe de population est la pierre d'achoppement du socialisme et tiennent pour démontré, avec l'un des leurs, M. Adolf Wagner, « qu'aucun système socialiste ne peut exister sans limitation du nombre des enfants ».

La réduction du nombre des naissances a été souvent présentée, du reste, comme l'unique moyen de mettre fin au paupérisme. Mais le conseil d'avoir peu d'enfants n'a aucune chance d'être écouté par des races prolifiques, et l'on ne doit pas songer à les contraindre légalement de pratiquer la vertu de continence.

Il existe cependant, en Europe, un pays où les préceptes de Malthus trouvent bon accueil chez une grande partie de la

Digitized by Google

population : c'est la France. La natalité n'y dépasse plus 24.8 naissances par 1,000 Français. Elle est, par 1,000 habitants, de 50 naissances en Russie, de 37.7 en Allemagne, de 34 en Angleterre, de 36.3 en Italie, de 38.4 dans l'Autriche cisleithane et de 43.5 en Hongrie. La faiblesse de la natalité en France y ralentit naturellement l'augmentation du nombre des habitants. L'accroissement annuel moyen de la population qui est, pour 1,000, de 12.92 en Russie, de 9.33 dans le Royaume-Uni, de 8.42 dans l'empire allemand et de 6.99 en Italie, n'atteint pas 2.50 en France. La population a augmenté, chaque année, en moyenne, pendant la période 1870-1880, de 985,000 individus dans la Russie d'Europe, de 418,000 en Allemagne, de 340,000 dans le Royaume-Uni, de 166,000 en Italie et seulement de 157,000 sur le territoire français. C'est la déchéance prochaine de la France que ces chiffres font redouter et prévoir. Cet État qui figurait, quant au nombre des habitants, vers 1851, immédiatement après la Russie, parmi les cinq grandes puissances de l'Europe, se voit aussi devancer maintenant par les trois autres pays, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et le Royaume-Uni. Il faut observer, en outre, que l'accroissement si rapide de la population en Angleterre et en Allemagne, n'empêche pas ces pays d'alimenter des courants d'émigration très considérables. On a compté 320,000 émigrants anglais en 1883 et 210,000 émigrants allemands en 1881. Ces multitudes répandent dans le monde l'influence, la langue et la civilisation de leur patrie. En France, l'émigration est insignifiante. Dans le courant de l'année 1879, à peine 3,600 personnes ont quitté cette contrée pour s'établir définitivement ou temporairement à l'étranger. C'est là encore une cause d'infériorité grandissante pour la France.

La faiblesse de la natalité française est considérée à bon droit par nos voisins du sud comme une calamité nationale. La diminution du nombre des naissances a, sur les destinées d'un pays, une influence trop désastreuse pour qu'on puisse la préconiser comme remède au paupérisme, en admettant qu'elle ait quelque efficacité à ce point de vue. Mais, en réalité,

Digitized by Google

cette efficacité n'existe guère. En effet, il est facile de constater qu'un grand nombre des Français qui devraient naître et qui ne naissent point à cause de la prévoyance des époux, sont remplacés par des étrangers. Voici quels furent, à différentes époques, depuis 1851, les résultats du recensement des étrangers non naturalisés vivant en France et la proportion de cet élément à l'élément régnicole :

Années.	Étrangers non naturalisés.	Proportion par rapport à la population totale.
1851.	380,800	1.06 p. c.
1861.	497,100	1.33 —
1866.	635,500	1.67 —
1872.	740,700	2.00 —
1876.	801,800	2.17 —
1881.	1,001,100	2.70 —
1886.	1,126,530	2.97 — (1)

Il y a lieu d'ajouter au nombre des étrangers non naturalisés celui des naturalisés. Il fut de 13,500 en 1851, de 16,300 en 1866, de 34,500 en 1876, de 77.000 en 1880 et de 103,886 en 1886. Sur 546,855 hahitants que la France a gagnés de 1881 à 1886, l'excédent des naissances sur les décès en aurait seulement donné 376,108 ; le reste provient de l'immigration. Le meilleur parti que la République française puisse prendre, si elle ne veut voir sa population demeurer stationnaire et sa puissance décroître, consiste à accueillir hospitalièrement les étrangers qui viennent se fixer sur son territoire et à leur accorder facilement la naturalisation qui les transforme en citoyens français. Malheureusement, des mesures de cette nature ont pour conséquence d'altérer la pureté de la race, d'en corrompre le génie propre et d'en modifier à la fois les caractères physiques, intellectuels et moraux. Au lieu d'avoir recours aux étrangers pour compenser les déficits de sa natalité, comme jadis les familles patriciennes de la Rome impériale suppléaient par l'adoption à leur stérilité, il vaudrait évidemment mieux pour elle que la France augmentât sa natalité, quand bien même — ce qui n'est pas d'ailleurs, selon

(1) DE FOVILLE, *La France économique*, 1889, p. 52.

Digitized by Google

nous — le paupérisme devrait en recevoir un surcroît de développement.

Les questions sociales attirent aujourd'hui l'attention de tout le monde. Les pasteurs protestants et les prêtres catholiques ne sont pas les derniers à s'en occuper. En général, quand ils s'attaquent à ce redoutable problème de la misère, ils montrent presque toujours la charité comme l'unique baume capable de guérir la plaie du paupérisme.

Les Églises ont intérêt au développement de la charité parce qu'elles sont, en fait, les dispensatrices d'une portion importante de son patrimoine. Quels ne serait pas l'étendue de leur puissance et l'éclat de leur rôle en ce monde si, placées entre les riches et les pauvres, entre les capitalistes et les ouvriers, elles recevaient des mains des premiers une grosse part des profits qu'elles distribueraient à leur guise aux seconds? Certes, la mission de la charité est grande; tous les pauvres invalides ont le droit d'invoquer sa protection et de réclamer ses secours. Mais si, disposant d'un budget permanent considérable, elle étend ses libéralités à une fraction notable de la classe ouvrière, son intervention, loin de diminuer le paupérisme, a pour effet d'en provoquer l'extension. L'histoire de la bienfaisance légale, en Angleterre, offre de ceci un exemple mémorable, utile à rappeler.

Un célèbre statut d'Élisabeth proclama, en 1603, le droit au travail *à domicile* pour tous les pauvres *valides.* « Il sera nommé, porte le texte, chaque année, dans chaque paroisse, par les juges de paix, plusieurs inspecteurs des pauvres, choisis parmi les notables de l'endroit, à l'effet de pourvoir, sous l'autorité desdits magistrats, à ce que le travail soit fourni aux individus mariés ou non mariés, qui n'ont pas le moyen de s'entretenir, ou qui n'exercent aucun état quotidien qui les fasse vivre. A l'effet de quoi sera levée, chaque semaine ou autrement, au moyen d'une taxe imposée à chaque habitant, curé, vicaire et autres, ainsi qu'à tout possesseur de terres, maisons, dîmes, mines de charbon ou bois taillis, propres à être vendus dans ladite paroisse, en telle quantité et pour telle somme que seront jugées nécessaires, une pro-

Digitized by Google

vision de lin, de chanvre, de laine, de fer et autres matières premières propres à être ouvragées par des pauvres. » Voici quels furent les fruits de ce régime. De 1800 à 1817, la taxe s'éleva de 95 millions à 195 millions de francs. Elle préleva le huitième du revenu net de la propriété en 1820, le sixième en 1834. Cette dernière année, il y eut, en Angleterre, un assisté sur dix habitants. De grandes étendues de terre étaient abandonnées, laissées en friche par les cultivateurs qui ne pouvaient plus payer des impositions trop lourdes. Il fallut bien supprimer la cause qui produisait un tel état de choses. En 1834, le travail à domicile, pour les pauvres valides, fut remplacé par le travail pénal non rémunéré du workhouse. Cette mesure fit reculer le paupérisme dont le développement, favorisé par une extension exagérée du rôle de la charité était devenu un péril social.

La charité, lorsqu'elle possède des revenus considérables, end encore à augmenter le paupérisme en déterminant l'abaissement des salaires. En effet, lorsque, par suite de l'importance de sa dotation, ses secours s'étendent aux familles à demi indigentes d'ouvriers peu payés, les employeurs diminuent les salaires de ces ouvriers plus qu'ils ne pourraient le faire sans l'appoint de ressources que l'assistance fournit aux travailleurs.

Le recours à la bienfaisance produit la démoralisation, l'insouciance et la paresse. Des hommes de bien ont préconisé comme remède au paupérisme, la réforme morale des classes ouvrières, consistant principalement à développer chez elles le sentiment de la prévoyance et le goût de l'épargne. Celle-ci est infiniment supérieure à la charité. La création de nombreuses sociétés de secours mutuels destinées à mettre leurs membres à l'abri du besoin pendant la maladie, la vieillesse ou les époques de chômages, constitue l'un des plus grands progrès qui aient été réalisés dans l'ordre social. Mais l'épargne ne peut naturellement venir en aide qu'aux ouvriers qui travaillent et qui économisent sur leurs salaires dans les bons jours. Elle est impossible aux gens qui ne trouvent pas à occuper leur bras, parce qu'il n'y a pas de places disponibles

Digitized by Google

pour tout le monde dans l'armée des travailleurs, ce qui arrive partout où le nombre des hommes croît plus rapidement que le capital.

Pour éteindre le paupérisme, il faut nécessairement ou ralentir l'accroissement de la population ou accélérer l'augmentation du capital, qui fournit aux hommes les moyens de vivre. La réduction de la natalité aboutit, nous l'avons montré plus haut, à la déchéance de la patrie. On a beaucoup recommandé l'émigration pour désencombrer le marché du travail, c'est-à-dire pour établir entre le capital et la population une proportion avantageuse aux travailleurs. Mais il faut remarquer que si l'émigration détermine une dépopulation plus ou moins rapide, elle exerce les mêmes effets désastreux que la mise en pratique généralisée des préceptes malthusiens. Ce n'est que si elle a pour conséquence la formation de colonies de peuplement prospères entretenant des relations commerciales importantes avec la mère patrie, qu'elle peut donner de bons résultats. Alors elle a pour effet, non de diminuer la population dans la métrople (un accroissement de la natalité comblant les vides qu'elle fait), mais d'y augmenter les richesses et le bien-être en constituant des débouchés pour les produits de son industrie.

En réalité, l'unique moyen que les hommes aient à leur disposition pour combattre la misère, consiste à augmenter la richesse générale. Voulez-vous éteindre l'indigence, accroissez la fortune publique. Reste à savoir comment cet accroissement peut être obtenu.

A l'époque actuelle, c'est la mise en valeur des contrées neuves et l'exploitation industrielle et commerciale des marchés de ces contrées, qui permettent de réaliser les gains les plus élevés. Tel capital qui rapporterait seulement 3 ou 4 p. c. dans les vieux pays de l'Europe, produira 10, 12, 15 ou 20 p. c. dans les colonies du Nouveau-Monde ou de l'Océanie. Il y a quarante ans, l'intérêt était encore de 15 p. c. dans l'Australie du Sud. La colonisation des contrées neuves est donc le principal moyen que les États de l'Europe puissent employer pour s'enrichir, augmenter leurs capitaux et, par conséquent, atteindre le paupérisme dans sa source.

Digitized by Google

L'exemple de l'Angleterre, métropole d'un immense empire colonial, prouve toute l'efficacité de ce moyen. Selon M. Giffen, l'épargne annuelle du Royaume-Uni se monte à 7 milliards; la moitié de cette somme énorme est payée par les colonies britanniques et par l'étranger. Étant donnés le chiffre élevé de la natalité anglaise et l'accroissement rapide du nombre des habitants dans la Grande-Bretagne, on peut affirmer avec certitude que sans cette énorme accumulation progressive de capitaux la plaie du paupérisme, en Angleterre et en Écosse, ne gangrénerait pas un groupe restreint d'individus, mais s'étendrait sur le corps presque entier de la population. Le fléau y produirait les ravages qu'il exerce en Irlande où, par suite de l'appauvrissement graduel du pays, règne une si affreuse misère, que la mortalité et l'émigration excessives, nées de ce triste état de choses, y précipitent la dépopulation.

Mais, les milliards qui viennent, chaque année, s'ajouter aux milliards que l'Angleterre possède déjà, ne permettent pas seulement à cet État de multiplier ses enfants sans les condamner à la misère, si ce n'est exceptionnellement. Ils augmentent aussi, en se répartissant entre les membres de la famille anglaise, l'aisance, le confort dont ceux-ci jouissent. Les moins riches ont part à ces gains. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer à quelles sommes considérables s'élèvent les épargnes de la classe ouvrière et de la petite bourgeoisie en Angleterre. Les sociétés de secours mutuels (Friendly Societies) du Royaume-Uni possèdent un capital de 500 millions de francs; les sociétés de prêt (Loan Societies), un capital de 7 millions de francs. Les sociétés coopératives de consommation sont riches de 314,653,000 francs, « propriété exclusive des ouvriers qui en font partie ». La valeur des garanties des associations ouvrières pour la construction de maisons (Building Societies), dépassait 1,344,000,000 de francs en 1887. Les dépôts recueillis par les 382 caisses d'épargne particulières (Trustee Savings Banks), que le Royaume-Uni comptait en 1888, montaient à 1,160,000,000 de francs. Quant au capital des caisses d'épargne postales (Postal Savings Banks), il s'élevait, à la même époque, au chiffre de

Digitized by Google

1,462,000,000 de francs. Nous ignorons quelle est la fortune totale des Trade-Unions, puissantes sociétés fondées pour soutenir les intérêts des ouvriers et leur venir en aide par l'organisation de secours mutuels; mais nous savons qu'en 1889, le revenu annuel de seize Trade-Unions était de 13,250,000 francs, et que ces seize sociétés avaient en caisse une somme de 14 millions de francs (1).

La question des rapports du paupérisme et de la colonisation n'est pas toujours bien comprise, croyons-nous. On admet généralement et avec raison que la misère, la gêne continue ou temporaire qui affecte une partie de la classe ouvrière a pour cause un excès de l'offre du travail par rapport à la demande, d'où résulte l'abaissement des salaires. Il y a trop d'hommes, dit-on, pour la quantité de travail que demande le capital et qu'il est à même de rémunérer. Rien de plus vrai; mais on a tort, selon-nous, de vouloir, dans certains pays, notamment en Belgique, établir l'équilibre en favorisant l'émigration. Mieux vaut pour le peuple belge, semble-t-il, ouvrir à notre industrie des débouchés avantageux, augmenter ainsi la fortune de la nation et poursuivre la diminution du paupérisme par l'augmentation de la somme globale que l'essor de l'industrie permettrait de consacrer au payement des salaires. Tous les essais tentés par nos compatriotes pour fonder des colonies de peuplement ont échoué jusqu'à présent. Mais l'histoire de l'État indépendant du Congo, qui embrasse aujourd'hui une période de dix années déjà, prouve que les Flamands et les Wallons sont aussi capables que les hommes de n'importe quelle autre race, de procéder à la mise en valeur d'une colonie d'exploitation. Il a suffi pour assurer la vitalité et le succès de l'œuvre grandiose du Roi en Afrique, que cette entreprise fut bien dirigée. Dans notre pays si peuplé, où l'encombrement de toutes les professions et de tous les métiers atteint un degré qu'on a peine à se figurer, il ne manque pas d'hommes qui seraient disposés à s'imposer un

(1) *Les conditions du travail dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.* — Rapport adressé au ministre des affaires étrangères, par M. Léo Caubet.

Digitized by Google

exil temporaire dans leur jeunesse s'ils pouvaient acheter, au prix de cet exil, comme le font tant de jeunes Anglais, l'aisance et le repos pour leur âge mûr. Ce serait une utopie que de vouloir fonder sur le modèle du Canada et de l'Australie, en créant dans nos provinces un intense mouvement d'émigration, une Flandre américaine ou une Wallonie océanienne; mais il n'est plus permis actuellement de mettre en doute que les Belges puissent aménager le Congo, y créer des marchés florissants et tirer de la mise en valeur de cette colonie d'exploitation des avantages pareils à ceux que la possession de leurs dépendances intertropicales procure aux Anglais, spécialement au point de vue des améliorations que réclame le sort de la fraction la plus pauvre de la classe ouvrière.

LOUIS NAVEZ.

Digitized by Google

LES CARRIÈRES AGRICOLES

Notre article « L'Agriculture », qui a paru dans la *Revue de Belgique* du 15 janvier dernier, a produit une impression favorable dans le monde enseignant. On a bien voulu nous demander de le compléter en revenant sur l'idée dominante : *la multiplicité des carrières ouvertes à la jeunesse studieuse*, dans le but d'attirer l'attention des pères de famille sur l'importance d'un cours d'agriculture dans les athénées.

Nous avions en vue un cours obligatoire et un programme général montrant les relations de l'agriculture avec la vie sociale, programme apte à *éveiller les vocations*. Nous soumettons ce programme, publié en annexe de cet article, à l'appréciation des compétences, en déclarant qu'il ne nous satisfait pas complètement, que la pratique et la discussion sont seules à même de permettre une élaboration rationnelle quant au choix des sujets et à leur interprétation.

Le gouvernement belge, réorganisant le cours facultatif d'agronomie qui, depuis quinze ans, était institué dans quelques écoles moyennes de l'État, a étendu ce cours aux athénées. Le programme en est resté professionnel.

La divergence de vues et de méthodes qui sépare la réalisation due au gouvernement de notre exposé, n'est pas telle, croyons-nous, que notre but initial : le choix des carrières nouvelles, en soit compromis; la question pourra être traitée d'une façon incidente au lieu de l'être principalement. Le gouvernement ne s'adressant qu'aux vocations déclarées pour

Digitized by Google

l'agriculture, devait logiquement recourir à un programme professionnel. Le principal est l'existence du cours, son perfectionnement suivra le succès qu'il pourra obtenir et qui dépendra, d'une part, de la science éclairée du titulaire, d'autre part, de l'intérêt qu'y porteront les pères de famille.

Contrairement aux idées régnantes et nous appuyant sur ce que nous croyons une loi de nature (1), nous sommes d'avis que le progrès agricole ne sera réalisé que par les intelligences actuellement les plus éloignées de l'agriculture (2). Nous avons interprété ailleurs ce phénomène universel, nous ne pouvons que nous borner ici à le justifier par quelques faits.

La science agronomique a fait des progrès considérables; elle le doit à des spécialistes divers qui tous appartiennent à l'élément urbain ou en sont issus. Les armes fournies par la science sont peu ou point utilisées par la pratique, et rien de plus paradoxal que de comparer les affirmations de l'agronomie scientifique, les possibilités matérielles de progrès, et la lamentable crise agricole qui dure depuis si longtemps, qui s'aggrave même au point d'enrayer net tout perfectionnement cultural. Quand nous disons *progrès*, nous songeons aux tentatives de quelques exploitants d'initiative, mais la grande masse des cultivateurs est absolument inaccessible à tout progrès méthodique.

Ce que les pères sont impuissants à réaliser, demandons-le aux fils. C'est ce que l'on a fait; c'est pour les fils que l'on a créé l'enseignement agricole primaire, moyen et supérieur, et cela, sous des combinaisons diverses, depuis près d'un demi-siècle. A côté du vieux praticien, il y a donc eu, et de plus en plus nombreux, des fils capables ou censés l'être. La crise agricole en est-elle moins profonde? Faut-il en conclure que la science agricole n'est qu'un vain mot? Pourtant remarquons que, quelle que soit la routine des campagnes, un exemple fructueux fourni par un praticien d'élite sera toujours servi-

(1) Voir notre article « L'Universalité du mouvement », *Revue de Belgique*, août-septembre 1894.

(2) Voir *L'Agriculture de l'avenir*, par PIERRE LARAIRE. — Gilon, éditeur, à Verviers.

Digitized by Google

lement imité par les autres ; le progrès est donc susceptible de propagation.

Une longue observation nous a permis de constater que ce sont les fils d'agriculteurs qui s'intéressent le moins aux études scientifiques agricoles ; en compétition avec des condisciples urbains, ils se laissent généralement distancer. Ils apportent souvent un esprit critique, prévenu, qui affaiblit leurs convictions, mais en dehors de ces prédispositions dues à une hérédité de famille et de milieu, ils montrent une certaine mollesse et une grande superficialité de travail.

Mais que, abandonnant le métier paternel, ils viennent à se lancer dans l'industrie ou des professions urbaines, ils y dépensent toute leur activité, toute leur intelligence, ils finissent par prospérer, beaucoup même réalisent un avenir brillant.

N'en est-il pas de même à la ville, où bien rarement les fils se distinguent dans la profession du père? Le plus souvent, les autres carrières urbaines ne leur plaisent guère davantage et ils ne les pratiquent que par nécessité. C'est en sortant de leur milieu, par l'expatriation ou, ce qui se présente moins souvent encore, en les poussant vers l'une ou l'autre carrière agricole, que l'on finit par obtenir d'eux l'exercice consciencieux du métier choisi.

Nous croyons là à une loi de nature, à une impérieuse nécessité d'un changement intégral des conditions physiques et morales pour le meilleur fonctionnement de l'organisme et de l'intelligence. Les êtres qui se condamnent à la pérennité dans le même milieu aboutissent à la dégénérescence physique dans les villes, à la stagnation mentale dans les campagnes. Les progrès professionnels souffrent également de ces transmissions héréditaires, et l'histoire nous apprend que l'obligation légale des professions fut une cause de souffrance pour les familles et de décadence pour les arts et le commerce.

En regard de l'indifférence du cultivateur et de son fils instruit pour le progrès dans les campagnes, il faut considérer l'initiative et l'activité de l'urbain qui s'improvise agriculteur. Malheureusement, le fond scientifique et surtout économique

Digitized by Google

lui faisant défaut, cette initiative trop souvent le ruine et vient ainsi servir à rebours les intérêts de l'agriculture.

Une seconde question se pose, et des plus sérieuses. La réforme scientifique n'est pas seule à intervenir, elle n'a même pas droit au rang primordial qu'on lui a accordé, l'insuccès relatif de ses indications et la ruine de ceux qui lui ont prêté une oreille trop exclusive en sont la preuve. C'est à la réforme économique que revient la priorité, parce que dès l'abord elle préjuge le succès ou l'échec des spéculations en vue; mais la spéculation choisie, c'est à la science que l'on demandera les moyens de la mener à bien. Ce grave problème ayant été examiné ailleurs (1), nous ne pouvons y revenir, sinon pour reconnaître que c'est dans la division des spéculations agricoles, en un mot l'industrialisation de chacune des branches aujourd'hui confondues dans l'exploitation d'une ferme, que se trouve sa solution. Pour mieux nous faire comprendre, nous dirons qu'une ferme est une entreprise où les quelques spéculations à profit et les nombreux comptes d'entretien annulent l'effort global; ce que l'agriculture a pu supporter pendant une courte et déjà ancienne période de prospérité, est devenu impossible avec la baisse générale des prix. Chacune des opérations doit s'isoler, concentrer tous les efforts pour réaliser le maximum de production avec le minimum de moyens; le bénéfice devient de plus en plus mythique sans ce spécialisme.

Ce spécialisme supprime la concurrence des fermes et la remplace par l'aide obligée des spécialistes, le concours réciproque obtenu à meilleur compte et procurant la vie à tous. D'où multiplicité des bras, des intelligences, des capitaux, et disparition des divisions intestines si générales dans les campagnes et si paralysantes du moment qu'il s'agit de concentrer les forces dans un but commun.

Ces réformes économiques resteront lettres mortes, comme les réformes scientifiques, dans les conditions actuelles, et c'est pourquoi nous faisons appel à la jeunesse des villes, — dont la position devient de plus en plus précaire — car

(1) *L'Agriculture de l'avenir.* — Spécialisation des spéculations.

Digitized by Google

c'est aux éléments neufs, consciencieusement préparés, qu'il faut demander des innovations, c'est en satisfaisant à la loi de nature que l'humanité progressera (1).

C'est en nous appuyant sur ces considérations que nous pouvons justifier les nombreuses carrières agricoles qui sollicitent les initiés, d'où qu'ils viennent. Il s'agit d'agriculture industrialisée, dont le travail rebutant est supprimé; l'homme remplacera les dépenses musculaires alourdissantes par la direction mentale, scientifique, étudiée dans ses convenances avec le milieu physique et économique. Sa spécialité fera sa compétence, sans crainte elle lui permettra de recourir au crédit agricole, elle le rendra capitaliste intelligent, elle lui évitera le surmenage physique et intellectuel, elle le rendra heureux dans un milieu salubre.

En fait, ce qui limitera les spécialités, ce sera l'initiative des intelligences; notre énumération, spéculative, se montrera donc inférieure à la réalité.

A. — *Travail mécanique.*

(2)		AVENIR PROBABLE.
1	*Entreprise* des déchaumages, labours et défoncements (automne, printemps)	Lent, bon.
1'	Id. des sarclages, binages et buttages mécaniques (été).	Plus rapide.
2	Id. des semailles et des récoltes (toute l'année).	Rapide, bon.
3	Id. des charrois (engrais, récoltes, marchandises) (toute l'année)	Lent, bon.
4	Id. du triage des semences, et racines, sulfatage des semences, du battage	Rapide, bon.
5	Id. des travaux d'intérieur (coupe-racine, hache-paille; ensilage; traitement des récoltes à la bouillie bordelaise, etc.) .	Lent, bon.
6	Id. des drainages hollandais, anglais, à la dynamite (automne et printemps)	Lent, assez bon.
6'	Id. de défoncement à la dynamite pour boisement.	Lent, modéré.
	Irrigations (fourragères et maraîchères) et purinages à l'engrais humain.	Lent, bon.

(1) Cette question sera examinée sous une autre face (conservation de la vie) dans une étude destinée à la *Revue de Belgique* : « La nature et la morale. »

(2) Les chiffres pointillés indiquent des subdivisions possibles.

Digitized by Google

		AVENIR PROBABLE.
7	Spécialisation de la fabrication (1) :	D'autant meilleur que la spécialisation sera mieux entendue.
	Des instruments de labour	
8	Id. de semis.	
9	Id. de binages et sarclages. . . .	
10	Id. de récoltes	
11	Id. de battage	Débouchés intérieurs et extérieurs.
12...	Id. d'intérieur	
13...	Id. non classés	
	(Les instruments destinés à des spécialistes entrepreneurs devront être de qualité supérieure, ce qui sous-entend un prix rémunérateur, que la spécialisation de fabrication peut rendre relativement faible. Combattrait le bon marché systématique et le pacotillisme.)	
14	Enseignement de la mécanique agricole :	
	École patronale (à diplôme, libre; contrôlé et subsidié par l'État).	Bon.
15	Id. industrielle (construction) ouvrière (à certificat).	Excellent.
16	Id. pratique (utilisation) ouvrière (ouvriers ruraux, certificat)	Excellent.
17...	Production de la force motrice : vapeur, électricité .	Bon.
18	Institut technique de contrôle et d'études théoriques de perfectionnement (créé par l'État) (matériaux; combinaisons mécaniques; forces).	Limité.

B. — *Production végétale.*

19...	*Culture* scientifique et pratique des plantes industrielles (assolement et rotation ne portant que sur des plantes industrielles pour éviter la culture continue)	Rapide, bon.
20...	Id. scientifique et pratique pour les plantes fourragères (toutes de vente).	Lent, bon.
21...	Id. scientifique et pratique des plantes légumières de grande culture.	Rapide, bon.
22...	Id. scientifique et pratique des plantes fruitières.	Rapide, bon.
23...	Id. id. id. des semences de multiplication (grande culture) (création de variétés *locales* par sélection)	Rapide, bon.
24...	Id. scientifique et pratique de pépinières (sylviculture, horticulture).	Rapide, modéré.
25	*Entreprise* des plantations sylvicoles, routières, dunières, domaniales, voies ferrées, fruitières (vergers).	Rapide, modéré.

(1) Le plus grand nombre des constructeurs agricoles, fils de leurs œuvres, ont des connaissances pratiques de mécanique *générale*. Les desiderata de l'art agricole *doivent émaner* des praticiens et ne seront réellement résolus que par des ingénieurs mécaniciens *agricoles*.

Digitized by Google

C. — *Production animale.*

		AVENIR PROBABLE.
26	FORCE ANIMALE. — Élevage du cheval de luxe . .	Assez bon.
27...	Id. id. de trait (gros, moyen, léger). . .	Bon.
28	Id. du cheval à deux fins .	Bon.
29	Dressage du cheval.	Bon.
30	Industrie mulassière (zone des dunes)	Bon, exportation.
31	Élevage et dressage du mulet, de l'âne	Bon.
32	Id. du bœuf.	Très bon.
33	Id du chien de trait	Très bon.
34	École théorique et pratique d'attelage (hygiène, traction, chargement, etc.) :	
	Trait de luxe (certificat de cocher)	Très bon.
35	Id. moyen (certificat de camionneur)	Très bon.
36	Gros trait (certificat de charretier)	Très bon.
	(Cours libres, fixes, subsidiés, ou cours volants de l'État.)	
37	PRODUCTION DU LAIT. — Élevage de la vache laitière.	Très bon.
38	Élevage de la brebis laitière (agneaux d'engrais) . .	Très bon.
39	Id. de la chèvre laitière	Bon.
	(Création par sélection d'une race locale.)	
40	PRODUCTION DE LA VIANDE. — Engraissement moyen des bêtes de réforme (bœuf, cheval)	Très bon.
41	Engraissement fin des bœufs et veaux d'engrais. . .	Bon.
42	Moutons d'engrais et agneaux de lait	Bon.
43	Porc d'engrais et cochons de lait.	Très bon.
44	Lapin d'engrais.	Bon.
45	ÉLEVAGE. — Porc.	Bon.
46	Brebis	Bon.
47	Lapin	Bon.
48...	Chiens de race	Bon.
49...	Id. agricoles (garde, berger, bœuf)	Bon.
50	VOLAILLES. — Élevage (naturel et artificiel combinés) et ponte de la poule.	Bon.
51	Engraissement des poulets	Très bon.
52	Élevage, ponte et engraissement du canard. . . .	Bon.
53	Id. et engraissement du pigeon	Assez bon.
54	Id. id. de l'oie (exportation) . .	Bon.
55	Id. id. du dindon	Assez bon.
56	Id. id. des gallinacés de luxe (faisan, caille, pintade, etc.)	Assez bon.
57...	Id. *rationnel* des oiseaux de volière (passereaux).	Très bon.
58	Pisciculture et batraciculture d'élevage.	Assez bon.
59	Id. id. d'engrais	Assez bon.
60	Apiculture (et industries dérivées)	Assez bon.

Digitized by Google

		AVENIR PROBABLE.
61	École pratique (libre et subsidiée), à certificat, pour garçons de ferme	Bon.
62	Id. ménagère (libre et subsidiée), à certificat, pour filles de ferme	Très bon.

D. — *Industries utilisatrices.*

63	Sucreries, raffineries	Très bon (1).
64	École pratique de sucrerie (à certificat)	Bon.
65	Brasserie	Très bon.
66	Malterie.	Bon.
67	Ecole pratique de brasserie et malterie (à certificat) .	Très bon.
68	Distillerie de grains, de fruits, de racines	Très bon.
69	Rectification des flegmes	Très bon.
70	Cours volants de distillation (à certificat)	Bon.
71	Distillation des essences (fleurs, fruits)	Très bon.
72	Meunerie et dérivés	Très bon.
73	Fabrication de la chicorée.	Très bon.
74	Amidonnerie	Très bon.
75	Glucoserie	Bon.
76	Dextrinerie.	Bon.
77	Fabrication du poiré, du cidre	Assez bon.
78	Id. du vinaigre	Très bon.
79...	Id. des conserves : fruits (secs, entiers, en pâte).	Bon.
80	Id. id. légumes	Bon.
81...	Id. id. lait (sec, condensé, combiné)	Bon.
82	Industrie laitière perfectionnée : beurre. . . .	Très bon.
83...	Id. id. fromages	Très bon.
84...	Id. id. laits médicinaux . .	Très bon.
85...	Aliments concentrés pour le bétail	Bon.
86...	Fabrication rationnelle des engrais organiques. . .	Bon.
87...	Préparation rationnelle des engrais chimiques . . .	Très bon.
88...	Collerie, tannerie, etc. (2).	Très bon.
89...	Moteurs industriels (eau, vent; gaz; vapeur, électricité)	Bon.
90...	Industries fournissant l'outillage.	Très bon.
91	Écoles de technologie agricole théorique (État. — à diplôme) :	
	a) Industries végétales	Bon.
92	*b*) Id. animales.	Bon.
93	*c*) Id. mécaniques et chimiques	Très bon.

(1) Dans l'hypothèse de la suppression des droits. Le régime dit « protecteur » ne protège que la spéculation; il se montre néfaste à la production et à la consommation. Cette observation s'étend à toutes les industries.

(2) Industrie très prospère, mais dont les produits ne valent pas ceux obtenus jadis.

Digitized by Google

E. — *Organisation économique.*

		AVENIR PROBABLE.
94	Organisation du crédit agricole	Bon.
95	Id. des assurances par l'État (la province ou la commune)	Bon.
96	Id. des syndicats (cours volants)	Assez bon.
97	Direction des fédérations de syndicats d'achats . .	Assez bon.
98	Id. id. id. de vente . .	Assez bon.
99	Id. des coopératives de production	Bon.
100	Commission de vente (marchés nationaux et étrangers) (1)	Bon.
101	Magasins généraux agricoles (2).	Bon.
102	Laboratoire (libre) d'analyses physiques et chimiques des terres et substances minérales	Bon.
103	Id. id. d'analyses des produits agricoles industriels	Très bon.
104	Id. id. d'analyses des produits alimentaires	Très bon.
105	Id. id. botanique (semences, maladies végétales, parasitisme végétal) . .	Bon.
106	Id. id. d'entomologie (parasitisme animal; remèdes)	Assez bon.
107	Id. id. de bactériologie (médecine humaine et animale). Industrie fromagère; terres à légumineuses, etc.	Très bon.
108	Architecture rurale et entreprise de bâtisses rationnelles	Assez bon.
109	Cabinets de consultation (ingénieurs agricoles spécialistes)	Médiocre.
110	Tribunaux agricoles et avocats agricoles	Bon.
111	Cours volants d'économie rurale et de comptabilité agricole	Assez bon.
112	Fonctions du département ministériel de l'agriculture. *a*) Services actuels et extension	Assez bon.
113	*b*) Services d'un bureau spécial chargé d'éclairer le pays sur les faits intéressant l'agriculture étrangère	Limité.
114	*c*) Création d'aides-consuls spécialement chargés des intérêts agricoles	Limité.
115...	Branches commerciales se rapportant à toutes les productions agricoles	Bon.

(1) Agent de syndicat uniquement chargé de trouver les meilleurs débouchés.

(2) Concentration des produits pour la conservation, la vente, le warrantage, l'assurance, etc.

Digitized by Google

Ces spécialisations peuvent (ou doivent) s'exercer, les unes particulièrement dans les campagnes, les autres dans les villes; pour toutes, les campagnes constitueront toujours le milieu le plus économique. Bien comprise, cette évolution de l'agriculture contribuerait à ce que nous considérons comme un grand progrès social, l'éparpillement intelligent des forces physiques et mentales des nations. La concentration dans les grandes villes est funeste aux intérêts de l'humanité.

La plupart de ces spécialisations font appel aux aptitudes purement agricoles, les autres aux compétences en sciences mécaniques, physiques, chimiques ou commerciales appliquées à l'agriculture. Leur choix n'en sera pas, pour cela, arbitraire, car leur réussite dépend de leur proportionnalité réciproque, en fait des nécessités de la consommation, ces dernières liées au bien-être général. Toutefois, les premières initiatives, sans concurrence, peuvent présumer un succès facile.

Pour mieux préciser ce que nous entendons par spécialisation, nous dirons que, le choix décidé après études, réflexions mûries et stage convenable, le spécialiste divise le capital dont il dispose (libre ou emprunté) en cinq parts :

1° Capital de réserve. Rapporte son intérêt;
2° — d'installation (immeuble), (aussi faible que possible). Pas d'intérêt;
3° — d'exploitation. . . } Doivent fournir l'int. de
4° Fonds de roulement . . . } 2°, 3°, 4° et le capital de 5°.
5° Part consacrée à la vie ménagère (éviter la confusion avec les frais généraux de l'entreprise). Pas d'intérêt.

Les premières difficultés franchies, la cinquième part, fournie annuellement par les autres, disparaît; la deuxième part n'est servie qu'une fois, ou peut ne compter annuellement que pour son amortissement; la première part se restreint, les réserves acquises viennent se joindre aux 3° et 4° pour accroître leur influence et asseoir définitivement l'entreprise.

Si le spécialiste spécule sur l'élevage ou l'engraissement d'une espèce donnée, *il achètera* toutes les matières premières, se gardant bien de les produire lui-même, ce qu'il ne pourrait

Digitized by Google

faire qu'en perdant du temps et de l'argent, alors qu'un spécialiste lui fournira du meilleur à prix moindre. En un mot, la production agricole est industrialisée et, à ce titre, à elle seule est dévolue toute la science, prise dans le sens absolu du mot (1), toute l'intelligence pratique, tout le temps et tous les capitaux de son directeur. La main-d'œuvre, réduite au minimum, préparée par des cours pratiques, dont la capacité est garantie par un certificat, reçoit un large salaire et procure l'unité d'effet utile au plus bas prix de revient.

Dans cette longue énumération de professions que peuvent solliciter les jeunes gens des villes, il en est peu qui ne soient connues et pratiquées depuis longtemps; aussi, la réforme que nous envisageons ne porte-t-elle pas sur des créations, mais sur des modes de gestion nouveaux, lesquels ne sont possibles qu'avec des intelligences excellemment préparées. Science pratique et adaptation économique se combinent heureusement, divisent les concurrences dans une irréprochable répartition du travail, au mieux de l'équilibre social, et se substituent à une organisation en laquelle dominent les patrons improvisés, servis par un personnel à tout faire.

Une dernière considération, et non des moins importantes, viendra clore cette note. Nous ne ferons que la citer, nous proposant de la développer plus tard. En dehors de la spéculation purement financière, — que la morale condamne, que la sociologie réprouve et que la loi devrait interdire, — l'activité humaine ne peut plus se traduire par l'obtention de grandes fortunes. Quel que soit le succès du spécialisme, il occasionnera toujours une déception à ceux qui s'y adonneraient en méconnaissant l'axiome scientifique « rien ne vient de rien », et en s'imaginant que la nature accepte les placements à gros intérêts. Si libérale qu'elle soit, elle nous demande des dépenses équivalentes à sa générosité; elle nous accordera l'*aisance* matérielle, la santé, la paix du cœur, mais rien au

(1) Le spécialisme ne sous-entend pas l'exclusivisme des acquisitions scientifiques professionnelles. Le meilleur spécialiste sera celui qui possédera également la plus vaste instruction générale; il appréciera mieux la valeur réelle de sa situation dans le panorama des connaissances humaines.

Digitized by Google

delà. La fortune ne peut s'accumuler en quelques mains qu'en dépouillant la masse des travailleurs des muscles ou du cerveau de la légitime part d'aisance, de santé et de paix morale qui leur revient en retour de leurs œuvres. La fortune s'obtient par la rupture de cet admirable équilibre que veut la nature, rupture qui se répercute sur toute l'organisation sociale, qui la révolutionne et la rend malade à mourir.

Les spéculations humaines ajoutent à un capital producteur (terre, animal, machine, etc.) un capital d'entretien ou fonds de roulement (travail, aliments, main-d'œuvre, etc.), qui est absorbé, puis restitué sous deux formes :

l'une productive A	récolte	produits animaux	travail
	et	et	et
l'autre destructive B	engrais en terre, façons, etc.	fumier (1)	usure.

l'écart de valeur se produira toujours au profit de la forme productive (2). Il y aura annuellement un actif constitué par une part productive A du capital d'entretien ajoutée au capital producteur. L'exploitation rationnelle pourrait lentement conduire à la fortune si, à chaque inventaire, on accroissait le capital producteur de cette part productive A. Mais l'homme travaillant pour vivre doit réaliser une fraction de cette part productive à son profit, fraction qui est complètement détruite. L'homme doit donc limiter ses besoins personnels, car si ces besoins augmentent au point d'absorber la part productive tout entière, il travaille sans profit et il est à la merci d'une atteinte accidentelle du capital producteur (à assurer); que ces besoins augmentent encore et c'est le capital producteur lui-même qui est entamé directement par la vente ou la réduction de son entretien, virtuellement par le crédit. Sa ruine n'est plus qu'une question de temps. Rappelons en passant que ce sont les besoins superflus qui enfièvrent notre civilisation et poussent aux crimes des spéculations.

(1) La forme est partiellement destructive pour les produits organiques, les résidus, utilisables, devenant des sous-produits.

(2) D'où l'on peut inférer qu'à un capital producteur fixe, on a intérêt à ajouter le fonds de roulement le plus élevé, dans les limites de sa puissance productrice.

Digitized by Google

Les réformes que nous venons d'esquisser sont des œuvres de civilisation. Dans la nature sauvage, il n'existe pas de division du travail tant que l'abondance des vivres permet l'individualisme. Les vivres manquant, le cannibalisme y supplée; les individus se groupent en sociétés défensives qui se font la guerre dans le même but; aux guerres de cannibalisme succèdent les guerres de rapines; puis l'évolution se dessine en faveur du régime pastoral et, successivement, des régimes agricole, commercial et industriel. Mais dans chacune de ces phases se retrouve, au début, l'accaparement de toutes les sources de production (phase actuelle de l'agriculture européenne); la vie facile des premiers exploitants est sans cesse atteinte par la concurrence, une lutte pour la vie de plus en plus âpre s'établit entre les producteurs et conduit peu à peu au spécialisme qui éteint les concurrences, donc les luttes [phase industrielle; tendance de l'agriculture des pays neufs(1)]. Mais le spécialisme mal établi, en disproportion avec les besoins, fait renaître les concurrences; il les amoindrit par la fédération patronale qui lui est facile, mais cette concurrence se reporte sur les travailleurs et la lutte prend un aspect nouveau, l'hostilité contre le patronat, et gagne une intensité qui la rend très redoutable (phase du machinisme outrancier, propre actuellement aux industries textiles, mais menaçant de s'étendre partout).

Ces brèves considérations suffisent à prouver la prépondérance des réformes économiques sur les réformes scientifiques.

COURS D'AGRONOMIE GÉNÉRALE

A INSTITUER DANS LES ATHÉNÉES.

Buts à poursuivre :

Immédiats :

Faire connaître les principes qui règlent la production;
L'importance des produits sur la vie individuelle et sociale;

(1) Et la raison de sa victorieuse concurrence en Europe.

Digitized by Google

L'influence de l'agriculture sur l'industrie et le commerce;
La nécessité de la pratique scientifique;
Les nombreuses carrières offertes aux intelligences des villes;
Combattre les préjugés visant la pratique agricole.

Médiats :

Favoriser le travail mécanique dans les campagnes;
Amener aux campagnes les intelligences et les capitaux;
Rétablir l'équilibre entre le développement industriel et le développement agricole;
Ramener aux campagnes des bras ouvriers mieux préparés et mieux salariés;
Permettre au pays de se suffire à lui-même autant que possible;
Ramener la paix par la prospérité du travail.

PROJET DE PROGRAMME (1).

L'enseignement sera général, synthétique, suffisant pour éclairer, insuffisant pour pratiquer. La vocation éveillée, les jeunes gens devront s'adresser à l'enseignement professionnel.

La vie primitive :

Les peuples sylvicoles, chasseurs, pasteurs;
Domestication et culture.

La Plante.

Conditions de vitalité : eau, chaleur, aliments;
Relations météorologiques et climatologiques.

Le sol :

Considérations physiques : origine, éléments constituants, propriétés, amendements (mécaniques, physiques, chimiques);
Considérations chimiques : richesse naturelle, végétation spontanée, épuisement, restitution.

Les engrais :

Composition générale des plantes et épuisement;
Produits industriels agricoles et épuisement;

(1) Quarante leçons d'une heure, soit une leçon par semaine.

Digitized by Google

Sources gratuites de fertilisation (météores, sidération, symbiose);

Engrais organiques de la ferme;

— — commerciaux;

— chimiques (importance commerciale);

Emploi rationnel.

La production (vues générales) :

Les cultures d'entretien, les cultures de spéculation;

Les travaux mécaniques, la force motrice;

La main-d'œuvre (écoles d'apprentissage), les débouchés;

Le profit (la comptabilité). Cultures intensive et extensive.

Les industries agricoles (matières premières végétales) :

Relations avec la fertilisation du sol;

Id. le profit;

Notions intéressant les sucreries, distilleries, brasseries, meuneries, féculeries, etc., etc. (importance commerciale).

L'ANIMAL.

Origine des espèces domestiques, mœurs des types ancestraux, la domestication, le milieu et la variabilité des caractères.

La vie animale et l'hygiène :

Élevage à l'air libre. Stabulation;

Logements typiques. Soins de propreté;

Régime alimentaire. Prophylaxie des maladies contagieuses (pour l'animal, et de l'animal à l'homme).

La production :

Les produits : travail, lait, viande, etc.;

Influences de l'espèce, de la race, de l'aliment;

Rations d'entretien et de production.

Les producteurs :

Bêtes de trait, bêtes laitières, bêtes à viande;

Volailles. Apiculture. Pisciculture.

Digitized by Google

Industries agricoles (matières premières animales) :

Laiterie, boucherie ; laine, peaux, engrais, noir, colle, etc. (importance commerciale).

La multiplication :

Caractères typiques à rechercher ;
Sélection. Croisement. Métissage.

CONSIDÉRATIONS D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE.

Importance de l'agriculture : alimentation, commerce, industrie, progrès matériels et moraux ;
Influence des lois sur la prospérité agricole ;
— des conditions économiques ;
— de la science ;
— de l'initiative individuelle ;
— de l'association professionnelle.
Connexions entre l'activité des villes et des campagnes ;
Les carrières agricoles (influences économique, hygiénique et morale).

LÉON DUMAS.

Digitized by Google

NOTICES

HENRI BORDEAUX, *La vie et l'art*, AMES MODERNES; H. Ibsen, Pierre Loti, J.-M. de Hérédia, J. Lemaître, Ed. Rode, Villiers de l'Isle-Adam.

Ce titre indique suffisamment la riche nature du livre. La page d'introduction à l'étude d'Ibsen montrera la méthode de l'auteur. Elle est intitulée : *Ames cosmopolites.*

« C'est une morte d'il y a quelques années, une frêle morte de vingt-trois ans, qui incarne à mes yeux l'étrange inquiétude de notre âge curieux de toutes les sensations et de toutes les pensées : c'est Marie Baskhirtseff, à la figure jolie, aux grands yeux très doux, à la grâce pleine d'énergie et de souffrance. Elle avait été une enfant précoce, aux flirts trop hâtifs, à l'imagination trop profonde, puis une jeune fille un peu bizarre, avec un fond d'aristocratie et de sauvagerie, avec des enthousiasmes soudains et d'infinies tristesses, froide peut-être, avec un cœur tout frémissant de l'amour du beau, aimant à faire souffrir ceux qui l'aimaient et ressentant leur souffrance et disant qu'il est délicieux d'entendre la confession des douleurs que l'on cause, car « plus on est malheureux d'amour pour vous, plus vous êtes heureuse ».

Sur ses toiles imparfaites, dans son journal qui a tout le charme de la vie sincère, elle a fait pressentir le secret de son âme et, aux heures mélancoliques des derniers mois, où la mort étendait son ombre noire sur la vie finissante, quand elle parlait de la vie avec cette suprême tendresse des mourants qui ne la connaîtront point, et qu'elle se livrait tout entière à cette fièvre de vivre et d'éteindre toute la beauté et tout

Digitized by Google

l'amour avant de s'en aller à jamais, elle chanta, en sa pauvre agonie de cygne expirant, la chanson de notre âme moderne, torturée du désir de comprendre et toujours brisée dans la lutte avec l'inconnaissable. Comparez-la à la femme du XVIII^e^ siècle, cherchant l'amour, l'amour voluptueux et léger qui s'en vient avec un sourire et s'en va dans un soupir vite oublié; ou à la femme romantique, rêvant aux fluides clairs de lune et aspirant à un idéal poétique et vague : elle ne possède pas plus les sens de l'une que la molle songerie de l'autre. Son intelligence s'est immensément élargie, trop de lectures et d'études ont virilisé son âme, qui reste pourtant féminine pour sentir plus profondément les choses. Indifférente presque à l'amour, qu'elle dédaigne ou qu'elle écarte, elle veut « connaître » et elle demande à l'art et à la métaphysique de lui agrandir la vie. Elle est étrangement troublante aussi, étrangement compliquée et attirante : déjà elle s'affranchit des conventions qui enserrent la vie sociale, elle pense par elle-même et son jugement hautain domine les sensations et les pensées; l'esprit de révolte fermente en elle, avec le scepticisme qui lui révèle l'hypocrisie des idées et l'inanité des systèmes. Et, avant que la mort vienne, un grand désir la prend de multiplier sa vie, de voir tous les pays, toutes les beautés, de sentir tous les frissons d'art et de comprendre toutes les explications de vivre!

Ainsi son âme errante qui, tour à tour, s'attrista de la grâce apitoyée des ciels du Nord aux blancheurs lassantes, et s'égaya des tons chauds des ciels de Nice et d'Italie, peut symboliser le cosmopolitisme qui envahit l'esprit moderne et curieusement le singularise. A chaque changement d'époque correspond une nouvelle manière de sentir : il semble qu'au déclin de notre âge, les peuples unissent leurs efforts divers, que les intelligences s'en vont, au loin, chercher à leur inquiétude un calmant ignoré, que les intellectuels de tous pays, se reconnaissant comme frères en idéalité, s'appellent les uns les autres, afin de marcher vers l'aurore des temps futurs. Jamais peut-être la culture de l'esprit ne tendit plus qu'aujourd'hui à mépriser les frontières, ne se souciant plus d'assigner aux idées leur nationalité, et le rêve qui hante les jeunes hommes aux soirs de

Digitized by Google

pensée, souffre de ne pouvoir éteindre toute l'âme humaine, affranchie enfin des conventions sociales et reconnue identique dans la diversité des races. L'intellectualisme a de plus en plus envahi les cerveaux, dont les désirs ont augmenté en raison directe des révélations de la science, et voulant, toujours davantage, comprendre et sentir, l'esprit a fini par acquérir un développement qui le lasse et l'inquiète sans jamais le satisfaire.

De nouvelles conditions de vie ont déterminé cette orientation de l'âme moderne vers la culture cosmopolite. Les voyages ont mêlé les races, en donnant aux êtres curieux de la vie l'immense variété des sensations ressenties sous les pâles ciels des pays froids ou l'intense bleu des ciels de Grèce ou d'Espagne, au contact des esprits les plus divers, au frôlé des caresses d'art les plus changeantes, aux douceurs des spectacles les plus opposés. A mesure que notre compréhension augmente, notre âme élargie a frissonné du désir de connaître par tous les mondes toute la vie de tous les êtres.

Ils sont quelques privilégiés qui habitent toute une planète et qui changent leur vie selon leurs fantaisies; ils ont connu, après les intenses existences tourbillonnantes des capitales, les natures silencieuses des pays scandinaves, les lacs aux teintes alanguies de Suisse et de Savoie, les paysages de pleine lumière qui sont l'enchantement des peuples du Midi. Les uns s'enivrèrent les regards de la poésie des Orients rêvés, les autres s'en allèrent aux terres vierges de la libre Amérique ou en vinrent, attirés vers notre monde de vieille civilisation. Ils vivent, semble-t-il, en camp volant, formant une classe à part, habitant cette cosmopolis qui est tantôt Paris et tantôt Venise, tantôt Nice et tantôt Londres, cette cosmopolis dont ils emportent une parcelle à leurs pieds errants. De ceux-là, M. Paul Bourget nous a dit l'existence vaine et stérile, dissimulant sous l'uniformité des sensations mondaines, la frivolité des pensées, les sombres intrigues ou les destinées brisées. Du moins, ils contribuent à mêler toutes les races et d'un pays ils emportent dans l'autre sa façon de sentir et d'exprimer.

Au-dessus de ce grand monde cosmopolite, il est d'autres

Digitized by Google

êtres inquiets qui cherchent en tout pays les neuves manifestations d'art ou de pensée. Tandis que l'effort accumulé de génération en génération sur le même coin de sol produit les races solides et puissantes, et prépare les énergies nécessaires, ils s'en vont demander aux lointains l'élargissement de leur horizon et de leur esprit, et quand ils reviennent, disant ce qu'ils ont contemplé, ils pénètrent de leurs pensées les compagnons qui les attendirent au cours d'un travail immuable. Ce furent toujours les esprits aventureux et nomades qui tour à tour défirent et refirent le monde. Le désir de la joie de vivre fit ruer les barbares sur l'Occident apeuré, dont ils renouvelèrent le sang; la soif de vie brutale poussa les Normands, ces rois de mer, à la conquête des royaumes, et le vertige de l'inconnu entraîna sur les océans vierges Christophe Colomb et les conquistadors. Aujourd'hui, c'est encore l'inquiétude de vivre et de sentir, malgré la divergence de noblesse des motifs, qui pousse les explorateurs vers les mystères de l'Afrique centrale, et qui crée ces grands financiers traitant l'Europe en pays conquis et accomplissant de prodigieux travaux dans des buts de spéculation. Et c'est encore la nostalgie de connaître qui attire vers la littérature et les arts étrangers des esprits soucieux d'indéfiniment prolonger leur moi.

L'état d'esprit nouveau a surgi de ces nouvelles conditions de vie et de cette volonté de comprendre qui déchaîna sur notre âge la science moderne. Il fallait que le terrain fût soigneusement préparé pour que germât sur notre sol de France la pensée étrangère avec tant de vigueur, et ceux qui, des pays lointains, nous rapportèrent les romans russes ou les drames scandinaves ignoraient peut-être à quel point nous étions en communion de pensée avec ces œuvres inconnues qui semblaient devoir bouleverser notre intelligence et qui s'harmonisèrent cependant avec elle.

Nous avons ressenti tour à tour, sans en être étonnés, le frisson des romans de Dickens et de Georges Eliat, et surtout des poètes anglais et des peintres préraphaélites, la splendeur souveraine des Lohengrin et des Parsifal, et la profondeur sombre des philosophes de Germanie, la fièvre vitale et la

Digitized by Google

hantise des problèmes moraux qui tourmentent les héros de Tolstoï et de Dostoïewski, le désir de vérité et d'affranchissement que manifestent les drames d'Ibsen et de Björnson. Ces œuvres étrangères nous apportaient-elles des pensées inconnues ou des rêves ignorés? Non, peut-être, car sur notre terre déjà vieille ont poussé toutes les fleurs, et il serait facile de retrouver en notre riche littérature toutes leurs nuances d'idées. Là n'est point leur vraie nouveauté, bien que parfois elles tressaillent d'un tourment de vivre que ne connaissaient pas avec une pareille intensité les générations antérieures : elle est plutôt dans la nouvelle façon de sentir qu'elles attestent dans les sensations qu'elles nous donnent que nous n'avions jamais éprouvées, et qui nous troublent jusqu'au cœur de nous-mêmes, jusqu'à cette mystérieuse région de l'âme où pleurent les rêves inexprimés et les secrètes douleurs.

Nous ne les comprenons point seulement avec notre esprit, nous les sentons avec notre cœur, et c'est là ce qui déconcerte les analystes à la façon de Taine, dont l'intelligence aiguisée peut bien comprendre toutes les littératures, mais n'admet point qu'on aille jusqu'à les assimiler complètement. Lisez dans ces mémoires d'un dilettante que sont les critiques de M. Jules Lemaître les chapitres consacrés à Tolstoï et à Ibsen, et vous saisirez la différence qui sépare la faculté de comprendre de celle de sentir : l'écrivain comprend jusqu'aux nuances ces deux génies, il ne sent pas comme eux. Est-ce nonchalance d'un esprit qui ne s'abandonne jamais afin de n'avoir point de ces jouissances trop aiguës qui confinent à la souffrance? C'est plutôt une tournure de pensée rebelle, par éducation et par race, au cosmopolitisme qui nous envahit. Lisez, au contraire, les articles signés souvent de noms inconnus encore, des jeunes revues, et vous verrez que les étrangers sont aimés chez nous comme s'ils parlaient la même langue, vivaient la même vie. Et M. Maurice Barrès constatant dans une de ses chroniques, qui sont des bijoux d'un art exquis, ce goût de l'exotisme qui nous donne des sensations que les œuvres françaises semblaient impuissantes à nous donner, le rend sensible par cette image d'une noblesse magnifique :

Digitized by Google

« Quand le voyageur a passé la ligne, et que la nuit s'éclaire d'astres nouveaux, ce lui est sur le pont du paquebot une mélancolie, une ivresse sentimentale que depuis longtemps les nuits d'Europe étaient insuffisantes à lui fournir. Est-ce à dire pourtant que ce ciel soit plus mystérieux que celui des soirs de Montmartre? Ces astres nouveaux lui versent les mêmes splendeurs et les mêmes tristesses qu'épandent les nôtres sur Paris et la banlieue, et pourtant il sera sincère quand il nous dira : C'est là-bas que la nuit a su le mieux me parler et me répéter ce que les étoiles de chez nous n'avaient pas cessé de me dire, mais avaient cessé de me faire entendre. »

Ainsi les œuvres d'art étrangères nous causent parfois un trouble profond, que celles de France, au charme trop bien connu, ne savaient plus nous donner. Il n'y a point là d'injustice pour ces dernières, car elles nous initièrent à la beauté et ne cessèrent point de nous être chères. D'ailleurs, ces œuvres elles-mêmes, les plus modernes tout au moins, attestent les influences exotiques et cette culture cosmopolite qui est actuellement la note caractéristique des intelligences. Puis ce qui se passe chez nous se passe tout aussi bien ailleurs, et l'art français a conservé son irrésistible attrait sur les nations de l'Europe qui nous lisent et nous étudient avec passion, de sorte que le libre-échange se produit entre les intellectuels de tout pays, malgré un protectionnisme barbare qui voudrait isoler chaque peuple et le faire vivre de sa seule vie. Et cela est excellent, car l'âme européenne, pour employer une expression déjà formulée par M. Barrès, se substitue ainsi à l'âme nationale : de grands courants de pensée pouvant passer sur les foules inquiètes, répandant au loin les semences fécondes, et les idées semblables qui flottent dans l'air de tout pays, prépareront l'ère future, faite de réconciliation et de fraternité. »

Digitized by Google

LES ÉTAPES DE L'HISTOIRE SOCIALE

DES QUATRE GRANDES VILLES DE BELGIQUE

BRUXELLES, ANVERS, GAND, LIÉGE (1)

DU XV^e^ AU XVIII^e^ SIÈCLE

§ 4. — *L'activité sociale* (suite).

IV. — *L'industrie.*

L'industrie est la seconde source qui alimente le commerce.

Nous avons vu qu'elle avait été, au XIV^e^ siècle, confinée au sein des corporations des villes (2). Nous devons donc suivre celles-ci dans leur évolution à travers les quatre siècles qui précèdent le nôtre.

Les principes qui avaient présidé à la formation et au maintien des « métiers » étaient que l'intérêt du plus grand nombre comportait la classification des industriels dans des associations, et qu'il ne pouvait donc pas exister d'industrie en dehors des corporations; en second lieu, que, dans ces associations même, la liberté individuelle de chaque travailleur devait être sacrifiée, soumise à la volonté de l'ensemble de ceux qui formaient l'association.

Dans le cours des temps, les exceptions apportées par

(1) Suite, voir le numéro de la *Revue de Belgique* du 15 mars 1895.
(2) Confér. BRIAVOINNE, *Industrie*, I, p. 50.

Digitized by Google

l'autorité au premier principe, à savoir que les occupations manuelles ne pouvaient être exercées que par des personnes faisant partie d'une corporation, furent fréquentes, et ce au nom de l'intérêt général lui-même.

Nous trouvons, dès 1399, deux métiers que chacun pouvait désormais exercer librement à Bruxelles (1).

A Gand, pendant une année de disette (1437) où les boulangers se mirent en grève, les échevins « ouvrirent » le métier et permirent à n'importe qui de faire du pain (2).

En 1549, Charles-Quint, pour activer les constructions dans la nouvelle enceinte d'Anvers, permet à tout le monde de venir y bâtir et y exercer le métier de charpentier, sans qu'il soit besoin d'être inscrit dans la corporation (3).

Une autorisation analogue est accordée à Bruxelles en 1691, quand il s'agit de reconstruire et de repeupler la ville quasi-détruite par le bombardement des Français (4).

En 1653, les magistrats de la même ville, pour briser l'opposition que la corporation des brasseurs faisait à l'observation des prescriptions de police, proclamèrent que le métier était libre ; mais les intéressés jugèrent « prudent de se soumettre » (5).

En 1770, on ordonne aux bouchers d'Anvers de remettre le prix de la viande au taux ordinaire, « à peine qu'il sera libre à chacun provisoirement de vendre cette denrée » (6).

En 1783, le Conseil de Brabant statue que « tout bourgeois de la ville d'Anvers pourra exercer le métier de teinturier de draps et de camelots sans devoir faire un apprentissage ou de chef-d'œuvre, ni remplir les autres formalités qui ont été nécessaires jusqu'alors » (7).

En 1785, chose plus considérable que toutes les autres, les

(1) HENNE, II, p. 576 (scieurs et plafonneurs); confér. pour la France : LEVASSEUR, *Les classes ouvrières*, II, p. 20 et 84.
(2) *Memorieboek*, I, p. 207.
(3) MERTENS, IV, p. 102.
(4) HENNE, II, p 135.
(5) ID., II, p. 65.
(6) *Liste des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, I, p. 265.
(7) *Idem*, II, p. 47.

Digitized by Google

bouchers de Bruxelles perdent leur privilège immémorial de succession de père en fils (1). Ce même privilège n'avait été institué à Liége que par un décret du 1er octobre 1725, et là même, peu d'années auparavant, en 1709, une ordonnance avait proclamé la liberté complète du métier, « vu la cherté de la viande ».

Cette même année 1725, on proclama la liberté de la fabrication du pain !

C'était donc, en somme, le plus pur arbitraire qui régissait les corporations.

D'autre part, il y eut de bonne heure, dans les corporations, des personnes qui n'exerçaient réellement pas de métier de leur main.

A Liége, par exemple, l'inscription, pour des raisons politiques, des « grands » dans les métiers, en 1384, y avait introduit des rentiers, et ceux-ci eurent vite fait d'obtenir, au sein de leur corporation, une prépondérance et une influence due à leur fortune plutôt qu'à leur mérite (2).

Le système de gouvernement adopté temporairement à Gand, par Jacques Van Artevelde, doit avoir eu également pour effet d'introduire des rentiers dans les métiers de cette ville. Charles-Quint, après la révolte de 1539, en fit, au surplus, une règle absolue que les doyens des corporations devaient être des bourgeois « non faisant mestier ou stil ».

Il n'en était pas autrement, à Bruxelles et à Anvers, à la fin du XVIIIe siècle.

Le second principe qui avait présidé à la formation des corporations, à savoir la sujétion, l'annihilation de l'individu dans l'ensemble, ce principe contraire à la nature humaine, à l'instinct de l'amélioration personnelle, à la marche du progrès matériel et intellectuel, devait, lui aussi, fatalement amener la décomposition des associations de métiers.

Cependant, comme toute la civilisation de notre pays repo-

(1) *Liste des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, II, p. 80.
(2) HENAUX, ouv. cité, I, p. 572.

Digitized by Google

sait, en somme, sur le respect, la conservation des traditions, on subissait les inconvénients d'un état de choses sans songer à l'abolir.

Charles-Quint, qui était tout-puissant et était parvenu à recevoir les Gantois à merci, ne toucha à l'institution des corporations que pour la rétablir sur des bases plus aristocratiques.

Les 53 métiers de Gand avaient obtenu, en 1433 (1), du duc Philippe, une confirmation de leurs anciens privilèges et notamment de celui qui interdisait l'exercice de certaines industries dans les campagnes environnant la ville, à un mille de distance. Ce monopole fut encore renouvelé en 1505 (2).

Charles-Quint, par sa concession de 1540, supprima les 53 métiers existants et confisqua une grande partie de leurs biens (3). Mais aussitôt après avoir déclaré cette suppression, il ajoute qu'il n'y aura « dorénavant » que 21 métiers énumérés comme suit : 1° bouchers; 2° poissonniers; 3° bateliers; 4° boulangers; 5° brasseurs; 6° tisserands de laine; 7° tailleurs, fripiers, chaussetiers et tondeurs; 8° tapissiers, tisserands de coutil et de toile; 9° épiciers, marchands de fromage et faiseurs de chandelles; 10° merciers, faiseurs de ceintures, chapeliers et peintres; 11° orfèvres et étainiers; 12° charpentiers, constructeurs de bateaux, scieurs, marchands de bois, charrons, menuisiers et tourneurs; 13° maçons, couvreurs de tuile et de paille et plafonneurs; 14° tanneurs, cordonniers et savetiers; 15° corroyeurs et gantiers; 16° pelletiers et foureurs; 17° teinturiers; 18° barbiers; 19° cuveliers, jaugeurs de vin; 20° forgerons et armuriers; 21° meuniers.

L'édit ajoute qu'il est « bien entendu que les mestiers jointz avec autres mestiers, chacun en son endroit, fera son exercice accoutumé, sans se mesler dautre ».

Cette dernière stipulation annihilait en fait tous les effets de la diminution du nombre des corporations et ce ne fut que

(1) *Coutumes de Gand*, I, p. 612.

(2) *Inventaire des chartes de Gand*, nos 829, 849.

(3) GACHARD, *Documents inédits; Inventaire* cité, n° 988; VAN LOKEREN, *Belgique communale*, III, p. 417.

Digitized by Google

dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle que quelques-unes des corporations unies dans la nomenclature des 21 métiers s'associèrent, se confondirent réellement (1); et cela parce qu'elles avaient trouvé, enfin, que les chicanes sur leurs attributions respectives et leurs privilèges ne servaient qu'à augmenter les charges pécuniaires de leurs membres...

MM. Henne et Wauters signalent que, dès la fin du XVII^e siècle, on attaquait ouvertement l'institution des corporations (2) et il n'est pas étonnant que le gouvernement autrichien, plus éclairé que le gouvernement espagnol, ait fait, petit à petit, des efforts pour améliorer ce régime.

En fait, à Bruxelles notamment, l'organisation des syndicats de métiers était devenue un obstacle contre lequel les hommes d'État se heurtaient quand ils voulaient prendre une mesure politique. Le XV^e siècle avait, comme nous le savons, vu l'arrivée au pouvoir communal des métiers de cette ville. La révolution de 1421 avait amené la création des « neuf nations » qui réunissaient chacune un certain nombre de corporations (3) et formaient, en groupe, un des membres du corps politique de la cité. Aucun gouvernement n'avait osé toucher directement à cette organisation, et c'est ce qui permit aux « nations » de susciter encore de graves difficultés à l'autorité (4), quand, partout ailleurs, le rôle des métiers, comme organisme politique, était, depuis longtemps, annihilé.

La lutte que soutint le gouverneur marquis de Prié contre les nations est un lamentable exemple de ces difficultés. Il coûta la vie au malheureux syndic de la nation de Saint-Nicolas : Anneessens (septembre 1719) (5).

Il ne paraît pas que, malgré les embarras suscités au gouvernement par les corporations, on ait songé dans notre pays à les supprimer, comme l'avait proposé Turgot en France, dans son fameux édit de 1776 sur l'abolition des jurandes.

(1) *Placards de Flandre*, ad annis 1769, 1772, 1781, 1783, VI, p. 1242 et suiv.
(2) HENNE, II, p. 290.
(3) ID., I, p. 209 et suiv.
(4) ID., II, p. 24, 108, 109, 159 et *passim*.
(5) ID., II, p. 220 à 241.

Digitized by Google

Mais il y eut, vers la fin de l'existence de ces institutions, des conflits tellement aigus entre les divers métiers, des procès tellement futiles, aboutissant à des saisies tracassières et solennellement ridicules d'outils et d'instruments de travail (1), que l'autorité ne put s'empêcher d'intervenir.

Les associations se ruinaient, s'endettaient pour soutenir des procès interminables.

Des ordonnances gouvernementales de 1771 et de 1778 (2) prescrivirent des mesures tendant à restreindre ces chicanes industrielles ; mais ce fut en vain, évidemment, puisqu'il devenait de plus en plus difficile, avec le progrès, les modes nouvelles et les nouveaux procédés, de régler complètement le genre de travail qui était du ressort d'une corporation et celui qui était du ressort d'une corporation voisine.

Un édit de Joseph II, daté du 17 mars 1787 (3), plus sévère que les précédents, débutait ainsi (traduction) : « Nous avons trouvé nécessaire d'y pourvoir (aux abus) d'une manière convenable pour le vrai profit de ces corporations, en les considérant d'après leur installation première, dans le but de servir et de profiter au public pour lequel elles ont été instituées. »

Mais c'était l'époque où l'empereur retirait, l'une après l'autre, toutes les mesures qu'il avait décrétées pour le bien-être des Pays-Bas autrichiens, et, dès le 29 mai 1787, il annulait l'édit précédent en déclarant que, d'après les avis qu'il avait reçus, cet édit, « contrairement à son intention, conduirait à la suppression de ces corporations ». Or, à la lecture de l'édit du 17 mars, il nous paraît simplement que c'était ce que nous nommons actuellement « la personnification civile » qu'on voulait enlever aux corporations, ou mieux qu'on voulait les placer sous « tutelle » dans l'intérêt même des membres qui les composaient.

Nous ne devons plus indiquer quelle était la composition et

(1) Confér. TURGOT, préambule de l'édit de 1777.

(2) *Placards de Flandre*, VI, p. 257 et suiv.

(3) *Archives de Gand* : Placards de Sa Majesté; HENNE, II, p. 322; MERTENS, VI, p. 230.

Digitized by Google

l'organisation intime des corporations. Elles étaient restées figées dans le cérémonial et les règlements élaborés lors de leur création et dont nous avons décrit les linéaments généraux dans le chapitre précédent (1).

Mais les circonstances et les transformations économiques et industrielles avaient occasionné au cours des quatre siècles certaines particularités que nous devons énumérer rapidement pour achever le tableau.

On éprouva le besoin de rappeler, en plein XVIII[e] siècle (2), un décret du duc Philippe de Bourgogne, de 1407, qui défendait d'importer en Flandre, en dehors des temps de foire, des souliers faits ailleurs. C'était un des plus anciens actes de protection industrielle, ou d'interdiction douanière internationale, que l'on rénovait trois siècles après qu'il avait été édicté!

Il fallut, en 1737 (3), un édit spécial pour permettre aux tanneurs malinois de vendre leurs cuirs indistinctement sur tous les marchés et foires du pays. En 1730 (4), on interdit encore l'exercice de certains métiers aux habitants de la banlieue d'Anvers. En 1694, au pays de Liége, on défend de fabriquer des boutons de drap, parce que cela fait du tort à l'industrie des boutons de crin.

Après les guerres de religion, quand le pays eut été dépeuplé, quand le manque de bras pour l'industrie eut été porté à son comble et que les ouvriers restés en eurent profité pour accroître leurs prétentions, le gouvernement, en 1588 (5), crut devoir publier un édit réglant le taux maximum des salaires qui pouvaient être payés aux ouvriers et aux apprentis.

(1) Les archives communales de Gand, de Bruxelles, d'Anvers et de Liége ont recueilli des documents innombrables au sujet des anciennes corporations. Presque tous sont encore inédits.

(2) *Placards de Flandre*, V, p. 1117; BRIAVOINNE, *Industrie*, I, p. 51.

(3) *Placards de Flandre*, IV, p. 2066.

(4) *Placards de Brabant*, VI, p. 272; MERTENS, VI, p. 137.

(5) *Placards de Flandre*, III, p. 1447; P. CLAEYS, *Mélanges historiques*, p. 83; MERTENS, V, p. 267; ce fut à ce moment que nos ouvriers allèrent porter leur industrie en Hollande, en France et en Allemagne. BRIAVOINNE, I, p. 57.

Digitized by Google

Une ordonnance de 1756 (1) fixa une division uniforme de la journée de travail pour les métiers du bois à Anvers. Ce sont les deux seuls exemples que nous connaissons de l'intervention directe du souverain dans le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

Quant à la liberté personnelle des travailleurs, voici ce qu'on en faisait : en 1627 (2), un édit défendit aux artisans du fer de céder aux sollicitations de ceux qui voulaient les entraîner en Suède pour y porter leur industrie; en 1698 (3), il y eut une ordonnance analogue pour défendre aux dentellières de se rendre en France.

Par contre, un édit de 1740 (4) interdit l'entrée et le séjour aux Pays-Bas des ouvriers, manœuvres, porteurs étrangers, etc., « qui enlèvent aux indigènes leur travail et les moyens de subsistance ».

Au pays de Liége, une ordonnance de 1685 défend aux fabricants de cartes à jouer d'avoir plusieurs apprentis, parce que ceux-ci, devenant compagnons, vont dans d'autres villes et y attirent le commerce.

Nous n'avons pas besoin de dire que toutes ces mesures protectionnistes, arbitraires ou absurdes, entraînaient des représailles et que, en fin de compte, les intéressés eux-mêmes étaient parfois obligés d'en demander le retrait (5).

Ce qui aurait dû ouvrir les yeux sur la nécessité de transformer radicalement, sinon de supprimer les antiques corporations, c'étaient les organismes de travailleurs et d'industriels qui s'étaient formés en dehors et à côté d'elles.

Les uns étaient encore, il est vrai, assujettis à des règles

(1) *Placards de Brabant*, X, p. 230.
(2) *Placards de Flandre*, II, p. 580
(3) *Placards de Brabant*, VII, p. 79.
(4) *Placards de Flandre*, V, p. 1058.
(5) HENNE, II, p. 149. La manie de réglementer les industries procédait, d'ailleurs, de l'imitation de la France, où les grands ministres en avaient pris l'initiative. LEVASSEUR, *op. cit.*, p. 356; BRIAVOINNE, *op. cit.*, p. 111, 114, II, p. 98, 117.

Digitized by Google

analogues à celles des corporations; c'étaient les associations de porteurs, de commissionnaires, de débardeurs, de voituriers, etc. Mais les autres jouissaient d'une absolue indépendance, bien entendu sous la surveillance générale de l'autorité, au point de vue de la police; c'étaient les nouvelles industries introduites dans le pays.

Ce fut Charles-Quint qui, dans sa concession de 1540, décréta que, dorénavant, les emplois des courtiers, brouetteurs, porteurs de sacs à Gand seraient mis en adjudication au profit des finances communales (1). Telle fut, chez nous, l'origine du principe que la concession des monopoles de cette nature devait être achetée par les intéressés. Le principe fut étendu ensuite à toutes les occupations du même genre (2), pour être appliqué, enfin, à mesure que les caisses publiques se vidaient, aux fonctions administratives elles-mêmes.

On achetait les offices à Bruxelles et à Anvers, à la fin du XVIII^e^ siècle, comme à Gand (3).

Quant aux nouvelles industries qui, dans le cours des quatre siècles depuis le XIV^e^, furent introduites dans le pays et principalement dans nos quatre villes, nous devons citer parmi celles qui réussirent à s'implanter : la verrerie (4), la tapisserie (5), l'industrie de la soie (6), l'imprimerie sur coton (7), la raffinerie du sucre (8), la faïencerie (9), etc., etc.

Il va sans dire que toutes ces nouvelles usines étaient favo-

(1) Des *offices* analogues furent créés, dès 1543, en France. LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, II, p. 291.

(2) *Coutumes de Gand* et *Placards de Gand*, VI, p. 1073 et suiv.

(3) HENNE, II, p. 628; MERTENS, II, p. 351 et *Supplément*, p. 210.

(4) Anvers (1541), MERTENS, IV, p. 196; Bruxelles (1642), *Placards*, III, p. 1025; Gand (1690), recherches de M. l'archiviste communal.

(5) Anvers (1415), MERTENS, IV, p. 196; Gand (1553), *Placards de Flandre*, I, p. 625.

(6) Anvers (XVI^e^ siècle), MERTENS, IV, p. 196, VI, p. 120; Gand (1609), DE POTTER, *Petit cartulaire* p. 172, 355.

(7) Anvers (1754), MERTENS, VI, p. 160; Bruxelles (1699), HENNE, II, p. 302

(8) Anvers (1559-1726), MERTENS, IV, p. 179, VI, p. 161; Bruxelles (1756), HENNE, II, p. 303.

(9) Gand (1534), DE POTTER, *Petit cartulaire*, p. 349; (1661), recherches de M. l'archiviste communal.

Digitized by Google

risées par les magistrats et par le gouvernement et qu'elles jouissaient de nombreux privilèges et exemptions d'impôts (1).

Parmi ces industries nouvelles qui furent introduites chez nous dès le XVe siècle, la tapisserie fut une de celles qui, pendant longtemps, firent la renommée de nos provinces. Elle profita de l'essor artistique de la Renaissance.

Il importe de se pénétrer de cette idée que ces branches de travail qui s'introduisaient à côté des corporations constituaient, en somme, le prodrome de ce que nous nommons actuellement la grande industrie (2).

Les difficultés des relations commerciales extérieures, que le gouvernement autrichien ne parvint pas à faire lever, laissaient, comme nous l'avons vu, notre industrie en général dans le marasme. Les encouragements officiels ne manquèrent pas cependant (3). L'administration du prince Charles de Lorraine fnt une époque de progrès à ce point de vue (4). Mais il est constant que les nouvelles usines établies ne firent que végéter.

Nous terminerons ces considérations générales sur l'industrie avant le XIXe siècle, en signalant que diverses sortes de produits manufacturés sortaient des couvents et que les particuliers réclamaient contre cette concurrence (5). A la fin du XVIIIe siècle, on vit, à leur tour, les prisons lancer dans le commerce des objets industriels (6).

Mais il y eut, dans l'histoire de l'industrie de notre pays, un

(1) Signalons, comme contraste, l'interdiction d'une industrie nouvelle (1782), qui consistait à recouvrir d'une couche brillantée (de verre) des objets usuels, et qui fut signalée comme dangereuse parce que l'enduit se détachait et causait de graves accidents. *Placards de Flandre*, VI, p. 1178. Pour les faveurs accordées aux nouvelles industries, voir, notamment, les octrois cités par DE POTTER, *Petit cartulaire*, les nos 1088, 1089 de l'*Inventaire des chartes de Gand*; PROSPER CLAEYS, *Mélanges historiques*, p. 80.

(2) Confér. LEVASSEUR, *Les classes ouvrières en France*, II, 29. 140, 311.

(3) BRIAVOINNE, I, p. 89.

(4) ID., II, p. 122.

(5) Notamment en 1698. BRIAVOINNE, I, p. 74.

(6) Confér. PROSPER CLAEYS, *Pages d'histoire locale de Gand*, II, p. 148.

Digitized by Google

phénomène capital qui transforma si complètement sa physionomie, qu'il importe que nous nous y arrêtions quelque temps.

Ce fut la disparition graduelle du métier de la draperie dans nos provinces flamandes.

On se souvient que le métier du drap (tissage et métiers accessoires) avait été, au XIVe siècle, le « grand métier » dans la plupart des villes des Flandres et du Brabant, et que, à ce titre, il exerçait une influence prépondérante sur la marche des événements politiques dans ces villes.

Mais, dès la fin de ce siècle déjà, les Belges avaient vu les autres nations, et principalement l'Angleterre, s'appliquer à utiliser elles-mêmes la matière première que produisait leur sol. « Dans ce temps-là, dit Shaw, les Anglais n'étaient que les bergers du Brabant et de la Flandre » (1). Édouard III d'Angleterre « engagea des ouvriers flamands », et ses efforts furent singulièrement facilités par les luttes malheureuses que soutinrent les cités industrielles contre leurs seigneurs et entre elles.

Ypres, après sa reddition de 1383, fut totalement dépeuplée de ses artisans et un mémoire des échevins de cette ville, daté de 1485 (2), constate que sa population, qui était de 80,000 à 100,000 âmes avant 1400, était réduite à 6,000, et que de 3,000 à 4,000 métiers de drapiers qui y existaient, il en restait tout au plus 25 à 30; le tiers des habitants mendiait...

Après la ruine de Louvain, les tisserands de cette ville avaient émigré à Anvers (1381) (3) et ce fut pour cette dernière cité la plus belle époque de prospérité de la « gilde » des drapiers. Beaucoup de Louvanistes et d'Yprois passèrent aussi en Angleterre.

Un incendie qui éclata à Bruxelles, en 1405, détruisit 1,400 métiers à tisser (4). Ce fut un désastre complet pour cette industrie dans la capitale du Brabant.

(1) SHAW, *Essai*, p. 54.

(2) VANDEN PEEREBOOM, *Ypriana*, VII, p. 421; *Inventaire des archives d'Ypres* (pièce 1162).

(3) MERTENS, III, p. 217.

(4) HENNE, I, p. 181.

Digitized by Google

Par une singulière aberration, les ducs de Bourgogne trouvèrent pratique d'affirmer leur domination sur les grandes villes en restreignant les monopoles et les privilèges qu'elles s'étaient arrogés en matière de fabrication de drap (1406) (1), alors que déjà la concurrence anglaise se faisait vivement sentir. Il y eut, en 1428, un congrès des cités industrielles et on y proclama l'interdiction des produits fabriqués en Angleterre (2).

Alors, pour donner satisfaction à ces vœux, le duc Philippe (1434) publia l'ordonnance qui prescrivait de brûler les draps et fils anglais qui se trouvaient dans le pays (3).

L'empereur Maximilien, en 1494, renouvela la proscription « des draps et filez faict et ouvrez audict Royaulme d'Angleterre »; ce afin de « remettre sur le faict de la draperie en nos dicts pays et seigneuries, quy a jadis esté et est l'un des principaulx entretenemens de noz subjects (4) ».

Mais la défense, si générale qu'elle fut, dut subir une correction dès 1497 (5), époque à laquelle l'archiduc Philippe permit l'introduction de plusieurs espèces de « draps estrangiers de petite valeur et dont principalement les pouvres mendians et aultres misérables personnes de noz païs sont vestuz et rabillez par aulmosnes et aultrement ».

Les étrangers triomphaient donc déjà par le bon marché de leurs produits!

Les Anglais, tout en fabriquant eux-mêmes, mettaient des entraves à l'exportation de la matière première, de la laine, que nos tisserands devaient tirer des îles Britanniques. Cette marchandise formait un des grands objets d'importation à Anvers (6).

Ce n'était point assez, cependant, que les événements économiques eussent entraîné la chute de la fabrication du drap

(1) KERVYN, *Histoire de Flandre*, III, p. 102, cité par GILLIODTS, *Inventaire des archives de Bruges*, IV, p. 6.
(2) HENNE, I, p. 227.
(3) *Inventaire des chartes de Gand*, nº 563.
(4) *Placards de Flandre*, I, p. 588.
(5) *Placards de Flandre*, I, p. 592.
(6) MERTENS, IV, p. 178.

Digitized by Google

dans nos provinces flamandes; le ressentiment politique de Charles-Quint devait encore y contribuer. Le métier des tisserands à Gand, ou du moins sa prépondérance, fut annihilée par la concession caroline de 1540. On vendit les biens de cette corporation qui, quelques années auparavant (1504-1515), était encore parvenue à faire interdire la vente du drap étranger sur le marché-foire de la Mi-Carême (1).

Les entraves apportées par les Anglais à l'exportation de leur laine et, par ricochet, la protection des filés indigènes, furent, à partir du XVI^e^ siècle, un objet de préoccupation assidue des gouvernants (2). On trouve dans l'édit de 1587 un aveu curieux des effets de l'émigration causée par les troubles religieux (traduction) : « Attendu que la draperie en Angleterre s'est considérablement développée par le grand nombre de personnes qui ont fui de nos pays et sont allées là-bas et y exercent la draperie... »

En 1601, il n'y avait plus, à Bruxelles, que 9 ou 10 maîtres tisserands et on leur accordait toute espèce de protection (3). En 1771, un rapport du magistrat de cette même ville constate que « les fabriques de draps, les plus utiles au pays à cause de l'emploi nombreux des mains qui s'y occupent, languissent tous les jours de plus en plus, de façon même que ceux qui occupoient ci-devant 300 à 400 personnes travaillant à 18 ou 20 métiers, n'en occupent à peine que 80 ou 100 avec 4 ou 5 métiers tout au plus » (4).

L'enquête que l'on fit en 1784, par ordre de Joseph II, au sujet des corporations, contient, en ce qui concerne les tisserands de laine gantois, une note dont voici la traduction : « Ce métier qui, jadis, n'a pas peu contribué à la richesse de la Flandre, est totalement tombé, nonobstant que l'on ne travaille pas à Gand moins bien que partout ailleurs en Europe (5). » En 1752, on avait constaté l'existence, à Gand, de

(1) *Memorieboek* II, p. 8, 39; *Inventaire des chartes*, n° 858.

(2) *Placards de Flandre*, II, p. 522 et suiv.; III, p. 962 et suiv.; IV, p. 885 et suiv.

(3) HENNE, II, p. 299.

(4) ID., II, p. 299.

(5) Archives de Gand.

Digitized by Google

huit tisserands. Quand le préfet Faipoult fit un rapport statistique au gouvernement, en l'an IX de la République, il n'en trouva plus que deux (1)!

Rappelons que les ordres religieux, et notamment les carmes, fabriquaient du drap et vendaient leurs étoffes aux particuliers. Les échevins de Gand durent sévir, en 1718, contre cet abus (2).

La mauvaise qualité de nos tissus n'était pas étrangère au succès de la concurrence étrangère, et le gouvernement dut encore pourvoir à cet objet (3). Où était le temps où nos produits surpassaient ceux du monde entier!

On fit, en 1660, une exception à la prohibition des draps étrangers en faveur des tissus fabriqués à Liége et à Verviers, qui n'excédaient pas une certaine valeur (4).

Et ceci nous amène à constater cet autre phénomène : quand l'industrie des draps s'éloignait de nos provinces flamandes, elle réussit à s'implanter dans la principauté de Liége. Ce fut, après les émigrations du XVI^e^ siècle, grâce à la tranquillité de la principauté et à une protection intense que ce phénomène put se produire. Les nations étrangères ne dictaient pas au prince-évêque les tarifs douaniers de son pays!

Si la fabrication du drap avait cessé de faire la renommée de la Flandre, il n'en fut pas de même de la filature et du tissage du lin.

Le travail de ce textile paraît avoir existé de tout temps dans notre pays (5) ; mais c'était, et c'est resté jusqu'au début de ce siècle, le monopole des campagnards, qui ne faisaient qu'apporter dans les villes le produit de leur travail, c'est-

(1) BRIAVOINNE, *op. cit.*, p. 141.

(2) *Inventaire des chartes de Gand*, n° 2081 ; PROSPER CLAEYS, *Pages d'histoire locale*, II, p. 148.

(3) Voir les *Placards* énumérés plus haut.

(4) *Placards de Brabant*, IV, p. 116.

(5) RAEPSAET, *Œuvres*, I, p. 233 ; BRIAVOINNE, II, p. 338.

Digitized by Google

à-dire les toiles (1). Gand était un des principaux marchés (2) avec Courtrai.

La culture du lin et la fabrication des toiles furent des objets de protection continue de la part du gouvernement (3); bien que, d'un autre côté, il se vît obligé de réglementer souvent le rouissage (4).

Il y avait, vers la fin du XVIII[e] siècle, disent les auteurs du rapport sur l'enquête relative à l'industrie linière de 1841, au moins mille métiers par village dans le sud de la Flandre (5). Ce chiffre paraît exagéré; car une statistique dressée en 1792 pour les villages compris dans la châtellenie du vieux-bourg de Gand, c'est-à-dire au nord-ouest de cette ville, ne mentionne que 821 métiers à tisser pour le village le plus populeux: Waerschoot (6). Cette statistique établit que, pour chaque métier, il fallait quatre fileuses en moyenne, en sorte qu'avec les aides, cette fabrication donnait la subsistance à 57,642 personnes dans la châtellenie. On constate donc, ajoute cette statistique, que cela fait de 8,000 à 9,000 familles qui (traduction) « seraient ruinées et deviendraient une charge de la bienfaisance si, par l'exportation du lin ou quelque autre entrave, la fabrication de la toile devait, dans cette province, être supprimée ou diminuée ».

Quant à l'industrie cotonnière, on commença par interdire l'entrée en Belgique des tissus de coton (1667) (7). Plus tard, cette interdiction tomba en désuétude et l'impression de ces fabricats devint une branche d'industrie très importante, au XVIII[e] siècle (8), dans nos grandes villes. C'est elle qui a le plus contribué à implanter chez nous les grands ateliers communs,

(1) Enquête sur l'industrie linière en 1841. *Rapport de la commission*, p. 7 et suiv.

(2) Voir BRIAVOINNE, *op. cit.*, p. 22, 133; DE POTTER, *Gent*, VI, p. 201.

(3) GÉNARD, *Rapedius de Berg*, I, p. 337.

(4) *Placards de Flandre*, IV, p. 881 et *passim*, V, p. 890.

(5) *Rapport* cité, p. 11.

(6) *Messager des sciences historiques*, 1888, p. 342.

(7) *Placards de Flandre*, III, p. 967; *Placards de Brabant*, VI, p. 481.

(8) MERTENS, VI, p. 160; BRIAVOINNE, I, p. 81-82.

Digitized by Google

c'est-à-dire la grande industrie (1). D'après une statistique dressée par ordre du gouvernement en l'an III de la République, on trouve qu'il y avait 10 établissements de ce genre à Gand, occupant 881 ouvriers (2).

Le travail du coton proprement dit, c'est-à-dire la filature d'abord, fut introduit à Gand en 1753 (3). Le rapport dressé par les employés des finances de la ville au sujet de l'introduction de cette branche d'industrie porte que (traduction) « l'on pourra apprendre (aux ouvriers employés dans la nouvelle usine) à filer du fil fin qui, actuellement, arrive de France et d'Angleterre et que l'on pourra alors ériger une fabrique à Gand ».

Le tissage du coton paraît n'avoir été introduit dans cette dernière ville qu'en 1765 (4).

Au point de vue du progrès matériel et industriel, la principauté de Liége était mieux placée que le reste de notre pays, parce qu'elle avait ses richesses naturelles, la houille et les métaux, et qu'elle était maîtresse de ses douanes. Elle avait continué à avoir des relations avec les pays voisins, la Hollande, l'Allemagne, la France, quand nos provinces restaient fermées ; et nous avons vu quelles entraves elle apportait au commerce de transit.

La prospérité de la principauté devint grande, surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (5). Et comme la prospérité engendre une émulation générale, partant une concurrence parfois effrénée, l'autorité dut intervenir pour régler les rapports des chefs d'industrie, non seulement vis-à-vis de leurs ouvriers, mais même entre eux. C'est ainsi que le XVIII^e siècle fut fertile en événements et en expériences économiques curieuses, qui portèrent sur l'industrie du fer et la fabrication

(1) Plusieurs imprimeries de coton existant à Gand, à la fin du XVIII^e siècle, sont devenues, depuis, des filatures et des tissages.

(2) Confér., pour la France, LEVASSEUR, *Les classes ouvrières*, II, p. 311, 315, 373.

(3) DE POTTER, *Petit cartulaire*, p. 378.

(4) Recherches de M. l'archiviste communal.

(5) HENAUX, II, p. 537.

Digitized by Google

des clous. Celle-ci était « le pendant du travail du lin dans les Flandres » (1).

Une ordonnance du 29 avril 1700 défend aux habitants de quitter le pays de Liége pour aller à l'étranger ériger des manufactures et spécialement des fonderies. Le 30 janvier 1734, le gouvernement interdit les « conventicules, cabales et complots » des marchands et ouvriers de fer, dans le but d'obtenir un salaire supérieur à celui qui est prescrit, et d'empêcher le travail des non-grévistes. Le 8 février 1742, on défend de payer les ouvriers en marchandise; le 28 mai 1746, on ordonne de payer les ouvriers en argent et par quinzaine.

Une formidable grève éclate en 1743, des excès et des dévastations se commettent. Une ordonnance du 23 mars 1743 a pour but de les réprimer et une autre du 8 avril 1743, afin de mettre un terme à cet état de guerre intestine, imagine de créer une vaste société, un syndicat, comme nous dirions aujourd'hui, des marchands de clous du pays. Les entrepreneurs doivent se partager les commandes qui arrivent; les marchotains ou maîtres de forges doivent exécuter les commandes, et les ouvriers formés en compagnies doivent travailler au salaire fixé. Les entrepreneurs, réunis au nombre de 12, doivent faire une avance de 100,000 livres de fer pour fournir du travail immédiatement. (Ordonnances des 18 janvier 1745 et 7 juin 1751.)

Un soulèvement des ouvriers a lieu en 1756 et une ordonnance du 15 mai 1756 essaye de le réprimer : « La cause principale provient de la mauvaise foi et de la prévarication de ceux qui contreviennent à nos règlements et qui emploient la ruse, le dol et la fourberie pour tromper les pauvres ouvriers et retenir une partie de leurs salaires ». Mais, le 4 août 1759, l'expérience ayant déjà trop duré, et ne « produisant pas les effets auxquels on s'était attendu », la liberté de la fabrication et du commerce des clous est rétablie.

Cette liberté comportait encore, cependant, des limitations : fixation du prix de vente des clous, fixation du salaire des

(1) BRIAVOINNE, I, p. 305.

Digitized by Google

ouvriers. Les ordonnances du 4 mai 1765 et du 3 juin 1776 abrogent, enfin, les règlements fixant le prix des clous et proclament la liberté des maîtres de fonderies de convenir du salaire avec leurs ouvriers.

L'expérience avait donc appris, dans la principauté de Liége, plusieurs années avant la Révolution française, que la liberté en matière de contrat de travail était préférable au régime de réglementation à outrance (1).

La rigueur des règlements des corporations, la force de la tradition, l'inertie des esprits et des capitaux n'étaient point telles, cependant, que des modifications ne fussent survenues, malgré tout, dans les conditions du travail industriel.

Nous avons vu les nouvelles industries s'introduire; elles apportaient le besoin de nouveaux outils et de moteurs plus puissants. Les modifications aux outils produisirent des mécaniques de plus en plus compliquées; les perfectionnements des moteurs diminuèrent l'emploi de la force humaine.

Ces modifications eurent pour effet d'augmenter la production tout en diminuant la quantité de travail humain salarié nécessaire pour une quantité donnée de produits. De là des perturbations dans les prix, dans les salaires; de là des conflits, des grèves.

« Le 8 février 1683, la populace de Bruxelles se porta à la maison du portier de la porte de Schaerbeek, qui était tondeur de draps et avait inventé un métier à l'aide duquel un apprenti pouvait faire l'ouvrage de trois ou quatre ouvriers. Ce métier fut enlevé et brûlé sur le marché aux grains » (2).

« En 1664, les passementiers et rubaniers de Bruxelles, de concert avec leurs confrères d'Anvers, de Gand et d'autres localités, déclarèrent que leur industrie déclinait considérablement par suite de l'importation dans le pays des produits fabriqués à Culembourg et à Viane, en Hollande, au moyen de machines qui permettaient de faire autant d'ouvrage avec

(1) Cette réglementation à outrance, cette suspicion à l'égard des ouvriers était générale; confér. LEVASSEUR, *Les classes ouvrières en France*, p. 409.

(2) HENNE, II, p. 115.

Digitized by Google

un seul ouvrier qu'on en faisait autrefois avec seize, en perdant toutefois en beauté et en solidité » (1). Un édit du 13 décembre 1664 (2) défendit donc le travail des rubans sur mécaniques ainsi que l'introduction des rubans fabriqués à l'étranger, » parce qu'il arriverait qu'un grand nombre de sujets, vivant actuellement de ce métier, seraient forcés de chercher d'autres moyens de subsistance ». Cet édit fut republié le 26 juillet 1770, mais retiré le 10 octobre 1785. La liberté de la fabrication des rubans fut donc rétablie, car les machines s'étaient vulgarisées, malgré toutes les prohibitions.

Il s'agissait, ici, de l'introduction en Belgique de la » navette volante », qui avait paru sur le continent vers 1738 (3).

Quant aux moteurs, après avoir utilisé la force humaine jusqu'à l'abus, on en avait cherché dans les forces de la nature. On avait trouvé et perfectionné les moulins à eau et à vent, puis les moteurs actionnés par des chevaux au moyen de manèges (4). C'est ainsi, par exemple, que dans les houillères se faisait l'extraction du minerai (5), ainsi que des eaux qui coulaient dans les fosses.

Ce fut vers la fin du XVIII^e^ siècle seulement que l'on appliqua à nos houillères la machine de Newcomen (1705), dite à feu, qui utilisait la condensation de la vapeur et la pression atmosphérique pour actionner des pompes servant à l'épuisement de l'eau (6). La machine à vapeur universelle, de Watt (1764), ne parut dans nos pays qu'au début du XIX^e^ siècle.

C'est elle qui devait révolutionner le monde!

(*A suivre.*) MAURICE HEINS.

(1) HENNE, II, p. 585.

(2) *Placards de Flandre*, III, p. 991.

(3) BRIAVOINNE, I, p. 90, 324.

(4) Il y a de nombreuses gravures du temps passé qui montrent des mécaniques industrielles mises en mouvement par des chevaux.

(5) BRIAVOINNE. I, p. 73.

(6) Nous avons la preuve qu'il existait, avant 1783, une machine à feu dans les fosses de la Garde-de-Dieu et de Jansquette, à Jemmapes-lez-Mons. (États de biens aux archives de Gand, vol. 330/285, p. 130 v°); confér. BRIAVOINNE, I, p. 239.

Digitized by Google

LES CONDAMNÉS POLITIQUES EN RUSSIE

Il a été publié beaucoup de livres et d'articles sur la Russie en ces dernières années, et, cependant, il reste encore bien des points, même parmi les plus importants, sur lesquels nous n'avons que des notions imparfaites. Le régime auquel sont soumis les condamnés politiques en Sibérie est une de ces questions d'un haut intérêt qui n'a jamais été exposée d'une façon complète. M. Anatole Leroy-Beaulieu, dans ses nombreux articles sur l'Empire des Tsars, n'a fait qu'effleurer le sujet. Mais aussi les documents sur la matière ne sont pas nombreux. Le gouvernement russe ne tient pas à mettre en lumière son mode de traitement envers ses adversaires politiques, et, grâce à la censure encore toute-puissante, le public ignore, dans le pays même, ce qui se passe dans les lointaines colonies pénitentiaires de la Transbaïkalie.

Les étrangers ne sont pas facilement admis, on le conçoit, à pénétrer les secrets que les ministres cachent si soigneusement à leurs administrés, et il faut déjà des recommandations toutes spéciales pour pouvoir visiter même les belles prisons de Pétersbourg. Que sera-ce donc pour celles des provinces sibériennes!

Un auteur, un Américain, est cependant parvenu, il y a quelques années, à parcourir la Sibérie d'un bout à l'autre; il a pu pénétrer dans les prisons, descendre dans les mines et s'entretenir avec les condamnés politiques.

De retour dans son pays, il a écrit le résultat de ses observations, un gros volume, plein de douloureuses révélations sur le régime pénitentiaire russe.

M. George Kennan, fils d'un avocat de l'Ohio, s'était fait

Digitized by Google

connaître, en publiant dans les revues américaines des articles fort sympathiques au gouvernement impérial de Russie. Aussi, quand il sollicita l'autorisation d'aller étudier sur place le système pénal appliqué aux criminels d'État, le ministre de l'intérieur lui accorda-t-il toutes les facilités possibles.

M. Kennan était de la meilleure foi du monde. En arrivant à Pétersbourg, au mois de mai 1885, il pensait qu'il allait voir fonctionner un rouage qui pourrait servir de modèle à sa patrie. Les États-Unis n'avaient-ils pas, comme la Russie, leurs nihilistes ou anarchistes contre lesquels ils devaient se défendre ? Il était intéressant de voir comment l'empire s'y prenait pour enrayer le mouvement révolutionnaire qui menace également la république.

Il partit donc pour la Sibérie, où il resta près d'un an, avec un artiste de Boston, M. George Frost, et en revint avec une riche moisson de documents.

C'est le résultat de son enquête que nous voudrions mettre sous les yeux de nos lecteurs, persuadé qu'ils ne sauraient rester indifférents aux récits des infortunes de ces milliers de victimes que le gouvernement russe envoie, chaque année, périr d'une mort affreuse au delà des monts Ourals. En Amérique, en Angleterre, en Allemagne, le livre de M. G. Kennan a obtenu un grand succès. Comme il n'a pas encore été traduit en français, nous essayerons de combler cette lacune en nous servant de la onzième édition allemande (1).

I

Avant de dépeindre le régime imposé aux délinquants politiques, il nous paraît utile d'indiquer rapidement à quel genre de criminels nous aurons affaire. Et pour cela, rien de mieux que de nous adresser au code pénal.

Le code pénal actuellement en vigueur en Russie a été revisé, corrigé et publié en 1885. Il forme un gros in-octavo de

(1) GEORGE KENNAN, *Sibirien!* Traduit par Kirchner. 3 vol., 1890-1891-1892. 744 pages. Siegfried-Cronbach, Berlin.

Digitized by Google

près de sept cents pages, divisé en douze sections, dont quelques-unes seules nous intéressent.

La seconde section s'occupe des crimes contre la religion; elle édicte des peines d'une sévérité inouïe contre ceux qui manquent de respect à tout ce qui touche de près ou de loin aux choses sacrées.

Voici, notamment, quelques dispositions que nous traduisons textuellement :

§ 176. — Celui qui, avec préméditation et publiquement, ose blasphémer la glorieuse trinité de Dieu, ou bien notre très pure souveraine et mère de Dieu, la Vierge Marie, ou bien l'auguste croix de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, ou bien les puissances célestes incorporelles, ou bien les saints et leurs images, perd tous ses droits civils et est puni de bannissement pour la vie et de douze années au minimum ou quinze années au maximum de travaux forcés. Si le crime n'a pas été commis dans une église, mais dans un endroit public, ou en présence d'une réunion de personnes, quel que soit le nombre de celles-ci, le coupable perd tous ses droits civils, est puni de bannissement à vie et de six années au minimum et huit au maximum de travaux forcés.

§ 177. — Si le crime prévu dans le paragraphe précédent n'a pas été commis dans un endroit public ni en présence d'une réunion de personnes, mais cependant devant témoins avec l'intention d'ébranler leurs croyances, ou de les induire en erreur, le coupable sera privé de tous ses droits civils et banni pour la vie dans la partie la plus retirée de la Sibérie.

Mais ce n'est pas le blasphème seul qui est puni sévèrement; il en est de même de toute manifestation de la pensée contraire à la religion.

§ 178. — Celui qui, avec préméditation, dans un endroit public et devant une réunion grande ou petite de personnes, critique la religion chrétienne ou attaque l'écriture sainte ou les saints sacrements, perd tous ses droits civils et est puni du bannissement à vie et de six années au moins et huit années au plus de travaux forcés. Si le crime n'a pas été commis dans un endroit public ni en présence de plusieurs personnes, mais néanmoins devant témoins et avec l'intention d'ébranler leurs convictions religieuses et de les induire en erreur, le coupable perd tous ses droits civils et est banni pour la vie dans la partie la plus éloignée de la Sibérie.

Le bannissement à vie avec la perte des droits civils est également la punition qui attend tout auteur d'un écrit ou d'un

Digitized by Google

manuscrit circulant dans le public et dans lequel les crimes repris ci-dessus sont commis. De même pour celui qui vend ou distribue ces écrits.

D'après le § 184, un juif ou un musulman qui amène un chrétien orthodoxe à abjurer sa religion pour entrer dans la religion juive ou mahométane, perd ses droits civils, est banni pour la vie et subit une peine de huit à dix ans de travaux forcés.

Si un juif ou un mahométan épouse une chrétienne orthodoxe et qu'il n'élève pas les enfants issus de ce mariage dans la religion orthodoxe, ou même s'il ne leur fait pas suivre toutes les pratiques de cette religion, son union sera dissoute et le coupable sera banni dans la Sibérie orientale (§ 186).

Non seulement le fait de changer de religion est puni de bannissement, mais aussi toute propagande en faveur d'une secte contraire à la religion officielle.

Quand dans un pays le moindre blâme, la moindre atteinte à la religion sont punis de mort civile et de bannissement, on doit naturellement s'attendre à ce que tout acte contraire à l'État et à ses chefs soit sévèrement réprimé. La section III s'occupe des crimes contre l'État, et dès les premières lignes apparaît toute la monstrueuse sévérité du code pénal. Cette section débute, en effet, par la stipulation suivante :

« Toute mauvaise intention, ou tout acte coupable contre la vie, la prospérité ou l'honneur du Gossudar (l'empereur), toute velléité de le renverser du trône ou de se soustraire à sa toute-puissance, ou de diminuer les pouvoirs de cette toute-puissance, ou tout acte de violence contre sa sacro-sainte personne, sera puni de la perte des droits civils et de la mort. »

On voit que le simple dessein de diminuer la toute-puissance du Tsar est puni de mort.

Une méchante intention sera considérée comme un crime, non seulement si le coupable a tenté de mettre à exécution son plan, mais même si, verbalement ou par écrit, il a communiqué seulement son idée à quelqu'un (§ 242).

Les §§ 243 et 244 édictent la peine de mort contre toutes

Digitized by Google

personnes qui se sont rendues complices de méchants desseins ou d'actes criminels ayant pour objet la personne sacrée de l'Empereur, contre toutes personnes qui soutiennent ou encouragent de pareils plans ou actes; également contre toutes personnes qui, en ayant eu connaissance, n'en ont pas averti les autorités.

Le § 246 stipule que si une personne prononce des paroles malhonnêtes ou outrageantes contre l'Empereur, ou intentionnellement abîme ou détruit une image, une statue, un buste, ou tout monument de l'Empereur se trouvant sur une place publique, elle sera considérée comme coupable de crime de lèse-majesté, perdra tous ses droits civils et sera condamnée au bannissement perpétuel et à six ou huit ans de travaux forcés.

Le § 249 est appelé, par les Russes, le paragraphe « omnibus », parce qu'il embrasse tous les cas non spécialement prévus. Il est ainsi rédigé :

« Toutes personnes qui se révoltent contre l'autorité suprême, c'est-à-dire qui prennent part à des conspirations ou à des soulèvements contre le Gossudar et l'empire, ou bien toutes personnes qui projettent le renversement du gouvernement de l'empire ou de n'importe quelle partie de l'empire ou qui ont en vue le renversement de la forme gouvernementale actuelle ou de la succession au trône actuelle telle que la loi l'a réglée; toutes personnes qui prennent part à des conspirations ayant en vue ce résultat, ou assistent à de pareilles réunions, sachant quel est leur but, ou qui réunissent ou distribuent, à cet effet, des armes ou font d'autres préparatifs pour un soulèvement; toutes ces personnes, non seulement les coupables, mais encore leurs complices, leurs meneurs, leurs aides, leurs recéleurs perdent leurs droits civils et sont punis de la peine de mort.

« Ceux qui ont eu connaissance de pareils projets et des préparatifs pour leur exécution et qui ont eu le pouvoir d'en avertir les autorités et qui n'ont pas rempli ce devoir, subiront la même peine. »

§ 250. — S'il n'est pas prouvé que ces personnes coupables aient eu en vue d'user de violence, mais ont organisé une association pour atteindre, dans le présent ou l'avenir, le but prévu dans le paragraphe précédent, ou font partie d'une société ayant un but pareil, elles seront, selon le degré de leur culpabilité, condamnées à quatre années au minimum et six années

Digitized by Google

au maximum de travaux forcés avec la perte de tous les droits civils, ou bien à la déportation en Sibérie, ou bien à l'emprisonnement dans une forteresse d'un an et quatre mois à quatre ans.

Sera encore bannie en Sibérie (§ 266) toute personne qui distribue un appel au peuple tendant à l'entraîner à se soulever ouvertement contre le gouvernement ou cherchant (§ 252) à mettre en doute l'inviolabilité des droits des autorités établies, ou la forme gouvernementale, ou la succession au trône; de même, toute personne qui abandonne sa patrie et entre, sans autorisation, au service d'un gouvernement étranger, etc., etc.

Ces citations suffisent pour montrer toute la sévérité du code pénal russe. Et le gouvernement veille minutieusement à sa stricte observation. Aucun écrit, aucune parole, aucune pensée même, portant ombrage à l'autocratie du Tsar, ne peut se propager dans l'empire, sans que son auteur soit immédiatement signalé, saisi, jeté en prison et banni. On voit déjà qu'il n'y a pas que des criminels dangereux qui, par un texte du code, peuvent être exilés au fond de la Sibérie.

Mais ce ne sont pas seulement les prévenus reconnus coupables par un tribunal, que l'on enferme ou que l'on bannit; il y a encore, provisoirement, tous ceux que les autorités croient en mesure de faire des révélations et qui refusent de parler, les frères, sœurs, parents, amis de celui qu'on recherche ou que l'on a arrêté. Ils sont enfermés dans la forteresse Pierre-et-Paul, avec ceux dont on instruit le procès, et ils y restent souvent deux, trois ans, quoiqu'aucune charge ne pèse sur eux.

Enfin, il existe en Russie un troisième moyen de se débarrasser des personnes suspectes ou mal vues des autorités. Le ministre de l'intérieur et les autorités communales, dans la limite de leur ressort, peuvent envoyer en Sibérie, sous la surveillance de la police, sans jugement préalable, quiconque leur déplaît. C'est ce qu'on appelle le bannissement par voie administrative. Nous aurons plusieurs fois l'occasion d'apprendre que le ministre de l'intérieur use largement de cette faculté et que la plupart des bannis sibériens n'ont jamais été jugés par un tribunal.

Digitized by Google

En résumé, nous trouvons en Russie, à côté d'un système de lois répressives des plus sévères, un régime administratif qui met la vie de tous les sujets du Tzar entre les mains du gouvernement et lui permet de bannir qui bon lui semble.

II

Les prisons russes, comme les dispositions du code pénal, nous rejettent en plein moyen âge. Il y en a 884 dans l'empire, et presque toutes sont de vieux bâtiments délabrés, malpropres, sans aérage, humides et malsains au dernier degré.

Il résulte de l'étude des documents officiels que ces prisons renferment, en général, deux ou trois fois le nombre de prisonniers qui leur était destiné lors de leur construction. Un rapport du directeur de l'administration centrale des prisons, daté de 1883, nous fait connaître que dans la province de Jelez, dans une prison construite pour 207 personnes, il s'en trouve 484; dans la province de Suwalki, 433 prisonniers dans un bâtiment pour 165; dans la province de Petrokow, 652 dans un bâtiment qui ne devait en contenir que 125.

Les prisonniers, entassés les uns sur les autres, ont à peine assez d'air pour ne pas mourir asphyxiés. Il n'y avait pas, dans tout l'empire, en 1882, ainsi que le constate le rapport annuel de l'administration centrale, une seule prison offrant 7 pieds carrés d'air par tête; dans plusieurs cellules, l'entassement était tel que la quantité d'air par tête descendait à 1 2/5 pied cube, c'est-à-dire que cinq hommes devaient vivre dans une chambre non ventilée ayant 7 pieds de long, 7 de large et 7 de haut.

Cet encombrement provient, en grande partie, du grand nombre d'arrestations arbitraires. En 1884, on a emprisonné 792,933 personnes; on a dû en relâcher 698,418, et le 1er janvier 1885, il y avait en prison 94,515 personnes, dont 26,307 attendaient leur tour d'être jugées.

Le résultat de cet entassement, c'est un nombre effrayant de malades et de morts. Suivant le rapport de l'administration centrale des prisons, il y avait eu, en 1884, 144 prisons où le

Digitized by Google

nombre des malades dépassait 20 p. c. de la population. Dans 52 prisons, ce nombre dépassait 30 p. c.; dans 25 prisons, 40 p. c.; dans 8 prisons, 50 p. c., et dans la prison de Kutais, il montait à 72 p. c.

Et encore dans cette statistique l'administration ne compte, semble-t-il, que les cas de maladies graves, car la moyenne des journées d'hôpital monte à vingt-trois jours par malade. Les cas les plus fréquents sont le scorbut et le typhus, deux maladies provenant principalement du manque de soins hygiéniques et de la mauvaise nourriture. Il y avait eu, en 1884, 391 cas de scorbut. Quant au typhus, il comptait, dans plusieurs prisons, pour 99 p. c. dans les cas de maladie.

Le nombre total des malades admis dans les hôpitaux des prisons en 1884 monte, sans compter les 700 aliénés, à 89,523 prisonniers, avec 2,055,524 journées d'hôpital.

La conséquence de ce grand nombre de malades est naturellement l'encombrement des hôpitaux, qui sont de vieilles baraques comme les prisons; il n'y a pas moyen d'isoler les malades ni même de leur donner des soins sérieux.

Les médecins chargés de soigner les prisonniers se plaignent amèrement de cet état de choses. M. Kennan rapporte les paroles suivantes du docteur Orzheskho, de la prison de Tomsk:

« Nous avons eu, dans le courant de l'année 1885, 2,400 malades et 450 patients en même temps dans le lazaret qui ne contenait que 150 lits. Trois cents hommes et femmes, atteints de maladies mortelles, gisaient couchés côte à côte sur le plancher, et ils étaient si serrés l'un contre l'autre que je ne pouvais passer entre eux. Quand l'un d'eux crachait ou vomissait, il devait se souiller ou souiller son voisin. L'atmosphère était si mauvaise dans la salle, quand j'y entrais le matin, que plusieurs fois je suis tombé faible. Pour donner de l'air, nous devions ouvrir les fenêtres, et alors nous ne pouvions avoir à terre, où gisaient les malades, une température supérieure à 6 ou 7° C. Plus de 25 p. c. des prisonniers tombèrent malades et plus de 10 p. c. moururent... Et ce régime dure depuis quinze ans. »

Digitized by Google

M. Kennan, qui a visité beaucoup de prisons dans l'empire russe, n'en a rencontré que deux qui fussent bien bâties et qui fussent pourvues d'un système d'aérage. C'est d'abord à Pétersbourg, la prison préventive construite en 1873-1875 au milieu de la ville, au coin de la perspective Liteni. Elle est pourvue des derniers perfectionnements hygiéniques, possède des bouches d'aérage et de chauffage, et des water-closets, ce qui fait défaut partout ailleurs.

Ce « cloître », comme l'appellent les prisonniers, renferme 317 cellules et 68 cameras ou salles communes; la lumière y entre facilement et les malheureux qui ont passé par plusieurs prisons de province, quand ils arrivent, croient entrer dans un immense hôtel de ville d'eau.

La deuxième prison modèle est située près d'Irkoutsk, en Sibérie; c'est la prison centrale Alexandrofski, qui renferme 75 cameras, 10 cellules et 5 « secretni » ou cellules de force. Elle peut contenir un millier de prisonniers, possède une salle d'école et un hôpital bien aménagé.

Mais ce sont là deux exceptions que l'on cite. Toutes les autres prisons sont d'infectes trous, comprenant, en général, quatre ou six cellules, presque toujours mal entretenues, où les prisonniers sont enfermés par groupes de cinquante, cent et même plus. Le système cellulaire n'est appliqué que dans de rares prisons, pour les détenus dangereux.

III

C'est dans ces ignobles prisons que les condamnés politiques sont enfermés, de compagnie avec les voleurs, les faussaires et les assassins; la seule différence à leur égard, c'est qu'ils sont traités avec plus de rigueur. Mais avant de les suivre en Sibérie, il faut que nous voyions où on les enferme et comment on les traite pendant l'instruction de leur procès.

Les choses se passent généralement de la manière suivante :

Une personne est signalée comme faisant partie d'une société secrète. La nuit, la police fait irruption dans son domicile, la saisit et l'emmène en prison, où elle reste isolée

Digitized by Google

pendant huit ou quinze jours. Le détenu est alors soumis à un interrogatoire préliminaire par un officier de gendarmerie. On lui a laissé ignorer jusqu'ici pourquoi il est incarcéré, même si c'est comme coupable ou comme témoin.

Quand l'interrogatoire est terminé, le prisonnier est réintégré dans sa cellule et une nouvelle semaine se passe, pendant laquelle les gendarmes continuent l'enquête, recherchent les dépositions des amis et connaissances, notent les déclarations de la police secrète. Tous les éléments de la prévention sont alors réunis et envoyés au procureur d'État, qui classe les renseignements et dresse un tableau des questions à poser au prévenu par un tribunal nommé le *Dopros*.

Jusqu'ici, le prisonnier ignore toujours les motifs de son arrestation et il n'est assisté d'aucun avocat. Devant le *Dopros*, présidé par le procureur d'État, sont enfin révélées les charges portées contre lui. Il écoute la lecture des articles du code pénal qu'on veut lui appliquer. Il s'entend reprocher, par exemple, de ne pas avoir signalé à la police que sa sœur fait partie d'une société politique. Après l'interrogatoire et la signature de ses déclarations, le prévenu est ramené dans sa cellule. S'il s'est montré docile, on lui accorde certains privilèges. En présence d'un officier, il peut, notamment, recevoir deux fois par semaine ses parents. Mais ceux-ci usent rarement de cette permission, car ils ont appris que bien souvent on profite de leur présence dans la prison pour les enfermer; ne sont-ce pas, en effet, des témoins ou des complices aux yeux de la justice? Ils se rappellent le cas d'un jeune révolutionnaire, nommé Maidanski, pendu à Odessa, en 1880. Quand la mère, une vieille et brave paysanne, avait appris que son fils était condamné à mort, elle était venue à la prison pour lui faire ses adieux. Cette touchante démarche fut récompensée comme elle le méritait. Non seulement la pauvre vieille ne put voir son enfant, mais elle fut arrêtée et envoyée en Sibérie parce qu'elle n'avait pas dénoncé son fils à la justice.

Pendant ce temps, le procureur d'État a remis tous les documents de l'affaire au ministère de la justice. Deux ou trois mois se sont passés depuis l'arrestation. Au ministère, le dos-

Digitized by Google

sier reste plusieurs mois sans être ouvert. Enfin, il arrive sous les yeux du ministre qui, après l'avoir étudié, prend une des quatre décisions suivantes :

En premier lieu, il peut trouver qu'il n'y a pas de motifs pour maintenir l'arrestation et il prononce l'élargissement du prévenu.

En second lieu, l'affaire lui paraît sérieuse, mais les preuves sont insuffisantes, et il ordonne un supplément d'enquête. Cette décision prolonge l'emprisonnement préventif d'au moins six mois.

En troisième lieu, si la culpabilité n'est pas suffisamment démontrée et qu'il semble difficile de trouver de nouvelles charges, mais que, néanmoins, le ministre pense qu'il est en présence d'une personne dangereuse pour l'ordre public, il peut, par une simple ordonnance, l'envoyer en Sibérie, sous la surveillance de la police.

Enfin, en quatrième lieu, si les matériaux réunis par le procureur d'État paraissent suffisants pour espérer une condamnation, le ministre décide de poursuivre le procès devant le tribunal du Sénat.

Toutes les pièces passent ensuite au ministre de l'intérieur, qui examine à nouveau les dossiers et donne son avis. Si cet avis est conforme à celui de son collègue de la justice, le dossier est soumis au Tsar; s'il est différent, la procédure suivie doit recommencer.

Grâce à la complication de ce système et au grand nombre d'affaires, l'emprisonnement préventif dure un temps infini.

« La plupart des condamnés politiques que je vis en Sibérie », écrit M. Kennan, « avaient passé de six à dix-huit mois en prison avant d'être jugés. Même dans des cas particuliers, la durée de l'emprisonnement préventif fut encore plus longue. Salomon Tschudnowski, actuellement (1891) banni à Tomsk, attendit une solution définitive depuis le 27 janvier 1874 jusqu'au 18 juillet 1878, donc à peu près quatre ans et six mois. Pendant presque tout ce temps, il fut enfermé dans une cellule et pendant vingt mois dans les casemates de la forteresse Pierre-et-Paul.

Digitized by Google

« Une si longue attente, continue M. Kennan, est très dure même pour les parents et amis des prisonniers dont la culpabilité est certaine. Mais combien encore plus horrible elle est pour ceux qui savent que leur enfant, leur parent ou leur ami est innocent, et qui le voient mourir avant le procès!

« En 1886, à Pétersbourg, mourut ainsi en prison une jeune fille qui n'avait pas encore vingt ans, nommée Fedotewa, étudiante à l'une des hautes écoles pour femmes de la capitale. Poursuivie pour ses opinions politiques, elle avait été enfermée dans une cellule solitaire de la prison préventive, pendant près d'un an. Au dur régime de l'établissement, sa santé s'étant altérée, elle devint gravement malade et dut être admise à l'hôpital, où elle mourut d'une méningite. »

Voici maintenant où se montre toute la brutalité des autorités à l'égard des parents.

« Instruite de la mort de sa fille, Mme Fedotewa alla trouver le chef de la police et lui demanda quel jour aurait lieu l'enterrement de sa fille.

« Les autorités permettent rarement que les parents s'occupent de l'enterrement de leurs enfants morts en prison, ou qu'ils accompagnent leur corps au cimetière, surtout quand ils craignent des manifestations... Comme c'était le cas dans l'occurrence, l'enterrement eut lieu en secret pendant la nuit; quand, le lendemain, Mme Fedotewa vint à l'hôpital, à l'heure indiquée, pour payer à sa chère enfant son dernier tribut d'amour maternel, on lui fit savoir que l'enterrement avait eu lieu. Et quand la mère éplorée demanda au chef de la police où sa fille avait été ensevelie, il lui répondit : « *Etto nasche diello.* Ça c'est notre affaire. »

Cette triste histoire fut contée à M. Kennan par le directeur d'un journal très connu de Pétersbourg, qui n'avait pas osé la divulguer dans sa feuille. Elle fut confirmée par le récit, en tout point conforme, qu'en fit au journaliste américain le directeur de l'hôpital où mourut la pauvre fille.

Digitized by Google

IV

Voyons maintenant comment les prisonniers politiques, pendant la longue instruction de leur procès, sont traités en prison.

Si c'est un révolutionnaire tenu pour dangereux, que les gendarmes ont arrêté à Pétersbourg, il est immédiatement conduit à la forteresse Pierre-et-Paul et enfermé dans une des cellules du bastion Trubetskoi. C'est du moins ce que pensent les condamnés que M. Kennan a vus en Sibérie. Lui-même n'a pu visiter la forteresse. Elle comprend tant de bâtiments, de couloirs, de tours et de détours que les prisonniers se figurent difficilement l'endroit où on les a conduits.

La forteresse elle-même est un immense bloc de constructions massives, séparées par des fossés, des cours, des murailles, et comprenant un grand nombre de bastions, de casernes dans lesquels aucun bruit du monde extérieur ne pénètre. Le bastion Trubetskoi, dont l'auteur donne un croquis, forme un triangle à deux étages, planté au milieu d'une cour entourée d'un mur élevé. Chaque cellule a environ 24 pieds de long, 16 de large et 12 de haut. Les murs et les plafonds sont en briques, le plancher en ciment. Elle reçoit un peu de jour par une étroite meurtrière barrée de fer; les portes en bois massif sont percées, à un mètre du sol environ, d'un trou fermé par un volet qui, ouvert, forme une sorte de tablette sur laquelle le gardien dépose la nourriture du prisonnier. Pour tout mobilier, il y a dans la cellule un poêle russe entretenu de l'extérieur, un lit en fer, une table en fer, un bassin et une table de nuit.

Le prisonnier que l'on vient d'arrêter est introduit, généralement la nuit, dans une de ces cellules. Immédiatement il est déshabillé et toute sa personne soigneusement visitée; on examine ses oreilles, ses dents, ses narines, ses cheveux pour voir s'il n'y tient rien de caché. On lui passe ensuite les vêtements de prison, se composant d'une grosse chemise de laine grise, d'un pantalon de même étoffe, d'une longue blouse de laine bleue, d'une paire de bas de laine et d'une paire de

Digitized by Google

pantoufles en feutre. Quand il est ainsi habillé, les gardes se retirent, la porte se ferme et un silence glacial tombe sur le détenu à peine remis de l'émotion causée par sa brusque arrestation.

Il reste seul des journées entières, ne voyant que les yeux du gardien qui le surveille par le judas de la porte ou lui apporte sa nourriture. Celle-ci se compose, le matin, d'eau chaude pour faire le thé que le prisonnier paye avec l'argent qu'on a saisi sur lui; à midi, on lui apporte un peu de soupe dans laquelle nage un morceau de viande, de la farine d'avoine et du pain noir; le soir, il mange ce qui reste de la soupe de midi et reçoit encore de l'eau chaude pour le thé.

Quand le temps est favorable, le prisonnier peut se promener chaque jour, pendant dix minutes, dans la cour centrale, entre deux soldats.

V

Le procès a finalement lieu. En Russie, il n'y a pas de cour d'assises; c'est le Sénat qui juge les criminels, sans publicité aucune. Si le détenu est reconnu coupable et qu'il est condamné à plus de quatre ans de travaux forcés, il est immédiatement envoyé en Sibérie; si sa peine ne dépasse pas quatre ans, il est réintégré dans la forteresse Pierre-et-Paul. La cellule où il sera enfermé sera peut-être la même que pendant la détention préventive; toute la différence pour le prisonnier sera dans le traitement.

Un homme condamné aux travaux forcés ou *catorga* est privé, par ce fait même, de tous ses droits civils. Celui qui subit cette peine cesse d'être un citoyen; il ne perd pas seulement tous les privilèges et les prérogatives attachés à son rang et à sa situation sociale, mais aussi toute gestion de sa fortune; il perd sa famille et même sa propre personnalité; il ne peut plus appeler la loi à son secours si sa vie est mise en danger par les traitements qu'on lui fait subir. Il est littéralement hors la loi, et les fonctionnaires peuvent le traiter comme un esclave. Le fait que sa peine n'est que de courte durée ne

Digitized by Google

change rien à cette disposition ; une condamnation à quatre ans de travaux forcés entraîne les mêmes conséquences que si elle était à vie. Son patrimoine passe à ses héritiers légitimes comme s'il était mort, ou bien il est confisqué au profit de l'État. Sa famille, dont il était auparavant le chef, n'est plus sous sa puissance, et l'État peut prendre ses enfants sous sa garde...

Pendant cette période d'épreuves, qui dure de six mois à huit ans, il ne peut avoir ni lit, ni traversin, ni couverture, ni argent, ni livres, ni papier, et tous rapports avec ses parents lui sont interdits. Sa tête est rasée à moitié dans le sens de la longueur, depuis le front jusqu'au cou; il doit endosser le grossier vêtement gris des condamnés, et il porte 5 livres de grosses chaines.

En cas d'insubordination, même si elle est la suite du délire ou de l'aliénation mentale, on peut lui lier les mains et lui mettre la camisole de force; on peut le fouetter, le river au mur de sa prison ou l'attacher à une brouette qu'il doit constamment pousser devant lui et dont il n'est pas même délivré la nuit.

Dans sa sombre et humide cellule, le condamné perd peu à peu sa santé, son intelligence, son énergie, sa raison. Les uns se tuent, quand ils en ont encore la force, en se brisant le crâne contre le mur, les autres se laissent mourir de faim, d'autres, enfin, meurent dans les hôpitaux.

Ceux qui survivent sont si faibles qu'avant de les envoyer en Sibérie on doit, parfois, les préparer à ce voyage. On les conduit alors à l'hôpital, où ils reçoivent une nourriture un peu plus substantielle qu'en prison.

Le jour où leur période d'épreuves cesse et où ils partent pour l'exil est un grand jour pour eux. D'autres misères les attendent, mais leur isolement cesse enfin.

« Je n'oublierai de ma vie, raconte un banni à M. Kennan, la dernière nuit passée à la prison préventive. C'était la nuit du 24 au 25 juillet. Le bruit s'était répandu parmi nous que le lendemain matin un grand nombre de prisonniers allaient partir pour la Sibérie, mais personne ne

Digitized by Google

savait qui ferait partie du convoi et, tous, nous veillions et attendions. Jusqu'à minuit, rien ne se passa de particulier; mais alors j'entendis la porte de la cellule voisine s'ouvrir, et je reconnus le pas d'un ami bien connu qui s'éloignait dans le couloir... Vers 3 heures du matin, un gardien ouvrit ma porte et me dit : « Venez ». Je le suivis au bureau de la prison, où le commandant de l'escorte fit subir à ma personne une longue inspection, tout en examinant mon portrait qui avait été photographié au début de mon emprisonnement. Enfin, rassuré sur mon identité, le commandant m'accepta des mains du directeur de la prison. Je fus alors conduit dans une salle basse, éclairée par quelques lampes, et au milieu de laquelle se trouvaient, autour de deux tables, douze ou quinze femmes et hommes, habillés de gris comme moi, et qui buvaient du thé... Près de la porte se tenait un groupe de six à huit gendarmes et officiers de la police secrète qui épiaient nos mouvements... Personne ne parlait, et un observateur non prévenu ne se serait jamais douté qu'il y avait, autour de ces tables, des parents, des amis qui avaient été longtemps enterrés dans les casemates et qui se revoyaient pour la première fois depuis leur arrestation... »

Il fallait, en effet, ne pas donner l'éveil à la police, qui peut-être ignorait l'identité de certains prisonniers.

« Vers 5 heures du matin, nous fûmes conduits, dans des voitures fermées, à la station du chemin de fer de Pétersbourg-Moscou; on nous fit monter dans des wagons aux fenêtres grillées et notre long et accidenté voyage vers la Sibérie commença... »

Dans le train, enfin débarrassés de l'espionnage des gendarmes, les prisonniers purent se parler, et ce furent alors des scènes d'attendrissement, de reconnaissance qui touchaient à la folie.

« Vers le soir », continue le banni, « un de mes camarades tomba tout à coup, sans que rien l'eût fait prévoir, dans une crise hystérique, et en moins de dix minutes sept hommes gisaient sur le plancher du wagon, les uns en proie au délire, les autres sans connaissance... »

« Ce récit », ajoute M. Kennan, « peut paraître sensationnel,

Digitized by Google

mais il m'a été confirmé par des officiers. L'un d'eux qui vit un transport venant de quitter Moscou, me raconta que les prisonniers étaient presque tous épileptiques et n'avaient plus l'aspect que d'ombres humaines qui tombaient sans connaissance à la moindre émotion. »

Si ces personnages peu suspects faisaient des aveux si graves pour le régime de la prison préventive, c'est qu'ils voulaient prouver à M. Kennan que le régime du bannissement en Sibérie était bien préférable à l'internement dans une forteresse. Nous verrons bientôt ce qu'il faut penser de cette opinion.

VI

La distance qui sépare Pétersbourg de la frontière sibérienne est d'environ 2,600 kilomètres, et le chemin suivi par les bannis passe par Moscou, Nijni-Nowgorod, Kasan, Perm et Jekaterinenbourg. Lors du voyage de M. Kennan, le réseau ferré s'arrêtait, dans sa direction orientale, à Nijni-Nowgorod. En été, des bateaux descendant le Volga et remontant la Kama, unissaient Nijni à Perm, où la voie ferrée reprenait pour traverser les monts Ourals et continuer jusque Jekaterinenbourg.

D'après les dernières nouvelles, une ligne ferrée relie aujourd'hui Pétersbourg à Omsk sur l'Irtysch, dans la Sibérie occidentale; il est probable que les bannis sont conduits en chemin de fer jusqu'à Omsk maintenant. Le chemin de fer aura donc eu pour conséquence d'adoucir un peu les misères et les souffrances des malheureux déportés.

En 1885, le voyage pédestre commençait à Jekaterinenbourg. C'est là que le long cortège des condamnés s'ébranlait pour marcher, pendant des mois, sur la grande route militaire qui traverse toute la Sibérie.

Des monts Ourals au détroit de Behring, la Sibérie s'étend sur une longueur de 130 degrés de longitude et sur une largeur de 30 degrés de latitude; on y mettrait à l'aise les États-Unis de l'Amérique du Nord et toute l'Europe.

La route militaire, qui coupe cette vaste étendue dans

Digitized by Google

presque toute sa longueur, a été suivie depuis le commencement de ce siècle par près de 1 million de condamnés. D'après un tableau dressé par M. Kennan, il y en a eu exactement, de 1823 à 1887, 772,979, avec une moyenne annuelle de 18,000 pour les dix dernières années.

On peut partager ces bannis en trois classes principales :

1. Les *Katorzhniki* ou forçats condamnés aux travaux forcés pour plus de quatre ans;

2. Les *Poselentsy* ou colons forcés;

3. Les *Sylni* ou bannis purs et simples.

A ces trois classes vient s'ajouter une quatrième, celle des *Dobrovolni*, qui comprend les femmes, les enfants ou les parents qui, volontairement, suivent un banni dans l'exil.

Seuls les bannis de la troisième classe peuvent, leur peine expirée, revenir dans la Russie d'Europe. Les autres restent en Sibérie et ont la tête rasée comme nous l'avons indiqué. Les Sylni sont des vagabonds ou personnes sans passeport, les membres d'une commune qui ont été expulsés par leurs concitoyens, et, enfin, ceux contre lesquels le procureur d'État n'a pu relever des charges suffisantes pour les faire condamner et qui ont été exilés par une simple ordonnance du ministre de l'intérieur.

D'après le relevé des entrées à la prison de Tjumen, la première étape en Sibérie, M. Kennan a dressé un tableau qui indique comment se partagent les différentes classes de bannis pour l'année 1885 :

CLASSES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.
1. Katorzhniki	1,440	111	1,551
2. Poselentsy	2,526	133	2,659
3. Sylni :			
a. Vagabonds	1,646	73	1,719
b. Bannis par tribunal.	172	10	182
c. — par les communes.	3.535	216	3,751
d. — par le ministre de l'intérieur .	300	68	368
4. Dobrovolni	2,068	3,468	5,536
TOTAUX. . .	11,687	4,079	15,766

La classe la plus nombreuse comprend la catégorie des personnes qui, volontairement, accompagnent un parent dans

Digitized by Google

l'exil. En ne tenant pas compte de cette classe, on voit aussi, par ce tableau, que sur 10,230 bannis, il y en a seulement 4,292, soit moins de la moitié, qui sont déportés par l'ordre d'un tribunal, tandis que 5,838 le sont par une simple mesure administrative. Cette proportion reste sensiblement la même chaque année. De 1867 à 1876, sur 151,585 bannis, 48.80 p. c. avaient été condamnés par un tribunal et 51.20 p. c. avaient été déportés par simple ordonnance des autorités. De 1880 à 1886, 120,065 bannis passèrent par la prison de Tjumen et, sur ce nombre, 53.7 p. c. seulement avaient été jugés.

Le tableau montre encore qu'un tiers des exilés involontaires, soit 3,751 sur 10,230, ont été envoyés en Sibérie par les communes. Chaque « mir » a, en effet, le droit d'expulser de son territoire ceux de ses membres qui lui tombent à charge ou se font remarquer par leur mauvaise conduite. De même, on envoie en Sibérie les condamnés secondaires qui, leur peine finie, ne sont pas acceptés par leur commune. La Sibérie est donc le réceptacle de tous les détritus sociaux de la Russie d'Europe.

C'est dans ce milieu répugnant que doivent vivre les condamnés politiques. Ils ne forment pas, en effet, une classe à part; on en trouve dans toutes les catégories. On peut en compter, d'après M. Kennan, environ 150 par an. Comme ils ne sont pas désignés spécialement dans les statistiques, il est assez difficile de donner un chiffre exact; M. Kennan estime qu'il y a environ un déporté politique pour cent bannis. Mêlés et confondus dans la masse, ils sont astreints absolument au même régime que les assassins et les voleurs pendant toute la durée du voyage. Ce n'est qu'arrivés à destination qu'ils sont séparés et soumis à une surveillance plus sévère. Les condamnés ordinaires ont même certains avantages sur les condamnés politiques. Ainsi, leur peine finie, ils entrent parfois au service de l'administration, comme agents de police. Jamais un condamné politique n'obtiendra pareille faveur.

VII

C'est à pied et par petites étapes que ces milliers de

Digitized by Google

bannis, les jambes enchaînées, traversent une grande partie de la Sibérie; leur cortège, qui avance péniblement sur les routes détrempées ou poussiéreuses, a quelque chose de vraiment navrant. L'auteur a eu l'occasion d'en rencontrer plusieurs fois, en été, par une chaleur torride, en hiver, dans des tourmentes de neige, par des températures de 50° C. sous zéro. Voici le tableau qu'il trace du départ d'une de ces misérables caravanes de pauvres bêtes humaines :

« Lorsque nous arrivâmes dans le voisinage de la prison de Tjumen, nous vîmes devant les murs une grande foule; elle était composée d'environ une centaine de femmes et d'enfants, vêtus d'étoffes aux couleurs éclatantes, et de 250 hommes environ habillés du costume de laine grise des prisonniers; autour d'eux se tenait un cordon de soldats. A quelque distance attendaient quinze à vingt *telegas* attelées chacune d'un cheval; ce sont de petites charrettes à quatre roues, non recouvertes. Quelques-unes étaient pleines des sacs gris dans lesquels les bannis emportaient les objets qu'ils avaient pu garder; sur les autres étaient assis ou couchés des hommes, des femmes et des enfants qui, à cause de leur âge, de leurs infirmités ou de leur santé, ne pouvaient aller à pied... Un murmure ininterrompu s'élevait de cette masse; d'une des telegas partaient des cris d'un enfant malade, et, par dessus tout, l'on entendait le cliquetis des chaînes rivées aux pieds des prisonniers. L'officier qui escortait la colonne, un homme robuste, à la barbe jaune, aux yeux bleus clair, ayant un aspect farouche et peu sympathique, était entouré de femmes et d'enfants qui le suppliaient de pouvoir prendre place dans une charrette.

« Ayez la bonté de mettre ma petite fille sur une voiture », disait une femme toute pâle; « elle n'a pas encore dix ans et son pied est blessé; elle ne peut absolument pas faire trente verstes à pied. » — « Qu'a-t-elle au pied? » demanda l'officier impatienté, tandis qu'il regardait les pieds nus et les jambes maigres de l'enfant. « Je ne sais pas; le pied lui fait mal », répondit la mère, « ayez pitié d'elle, pour l'amour du ciel! » — « C'est impossible, il n'y a plus de place », reprit l'offi-

Digitized by Google

cier de plus en plus irrité; « ce ne sera pas sérieux et puis elle paraît bien plus âgée que vous ne dites. Marche, mon enfant, tu cueilleras mieux ainsi des fleurs. »

« La mère et l'enfant se turent, et l'officier cria : « Formez les rangs! » Le silence se fit; on n'entendit plus que le cliquetis des chaînes; les soldats portèrent le fusil sur l'épaule, les bannis, se tournant vers la chapelle de la prison, firent le signe de la croix, et au commandement de : « En avant, marche! » toute la colonne s'ébranla. Deux ou trois cosaques, en uniforme vert foncé, ouvraient la marche; puis suivaient les hommes et les femmes en une masse serrée, sans ordre, encadrée par des soldats. Derrière venaient les *telegas*, puis une demi-douzaine de cosaques; enfin, quatre ou cinq charrettes avec des bagages fermaient le cortège. Au bout de quelques minutes, toute la colonne eut disparu au tournant de la route. Les dernières choses qui frappèrent mes oreilles se fut le frottement des chaînes et la voix des cosaques gourmandant les enfants qui sortaient des rangs. »

Les prisonniers continuent leur marche ainsi jusqu'à midi. Alors a lieu un petit repos, souvent au milieu de la route, en pleine steppe. Quelques paysans, quelques industriels accourent à ces stations, généralement connues d'avance, et viennent vendre aux prisonniers une misérable nourriture que ceux-ci payent avec les 25 centimes que le gouvernement leur alloue par jour. Puis la colonne se remet en mouvement jusqu'au soir, où elle atteint la prison de l'étape suivante.

Tous les quarante ou soixante kilomètres se trouve ainsi sur la route une prison, sous le commandement d'un officier qui a sous ses ordres deux ou trois sous-officiers et une quarantaine de soldats. Comme cette distance est trop grande pour être parcourue en un jour par les prisonniers enchaînés et affaiblis par les privations de toute espèce, on a élevé, entre elles, des étapes intermédiaires où les bannis ne passent qu'une nuit. Les déportés doivent faire en moyenne 530 kilomètres en un mois et, tous les trois jours, ils jouissent de vingt-quatre heures de repos dans une prison d'étape principale.

Le vêtement des bannis se compose, en été, d'une chemise,

Digitized by Google

d'un pantalon ou d'une jupe de grosse laine grise, d'une paire de chaussettes en laine, de souliers bas, appelés *kotti*, ayant un gros morceau de cuir à la cheville pour empêcher que la chaîne ne blesse le pied, d'une casquette sans visière et d'un long manteau gris, le tout de fort mauvaise qualité. En hiver, ils reçoivent, en outre, un gros manteau en peau de mouton. Les exilés volontaires peuvent garder leurs vêtements ordinaires.

Aucune différence n'est faite entre les prisonniers politiques et les autres, sauf pour ceux qui appartiennent à la noblesse ou à une classe privilégiée. Ceux-ci reçoivent 35 centimes par jour et peuvent monter dans une *telega*. Pour le surplus, ils vivent avec les autres exilés et dorment, généralement, dans les mêmes cellules.

M. Kennan décrit plusieurs étapes intermédiaires. Elles se composent de deux ou trois blockhouse à un étage, enfermés dans une cour clôturée par une palissade en bois. Un de ces blocs est pour les officiers, le deuxième pour les soldats d'escorte et le troisième, le plus grand, pour les prisonniers. Ce dernier est peint en jaune, couleur réservée aux prisons en Sibérie. A l'intérieur, il est divisé en deux ou trois grandes cellules, basses de plafond, dans lesquelles sont rangées des banquettes qui servent de lits.

Suivant les rapports officiels de l'inspecteur des transports de prisonniers, rapports dont les observations sont confirmées par M. Kennan, « toutes les prisons étapes, principales et intermédiaires, situées entre Tomsk et Atschinsk, à peu d'exceptions près, ne sont pas seulement trop petites, mais encore vieilles, ruinées et demandent des réparations complètes ». Leur principal défaut est leur exiguïté. Elles ont été construites il y a trente ou quarante ans, alors que chaque convoi comptait environ cent cinquante bannis seulement, tandis qu'aujourd'hui elles doivent héberger trois à quatre cent cinquante prisonniers. « Aussi, » ajoute l'inspecteur des transports, « par le beau temps, la moitié des prisonniers doivent dormir sur la terre nue de la cour, et, par le mauvais temps, les salles, les couloirs et même les combles sont encombrés de dormeurs. » Comme dans toutes les prisons, les cellules sont

Digitized by Google

malpropres; les fenêtres ne s'ouvrent pas et il n'y a aucune trace d'aérage.

Rien n'est plus triste que de voir l'arrivée, le soir, d'une colonne de bannis, devant une étape intermédiaire; les pauvres gens sont crottés jusqu'à l'échine, ils n'en peuvent plus de fatigue et de faim. Avant d'entrer dans la prison, ils se rangent dans la cour; les sous-officiers les comptent avec soin pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de fuyards. Quand tout est trouvé en ordre, la porte du blockhouse est ouverte et la foule des prisonniers se précipite comme une masse sur l'étroite ouverture. C'est une poussée, une lutte incroyable, chacun voulant arriver le premier pour s'assurer une couchette pour la nuit, les derniers n'ayant plus que la terre ou le plancher pour reposer leurs membres endoloris. Il arrive parfois aussi qu'un prisonnier, qui s'est montré plus économe, achète à un prodigue sa place pour quelques copecks.

Enfin, tout le monde s'est casé et l'ordre renaît. Le repas du soir commence. Les prisonniers ne reçoivent que de l'eau chaude pour faire le thé qu'ils doivent acheter aux soldats. Ils mangent ce qu'ils ont pu conserver de leurs achats de midi, bien peu de chose souvent. Parfois, la colonne a traversé une région stérile ou dévastée par la famine; alors les prisonniers n'ont rien à manger s'ils n'ont fait des provisions. Et quelles provisions peuvent-ils trouver avec leurs 25 centimes par jour! Les paysans, sachant qu'il n'y a pas moyen de se fournir autre part, vendent, aussi cher que possible, de mauvais aliments. Bien souvent, les malheureux n'ont, pour leurs 25 centimes, qu'une livre et demie de pain de seigle, ce qui est tout à fait insuffisant pour soutenir un homme qui vient de faire 30 kilomètres à pied, par un froid intense.

Quand le repas du soir est terminé, un second appel a lieu. Dehors, des sentinelles sont placées; à l'intérieur, on allume des chandelles et l'on place, dans chaque cellule, une cuvelle en bois, sans couvercle, appelée *parascha*, qui sert de vase de nuit. Puis les portes sont fermées. On se figure l'odeur qui doit régner dans ces misérables salles où des centaines d'hommes dorment, côte à côte, enveloppés de leurs vête-

Digitized by Google

ments trempés de sueur, recouverts de leurs manteaux mouillés par la pluie ou la neige, et baignés dans l'embaumante vapeur qui s'élève des *paraschas*. M. Kennan aurait bien voulu passer une nuit dans une de ces prisons étapes, mais il renonça bien vite à faire cette expérience après avoir pénétré un matin dans une cellule d'où venaient de sortir les déportés.

Les étapes principales sont un peu plus grandes, les prisonniers devant y passer une journée entière; mais leur état n'est pas meilleur.

« Je dois avouer que la plupart de ces prisons sont dans un état scandaleux. A peu d'exceptions près, elles tombent en ruines, laissent absolument à désirer sous le rapport de l'hygiène; elles sont remplies de miasmes, trop froides en hiver, et ne présentent que peu de garantie contre l'évasion. »

C'est ainsi que s'exprime le gouverneur général de la Sibérie orientale, le général Anutschin, dans un rapport adressé au Tsar en 1880.

VIII

Ces prisons, en si mauvais état, n'ont pas toutes résisté aux tempêtes, et quelques-unes sont tombées absolument en ruines. L'administration a alors été obligée de faire dresser de grandes tentes, sous lesquelles les prisonniers sont campés comme des sauvages. Ces installations primitives portent, en russe, le nom de *bologan*.

« Les *bologans* que nous visitâmes, écrit M. Kennan, étaient trois longues tentes, élevées à la hâte avec de grossiers madriers de sapin, sur lesquels on avait tendu de minces cotonnades blanches. On y avait enfermé les hommes mariés avec leur famille et les femmes ayant des enfants. La première tente où nous pénétrâmes était entourée d'un fossé plein de boue, dans lequel s'écoulaient, en passant sous la bâche, toutes les sales eaux de l'intérieur. Il n'y avait pas de fenêtres et le jour arrivait tamisé par l'étoffe.

Digitized by Google

« Il est difficile de se figurer la pitoyable scène de misère humaine qui frappa nos yeux à notre entrée sous cette tente. Elle était littéralement remplie de centaines d'hommes aux yeux creux, de femmes consumées par le chagrin, d'enfants criant et pleurant, et tout ce monde était couché sur les banquettes, se tenait debout dans toutes les positions imaginables, vaquant à ses occupations comme si chacun était seul. A travers les fentes du toit, on voyait le ciel ; les lattes du plancher étaient pleines de trous qui avaient été bouchés avec de la boue et des excréments. La puanteur était augmentée encore par la présence de beaucoup de bébés, à qui les mères ne pouvaient donner les soins corporels nécessaires. Ajoutez à cela qu'il pendait partout du linge mouillé qui venait d'être lavé dans la tente.

« Tous les coins et les recoins étaient encombrés de sacs, de paquets, de literies, d'objets de ménage, et dans ce chaos de misère et de malpropreté, des centaines d'êtres devaient vivre tellement serrés qu'ils ne pouvaient se remuer sans se toucher mutuellement. Rien n'était triste comme la pensée que des femmes et des enfants étaient condamnés à cette promiscuité honteuse, bien que n'ayant commis aucun autre crime que de vouloir suivre dans l'exil un mari, un père ou un frère. »

Les voyageurs étaient entourés de malheureux qui venaient gémir. Il n'y avait pas moyen de dormir, à cause des cris des enfants ; il faisait froid, humide ; les enfants devenaient malades. Mais, hélas! les deux Américains étaient impuissants à porter remède à ces maux. Un condamné se plaignait de n'avoir reçu qu'une chemise depuis trois mois. « Elle est sale, déchirée et pleine de vermine. » — « Tu en auras une autre quand tu partiras d'ici », répliqua le directeur qui accompagnait les voyageurs. — « Quand cela sera-t-il? » — « Je ne sais pas, peut-être dans trois mois. » Six mois avec la même chemise, sans pouvoir la laver, voilà à quoi sont condamnés les exilés de Sibérie.

Quand la route que les colonnes de prisonniers doivent suivre longe un fleuve ou une rivière navigable, on les

Digitized by Google

embarque. C'est un peu de repos pour leurs pauvres jambes meurtries par les chaînes, mais leur misère n'est pas adoucie pour cela. Les barques dans lesquelles on les entasse ne valent pas mieux que les prisons des étapes intermédiaires. M. Kennan a pu visiter un de ces bateaux à Tjumen.

« Nous nous rendîmes au débarcadère où se trouvait amarré le bateau qui devait emporter à Tomsk sept cents prisonniers. Le bateau, que l'on nous avait autorisés à visiter, se distinguait extérieurement fort peu des bateaux à vapeur ordinaires. Il avait seulement un peu moins de profondeur et pas de cordages... Sur le pont supérieur se trouvaient deux grandes cabines jaunes séparées par un couloir de 75 pieds de long. Une des cabines contenait différentes divisions pour les malades et une pharmacie ; l'autre, les quartiers des officiers d'escorte et quelques cellules pour les condamnés privilégiés de la classe noble. Le couloir était recouvert d'un toit et ses deux extrémités étaient clôturées par un grillage de gros fils de fer, de sorte que cet espace formait une véritable cage de 75 pieds de long et de 30 pieds de large dans laquelle les prisonniers pouvaient venir respirer un peu d'air pur. Cette cage, que les condamnés appellent « le poulailler », était partagée en deux sections d'inégales grandeur, l'une pour les femmes et les enfants, l'autre pour les hommes. Des échelles aboutissant à ces cages conduisaient sous le pont à trois ou quatre cabines qui avaient 30 pieds de large environ, 7 pieds de haut et 30 à 60 pieds de long. Une de ces cabines était destinée aux femmes et aux enfants, les autres aux hommes. Chaque cabine était traversée par une double rangée de doubles banquettes sur lesquelles les prisonniers devaient se coucher, de telle sorte que les pieds des uns touchaient la tête des autres. Le bateau revenait de voyage et avait été complètement lavé et désinfecté... »

Deux mois plus tard, arrivé à Tomsk, M. Kennan revit un de ces bateaux au moment où il venait de débarquer son contingent de condamnés.

« La barque », dit-il, « était pareille à celle que j'avais visitée à Tjumen. Alors elle était luisante de propreté et l'air

Digitized by Google

des cabines frais et agréable ; aujourd'hui, elle me rappelait une cage de ménagerie dans laquelle aurait vécu un animal sauvage. Elle n'était peut-être pas plus malpropre qu'on ne devait s'y attendre. Les planchers étaient pleins de boue séchée et de morceaux de pain ; les banquettes étaient noires, grasses et recouvertes de morceaux de papier ; dans la sombre lumière d'une triste journée, ces cellules obscures avec leurs écoutilles grillées, leurs malpropres planchers et leur atmosphère empestée racontaient une histoire accablante de misère humaine. »

Enfermés dans ces étroites cabines pendant plusieurs jours, les prisonniers entassés les uns sur les autres se trouvent dans des conditions hygiéniques déplorables.

D'après les rapports officiels, 10,245 prisonniers furent transportés par bateaux à Tomsk en 1882, et sur ce nombre 279 tombèrent malades, 22 moururent et 80 durent être déposés dans les ports que l'on traversait, à cause de l'état alarmant de leur santé. Pour apprécier ces chiffres, il ne faut pas oublier que le voyage ne dure en moyenne que dix jours.

Certaines années, la mortalité est bien plus considérable encore. En 1879, entre Tjumen et Tomsk, il y eut 51 décès sur 724 exilés ; en 1871, 111 sur 9,416 et 1,140 tombèrent malades.

La situation s'est améliorée en ces dernières années. Mais le nombre des bateaux reste toujours trop petit. Chaque été, la Russie déverse en Sibérie 10,000 à 12,000 bannis, qu'il faut embarquer aussi longtemps que le fleuve n'est pas gelé. Or, l'administration ne possède pour le transport des prisonniers que trois bateaux qui ne peuvent faire que dix-huit voyages par an et doivent emporter chaque fois de 600 à 800 passagers, sans compter les soldats.

Partout donc nous trouvons les mêmes mauvaises conditions hygiéniques, dans les prisons, dans les étapes, dans les tentes, dans les barques, dans les hôpitaux.

Mais les malades ne peuvent pas toujours être soignés dans les hôpitaux, car chaque étape ne possède pas son lazaret. Il arrive alors parfois qu'il faut transporter, à travers les

Digitized by Google

vastes steppes, pendant plusieurs jours, sous la pluie, le vent et le froid, de pauvres êtres rongés de fièvre. Avant qu'ils aient atteint un hôpital, on ne peut leur donner aucun soin, car une colonne n'est accompagnée d'aucun médecin, et parfois quinze jours se passent avant qu'on puisse trouver un lit où coucher les moribonds.

On conduit ces malades d'étape en étape dans de petites charrettes à quatre roues, sans ressorts, recouvertes d'une méchante toile tendue sur des arceaux. Le pauvre diable est étendu sur un lit d'herbe que l'on fauche au bord du chemin, avec trois compagnons d'infortune. Parfois un convoi est ainsi suivi de centaines de ces charrettes d'où s'élèvent des gémissements continuels.

Même les prisonniers gravement malades sont ainsi traînés de prison en prison. « En 1884, une jeune et gentille jeune fille, Sophie Nikitina, étudiante à Kiew, avait été bannie, par voie administrative, dans une province de la Sibérie orientale. Pendant l'hiver, après avoir parcouru déjà environ 4,800 kilomètres, elle tomba, entre Tomsk et Atschinsk, frappée par le typhus dont elle avait contracté le germe dans une prison d'étape intermédiaire... Entre Tomsk et Irkoutsk, sur 1,600 kilomètres, il n'y a que quatre lazarets... Combien de jours Mlle Nikitina passa malade dans son traîneau, avant d'atteindre le lazaret d'Atschinsk, je l'ignore. Mais, à peine arrivée, elle y exhala sa malheureuse vie. »

(A suivre.) M. VANDERKINDERE.

Digitized by Google

TCHIP-TCHIP

A Pierre Abattucci.

J'étais alors tout enfant. Je venais d'avoir sept ans et, depuis quelques mois seulement, j'avais quitté l'école gardienne.

C'était la vie insouciante de la prime jeunesse, les parties de cache-cache mouvementées dans les ruines d'une ancienne agglomération de chaumières que les intempéries avaient dévastées; les maraudes enchantées et fringantes, à une lieue de l'école, dans les vergers de la ferme Crispiel, près du bois de Laerbeek; les bains froids et mouvementés dans l'étang du Moulin du baron Villegas. Jeux et réjouissances qui faisaient de notre vie un rêve merveilleux que, dans notre insouciance, nous croyions voir durer toujours!

Lorsque le ciel était calme et le soleil bien chaud, nous nous étendions paresseusement dans l'herbe des rives, les yeux fermés et tournés vers l'astre qui teintait légèrement nos visages espiègles et sans cesse souriants.

J'avais un bon camarade à cette époque, un camarade qui m'aimait beaucoup et qui était très vieux. C'était le cordonnier de mes parents, un vétuste petit bonhomme, recroquevillé comme du cuir tordu par la chaleur; il avait une mince figure jaune où brillaient des yeux gris timorés. De longs cheveux gris lui formaient une toison luisante et méandreuse dont les mèches touchaient ses épaules obliques.

Deux ou trois fois chaque mois, on lui donnait des souliers à

Digitized by Google

raccommoder et ma mère me choisissait presque toujours pour lui porter la besogne. Je passais une corde dans les tirants des chaussures et je m'en allais par la cavée des petites montagnes en me dirigeant vers le faubourg.

Dans la grand'rue, je m'arrêtais devant la porte d'une rustique auberge : *Au Balais*, et j'attendais qu'un passant s'amenât. J'étais si petit qu'il m'était impossible d'atteindre au loquet de la porte, et j'avais recours à la bonté du premier venu pour m'introduire. Je traversais la salle de l'auberge sans traîner mes sabots, de peur de déchaîner la colère de la baesine en détériorant les arabesques matinales de sable blanc qui entouraient le comptoir et les tables bien rangées et que ne froissaient pas encore les verres des buveurs.

Je m'engageais dans l'escalier à la rampe curieuse, précédée d'un grand lion de chêne assis sur un socle torse, et je grimpais à l'étage. Ayant poussé la pointe de mon sabot contre le huis, mon vieux camarade venait entrebâiller la porte, et j'entrais en lui disant bonjour d'un coup de casquette.

Il me regardait un instant à travers ses lunettes rondes, puis m'enlevait ma charge qu'il examinait méticuleusement. Il s'asseyait sur son siège bas, fait d'une chaise aux pieds et au dossier abattus, et me disait d'une voix douce :

« Petit, tu diras à ta maman que ce sera pour mardi après-midi, ou si tu veux venir mercredi au retour de la classe, c'est bon aussi. »

Et il reprenait son travail sans se préoccuper de ma présence. Il clouait des semelles, tirait son ligneul, frappait son cuir à coups de maillet, se préparait à remonter une paire de bottes.

Dans un coin de la pièce, Tchip-Tchip, la femme du cordonnier, pelait des pommes de terre ou reprisait des bas. J'allais près d'elle et elle m'embrassait sur les deux joues en me pinçant le menton. Puis elle détachait du mur une grande cage pleine de serins qu'elle mettait sur la table, et, durant un quart d'heure, je contemplais les oiseaux jaunes. La petite vieille les faisait baigner devant moi, elle leur donnait du sucre, des bouts

Digitized by Google

de mie fraîche qui les rendaient sauvages et les faisaient s'ébattre et se becqueter jalousement. Et le cordonnier jetait de temps à autre vers sa femme des regards courroucés en haussant les épaules.

Ces canaris étaient une cause de continuelles disputes entre le mari et sa moitié, disputes au cours desquelles, — me racontèrent depuis mes parents, — il finissait par la battre comme plâtre. Malgré les raclées, entêtée et stoïque, la maniaque ne consentait point à se séparer de ces oiseaux d'achoppement. Elle s'en occupait durant la plus grande partie de la journée et négligeait pour eux toutes les autres besognes du ménage. Lorsque parfois le cordonnier était malade ou qu'il s'alitait, exténué par un excès de travail, elle ne s'apitoyait pas le moins du monde sur le mal de son homme; elle ne songeait qu'à ses amis encagés, les soignant, les dorlotant comme de petits êtres chers, comme des enfants.

Le placide cordonnier finit par devenir férocément jaloux des serins. Souvent, lorsqu'en été, séduits par le soleil et la nature, les oiseaux chantaient de concert en emplissant la chambre de cris perçants et de trilles sans fin, il s'encolérait, jurait et, n'y tenant plus, il lançait vers la cage le soulier, l'alêne qu'il tenait en main, pour faire taire ces désagréables bêtes. La plupart du temps le projectile atteignait Tchip-Tchip qui gémissait douloureusement, sans que le cordonnier ne s'en alarmât.

Les hostilités s'étant ouvertes de cette façon, la guerre s'engageait furibonde. Ils se harpaient comme des chiens. Naturellement, l'homme ayant toujours le dessus, daubait sa femme, la piétinnait à plaisir jusqu'à ce qu'elle restât inanimée sur le carreau. Imperturbable, il reprenait son travail, sans se soucier du corps rigide qui était étendu près de lui.

Une matinée d'octobre, je me rendis chez le cordonnier. A mi-chemin, je rencontrai mon ami Féliks, le fils du vannier, de deux ans plus âgé que moi. Il m'accompagna et, comme je lui avais souvent parlé du bonhomme, de sa femme et des canaris, il fut heureux d'entrer avec moi *Au Balais*.

Digitized by Google

Tandis que nous montions, après avoir regardé un instant le calme lion accroupi que Féliks trouvait très drôle avec ses grosses griffes posées sur un écusson, nous perçûmes un grand bruit, puis des éclats de voix et des trilles d'oiseaux peureux.

Je regardai Féliks qui montait l'escalier après moi ; il riait en me montrant, sur le palier, la porte close.

« Nous arrivons bien, dit-il, ils se disputent! »

Je frappai, et, comme la porte ne s'ouvrait pas, Féliks se soulevant sur ses sabots parvint à lever la clenchette. Craintivement nous entrâmes dans la pièce en ôtant nos casquettes, tremblant comme si nous avions pêché.

Le cordonnier ne nous avait pas entendu, sans doute, car il frappait nerveusement son cuir tout en lançant à sa femme des épithètes bruyantes et furieuses. Il était comme fou, tous ses membres se démenaient et sa tête oscillait en décrivant des soubresauts à chaque coup de maillet ou après chaque juron.

Plus loin, dans son coin habituel, était assise Tchip-Tchip, toute rouge, bougonnante, les cheveux en désordre ; sur la table, dans leur cage treillagée, les sereins voletaient, lachant de temps à autre une vocalise craintive au milieu du bruit et des cris de leurs maîtres.

La petite vieille se lève et, comme pour défier son homme, elle commença à dorloter ses oiseaux, leur donnant de doux noms, poussant entre les mignons barreaux des bouts de sucre que les canaris venaient becqueter tour à tour.

« Vas-tu laisser ces vilaines bêtes en paix ! Vas-tu les faire taire, vieille folle damnée !

— Damnée ! ah ! tu m'appelles damnée ! Attends, bonhomme, et nous verrons qui de nous deux prendra le chemin de l'enfer ; ce n'est pas ton saint patron qui te retiendra, mami, il connaît trop bien ton cœur de pierre !

Mon camarade se leva, tel un ressort, à ces paroles. Ses yeux, très grands et pleins de colère, se fixèrent un instant sur nous et nous communiquèrent d'étranges frissons qui nous firent reculer jusque contre le mur. Si la porte eût été ouverte,

Digitized by Google

nous nous serions enfuis tout de suite tant nos poitrines haletaient de frayeur.

Il s'avança vers sa moitié, lui arracha brutalement la cage qu'il jeta avec force dans la cheminée. On entendit une exclamation courroucée, puis des plaintes d'oiseaux et, sous le treillage de fil de fer des ailes se débattaient, de petites têtes craintives se cachaient dans les plumes en montrant soudains de minuscules yeux ronds, fixés comme des points de mercure.

Le cordonnier se rassit en se frottant le front. La vieille, en étendant les bras, se dirigea vers la cheminée, reprit jalousement la cage qu'elle pressa contre sa poitrine maigre. Et de ses yeux ternis par l'âge coulaient quelques larmes grises, très lentes et très grosses.

« Oh! les pauvres petits, les pauvres petits! Dieu vous vengera de ce mauvais diable, de ce vilain bourreau! »

L'autre n'y tint plus; il saisit son maillet et, d'un coup net, irraisonné, le lança vers sa femme avec véhémence.

La masse de fer atteignit Tchip-Tchip à la tête, en plein crâne. Elle tomba de tout son long, ainsi qu'une masse sur le parquet, sans un mot, avec dans la gorge une plainte râlante. A son front parut un point rouge d'où se mit à se dérouler un mince ruban écarlate qui forma, très lentement, autour des cheveux gris encadrant la tête livide, une auréole de velours sombre.

Nous étions épouvantés, hypnotisés, sans vie en nos membres engourdis. Le cordonnier avait repris sa besogne et sifflotait sans se préoccuper de rien, entièrement impassible. Tout à coup Féliks se retourna, ouvrit la porte d'un mouvement désespéré. Et, fort pâles, nous dégringolâmes des escaliers; nous traversâmes le cabaret comme une trombe, impatients d'être loin de cette maison fatale où nous avions vu entrer la mort.

SANDER PIERRON.

Digitized by Google

JUSTICE POUR LES PETITS [1]

MESDAMES, MESSIEURS,

En présence du prochain dépôt d'un projet de loi sur l'enseignement primaire, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'attirer l'attention des autorités et du public sur le triste sort de trois catégories d'infirmes, en réclamant pour eux, comme un acte de justice sociale, le droit à l'éducation et à l'instruction.

C'est cette question que j'aurai l'honneur de développer aujourd'hui, devant vous, dans ses grandes lignes.

La société est un être collectif, composé de membres solidaires, appelés à recueillir les biens et les avantages, mais aussi condamnés à supporter les maux et les charges de la communauté.

Incapable d'agir par elle-même, la société remet l'exercice de son action aux mains de quelques agents, qui constituent le gouvernement. Au gouvernement revient donc le soin d'appliquer le principe de la solidarité sociale; c'est à lui qu'incombe l'obligation de se poser en médiateur naturel, appelant les forts au secours des faibles, les riches au secours des pauvres, les savants au secours des ignorants, avec une tendance constante à diminuer la faiblesse, la pauvreté, l'ignorance. De là cette protection tutélaire qui accompagne l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa tombe : crèches et

(1) Conférence faite le 3 février 1895, à la Société Franklin, de Liège. — Résumé d'une *Étude sociale*, en préparation, par M. Snyckers et F. Gueury, respectivement directeur des études et professeur à l'*Institut royal des sourds-muets et des aveugles de Liège*.

Digitized by Google

écoles gardiennes, pour les jeunes enfants; écoles primaires, moyennes et professionnelles, pour les plus avancés; écoles d'adultes et travaux divers, pour l'âge viril; hospices et refuges, pour la vieillesse.

Si telle est la sollicitude publique pour les êtres bien constitués, doués d'une intelligence moyenne et auxquels ni le sens de l'ouïe ni celui de la vue ne font défaut, combien plus grande ne doit-elle pas être pour les déshérités de la nature auxquels manque l'un ou l'autre de ces deux sens, ou dont l'intelligence, par suite de causes morbides, accidentelles ou héréditaires, mais d'ailleurs indépendantes de leur volonté, se trouve arrêtée dans son développement; tel est le cas pour les *sourds-muets*, les *aveugles* et les *idiots* ou *arriérés*.

Or, s'il y a un degré d'instruction qui est de droit naturel pour tous les êtres et auquel il n'est permis à personne, pas même au père de famille, de soustraire l'enfant jouissant de toutes ses facultés, c'est un acte barbare que d'en priver un sourd-muet, un arriéré ou un aveugle. Si l'instruction est de droit naturel pour les premiers, à plus forte raison l'est-elle pour ces derniers, pauvres infortunés, victimes innocentes de la société.

Les enfants ainsi frappés par la perte d'un sens qui entraîne à sa suite tant de souffrances et de privations, ne sont pas des victimes du hasard. Si l'on cherche la cause du mal, il n'est pas impossible de la trouver chez les parents ou les aïeuls. Toute faute s'expie; pour être retardé, le châtiment n'en est pas moins certain, et le père coupable est souvent châtié dans son enfant innocent. L'homme n'est pas un être isolé; il a des liens invisibles avec ses ancêtres et ses descendants. Ses aïeux et sa lignée forment le tronc de l'arbre dont il est un des rameaux unis aux autres et au tronc qui les a tous portés. La même sève coule dans la tige et dans les branches. Si ce n'est pas absolument le même sang qui circule dans le corps du père et dans celui de l'enfant, on peut dire néanmoins que le sang de l'un et celui de l'autre portent des germes communs d'où dérivent les qualités et les défauts héréditaires. Lorsque le grand législateur des Hébreux menaçait les transgresseurs de

Digitized by Google

la loi d'être frappés dans leurs descendants, il n'énonçait, en réalité, qu'un fait naturel; car il faut souvent remonter bien haut pour découvrir une cause dont les effets éclatent sous nos yeux. Tel est, par exemple, le cas pour l'alcoolisme, ce fléau du XIX^e^ siècle, qui s'accroît partout dans d'effrayantes proportions.

« Le côté le plus grave de cet accroissement, dit le célèbre docteur Magnan, médecin de l'asile des aliénés de Sainte-Anne, à Paris, c'est que non seulement les alcoolisés sont une charge pour la société, mais qu'ils lèguent une descendance qui sera, à son tour, une charge et un souci pour l'avenir. L'alcoolisé, en effet, n'engendre guère que des êtres tarés, des imbéciles, des débiles ou des déséquilibrés, quand ils ne sont pas des épileptiques ou des tuberculeux. »

Le sourd-muet, l'aveugle et l'arriéré, dont le triste sort nous occupe, ne sont certes pas coupables de leur malheur : ils subissent le châtiment d'une faute qu'ils n'ont pas commise. La grande et la seule coupable, c'est la société. En ne donnant pas, depuis des siècles, à tous les hommes des générations éteintes, une éducation intégrale convenable et suffisante, la société a permis ces infortunes. Si, de longue date, tous les humains avaient été accoutumés à suivre les règles de l'hygiène, de l'ordre et de la morale, le nombre des déshérités du sort diminuerait insensiblement et ne constituerait bientôt que de rares exceptions, soit accidentelles, soit dues à de mauvaises volontés individuelles.

En effet, la lèpre, la peste et d'autres maladies épidémiques, qui ont fait tant de ravages dans le passé, ont pour ainsi dire disparu, tandis que les maladies contagieuses, telles que le choléra, la variole, etc., diminuent d'intensité de jour en jour. Il est donc facile à prévoir que dans un avenir plus ou moins éloigné, grâce à l'observation plus exacte des règles de l'hygiène, de l'ordre et de la morale, jointe aux découvertes de plus en plus multipliées de la science, les affections contagieuses, de même que les infirmités héréditaires, deviendront de plus en plus rares.

Puisque la société est la seule coupable, c'est à elle qu'in-

Digitized by Google

combe le devoir sacré de réparer le mal dans la mesure du possible, en procurant à ces infortunés l'éducation et l'instruction auxquelles ils ont droit, afin de leur permettre de devenir un jour des êtres intelligents, des hommes laborieux et honnêtes, des membres utiles de la famille et de la société.

M. J. Lejeune, ministre de la justice, l'a formellement reconnu quand il a dit, à la Chambre des représentants, lors de la discussion de la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique (séance du 18 juin 1891) :

« L'intérêt des sourds-muets et des aveugles — (et il aurait dû ajouter : « celui des arriérés », dont on ne s'est guère occupé jusqu'ici) — touche à un *intérêt général* qui n'est pas celui de l'assistance publique, dont notre législation a *localisé* les charges.

« L'enseignement dont ils sont susceptibles, ajoutait-il, est une nécessité d'un *ordre supérieur* qui dépasse les facultés des communes et qui justifie l'intervention d'un fonds commun. »

La plupart des pays ont compris ce devoir sacré de l'éducation et de l'instruction de ces pauvres infirmes, soit en créant, pour eux, des écoles officielles, soit, ce qui revient à peu près au même, en décrétant d'utilité publique des établissements d'instruction à leur usage, organisés et soutenus par la charité privée, mais jouissant de la personnification civile.

Malheureusement, on ne peut pas en dire autant de la Belgique qui, quoique s'intéressant indirectement à cet enseignement, s'en désintéresse cependant officiellement.

Voilà pourquoi toutes les institutions de la Belgique, à l'exception d'une seule, fondée en 1883, par le conseil provincial du Brabant, ne doivent leur existence qu'à l'initiative ou à la charité privée. L'État belge leur a donné la faculté de naître; seulement, en ne leur accordant pas la personnification civile, il leur enlève les moyens de vivre honorablement, d'assurer la position des membres du personnel enseignant et de maintenir leur organisation à la hauteur des progrès modernes réalisés dans l'art d'instruire les sourds-muets, les aveugles et les idiots ou arriérés.

Digitized by Google

Examinons brièvement les dispositions prises par le gouvernement belge en faveur des malheureux dont je me plais à défendre les intérêts.

Sur la proposition de l'aveugle Alexandre Rodenbach, membre de la Chambre des représentants, la législature inséra dans la loi communale de 1836 un paragraphe spécial, ainsi conçu :

« Le conseil communal est tenu de porter annuellement au budget des dépenses les frais d'entretien et d'instruction des aveugles et des sourds-muets indigents, sans préjudice des subsides à fournir par les provinces ou par l'État, lorsqu'il sera reconnu que la commune n'a pas les moyens d'y pourvoir sur ses ressources ordinaires. »

Dans le principe, les provinces et l'État n'intervenaient dans ces frais que tout à fait exceptionnellement, quand il était établi que les communes se trouvaient dans l'impossibilité de les payer. — Il est vrai que, prenant le mot *indigent* dans son acception la plus étroite, les communes se gardaient bien de faire profiter des dispositions de la loi les enfants des parents qui ne figuraient pas sur la liste des indigents ou du bureau de bienfaisance.

Or, il est nombre de ménages qui, à force de travail et d'économie, parviennent à lier les deux bouts sans recourir à la charité, mais qui sont dans l'impossibilité de payer plusieurs centaines de francs pour la pension d'un enfant dans un institut spécial, voire le simple montant d'un minerval d'externe.

Ce triste état de choses dura une quarantaine d'années. Alors, la loi du 14 mars 1876 sur le domicile de secours, instituait, dans chaque province, un *fonds commun*, à l'effet d'établir entre les différentes communes, une répartition de certaines obligations de la bienfaisance publique. La loi mettait, entre autres, à la charge de ce fonds les *trois quarts* des frais d'entretien des sourds-muets et des aveugles indigents ; l'*autre quart* était supporté par les communes.

Enfin, la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique, place la question sur son véritable terrain, en déterminant, ainsi qu'il ressort du commentaire de la loi par M. le ministre

Digitized by Google

de la justice, Jules Lejeune, le principe de la solidarité sociale et générale.

D'après la loi actuellement en vigueur (art. 16), « les frais de l'entretien et du traitement des indigents atteints d'aliénation mentale, ainsi que les frais de l'entretien et de l'éducation des indigents sourds-muets ou aveugles placés dans un institut spécial pour y recevoir l'instruction, sont supportés, à concurrence de moitié, par le fonds commun formé ainsi qu'il est dit à l'article 17 de la présente loi; le surplus de ces frais se répartit par moitié entre la province et l'État.

» Ne sont considérés comme atteints d'aliénation mentale que les indigents admis dans un asile d'aliénés ou séquestrés en exécution des lois, pour une cause autre que la démence sénile. »

ART. 17. Le fonds commun est formé, dans chaque province, au moyen de versements auxquels toutes les communes du ressort contribuent pour moitié d'après leur population et pour l'autre moitié au prorata du produit en principal des impôts dont le rendement sert de base à la répartition du fonds communal; la quote-part de chaque commune est déterminée annuellement par la députation permanente du conseil provincial, sauf recours au roi.

ART. 18. Le fonds commun est géré par la députation permanente du conseil provincial.

Enfin, l'article 19 dit, entre autres, « que la députation permanente s'assure par voie d'enquête ou d'expertise, le cas échéant, que l'indigent est en état de profiter de l'instruction donnée dans l'institut; qu'elle veille à ce que le séjour des indigents sourds-muets ou aveugles (absolument rien des arriérés) ne se prolonge au delà du temps nécessaire à leur instruction. »

Et voilà tout! C'est quelque chose évidemment, puisque le gouvernement garantit un minimum de pension pour l'entretien de chaque élève indigent sourd-muet ou aveugle admis dans un institut spécial. Mais ce quelque chose est bien loin d'être suffisant, comme nous le verrons dans la suite de cette causerie.

Digitized by Google

La Belgique compte actuellement *douze* établissements d'instruction ouverts aux sourds-muets : *deux* dans la province d'Anvers, *trois* dans le Brabant, *un* dans la Flandre occidentale, *deux* dans la Flandre orientale, *un* dans la province de Liège, *deux* dans le Limbourg et *un* dans la province de Namur.

L'un des instituts d'Anvers est exclusivement affecté aux filles sourdes-muettes ; l'autre institut de la même ville et celui de Berchem-Sainte-Agathe lez-Bruxelles, aux garçons sourds-muets ; celui de Bruxelles, aux sourdes-muettes et aux *filles aveugles ;* celui de Woluwe-Saint-Lambert lez-Bruxelles, aux sourds-muets et aux *garçons aveugles ;* celui de Bruges, aux sourds-muets et aux *aveugles* des deux sexes ; ceux de Gand, l'un aux sourds-muets et l'autre aux sourdes-muettes ; celui de Liège, aux sourds-muets et aux *aveugles* des deux sexes ; ceux de Maeseyck, l'un aux sourds-muets et aux *garçons aveugles*, l'autre aux sourdes-muettes et aux *filles aveugles ;* enfin, celui de Bouge lez-Namur, aux sourds-muets des deux sexes.

Un seul de ces établissements, celui de Berchem-Sainte-Agathe, créé en 1883 par le conseil provincial du Brabant, est une *institution publique*. Toutes les autres institutions sont des *établissements privés ;* toutefois, parmi ces derniers, il y en a deux, l'institut d'Anvers et celui de Liège, qui méritent une mention particulière.

L'un et l'autre sont des établissements *essentiellement philanthropiques*, administrés, à titre gracieux, par une commission spéciale, dont les membres sont choisis directement par l'assemblée générale annuelle des souscripteurs de l'œuvre. Les *huit* autres institutions sont des établissements *purement privés*, dans l'étroite acception du mot.

L'institut d'Anvers et celui de Liège ne doivent, en réalité, leur existence et leur prospérité relative qu'au produit de souscriptions particulières, de dons, de collectes, etc.

En effet, leur budget annuel accuserait un déficit assez important, si la charité privée, sollicitée incessamment, ne venait en aide à l'œuvre ; car, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, malgré leur caractère essentiellement philanthropique,

Digitized by Google

contrairement à ce qui a lieu pour la plupart des œuvres de bienfaisance et de prévoyance, ils ne jouissent pas de la personnification civile, ce qui rend et rendra toujours leur existence très précaire.

Les aveugles sont encore plus mal lotis. Il n'existe en Belgique qu'un seul institut exclusivement affecté aux aveugles, celui de M. Simonon, à Ghlin-lez-Mons, en Hainaut. Les *six* autres ne sont, en effet, que des instituts pour les sourds-muets, acceptant quelques aveugles, auxquels ils sont incapables, vu l'insuffisance des ressources dont ils disposent généralement, de donner une instruction étendue, ni, comme nous le verrons pour terminer, les moyens complets de gagner honorablement leur vie et de se suffire à eux-mêmes.

Quant aux idiots, — qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse pour examiner avec vous ce qu'on doit entendre par un enfant *idiot* ou *arriéré*.

Dans chacune des divisions de toute école primaire, on rencontre des enfants qui, malgré la meilleure volonté des maîtres, y perdent leur temps et n'y sont généralement qu'une cause de trouble et de désordre. Ces élèves sont le plus souvent la risée de leurs condisciples et se trouvent plus ou moins délaissés par les instituteurs, qui les considèrent comme des non-valeurs. Eh bien, ces enfants qui, en raison de leur état maladif, tant au point de vue physique qu'au point de vue mental, ne peuvent recevoir, d'une façon convenable et suffisante, l'instruction par les méthodes en usage dans l'enseignement ordinaire, sont des *arriérés,* rentrant absolument dans la catégorie générale des *idiots*.

L'idiot ou arriéré est donc un être dont l'intelligence, par suite de causes morbides, accidentelles ou héréditaires, se trouve arrêtée dans son développement; c'est un être dont l'intelligence, endormie et plus ou moins atrophiée, est au-dessous de la moyenne, et dont le développement graduel, pour être efficace, réclame non seulement des soins spéciaux, mais également un enseignement spécial, approprié à sa triste situation.

Digitized by Google

Dans cette catégorie, il n'y a pas de limite d'âge, car tous ceux qu'elle comprend sont, en réalité, à l'état d'enfance. Grands ou petits, ceux qu'on désigne sous le nom générique d'*enfants idiots*, sont également à plaindre, et le plus élémentaire sentiment d'humanité commande d'apporter à leurs souffrances tous les soulagements, et à leur état mental, toutes les améliorations que les progrès de la science moderne ont rendus possibles.

Il y a là, d'ailleurs, une question d'*intérêt général :* il importe à la société de voir diminuer, autant que possible, le nombre des infortunés qui sont pour elle une charge et un danger. Puisqu'il n'est pas permis de les faire disparaître, il faut tâcher de les guérir, en leur procurant l'éducation physique et intellectuelle à laquelle ils ont droit. Tous, du reste, sont, à des degrés divers, susceptibles d'éducation et d'instruction. Presque tous peuvent, par l'application de méthodes rationnelles, basées — comme l'enseignement des sourds-muets — sur les principes féconds de l'intuition, devenir des êtres intelligents, des ouvriers plus ou moins habiles, des membres utiles à la famille et à la société.

Or, pour ce qui regarde ces malheureux, l'État belge s'est contenté, ou de les abandonner à leur triste sort, ou de les interner dans les hospices d'aliénés, où ils ne sont nullement à leur place.

A part l'établissement d'Etterbeek lez-Bruxelles, fondé récemment par quelques philanthropes, établissement essentiellement privé, ouvert aux enfants des familles aisées pouvant payer une pension minimum de 1,200 francs, il n'existe pour les malheureux idiots indigents aucune école, ni publique ni privée.

Mais, me direz-vous, pourquoi les établissements belges dont la création est due à l'initiative ou à la charité privée sont-ils incapables d'avoir une organisation complète en rapport avec les exigences de l'enseignement spécial qui doit s'y donner? Pourquoi cette même initiative ou charité privée ne ferait-elle pas, pour les aveugles et les arriérés, ce qu'elle a fait, très imparfaitement il est vrai, pour les sourds-muets?

Digitized by Google

La réponse à ces questions est bien simple. Notez d'avance que je ne veux pas faire le procès à la Belgique. Notre pays se distingue par d'assez beaux côtés pour qu'on ne doive pas craindre, dans l'occasion, de mettre en lumière ses côtés faibles.

Disons-le donc franchement, en fait de charité, on a, de tout temps, visé plus à l'effet qu'à la réalité : Un grand nombre d'hommes sont capables de parler chaleureusement en faveur des malheureux, quelques-uns de s'occuper d'eux, très peu d'aller jusqu'à leur sacrifier une parcelle, je ne dis pas de leur fortune, mais de leur superflu. Il faut bien le reconnaître, du reste : on a tant abusé, on abuse tant tous les jours de la facilité du public, ce public a été si souvent exposé à être trompé dans son attente, qu'il est bien en droit de se montrer défiant et de confondre l'abstention avec la prudence.

Lorsqu'il s'agit simplement de l'entretien matériel des malheureux, il se peut que de grands capitaux ne soient pas indispensables. Il suffirait, par exemple, d'accomplir ce que font les Petites sœurs des pauvres.

Les Petites sœurs des pauvres sont une institution charitable de nature essentiellement privée. Or, il paraît que la plus grande partie du pain consommé dans les différentes maisons des Petites sœurs des pauvres, à Paris, provient des restes déjetés dans les lycées et que, durant les vacances, il y a souvent disette aux Petites sœurs.

D'autre part, le café consommé par les vieillards, cette boisson si nécessaire pour eux et tant désirée par eux, est fait avec le marc de café recueilli dans les restaurants parisiens. On obtient ainsi une espèce de boisson qui a encore un peu l'apparence de café.

Sans doute, on doit faire l'éloge de tous les actes de charité ; aussi est-elle bien loin de moi l'idée de mettre en doute le dévouement des Petites sœurs, ou de nier le bien immense qu'elles accomplissent ; mais, franchement, du moment où, comme dans ce cas, un acte de charité perd tout caractère de convenance, il est permis de se demander si le patrimoine

Digitized by Google

commun de l'humanité n'est pas suffisamment riche pour que tous les vieillards puissent, à leur faim, manger du pain venant de la boulangerie et boire une tasse de café réel qui les réconforte.

Bornons-nous donc à constater qu'en fait d'assistance, il est impossible d'arriver à un résultat satisfaisant et suffisant à la fois, au moyen d'une association privée.

D'ailleurs, toute création, pour être véritablement utile, doit tenir à un tout et s'agencer avec ce tout ; or, les associations privées ne peuvent avoir cette vue d'ensemble, ni associer ce qu'elles font à ce que voudrait faire l'État. L'État seul est capable d'embrasser un tout ; seul, il possède les ressources nécessaires à de grandes créations. Et cependant, au risque de ne produire qu'un semblant d'amélioration à la condition des infirmes qui nous occupent, l'organisation d'un ou de plusieurs établissements d'instruction à leur usage, doit être logique, intelligente, grande et complète.

En effet, pour ne parler ici que d'une seule catégorie d'infirmes, les aveugles, il est constaté que, dans toute école d'aveugles, la moitié des élèves aura pour lot les travaux manuels et devra un jour chercher des moyens d'existence dans l'exercice d'un métier ; l'autre moitié s'adonnera aux professions plus ou moins libérales, telles que la littérature, l'enseignement, la profession d'organiste, de pianiste, d'accordeur de pianos, etc.

Or, à moins d'être doué d'une habileté peu commune et d'une force de caractère remarquable, l'aveugle se trouvera toujours dans l'impossibilité la plus complète de subvenir à ses besoins par l'exercice de n'importe quel *métier manuel*. Dans la plupart des pays, du reste, on a compris l'insuffisance du travail de l'aveugle et, ici d'une façon, là d'une autre, on lui est venu en aide.

Le devoir de la société ne se borne pas à donner de l'éducation à un enfant aveugle, à en faire un homme éclairé, un bon musicien, un ouvrier plus ou moins habile ; car, au point de vue de l'économie sociale, la société n'aura rien fait tant qu'on

Digitized by Google

pourra lui demander, sans recevoir une réponse rassurante : Cet homme, que va-t-il devenir?

En thèse générale donc, l'ouvrier aveugle ne peut se suffire à soi-même ; celui qui y parvient est une rare exception. Aussi, les pays où l'enseignement des aveugles est officiellement organisé, ont compris l'absolue nécessité d'étendre leur action aux travailleurs aveugles. Ainsi, à *Amsterdam*, à côté de l'école pour les enfants aveugles, on a créé un asile-atelier pour les adultes; en Autriche, les écoles de *Vienne*, de *Prague*, etc., et, en Allemagne, celle de *Berlin*, de *Brandebourg*, de *Breslau*, de *Dresde*, de *Düren*, de *Francfort*, etc., ont organisé des ateliers et des asiles où les aveugles, incapables de se suffire à eux-mêmes, continuent à travailler et à vivre en commun; en Suisse, l'école de *Lausanne* a son atelier d'adultes et il en est de même pour les principaux établissements de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Russie et de l'Amérique.

Eh bien! croyez-vous que tous ces pays eussent créé ces ateliers-asiles, si l'aveugle eût pu vivre de son travail quotidien au sein de sa famille, apporter son écot à la table d'un frère ou d'un sœur? Poser la question, n'est-ce pas la résoudre? Donc, l'organisation d'un établissement d'aveugles, pour être efficace, doit être aussi parfaite que possible, c'est-à-dire, que cet établissement doit comprendre, d'une part, une école littéraire, scientifique, musicale et professionnelle, pour les jeunes ; d'autre part, un atelier et un asile, pour les adultes.

Malheureusement, ce qui est possible ailleurs, ne l'est pas actuellement en Belgique, où nos œuvres philanthropiques n'ont pas droit de vie. Ainsi, tandis que chez nos voisins, en Hollande, en France et en Allemagne, tous les établissements de sourds-muets, d'idiots et d'aveugles, soutenus par la charité privée et administrés, à titre gracieux, par une commission spéciale, sont décrétés d'utilité publique et acquièrent par là la personnification civile, notre institut de Liège, de même que les institutions philanthropiques similaires, peu nombreuses et pour cause, ne pouvant se suffire à eux-mêmes, doivent,

Digitized by Google

pour vivre au jour le jour, sans garantie du lendemain, faire un appel continuel à la charité privée: *la personnification civile leur est refusée!*

Voilà pourquoi la création d'établissements philanthropiques privés, grands et complets, à l'usage des infirmes qui nous occupent, est impossible en Belgique; voilà pourquoi aussi un si grand nombre de ces malheureux restent dépourvus d'éducation et continuent à croupir dans l'ignorance la plus complète.

Ce sombre tableau, terrible dans sa vérité, qui fait tache dans une société civilisée, doit disparaître, et il disparaîtra, j'en ai la ferme conviction.

M. Gustave Beltjens, conseiller à la cour de cassation, dit dans son ouvrage : *La constitution belge revisée et annotée au point de vue théorique et pratique :* « L'enseignement chez nous, en Belgique, est libre; dès lors, la loi ne pourrait obliger le père de famille à n'envoyer ses enfants qu'aux seules écoles officielles; mais qu'elle décrète donc l'instruction obligatoire, qu'elle règle la durée et les conditions de cet enseignement et elle fournira à la patrie des citoyens intelligents, à même de participer au jeu de nos institutions politiques. Une telle loi n'apporterait aucune entrave à la liberté de l'enseignement et aux droits sacrés du père de famille d'élever ses enfants d'après ses goûts et ses aspirations. »

Eh bien, du jour où le gouvernement, comprenant sa mission, décrétera l'instruction primaire obligatoire, notre cause sera gagnée. Il suffira de réclamer de la législature, en faveur de nos protégés, un paragraphe spécial, ainsi conçu : *Le gouvernement veillera à l'organisation d'un nombre suffisant d'écoles officielles, destinées à donner une instruction primaire intégrale aux sourds-muets, aux idiots et aux aveugles.*

J'ose espérer que le projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire verra bientôt le jour et que, ralliant autour de lui tous les amis dévoués à la cause sainte du progrès, il saura faire une large part à ces infortunés, si dignes d'intérêt, aux

Digitized by Google

sourds-muets, aux arriérés et aux aveugles, trop longtemps abandonnés et traités comme des parias. En prenant en mains la cause de ces infirmes, les membres de la législature auront fait leur devoir en même temps qu'une bonne action.

Tous, du reste, nous pouvons participer à cette bonne œuvre! Usons de notre influence sur les pouvoirs publics; prêchons la guerre sainte dans nos journaux et autres publications périodiques; unissons, en un mot, tous nos efforts dans un but commun, but social, humanitaire et philanthropique, et la victoire sera à nous, éclatante et décisive.

C'est animé de l'espoir d'être compris, encouragé et secondé dans cette belle campagne par tous les hommes de cœur, que je vous dis, non pas *adieu*, mais *au revoir!*

M. SNYCKERS.

Digitized by Google

LE SCLAUNEUR

(CONTE BORAIN)

POUR G. DEVELSHAUWERS.

Pauline — sa Paulinette! — s'en retournait du terril des Andrieux, ployée sous la charge énorme des gaillettes qu'elle avait glanées sous le culbuteur. Fatiguée, la sueur perlant à son front noirci, elle se redressa le corps, en posant le sac sur une haute borne.

Ses yeux s'éblouirent des nuages pourpres du couchant splendide où descendait le soleil plein de gloire : le ciel était rouge.

Le cœur de Pauline s'en chagrina, son œil s'assombrit, car une pensée sinistre était montée à son âme : Ciel rouge, se dit-elle comme les vieilles, signe de grands malheurs.

— Mais voilà, pensa-t-elle, ces malheurs sont réservés peut-être à ceux du lointain, de là-bas, là-bas où le ciel est si rouge.

Et s'étant rechargée, la douce image du sclauneur lui revenant à l'esprit, elle s'en alla.

La douce image de Victor, le *sclauneur* — elle l'appelait Tôr, — se précisait devant les yeux de son âme : il lui semblait à chaque pas le revoir au devant d'elle, son Tôr à la tête blonde si infiniment jolie, aux cheveux si bien frisurés, au nez fin, à l'œil bleu d'où fusaient pour elle tant de riants regards d'amour; il n'était pas conforme au type du *sclauneur* bancal, rude de gestes, grossier de paroles : lui, Tôr, avait conservé

Digitized by Google

toute la beauté de son allure primitive; la traction des wagonnets sur les rails des galeries basses n'avait nullement préjudicié à sa démarche; la fréquentation quotidienne des autres ouvriers n'avait point altéré le charme de son timbre de voix ni la douceur de son verbe, qui était pour Paulinette une vraie caresse continuelle.

Il était arrivé de France, seul, depuis quelques années; de sa terre d'origine, il avait gardé un air dégagé, une promptitude et une intelligence d'élocution qui le supériorisaient à nos rugueux gars borains, dont il était jalousé.

— Les Français sont féingnes
Et faux
Et maléingnes
E paux (1).

lui cria Tanta, son ancien amoureux, alors qu'elle dépassait le coin du terril.

Pauline reconnut sa voix; elle releva péniblement son torse, qui craquait sous la pesée du sac de gaillettes, le considéra avec une moue méprisante et lui déclara :

« T'n'es foque ein jaloux! »

Puis, elle reprit sa marche...

Tout au haut du chemin, près des bureaux de Belle-Vue, Tôr la rejoignit : de loin, il l'avait aperçue; vitement, il était accouru à elle, qui ahanait sous la douleur de l'effort.

Avec sa grâce coutumière, il la débarrassa de son fardeau, puis la fit asseoir à son côté, sur l'orée verte du bosquet, pour reprendre haleine tous deux, se mirer l'un dans les yeux de l'autre et reparler d'amour.

Paulinette y goûtait une indicible joie. Sous les bandeaux noirs de ses cheveux, sa figure souriait toute et ses prunelles — si vives! — réflétaient les rêves heureux qui berçaient voluptueusement son âme.

(1) Les Français sont fins
Et faux,
Et malins
Un peu.

Digitized by Google

Ni lui ni elle ne parlaient, leurs regards suffisaient à raconter la douceur infinie de leur pensée commune et la beauté de leur amour.

Tôr l'adorait.

Ce qui le séduisait et le captivait surtout, c'était la naïve pureté de son rire, l'innocence de ses yeux, la chasteté qui parfumait sa vie : toutes les autres, ou presque toutes, s'étaient galvaudées en de vicieuses prosmiscuités; Paulinette avait conservé les lys vierges de l'âme de son enfance.

Le soir venait.

Tôr mit le sac sur le dos et, côte à côte, ils cheminèrent vers la pauvrette maison de la ramasseuse.

L'air s'attristait des rauques aboiements du chien de la pâture Maquaise; les chiens de la bergerie du bois de Boussu aboyaient aussi; le chien de la cense Des Clarets leur répondait véhémentement.

Le soir était lugubre.

Les aboiements se répétaient, se répercutaient, perçaient les nues, formaient une criaillerie tumultueuse et suprêmement déchirante.

Paulinette s'en affligea.

Elle se rapprocha de Tôr.

Les gros nuages rouges de tout à l'heure se représentèrent à sa pensée.

Une angoisse lui étreignit le cœur.

« Tôr, fit-elle, à voix basse, Tôr, j'ai peur... »

Le Français releva sa jolie tête, lui sourit...

« J'ai peur, continua-t-elle... les chiens aboyent et tantôt le ciel était si rouge... Deux signes de malheur.

— De malheur?... C'est-il pour nous, le malheur? Paulinette, Paulinette..., le malheur, c'est pas pour nous, n'est-ce pas?... Il n'y a, pour nous deux, que le bonheur... »

Tôr se défit de la sachée — on était arrivé au charil de la mère de Paulinette, — serra dans sa main dure les phalanges de son amie et disparut dans le soir qui régnait.

Digitized by Google

Les chiens aboyaient.

Le ciel avait été rouge au couchant, plus rouge que jamais.

*
* *

Le lendemain, aux primes lueurs de l'aube, Pauline se trouvait aux terril des Andrieux; Tôr, le *sclauneur*, était venu avec elle, l'avait quittée auprès de la fosse pour la descente.

Vers dix heures du matin, toute la populace qui se rassemblait chaque jour auprès des culbuteurs du terril remplissait l'air de son étourdissant brouhaha de voix; les wagonnets criaient sur les rails étroits, les cages grinçaient; les coups de marteau précipitaient leur cadence sur les enclumes de la grande forge; les ouvriers de la surface allaient, venaient, poussaient, tiraient, versaient les wagonnées, travaillaient de l'escoupe sur le *dammage* ou du râteau sur les cribles; la grosse cheminée lâchait d'énormes spires de fumée noire qui salissaient le ciel; de la petite, jaillissait le rythme de sourds *wouwou* continuels, avec de beaux flocons de vapeur blanche très légère; au loin, l'alouette chantait au-dessus de l'or des blés, en s'élevant vers le ciel d'azur.

Tout à coup, il parut à tous les ramasseurs et ramasseuses que le terril s'ébranlait, menaçait de s'écrouler sous eux.

Une secousse plus vive les fit blémir.

Une détonation.

Le tonnerre grondait furieusement dans la mine, sous eux.

Pâles d'angoisse, ils se regardèrent, muets.

Une seconde détonation.

Le grisou avait allumé sa foudre au fond de la mine; de longues lignes de feu zigzaguaient leur éclair dans la ténèbre des galeries; des flammes horribles jaillissaient par au-dessus des molettes...

Ceux du terril descendirent vers la fosse, avec des figures épouvantées.

Mères en désordre, filles éperdues, vieillards brisés par les fatigues de jadis, enfants terrifiés, tout le coron voisin était

Digitized by Google

accouru vers la fosse; tous avaient les yeux noyés de larmes, tous poussaient des clameurs torturantes, réclamaient qui un mari, qui un frère, qui un fils, qui un père, interrogeaient les ouvriers de la surface, l'ingénieur qui passait tout affaissé, les gendarmes qui contenaient la foule..., pour savoir l'étendue de la catastrophe, quels côtés avaient été ravagés, quelles galeries étaient épargnées.

La police fit sortir de l'enceinte cette multitude qui s'y était rassemblée, n'y laissant que les proches des charbonniers descendus.

Pauline, la pauvre Paulinette, s'était tapie dans un wagonnet, à quelques mètres du puits qui béait calme et triste; elle pleurait en silence, anxieuse de savoir quel sort était advenu à son *sclauneur*, au doux *Français;* elle priait; elle songeait à leur retour d'hier, par les sentiers étroits de Sainte-Henriette, quand le ciel du couchant était si rouge et que les chiens aboyaient si lugubrement dans la nuit.

*
* *

Trois longs jours, elle resta cachée dans le wagonnet renversé.

Trois longs jours, elle fut le témoin immobile et muet des douloureuses péripéties de la remonte des cadavres à la surface.

Les ouvriers de la veine de l'Abbaye étaient arrivés les premiers, tous vivants; ils avaient vu passer la mort et ils en gardaient une terrible épouvante; leurs yeux étaient démésurément ouverts et semblaient regarder là-bas, dans l'inconnu de l'au delà; aucun d'eux n'était rappelé à la réalité, par le bonheur des cris des siens joyeux, qui le saisissaient, l'étreignaient, l'embrassaient; tous passaient outre, après un moment d'arrêt inconscient, descendaient au galop les escaliers qui mènent au *dammage* et s'enfuyaient. L'un, Floris Chuart, sorti de la cage, tomba dans les bras de sa femme en pleurs, y mourut.

Mais les veines de l'Angle-Euse et du Luc-Est étaient éparsemées de corps inanimés. Pauline vit ramener à la surface

Digitized by Google

vingt-trois cadavres retirés de l'Angle-Euse, vingt-trois corps gonflés, déjà turgescents, mutilés, déchirés de blessures ouvertes exhalant une odeur pestilentielle que ne vainquaient pas les désinfectants, recroquevillés en des poses affreuses, les bras ballants ou relevés en des gestes de suprême supplication, les jambes ployées pour la course, la fuite au galop perdu dans les galeries...

Le troisième jour, elle se sentit prise d'une invincible fatigue; elle sommeilla dans sa cachette.

Elle eut en songe des visions horrifiantes; son rêve se peupla de tombes ouvertes, de cadavres dansant au devant d'elle sur des croix brisées, de cimetières alignant leur tertres herbeux d'où émergaient de livides files de têtes grimaçantes; au bout d'une allée, elle vit Tôr debout, les manches retroussées, la tête méchante : il avait une longue bêche aux mains; Tôr était le fossoyeur. Près de lui, à fleur de sol, un cercueil sans couvercle. Dans le cercueil, une femme, très grande, très forte, enveloppée de suaires; la figure était pâle, très pâle, les reflets des suaires. Le ventre cavé d'une large bayure circulaire laissait fluer une coulée jaune emportant les intestins, que Tôr, flegmatique, relevait par pelletées promptes et rejetait, puis tassait à leur place normale. Tôr, d'un geste magnétique, ranima la morte, la fit aller, courir, danser, sauter, chanter, pleurer, rire, raconter les douleurs de sa vie et les spasmes où s'était tordue son agonie...

Cette scène fantômatique réveilla Paulinette, qui entendait la cage glisser son ascension sur les guidages, lentement, avec de la tristesse dans le bruit sourd toujours égal qui disait l'arrivée très prochaine des berlines à la surface.

Autour des bas grillages de fer barrant l'entrée du puits, quelques ouvriers attendaient, muets, le masque grave, tristes, inexprimablement tristes d'entendre monter vers eux les sanglots — oh! combien déchirants! — de quelques voisines venues reconnaître des cadavres.

Pauline s'avança...

Digitized by Google

Ils retournèrent la tête et la virent si livide, si amincie, la chevelure complètement blanchie par la neige de ses angoisses, les yeux noirs brillant plus que des braises, si brillants dans ce corps si fluet, squelettique, qu'il semblait que tout ce qui lui restait de vie s'y fût refugié... Ils furent pris d'une immense pitié pour cette pauvre amoureuse, et sous leurs dures paupières qui n'avaient plus pleuré depuis les jours si lointains de leur enfance, ils sentaient sourdre des larmes attendries, qu'ils essuyaient du revers de leur main.

« Ah!... bé, Pauline, lui dit l'un en s'approchant d'elle, v'là trois jours qu'on vos pinse pierdue!

— V'là Tôr qui r'monte, vint lui confier un autre. »

Une joie soudaine lui passa sur la face; elle laissa choir sa *mallette* et leva ses bras maigres en signe d'ultime invocation au Dieu qu'elle avait tant prié depuis le coup fatal...

La cage surgit...

On la reposa sur les *taquets* et, successivement, en sortirent l'ingénieur, le chef porion, trois porions, quatre ouvriers (l'équipe de sauvetage), la figure aux traits figés en une affliction impressionnante, la lampe pendue au ceinturon. La dernière berline fut retirée. Pauline vint auprès. De la paille et du foin qui la remplissaient, on retira le cadavre de Tôr, le *Français*, ayant encore aux épaules ses bretelles et sa chaîne de *sclauneur*.

Paulinette le considéra, effrayée.

Tôr avait les bras et la poitrine tout dévorés de longues brûlures qui étendaient la lèpre de leurs plaies sanguinolentes jusqu'au menton; la partie droite de sa tête était noire, carbonisée, un léger heurt eût suffi à la pulvériser; sur sa joue droite, s'ouvrait une blessure dont les lèvres étaient crottées de sang durci et qui, près de l'oreille, se fermait sur une tache de purulence où l'on voyait s'agiter les premiers animalcules de la pourriture menaçante... et sa bouche était restée ouverte sur le dernier cri de sa souffrance épouvantée...

Paulinette se pencha sur le cadavre, comme pour se baigner

Digitized by Google

dans le peu d'âme qui pourrait s'en exhaler encore; elle s'agenouilla, se demandant si le travail de ceux qui éventrent la terre, qui en creusent les entrailles pour en rapporter le charbon, est donc, aux yeux du Maître des Destinées, un crime inexpiable... Puis elle sentit une à une ses idées se mêler, se confondre, s'échapper; un grand vide se creuser en son cerveau, en sa conscience qui l'abandonnait maintenant... Et elle se releva, riant, gambadant..., puis s'enfuit dans la plaine silencieuse et féconde, sous la splendeur du soleil d'été, voyant partout des horizons bornés de nuages pourpres d'où venaient vers elle des aboiements furieux de chiens tristes.

ALEX. FLAMENT.

Dour, août 1894.

Digitized by Google

L'ART NAÏF

En sortant de la *Libre Esthétique.*

Il n'y faut d'autre magie qu'un peu d'art, et l'esprit se sent transporté, à travers les siècles et les races, en un monde plus réel que toutes les nouveautés qui passent, en des illusions plus vivantes que le vrai auquel elles nous arrachent.

Aujourd'hui, — on devinera pourquoi, — je me trouve en plein XIII^e^ ou XIV^e^ siècle, dans une cathédrale du moyen âge.

Les murs gardent la brique nue, dont le rose quadrillé tranche, en bas et dans les côtés, sur des moellons de schiste d'un bleu profond, et en haut sur les nervures jaunâtres de la voûte, où l'ogive commence à évoluer du cintre, timidement. Çà et là, dans une chapelle, un bas-relief, taillé dans un bloc de grès et peint de teintes voyantes, ou un triptyque en bois sculpté, dans les mêmes tons, animent des coins mystérieux, sur lesquels les fortes colonnes jettent une ombre mouvante.

Entre la nef centrale et le chœur, une cloison ajourée, avec des rosaces de cuivre, surmontée d'un orgue, et, au-dessus, une grande croix en bois, historiée et bariolée, pendant du plafond.

Les cierges sont allumés; une première foule s'est rassemblée et prie, les pauvres sur de gros chapelets en bois peint, les dames en de riches manuscrits de velin, où, par instants, on voit, sur la page qui tourne, passer l'éclat d'une miniature multicolore ou d'une lettrine bleue sur fond rouge.

Des groupes de populaire s'attardent à la porte. Un vieillard est très entouré. Il y a soixante ans, à pareil jour, il était déjà là, chantant au jubé. Tout se disait en latin, alors, dans

Digitized by Google

l'Intermède de la *Nativité*. Trois seigneurs ecclésiastiques, en chasuble de soie et d'or, y représentaient les rois Mages. Ils arrivaient des trois points de l'horizon, jusqu'à l'autel, suivis de serviteurs portant leurs offrandes. Le roi venu de l'Orient était entré par le milieu, le premier; montrant avec sa crosse une étoile, il avait dit: « L'étoile jette un éclat extraordinaire ». Le deuxième, venant de droite, avait répondu: « Elle annonce la naissance du Roi des rois », et le troisième, entrant par la gauche, avait ajouté : « Le Roi dont les prophètes ont prédit la venue ». Alors, les trois rois s'étaient embrassés, en chantant : « Allons à lui et portons-lui nos présents: de l'or, de l'encens, de la myrrhe ».

Le clergé étant arrivé en procession devant l'autel, une couronne lumineuse pendue à la voûte s'était détachée « en manière d'étoile » et les Mages avaient chanté : « Voici l'étoile aperçue à l'orient et à l'occident, etc. » *Ecce stella...*

Cependant, deux prélats, en costumes pontificaux, étaient assis devant l'autel. Ils avaient demandé en chantant : « Qui sont ceux-là que l'étoile a conduits et qui nous apportent des présents inattendus? » Les rois avaient dit tour à tour leur nom : « Nous sommes les rois de Tharse, etc. » Puis, les deux prélats avaient ouvert leur dalmatique et, découvrant l'enfant, ils avaient chanté : « Voici le Roi que vous cherchez ».

Et les rois s'étaient prosternés devant l'enfant.

Et l'un avait pris l'or de la main de ses serviteurs et le lui avait offert.

Et l'autre avait pris la myrrhe et la lui avait offerte.

Et l'autre avait pris l'encens et le lui avait offert.

Et des oblations avaient été faites par eux aux gens du clergé et du peuple.

Et les Mages étaient tombés en genoux, absorbés dans une prière, pendant qu'un enfant, vêtu de l'aube des lévites, et la tête ceinte du nimbe des anges, chantait : « *Impleta sunt omnia*, » *Toutes les choses sont accomplies*, etc. Le cantique terminait le *Mystère*.

Ces souvenirs étaient vieux comme le conteur septuagénaire. D'autres, moins avancés en âge, préféraient une fête semblable

Digitized by Google

où la langue du peuple commençait à remplacer le latin de l'Église, en y ajoutant les pompes de la terre et du ciel. Les Mages alors ne suffisaient plus ; il y fallait les Vierges sages et les Vierges folles ; les premières pour être reconnues et choyées par le Christ, les autres qu'il repoussait jusque dans la mort. A la *Nativité* latine, un double étage convenait : pour les anges et pour les hommes. Ici, un troisième, tout en bas, figurait l'enfer, d'où sortaient des démons pour précipiter dans la grande gueule les vierges qui avaient laissé sans huile, dans leurs mains, la lampe de la foi. Et ce n'était pas tout. Des poètes et des prophètes, des mages et des sages, des idolâtres et des patriarches, venaient à la file porter témoignage en faveur du nouveau-né, et l'on voyait et l'on entendait, tour à tour, Moïse et Nabuchodonosor, Isaïe et Virgile, David et Siméon, saint Jean et la Sibylle : tout un pompeux cortège demandé à l'histoire. Et Jean disait : « Un soulier nous est venu dont je ne mérite pas de délier les cordons », et la Sibylle : « Un roi viendra du ciel qui, présent en chair, jugera le monde. »

Mais voici que la foule se presse d'entrer, car les cloches annoncent la *Nativité* nouvelle. Cette fois, le spectacle s'adresse au peuple, dans sa langue à la fois et dans ses mœurs. Plus de latin et plus d'appareil historique! Les vierges et les sages, les rois et la Sibylle, Virgile et l'enfer ont cédé la place à ce qu'il y a de plus humble parmi les hommes et les choses et de plus simple dans la légende.

Sous l'orgue, on a représenté une étable, avec la crèche et la paille, le bœuf et l'âne. Au jubé, un prélat à barbe blanche figure Dieu le Père. Des anges, vêtus de blanc, l'entourent, et les pupitres sont préparés pour qu'ils chantent des rondeaux et des cantiques. En bas, en dehors de l'étable, Joseph et Marie sont en scène. Un recensement a été ordonné ; ils viennent, comme tous les habitants du pays, se faire inscrire dans leur ville natale :

Il faut que chascun, sans doubtance,
Se rende où il print sa naissance.

Digitized by Google

Mais Bethléem est encombré; ils ont beau chercher un gîte, ils n'en trouvent point :

Et ne puis trouver qui nous loge.

Seule une étable leur semble hospitalière; Marie s'en contente:

Aussi juste comme l'orloge,
Passer nous fault à ceste loge.
Dieu nous vueille estre secourable!

Mais Joseph s'inquiète, car elle est près d'être mère :

Marie, mon espouse saincte,
Vous estes foible et fort ensaincte,
Ce lieu est pour vous trop desmis.

MARIE.

Des armes de Dieu je suis saincte, (ceinte)
En luy ay tout mon espoir mis.

Devant cette confiance, Joseph cède; ils entrent et prient, *les mains jointes.*

Aussitôt la pastorale commence :

LE PREMIER PASTOUR.

Est il jour?

LE SECOND PASTOUR.

Faict il cler de lune?

LE TIERS PASTOUR.

Il est temps daller sur les champs.

Ainsi débute le triolet dont ces vers seront le refrain, tro fois répété, et aussitôt suivi d'un autre :

Debout, hay! — Il est trop matin.
— Phebus n'est point encor levé.
Debout, hay! — Il est trop matin.
— Le loup prend il sur nous butin?
. . . . . .
La pastoure Margot la brune
Au beau gorgias de satin
Est allée happer une prune...
— Debout, hoy! — Il est trop matin.

Digitized by Google

Longtemps, les bergers tiennent la scène, parlant de leurs affaires :

Un mouton est moult tost levé,
Le loup ne dort ne nuict ne jour.
— C'est entendu l'art de pastour.

Six fois se répète le nouveau refrain amenant des détails techniques :

Pour veiller jusques à minuyct,
Je vueil chausser mes grosses moufles.
Il faict froict quand la lune luyt...

Ces bergers aiment leur métier :

Est il trésor plus magnifique
Que garder moutons et brebis
En chantant sur les verts herbis...
. . . . . .
— Fy de dyamans et rubis !
Quant jay du lard et du pain bis,
Aux mesdisans je fais la nicque.

La guerre les effraye autant que le loup :

Se MARS *ne nous poinct de sa picque,*
Nous serons plus aise que roys.
— Je n'ay point peur que len me picque,
Se Mars ne nous poinct de sa picque.

Mais le triolet ne suffit pas à ce gazouillis du réveil. Le pastour se prend de lyrisme, en des jeux de strophes et dans la variété des petits vers :

Pastour qui a six tournoys,
Sa gaule à abatre noix
Et ses gros sabotz de boys,
Cest ung capitaine.

L'inventaire des richesses du pauvre est long : ses mitaines, sa bouteille plaine, sa flûte « à dix doigts », son kalendrier de boys, son « pragois bruni », ses gros mâtins, son arc, ses hauts patins, ses souliers à gros bobelins, sa toupie...

Digitized by Google

Berger qui a sa toupie,
Assis sur ung nic de pie,
En happant une roupie,
Beau chappeau pelé,
Le jambon sallé,
Son fouet dollé,
Nul ne le coppie
Aussi bonne vie
Que Mathieu sallé.

Mathieu Sallé, c'est Mathusalem.

Si tout est en ordre, on peut continuer à causer.

Affin que ne nous endormon,
Devison pour passer le temps.
— Je suis Colin. — Et moy Content (Constant).
Je m'en voys mettre cul à terre..,
— Je suis Colin. — Et moy Content.
A dire bons motz je prétens.

Les nouveaux bons mots vont à la politique. Le recensement les inquiète, ces bonnes gens :

LE SECOND. *Est-ce pour mener une guerre*
Que Auguste César, lempereur,
A faict crier sans nul demeur...

LE PREMIER. *Est ce point pour le bien publicque?*

LE SECOND. *Est ce pour asseoir une taille?*

LE PREMIER. *Je cuyde, pour faire réplicque,*
Que cest pour asseoir une taille.

La guerre et l'impôt préoccupaient déjà le petit peuple, sur la scène des cathédrales. — Mais :

Parlons de plus haulte matière.

Et les voilà dans la Bible, depuis la naissance d'Adam qui nous mit en sujétion :

Pour la morsure dune pomme,

Jusqu'à Isaïe et David annonçant le salut, par le doux Messie, qui :

Naistre vouldra de vierge mère
En propre forme dhomme humain.

Digitized by Google

Ils savent bien que les prophètes ont prédit la naissance, la mort, la résurrection du Christ, qui

De son sang nous racheptera.
— La prophétie est toute claire.

dit le refrain.

Les trois bergers sont d'accord pour souhaiter, aujourd'hui plutôt que demain, que vienne :

Christus le noble roy humain.

Mais :

Quand viendra ce doulx enfançon ?

Ici, leur science s'arrête :

Je n'en sçay plus. — Ne moy aussi.
— Il viendra quant a Dieu playra.

Tout ce début, qui a plus de trois cents vers, nous transporte en pleine pastorale, fixe le milieu champêtre, marque le ton populaire qui conviennent à la naissance du « doulx enfançon », et, sans plus de retard, après un dernier mot qui nous remet en présence du loup, la nativité commence, sans que le ton familier varie et que le triolet abdique :

Joseph, mon espoux de valleur,
Mon enfantement, soyez seur,
Approuchera en brief terme.

Et Joseph :

En bonne heure, vierge très digne !...

MARIE. *Dieu nous aydera, sil luy plaist.*

. . . . . .

— Mon époux, en ce petit lieu,
Sera nay le vray filz de Dieu,
Issu de la gloire divine.

JOSEPH. *En bonne heure, vierge très digne !...*

MARIE. *Dieu nous aydera, sil luy plaist.*

Entre les pieux refrains, Joseph s'occupe des préparatifs :

Je voys quérir de la chandelle...
— Voys, pour envelopper lenfant,
Quérir des drapeaulx (langes), en effect...

MARIE. *Dieu nous aydera, s'il luy plaist.*

Digitized by Google

En effet, Dieu est là, le Dieu des petits, annonçant « l'humaine rédemption ». Il envoie sur la terre Gabriel :

Temps est que descendez des cieulx.

Que les anges aillent vers la vierge, « remplie d'humblesse », pour fêter. de chants mélodieux, l'enfant béni et gracieux,

Remply de toute humilité.

Puis, quand il sera né, Gabriel en portera la nouvelle aux pastoureaux afin qu'ils aillent :

En Béthléem pour veoir lenfant.

Pendant que parlait

Dieu remply de divinité,

et que les anges obéissaient, l'enfant est né, et déjà la mère chante :

O mystère plain dexcellence,
O précieuse déité...
Filz yssu de la trinité. .
Virginallement te reçoy
En ceste simple couverture
Moult humble et bien lapperçoy.
Mon dieu et mon roy.
En ton noble arroy,
Mon cœur te rend grâce
Sans nul desarroy
De parfaicte foy
Loue ta divine face.

Joseph, qui s'est hâté, revient et voit l'enfant :

O tres glorieulx fruict de vie,
Japperçoy que le doulx enfant
A de la vierge voulu naître...

Les deux époux chantent une prière sur un rythme plus grave, sorte de ballade royale, comme on dira :

Mon créateur, ma divine portée,
Mon dieu, mon filz, mon père, mon doulx roy,
Royalle fleur, en mes flans tay portée,

dit Marie.

Digitized by Google

Dieu éternel, tu es nay simplement,

dit Joseph, et leur refrain est d'accord pour célébrer le Dieu des petits :

Fruict virginal, remply d'humilité.

Le moment est venu d'appeler les pastoureaux ; Gabriel y court, non sans qu'on ait encore entendu Joseph s'occuper des soins du ménage :

Voicy des couches *abondance.*
MARIE. *Je mercie dieu dévotement.*

Une grande lumière, un *Gloria in excelsis* de l'archange, l'annonce aux bergers de la naissance du Christ, l'ordre qu'ils aillent à Bethléem, alternent, on pourrait dire : s'harmonisent avec les mêmes détails, tournés en triolet.

MARIE.

Joseph.

JOSEPH.

Que vous plaist il, Marie ?

MARIE.

Chauffez ung petit ceste couche...

Au même instant, les bergers s'interrogent et tous trois répondent de même :

Au filz de ceste saincte dame,
Que luy donras, tu, toy ?
— Mon âme.

Arrivés dans l'étable, ils s'agenouillent, et l'hymne chante, dans un rythme choisi.

Je te salue, doulx enfant,
Triumphant,
Jésus, né de vierge mère...
Par toy Adam, notre père,
En misère
Ne sera plus languissant.
. . . . . .

Digitized by Google

La riche strophe a de 21 à 22 vers; chaque pastour en chante une. Marie les remercie « entièrement » en quelques mots, et ils saluent l'enfant de strophes de longs vers, dont chaque berger, tour à tour, ne dit qu'un seul :

Noble trésor d'anges environné...
— Ta naissance nous faict transir de joye.

Ce n'est ni l'or, ni la myrrhe, ni l'encens, que les pauvres gens, — Gabriel les a appelés Enfants, — offrent au nouveau-né. Mais ce n'est pas leur âme seulement, c'est tout ce qu'ils ont, tout ce qui représente leur existence, tout ce en quoi réside leur cœur simple : ils n'ont pas autre chose, disent-ils. La scène est capitale :

LE PREMIER. .. *Je te donne, en bonne estraine,*
Douze douzaines de saulcisses

LE SECOND. *Doux enfant, jeune jouvenceau...*
Je te apporte aux espices
Deux andouilles de mon pourceau.

LE TIERS. *Ceste* flamische *et ce gasteau*
Je te donne, qui est bien bon.
Et si, jay dessoulz mon manteau
Apporté de ce bon jambon

LE PREMIER. *Du foye et ung pied de mouton,*
Prens en gré je nay aultre chose.

Les joujoux ont leur tour, et tout le reste.

LE PREMIER. *Je te donne mon moulinet,*

LE SECOND. *Et moy, mon billart a deux mains.*

LE TIERS. *Jesus, mon petit cousinet,*
Je te donne mon moulinet.

LE SECOND. *Doulx et begnin enfançonnet,*
Mes mouffles auras pour tes mains.

LE PREMIER. *Je te donne mon moulinet.*

LE TIERS. *Et moy, mon billart à deux mains.*

Digitized by Google

Le triolet ne perd pas ses droits. Mais voici une jolie chanson :

LE PREMIER.

Tenez, ma maistresse,
Vierge de haultesse,
Gardez mes aigneaux.

JOSEPH. *Grates, pastoureaulx !*

LE SECOND.

Je te donne, en somme,
Deux tartes de pomme
De franc cueur rassis.

MARIE. *Bergiers, grans mercis !*

LE TIERS.

Point je ne te mocque,
Tu auras ma tocque
Qui ferme à noyaux.

JOSEPH *Grates, pastoureaulx !*

Et cela recommence :

LE PREMIER.

Ma fleuste a dix doys
Te donne en lourdoys
Et des pommes six.

MARIE. *Pastours, grans mercis.*

LE SECOND.

La grosse sonnette
De ma brebiette,
Tiens, roy des royaulx,

JOSEPH. *Grates, pastoureaulx.*

LE PREMIER.

Doulx enfant courtoys,
Demy cent de noix,
Auras, cueur gentilz.

MARIE. *Bergiers, grans mercys.*

LE SECOND.

Tout je t'abandonne,
Enfant, je te donne
Deux cassemuseaulx.

JOSEPH. *Grates, pastoureaulx*

Digitized by Google

LE TIERS.

Voicy tout à plat,
Des bignez ung plat
Qui furent hier fritz.

MARIE. *Bergiers, grans mercys !*

LE PREMIER.

Tien, enfant begnin.
Le petit conin (lapin).
Sans estre pensif.

MARIE. *Bergiers, grans mercis.*

Encore quelques vers, après qu'ils auront chanté ensemble « par bonne accordance » :

A dieu Jesus, hault roi de Paradis.

qu'ils auront « au départir, dansé une danse » et se seront dit un adieu rythmé :

Allons à notre bergerie.
— A dieu, Jesus. — A dieu, Marie.
— A dieu, Joseph. — A dieu, bergiers.
— Ecusson de noble armoirie,
A dieu, Jesus. — A dieu, Marie.

MARIE.

Mon enfant, le doulx fruict de vie.
Vos préserve de tous dangiers.
— A dieu, Jesus. — A dieu, Marie.
— A dieu, Joseph. — A dieu, bergiers.

il ne restera qu'à chanter tous : Noël! Noël! Noël! Noël! et le poète n'oubliera pas de saluer l'auditoire :

Et Jesus, puissant infinie,
Garde de mal la compaignie !

*
* *

Est-il besoin de commentaires? Nous sommes ici devant la simplicité même. Ce genre est innocent comme l'enfance, franc comme l'âme populaire. Si on y cherche de l'art, c'est le seul qui puisse y être, le seul qui fût naturel alors. Atteindre à

Digitized by Google

cette impression de naïveté, dans quelque époque que ce soit, est beau. Et pourquoi l'art, dans son intimité profonde avec l'âme des êtres et des choses, ne serait-il pas éternellement jeune et naïf, humble et simple, enfant sublime?

Le petit livre, que ce rêve m'a fait relire, est une plaquette in-4°, en caractères gothiques, où, il y a beau temps déjà, un éditeur de goût a reproduit une pièce rare, dont le titre est orné d'une gravure comme on en fit tant alors et que voici :

C Natiuite de no=
ſtre ſeigneur Iheſuchriſt p per
ſonnages. C Auec la digne accouchee. Nouuelle=
ment imprime a Paris. Vi.c.

Digitized by Google

L'éditeur moderne nous apprend que le modèle qu'il a imité « peut être considéré comme « unique », ce qui le décide à faire entrer ce mystère dans sa collection de poésies, d'après d'anciens manuscrits et des éditions des XV^e^ et XVI^e^ siècles, où il porte le n° 7.

Le petit in-4° se termine par ces mots :

« Achevé d'imprimer le 25 septembre 1839, par Crapelet, rue de Vaugirard, n° 9, et se vend à Paris, chez Silvestre, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 30. »

CH. POTVIN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La Napoliade, par AUGUSTE NORGA. — Paris, imprimerie générale Lahure.

M. Auguste Norga n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Revue de Belgique*. Nous avons publié de lui, en 1890, un article qui a été très remarqué et qui était intitulé : *Essai sur la revision de la Constitution*. Mais M. Norga cultivait surtout la poésie. Son œuvre nouvelle : *La Napoliade*, vient de paraître à Paris, chez M. A. Lahure.

Le sujet de cet ouvrage est le retour des cendres de l'Empereur. L'ange de la France apparaît en songe à Joinville et lui inspire l'idée de ramener le cercueil de Napoléon en France. Il sollicite et obtient l'agrément du roi Louis-Philippe en faveur de son projet, celui de la reine d'Angleterre et celui de la Chambre des députés de France. Il part pour Sainte-Hélène, emmenant avec lui le grand maréchal du palais Bertrand, qui profite des loisirs de la traversée pour raconter les principaux épisodes des dernières années de la vie de Napoléon.

Tel est le sujet des neuf premiers chants de la *Napoliade*.

Mais ce poème n'aurait été, en quelque sorte, qu'une chronique rimée, si l'auteur n'avait pas eu recours au merveilleux. C'est en cela que réside l'originalité de son œuvre. Sa conception repose, comme nous venons de le dire, sur le merveilleux chrétien.

Nous citerons quelques extraits de la préface écrite par M. Auguste Norga :

« Mais parce qu'on ne peut pas donner au Dieu des chrétiens les mêmes passions, les mêmes faiblesses qu'aux divi-

Digitized by Google

nités du paganisme, s'ensuit-il qu'on ne puisse le dépeindre dans tout l'éclat de sa grandeur, comme le dispensateur des destinées de l'univers? S'ensuit-il que le Mal ne puisse se révolter contre son autorité? Nous ne le pensons pas. Cela admis, ne trouvons-nous pas dans cette lutte une source inépuisable de merveilleux? »

Plus loin, il ajoute :

« Certainement, il y a dans l'emploi de ces moyens des précautions à prendre, des mesures à observer : l'art du poète consiste à les choisir. En représentant Dieu comme le dispensateur souverain des choses de l'univers, il convient de ne pas le mettre trop en évidence, de faire agir des êtres intermédiaires qui, n'ayant pas la même puissance, ni la même prescience de l'avenir, laissent peser certaines incertitudes sur la suite et la fin des événements. L'intervention trop marquée d'une puissance suprême nuit évidemment à l'intérêt.

« Quand les êtres moraux que l'on peut personnifier ne sont que des allégories spéculatives, loin de contribuer à animer, à vivifier l'action de l'épopée, elles la paralysent. Dans cette hypothèse, au lieu d'être un mérite, elles sont plutôt un défaut. Mais on peut éviter cet inconvénient en les associant aux passions humaines. Elles cessent alors d'être des entités purement philosophiques et morales pour devenir des êtres animés, vivants, livrés à toutes les passions qui agitent et dominent les hommes depuis la plus haute antiquité. Alors l'Envie, la Discorde, l'Intérêt revêtent un corps, un visage, agissent, entrent en scène, parlent, discutent, tiennent conseil, se meuvent et s'agitent. Ils ont chacun un caractère qui leur est propre et qui tient à la passion qu'ils représentent. Ils se prêtent mutuellement secours, appui, assistance.

« Tandis que le Génie de la France inspire le projet de transférer les restes du martyr de Sainte-Hélène à Paris, l'Envie, de concert avec ses acolytes, s'y oppose. De là, protection d'une part, attaque de l'autre. Cette rivalité n'est-elle pas un grand ressort dans l'épopée, un ressort qui lui donne la vie et le mouvement? N'est-ce pas la rivalité de Vénus et de Junon qui soutient la machine de l'*Énéide* et amène la plu-

Digitized by Google

part des épisodes? N'en peut-il pas être de même dans la *Napoliade*, toutefois en tenant compte des temps, des lieux, des opinions et de la différence des mœurs et des religions? »

« Ainsi, dans la *Napoliade*, le génie de la France apparaît en songe sous la figure de Napoléon; l'Envie, sous celle de Pozzo-di-Borgo; la Discorde, sous celle de Danton, de La Fayette et de Machiavel. Cela permet de rattacher les événements de l'histoire à la marche du poème, et, sous le pseudonyme de ces apparitions, de rappeler le souvenir des inimités et des oppositions que l'empereur a rencontrées dans le cours de sa carrière. »

Ce poème présente un autre caractère d'originalité qui frappera également le lecteur. Comme l'écrit M. Norga dans sa préface : « Dans toutes les épopées que nous ont léguées les anciens et les modernes, c'est au héros du poème qu'est réservé le rôle actif. Il est le pivot autour duquel tous les autres personnages jouent un rôle secondaire. Il agit même par inaction, comme Achille dans l'*Iliade*, d'Homère. Il n'en peut être de même dans la *Napoliade*, le héros étant mort à l'époque où se passe l'action du poème. Il ne peut donc jouer qu'un rôle passif; il ne peut être mis en scène que par la pensée et non par l'action. Ce sont les personnages secondaires qui prennent pour ainsi dire sa place. C'est autour d'eux que tout se meut, que les épisodes s'ajoutent à l'action principale; mais, pour conserver le caractère et l'unité de l'ouvrage, il est indispensable de concentrer toujours l'intérêt sur le héros en quelque sorte absent.

« C'est là l'idée mère du poème. Aussi la *Napoliade* ne peut-elle avoir pour la marche, le plan, aucune ressemblance avec les poèmes qui l'ont précédée. C'est une nouveauté dans l'épopée. Elle exige que dans chaque chant, chaque épisode, on voie le héros toujours présent par la pensée : que tous s'occupent de lui. »

Quant à la philosophie morale introduite par l'auteur dans la *Napoliade*, elle découle du fond de l'action du poème : « Par exemple, dans le IV^e^ chant, où il s'agit de l'autonomie des

Digitized by Google

nations et de leur droit de se gouverner elles-mêmes; dans le VI^e^ chant, où l'on oppose aux attaques contre la mémoire de l'empereur l'exposé des grandes actions qu'il a accomplies; dans le XIII^e^ chant, où le sort d'un malheureux esclave enlevé par violence à sa famille, à sa patrie, à ses affections, offre une ressemblance frappante avec celui du proscrit, victime d'un attentat certainement plus grand, mais qui, malgré la différence des degrés dans l'échelle sociale, n'en est pas moins, dans un cas comme dans l'autre, un abus illégitime et barbare de la force. »

Maintenant que nous avons exposé dans leurs grandes lignes les principes qui ont dirigé l'auteur dans la conception, l'exécution du plan de son ouvrage et le but qu'il a voulu atteindre, nous ajoutons que le livre, édité avec très grand luxe sur papier de Hollande, a obtenu des principaux journaux parisiens, et notamment du *Figaro*, du *Matin*, des *Débats*, du *Gaulois*, etc., des articles très élogieux.

C. A.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1895

Pages.

Jules Carlier. L'enquête du travail en Angleterre 5
Léon Dumas. L'agriculture 20
Léontine Musin. Nettie (œuvre posthume). (*Suite.*) 27
Octave Collet. Lombok. — Une expédition néerlandaise. 56
S.-H. Butcher. Ce que nous devons à la Grèce. 75

BIBLIOGRAPHIE :

F. N. Le drame wagnérien, par Houstan Stewart Chamberlain 102

LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1895

Jules Carlier. La reprise du Congo 105
C^te Goblet d'Alviella. A propos d'une récente controverse sur la banqueroute de la science. 121
Léontine Musin. Nettie (œuvre posthume). (*Suite.*) 141
Gustave Rahlenbeck. Les assurances ouvrières en Allemagne et l'éventualité d'une législation similaire en Belgique 163
Albert Dubois. Autour du mariage chez différents peuples 194

Digitized by Google

LIVRAISON DU 15 MARS 1895

Pages.

Maurice Heins. Les étapes de l'histoire sociale des quatre grandes villes de Belgique (Bruxelles, Anvers. Gand. Liége). (*Suite.*) 209
Léontine Musin. Nettie (œuvre posthume). (*Fin.*). 227
H. Pergameni. Catherine II, d'après des travaux récents. 249
Louis Navez. La question du paupérisme et l'annexion du Congo . . 271
Léon Dumas. Les carrières agricoles 283

NOTICES :

HENRI BORDEAUX, *La vie et l'art*, AMES MODERNES; H. Ibsen, Pierre Loti, J.-M. de Hérédia, J. Lemaître, Ed. Rode, Villiers de l'Isle-Adam 299

LIVRAISON DU 15 AVRIL 1895

Maurice Heins. Les étapes de l'histoire sociale des quatre grandes villes de Belgique (Bruxelles, Anvers, Gand, Liége). (*Suite.*) 305
M. Vanderkindere. Les condamnés politiques en Russie. 324
Sander Pierron. Tchip-tchip. 351
M. Snyckers. Justice pour les petits. 360
Alex. Flament. Le Sclauneur (conte borrain) 371
Ch. Potvin. L'art naïf. 379

BIBLIOGRAPHIE :

C. A. La Napoliade, par Auguste Norga 393

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 082 519 323
HD